Temps libre : Lhassa

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15506 – 7 F

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Une victoire du libre-échange

LE suspense a pris fin. Après celle de la Chambre des représentants deux jours plus tôt, l'approbation par le Sénat américain, jeudi 1er décembre, du texte de ratification des accords de Marrakech sur la libéralisation du commerce international a clos une période d'incertitude pour l'économie mondiale. Les huit années de négociations du cycle de l'Uruguay risquaient d'être réduites à néant en cas de non-ratification par le Congrès. Ce ne sera pas le cas.

L'hypothèque américaine levée, le calendrier de ratification des accords de Marrakech par les 124 pays signataires va s'accélérer pour permettre la naissance, le 1er janvier, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui, à terme, succédera au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). C'est une question de jours pour le Japon. En France, l'Assemblée nationale examinera le texte le 15 décembre tandis que le Parlement européen aura été saisi la veille. A ce jour, 87 pays n'ont pas encore ratifié le texte.

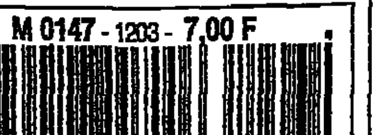
PLUS large que prévu, la majorité, qui, au Sénat, a voté pour la ratification du cycle de l'Uruguay ne doit cependant pas masquer la montée aux Etats-Unis d'un doute à l'égard des bienfaits du libre-échange. Il suffit pour en prendre la mesure de se souvenir que les négociations précédentes le cycle de Tokyo avaient été approuvées par 90 voix contre 4 au Sénat. A la Chambre des représentants, le « oui » avait été encore plus massif.

Cette méfiance ne se limite pas aux Etats-Unis. On la retrouve confusément dans certaines couches sociales du Vieux Continent ainsi qu'au Japon. Elle se nourrit de la croyance que l'abaissement des barrières douanières prévues par les accords de Marrakech, loin de profiter aux nations industrialisées, va surtout bénéficier aux pays en développement, qu'ils soient situés en Asie ou en Amérique latine. Disposant d'une main-d'œuvre abondante et bon marché, sans être entravés par des lois sociales contraignantes, ces pays à l'économie « émergente » inonderaient de leurs produits le monde industrialisé. Et, partant, y détruiraient une bonne partie des emplois non qualifiés.

LES conséquences des accords de Marrakech doivent être relativisées. Le cycle de l'Uruguay n'est pas cette machine à broyer les emplois dénoncée par ses opposants. Son aboutissement ne marque pas une rupture, mais plus modestement une nouvelle étape dans un processus de libéralisation des échanges lancé au lendemain de la dernière guerre. L'OMC s'inscrit dans la logique du GATT. Les nouvelles préoccupations qu'elle intègre, comme le commerce des services ou la propriété intellectuelle, l'ont été à la demande de pays comme la France.

Les nouveaux enjeux du commerce mondial portent sur le social, l'environnement et la parité des monnaies. Ces questions, les accords de Marrakech ne les évoquent guère. Les adversaires du libre-échange devraient plaider pour que demain la future OMC se saisisse de ces dossiers plutôt que de mener un combat d'arrière-garde.

Lire page 21



M 0147 - 1203 - 7,00 F

Lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN

Américains et Européens ont surmonté leurs divergences sur la Bosnie

Américains et Européens ont fait provisoirement taire leur différend sur la Bosnie. Lors d'une réunion de l'OTAN, jeudi 1er décembre à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères ont voulu préserver l'unité de l'Organisation mise à mal par leurs approches différentes sur la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Ils ont estimé que des frappes aériennes sur Bihac auraient été inopérantes. Alain Juppé a toutefois précisé qu'il avait défendu cette position « à [son] corps défendant ». Les Alliés ont décidé de s'en tenir aux seules pressions diplomatiques pour tenter d'arrêter la guerre (lire pages 3 et 4). Au cours de la même réunion, la question de l'élargissement de l'OTAN aux pays d'Europe de l'Est s'est heurtée à l'opposition de la Russie.

Impatience à l'Est

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

L'architecture de la sécurité européenne se construit à petits pas dans les vieilles organisations du temps de la guerre froide, qui tentent tant bien que mal de s'adapter aux réalités. *Pendant que les diplomates* cherchent les formules miracles qui concilieront les points de vue opposés, la crédibilité de l'Europe sombre dans l'enclave de Bihac. Le fiasco yougoslave est à la fois un encouragement à avancer vite vers la création d'un système de sécurité qui ne laisse pas de côté les nouvelles démocraties de l'Est et un double avertissement, sur l'incapacité européenne à faire face aux nouveaux défis, sur les réticences américaines à s'engager.

Cette toile de fond préoccupante a marqué les débats qu'ont tenus des diplomates, des universitaires et des journalistes réunis pendant deux jours près de Varsovie pour essayer de donner une réalité au « triangle de Weimar » créé en 1992 entre les ministres des affaires étrangères français, allemand et polonais de l'époque.

Pour les Polonais, la cause est entendue : leur sécurité passe par une adhésion aussi rapide que possible à l'OTAN, directement ou par le biais de l'Union européenne ou de l'UEO. Ils considèrent l'existence d'une « zone grise » entre l'Europe occidentale et la Russie comme le plus grand danger pour la stabilité du continent et comme une invite lancée à Moscou de renouer avec les pratiques impériales du tsarisme ou du bolchevisme. Sans doute sont-ils peu nombreux à penser qu'il existe actuellement une menace russe directe et immédiate sur leur sécurité, mais ils sont extrêmement sensibles, « *hypersensibles* » même, reconnaît un intervenant polonais. Le moindre incident, comme le report de la visite du premier ministre russe à la suite d'un incident ayant opposé dans une gare de Varsovie la police polonaise à des touristes russes, leur rappelle le souvenir des pressions auxquelles les soumettait naguère le Kremlin.

DANIEL VERNET

Lire la suite page 8

Le rapport Rozès remis au premier ministre

Vingt-sept mesures contre la corruption

La commission sur la corruption, présidée par Mme Rozès, premier président honoraire de la Cour de cassation, a remis, vendredi 2 décembre, son rapport au premier ministre. Ce document, dont nous publions l'essentiel, formule vingt-sept propositions concernant les marchés publics, la vie des entreprises, le statut des élus, le fonctionnement de la justice et les droits de la presse. Dans un entretien au « Monde », Mme Rozès estime que « la morale s'effrite au gré des facilités ».



Lire pages 10 et 11

L'enquête sur la bavure d'Amiens critique sévèrement les CRS

Remis au ministre de l'intérieur, le rapport de l'inspection générale de la police nationale, sur l'intervention contestée de CRS contre des jeunes d'Amiens, le 12 novembre, est accablant pour les forces de l'ordre.

page 26

POINT DE VUE

Les silences d'Edouard Balladur

Michel Rocard répond à Edouard Balladur qui avait présenté, dans « le Monde » du 30 novembre, ses idées sur l'Union européenne.

par Michel Rocard

La France va prendre la présidence de l'Union européenne le 1er janvier 1995 pour six mois. Les évolutions engagées et les calendriers arrêtés sont ainsi faits qu'au-delà des tâches ordinaires d'impulsion et d'arbitrage cette présidence aura à traiter de problèmes considérables : accueil de trois nouveaux membres et garantie de bon fonctionnement des institutions ; détermination des orientations et calendriers de négociations avec les douze premiers demandeurs d'adhésion : les trois pays baltes, six Républiques d'Europe centrale, la Slovénie, Malte et, même, Chypre en dépit du problème turc ; préparation du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire ; mise en vigueur de l'accord de Schengen ; lancement de la préparation de la conférence intergouvernementale de 1996.

Ces échéances, toutes importantes, surviennent dans un climat encore marqué d'un certain euroscepticisme. Certes, l'ambiance est un peu moins mauvaise qu'il y a deux ans, mais le « non » des électeurs norvégiens comme la recrudescence de l'hostilité à l'Europe, en France, montrent bien que l'Union n'a pas retrouvé la cohérence ni le dynamisme dont elle a besoin. Et notre déshonorante impuissance en Bosnie souligne l'urgence qu'il y a à opérer un net redressement, faute de quoi l'Union résisterait fort mal à la réprobation de ses propres citoyens et de l'ensemble du monde...

Et puis, il faut aller jusqu'au bout du diagnostic.

Lire la suite pages 12 et 13

▶ *Ancien premier ministre, ancien* premier secrétaire du Parti socialiste, Michel Rocard siège au groupe socialiste du Parlement *européen.*

Guy Debord, esthète de la subversion

Le théoricien de « la Société du spectacle » s'est donné la mort mercredi 30 novembre, à l'âge de soixante-deux ans

« *Je ne suis pas quelqu'un qui se corrige* », écrivait Guy Debord. Il ajoutait : « *Je me flatte d'être un très rare exemple contemporain de quelqu'un qui a écrit sans être tout de suite démenti par l'événement. Et je ne veux pas dire démenti cent fois ou mille fois comme les autres, mais pas une seule fois.* » Ce ton d'orgueil et de hauteur, cette conscience de soi alarmée que donne la solitude, un rire que l'on se figure carnassier, c'est aussi tout court l'effet de vérité, la stricte vérité que Guy Debord énonce, sachant qu'il est seul à oser la prétendre parce que c'est vrai. En 1987, l'indémenti, celui qui ne se corrige pas, reprenait ainsi, vingt ans après, *la Société du spectacle* (1967) avec la conscience exacte de sa capacité de destruction : « *Il faut lire ce livre en considérant qu'il a été sciemment écrit dans l'intention de nuire à la société du spectacle. Il n'a jamais rien dit d'outrancier.* »

Ivre de Machiavel, Clausewitz, Sun Tse, écrivant comme un amoureux de Villon qui imiterait Pierre Dac dans le style de Thucydide (« *Qui pourrait ignorer, dans notre siècle, que celui qui trouve son intérêt à affirmer instantanément n'importe quoi va toujours le dire n'importe comment ?* »), Guy Debord ne s'est fait qu'une seule illusion dans sa vie très réelle. Mais, tant elle ne prête qu'aux pauvres, elle est belle : « *A vrai dire, je crois qu'il n'existe personne au monde qui soit capable de s'intéresser à mon livre en dehors de ceux qui sont ennemis de l'ordre social existant, et qui agissent effectivement à partir de cette situation.* »

Or tous ceux qui, faute d'agir, s'agitent et gigotent en elle, à commencer par ses meilleurs pantins, recyclent l'expression de « société du spectacle » sans pouvoir la vider entièrement. Elle continue d'émettre. « *Dans le monde réellement renversé, le vrai est un moment du faux.* »

Première thèse d'un homme qui se pose comme « *docteur en rien* » : ce n'est plus l'accumulation des marchandises qui fait loi. C'est celle de leurs spectacles.

FRANCIS MARMANDE

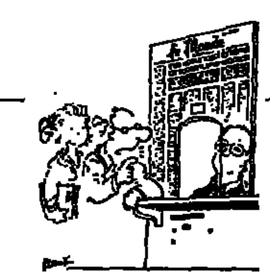
Lire la suite page 17

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

AU COURRIER DU MONDE

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Pour complément d'information



ENTRE autres fonctions, le courrier des lecteurs est ouvert à une information contradictoire, ou complémentaire, par rapport à celle que livre le Monde. *Cela ne signifie pas que le contenu de cette page soit systématiquement voué à se définir par rapport à ce que disent, ou ne disent pas, toutes les autres ! La page du courrier n'est pas un contre-journal dans le journal mais, plutôt, une chambre d'écho où peuvent se faire entendre des lecteurs ayant éprouvé le besoin, le temps d'une lettre, de se substituer au journaliste, ou souhaitant accéder à une infime part du pouvoir de dire.*

Une sélection s'opère forcément parmi eux, de même qu'elle existe à l'intérieur de la production journalistique. Ce n'est pas parce qu'elles manquent d'intérêt que nombre de lettres – la plupart – ne sont pas publiées, mais parce que ce qu'elles expriment l'a déjà été, d'une manière ou d'une autre, dans le journal. S'il nous arrive d'enfreindre cette règle au profit de thèses connues, mais qui ne sont pas les nôtres, c'est pour marquer que ce désaccord ne débouche pas sur une censure pure et simple. C'est ainsi que le Monde *du 19 novembre a publié une lettre contestant, du point de vue grec, l'émergence de la Macédoine slave, argumentation qui avait déjà été exposée dans le journal à la faveur de reportages sur cette région. Pour autant, nous ne voulons pas prolonger le débat avec les répliques d'autres lecteurs, qui sont proches de nos propres commentaires. Et qui, pour cette raison, ne sont pas publiées. Qu'ils nous pardonnent l'injustice du* Monde *!*

C'est aussi un sentiment d'injustice que ressentent ceux de nos lecteurs qui ne trouvent pas dans le Monde *l'information complète qu'ils croyaient être en droit d'y chercher. Surtout, s'ils sont personnellement concernés, ou s'ils en ont fourni les éléments. Tel est le cas de M. Michel Dahan qui nous écrit (voir ci-dessous) à propos d'articles sur* « l'invention de Canal Plus » (le Monde *daté 13-14 novembre et 20-21 novembre). C'est bien d'un complément d'information qu'il s'agit, en l'occurrence, et qu'il suffit de verser au dossier historique.*

Le problème n'est pas toujours aussi simple à régler : l'information, parce qu'elle est un choix (dont on peut contester les critères) parmi des données qui sont rarement définitives, ne saurait être totale et pas davantage complète. Elle est, au mieux, ce que l'on peut, à ce moment-là, dire de mieux...

ANDRÉ LAURENS

L'ORIGINE DE CANAL PLUS

Construire une industrie de l'image

M. Michel Dahan, ancien président de la mission 4ᵉ chaîne, ancien conseiller technique de cabinet de Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie en 1981, nous écrit :

« Je voudrais revenir sur une vraie question historique qui était au cœur de notre mission et qui est passée curieusement sous silence :

Comment un gouvernement socialiste, porteur de toutes les frustrations de la gauche sur l'audiovisuel et le dévoiement du service public, peut-il lancer une chaîne commerciale privée à péage (plutôt destinée à un autre électorat que le sien) en lui attribuant ce bien rare : un réseau national de fréquences hertziennes ? »

Michel Dahan rappelle qu'il y a eu au départ, en 1982, le souhait de M. Mitterrand de lancer une chaîne à vocation culturelle et éducative et celui de M. Mauroy, alors premier ministre, de s'adresser, en particulier, aux chômeurs. Le tout sans budget ! Le choix était donc entre un financement par la publicité aux dépens de la presse écrite ou par le péage.

« Mais qui dit abonnement dit programmes très attractifs, pour une clientèle aisée. Pour retrouver le premier projet politique (les chômeurs), nous proposons que ceux qui payent financent des émissions pour les autres, d'où l'idée d'une « période en clair », eh oui !, pour offrir des émissions culturelles payées par le cinéma, le sport, les grands événements qui seraient cryptés.

Le principe même du péage imposant un lien direct entre programmes et téléspectateurs permettait de débloquer le paysage audiovisuel en court-circuitant les invraisemblables corporatismes ou les tentations étatiques. Et au-delà on pouvait atteindre ce qui nous paraissait le véritable enjeu de la période : construire en France une industrie de l'image capable d'alimenter toutes les chaînes futures sous peine de se voir envahir par des images 100 % américaines.

Il fallait privilégier l'éclosion des centres de production nouveaux même très petits et le soutien massif au cinéma plutôt que de céder à la tentation de tout ramener à la SFP.

Pour gérer le risque industriel et garantir l'ouverture, nous suggérons de confier tout cela à un opérateur privé : Havas. »

Michel Dahan insiste sur le travail pédagogique qu'il a fallu entreprendre pour faire passer ces idées au sein de la gauche. *« C'est à quoi notre équipe (Marie Marchand, Jean-Louis Jacopin, Gérard Rabinovitch, entre autres) de fonctionnaires et de chercheurs s'est appliquée, pendant plusieurs semaines. Nous avons été remarquablement aidés et soutenus par la clairvoyance des conseillers de Pierre Mauroy : Jean Peyrelevade (actuel président du Crédit lyonnais) et Jérôme Clément (actuel président d'ARTE). Le mérite du succès n'en revient pas moins à ceux qui plus tard surent prendre des risques malgré les embûches. »*

SOUVENIR

L'autre combat d'André Jeanson

On connaît l'apport d'André Jeanson au syndicalisme pendant trente années de sa vie. Hommage lui a été rendu pour cela dans ce journal. On connaît moins son engagement pendant ces vingt dernières années pour l'intégration des populations issues de l'immigration. Et les deux causes se nourrissent l'une l'autre. Car où mieux que dans la condition faite aux travailleurs immigrés, qui ont contribué à la prospérité du pays pendant les Trente Glorieuses, aurait-il pu puiser sa conviction que *« l'enjeu pour les immigrés et leur famille est la chance de s'ouvrir un avenir sans avoir à effacer leur culture et leur vision de la vie ; pour la France, la chance est de faire que cet apport nouveau soit non un ferment de troubles et de discordes, mais un enrichissement, une revigoration de son tissu social et de son identité »*.

C'est au CLAP puis au sein de la Fonda, depuis 1981, qu'il œuvra sans relâche pour prouver que *« la démarche associative est un facteur irremplaçable et un moyen privilégié pour les populations immigrées, pour devenir les agents actifs d'une insertion maîtrisée par elles dans la société française »*. André Jeanson nous laisse l'exemple d'un « juste » engagé pour une société plus conviviale, plus équitable et plus tolérante. Notre fidélité est de continuer dans cette voie.

FRÉDÉRIC PASCAL
Président de la Fonda

PRÉCISIONS. – Scoutisme : Patrick Volpilhac, responsable national des Eclaireuses et Eclaireurs de France, nous écrit à la suite de l'article « Mgr Lustiger a réuni les quatre branches du scoutisme catholique français » (*le Monde* du 28 octobre) : *« Les Scouts de France ne sont pas le mouvement le plus ancien en France, mais le plus ancien du scoutisme catholique. Les Eclaireuses et Eclaireurs de France sont le premier mouvement de scoutisme créé en France en 1911 et représentent le seul mouvement de scoutisme laïque, mixte et coéduqué de France. »*

Guerre d'Algérie : *le Temps des léopards* est l'un des volumes de la série d'Yves Courrière consacrée à la guerre d'Algérie, et non un livre de Jean Lacouture comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 26 novembre.

Dynastie royale : à propos du livre *Adresse au futur chef de l'Etat* (*le Monde* des 13 et 14 novembre), notre confrère Maurice Delarue nous écrit : *« Il n'y a pas de famille* « de France » *avec une particule. Les familles qui régnèrent en France furent les Capets, les Valois, les Bourbons et, en un seul exemplaire, rameau de la précédente dynastie, un Orléans, qui ne fut d'ailleurs pas roi « de France » mais « des Français ». L'actuel prétendant, descendant de Louis-Philippe, se nomme Henri d'Orléans, comte de Clermont, comme son père s'appelle Henri d'Orléans, comte de Paris. »*

SIDA

Accepter les particularismes

Il est essentiel de dénoncer les belles formules de portée générale sur le sida, que l'on entend fréquemment, tant « dans la rue » que venant des responsables politiques ; nombre d'entre nous se complaisent en effet dans un message généralisateur que résument bien ces mots si répandus : *« Nous sommes tous concernés »*. Or à quoi servent de telles formules sinon à donner bonne conscience à ceux qui les profèrent ? Le problème du sida se pose en effet de manière différente pour les hétérosexuels et les homosexuels, pour les drogués et ceux qui ne le sont pas, pour les enfants, les adolescents, les femmes enceintes, et pour les adultes en général. La prévention doit être différenciée, si on veut qu'elle dépasse le stade des déclarations d'intentions. Il faut poser le problème du sida de manière à prendre en compte les particularités de ces groupes par rapport à l'épidémie. Le refus de considérer ces particularités mène immanquablement à une rupture entre un discours d'union face au sida et des moyens proposés qui ne peuvent, du fait de leur généralité, s'appliquer à chaque groupe particulier.

Il faut accepter, dans le cas des homosexuels et des drogués notamment, de se confronter à des pratiques que l'on considère comme dérivantes : il est important de commencer par suspendre véritablement tout jugement de valeur à leur égard pour les prendre en compte telles qu'elles sont, avec leurs problèmes propres. A ce titre d'ailleurs, il faut veiller à ne pas associer, comme le fait un discours généralisateur, les drogués et les homosexuels, sous prétexte qu'ils composent une « marge » sociale par rapport au problème du sida : c'est, encore une fois, passer à côté des particularités de chacun de ces groupes.

Ainsi, il faut insister sur le fait qu'en voulant à toute force intégrer ces « marginaux » à une politique globalisante, on refuse de s'engager dans un traitement de fond du problème du sida.

Seule une approche différentielle de la question peut donner un sens à notre union contre le sida.

GUILLAUME DUPONT
(Paris)

CHÔMAGE

Le coût réel

A-t-on bien évalué le coût réel du chômage ? Non pas seulement le montant des indemnités versées, mais le prix des nombreuses conséquences sociales qu'entraîne la mise sur la touche de plus de 10 % de la population.

Le prix de la délinquance, aussi bien en termes de préjudices causés aux victimes que de déprédations diverses ou de moyens de sécurité qu'il faut bien finir par mettre en œuvre...

Le manque à gagner des entreprises, inévitable quand cinq millions de leurs clients n'ont plus le sou et que beaucoup d'autres, craignant de faire partie de la prochaine charrette, choisissent d'économiser plutôt que de consommer...

Certaines de ces conséquences paraissent impossibles à évaluer, mais l'on devine leur profonde gravité. C'est par exemple le découragement de centaines de milliers de jeunes, qui finissent par ne plus adhérer aux valeurs fondatrices de notre société, tant celle-ci semble les rejeter.

Si l'on prenait pleinement conscience du gâchis que constitue depuis plus de deux décennies la gestion de « l'inévitable chômage », alors on déciderait peut-être qu'il est grand temps de réformer radicalement nos systèmes sociaux et fiscaux, pour ne plus pénaliser l'emploi.

On s'apercevrait qu'une « utopie » comme le partage du travail (et des revenus) n'est peut être pas plus irréalisable que ne l'ont été, en leur temps, l'instauration des congés payés ou de la sécurité sociale.

On déciderait que la fameuse priorité à la formation ne doit pas rester un vœu pieux, et l'on n'accepterait plus de classes surchargées comme elles existent toujours à l'école primaire et au collège.

Bref, on verrait le chômage autrement que comme la conséquence d'une crise mondiale contre laquelle on ne peut rien. On l'attaquerait par tous les moyens, parce qu'il est la cause de l'exclusion, donc de la fracture sociale, qui a déjà fait tant de dégâts.

Ce combat, qui exigerait bien sûr des « sacrifices », y a-t-il des hommes politiques courageux pour le mener ?

MICHEL VAUTROT
(Les Pavillons-sous-Bois)

GRÈVES

Cascade de mépris

Toute grève est à la fois action et parole. Aujourd'hui, les gardiens de prison, hier les « opérateurs » de Pechiney Dunkerque, hier et demain les infirmières, en 68 les assistants des facultés de lettres relayés par leurs étudiants, etc. Toutes ces grèves ont un dénominateur commun : elles sont une action pour des améliorations salariales, mais elles nous disent surtout une parole éperdue contre les cascades de mépris, un même espoir de reconnaissance, de considération, bref, de dignité.

La reprise économique actuelle, à la fois réelle et, plus encore, imprudemment proclamée, ne peut que favoriser l'expression de rancœur, trop longtemps accumulée. Si l'on n'y prend garde, les cascades de mépris peuvent se réunir en cataractes.

Liberté, égalité...

MARCEL GILLET
Historien, professeur émérite à l'université Charles-de-Gaulle, (Lille)

CRI

Assez de belles paroles !

Comme des millions d'autres Français aujourd'hui, j'ai perdu mon travail... De refus en rejets, de déceptions en réponses négatives, j'ai aussi perdu toute confiance et tout espoir... Jusqu'à ce jour... où ne pas pouvoir réagir m'est devenu insupportable !

Messieurs les politiques, arrêtez de parler du chômage ! Vous ne savez pas de quoi il retourne et vous nous méprisez... Notre fierté est suffisamment saignante sans que vous y « redonniez » encore des coups !

A longueur de journée, nous vous entendons nous plaindre, « jurer » que vous ferez tout ce qui n'est pas encore en votre pouvoir (!) pour nous aider... Vous n'avez donc pas compris que nous nous fichions de tous vos discours ? On n'en peut plus ! Agissez plutôt !

Oui, ce que nous exigeons, c'est que vous vous mettiez enfin à la tâche ! « Bougez-vous ! », cessez de vous écouter, ouvrez enfin les yeux, voyez dans quelle société vous vivez, le monde n'est pas fait que de cocktails et de meetings, nous ne sommes pas tous des « courtisans », des conseillers...

Le monde va mal, et ça n'ira pas en s'arrangeant si vous ne changez pas d'attitude... Chômeurs, exclus, mécontents sont de plus en plus nombreux... Et quelle que soit notre situation, loin de boire vos paroles, nous sommes atterrés par votre soif de pouvoir... Gardez pour vous ces « belles » paroles (...) Rappelez-vous que nous avons le pouvoir de voter. Nous pouvons – à l'aide d'un tout petit bulletin – mettre fin à tous vos privilèges, sachez que rien ne vous est dû !

Vos querelles de partis n'intéressent que vous... Soyez-en vraiment convaincus ! Je ne sais plus comment vous le dire... Vous qui n'êtes que de « vieux petits garçons » ! Le plus triste, c'est que nous n'avons plus du tout envie d'en rire... Ne reprenez pas tous en cœur les mêmes insipidités, vous nous rendez malades ! Et cessez d'implorer notre « participation » au « grand débat d'idées », vous savez que ça aussi, c'est de la « poudre aux yeux »... Il ne nous est plus possible d'intervenir nulle part tant vous prenez de place dans les journaux...

Je sais, c'est facile de critiquer, de protester... Mais croyez-moi, si je n'avais pas seulement vingt-quatre ans, si j'avais un tant soit peu d'argent, de culot, alors je me présenterais moi aussi à l'élection présidentielle ! Ne m'en veuillez pas trop, je voulais simplement me faire entendre... A vous de me prouver, de nous montrer à tous que vous m'avez comprise, vraiment !

FRÉDÉRIQUE MONTANGE
Montréal-la-Cluse (Ain)

TRAIT LIBRE





CRI

Assez de belles paroles

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Un accord serait intervenu entre le gouvernement croate et les Serbes de Krajina

Le gouvernement croate et les Serbes sécessionnistes de Krajina, qui se sont emparés *d'un tiers de la* Croatie à l'issue de la guerre de 1991, devaient signer, vendredi 2 décembre, un accord sur la normalisation de leurs relations *économiques. Les* Serbes de Krajina ont finalement donné, jeudi, leur aval à ce document prévoyant la réouverture des voies de communication à travers le pays. Leur feu vert est intervenu après que le projet initial eut été modifié à leur profit.

Si l'on peut voir dans cet accord les prémices d'une réconciliation qui ouvrirait la voie à un règlement pacifique en Croatie, les violents accrochages qui se sont produits encore tout récemment entre les deux parties appellent à la prudence. Mercredi, et pour la première fois depuis l'accord de cessez-le-feu du 29 mars, l'armée croate et les forces serbes sécessionnistes s'étaient encore affrontées à l'arme lourde pendant six heures dans le sud du pays. La FORPRONU qui contrôle le secteur n'a pas fait état de victimes. Par ailleurs, les Serbes de Bosnie, qui transitent régulièrement par les territoires de Croatie sous contrôle serbe pour mener à bien leur offensive contre l'enclave musulmane de Bihac (limitrophe de la Croatie), ont fait prisonniers sept « casques bleus » ukrainiens basés en territoire croate.

Les incursions des forces serbes de Bosnie en territoire croate et les offensives lancées depuis la Croatie par les Serbes de Krajina contre l'enclave de Bihac en Bosnie ont provoqué la grogne des parlementaires de Zagreb. Ceux-ci ont demandé que soit envisagé le retrait de la FORPRONU de Croatie. L'echec de la mission de l'ONU en Croatie irrite profondément les autorités de Zagreb, qui ont subi de fortes pressions de l'Occident pour ne pas relancer la guerre avec les Serbes de Krajina – d'autant que ceux-ci n'ont pas été pénalisés pour avoir, depuis une zone théoriquement démilitarisée et effectivement sous protection de l'ONU, lancé une offensive contre un Etat voisin, à savoir contre la poche de Bihac en Bosnie.

A Bihac, la situation restait critique. Selon la FORPRONU, les assaillants serbes ont acculé les troupes gouvernementales bosniaques dans les faubourgs nord-ouest de la ville et *« referment graduellement le fer à cheval dans lequel ils les enserrent »*. Au sud de Bihac, à la frontière avec la Croatie, les troupes de Zagreb et les forces serbes ont échangé des tirs dans la plaine de Grahovo.

A Sarajevo, deux missiles anti-chars sont tombés, en plein centre-ville, sur le ministère de l'intérieur. Cependant, la tension est montée entre la FORPRONU et les Serbes de Bosnie, qui retiennent toujours près de 500 « casques bleus » et maintiennent la fermeture du pont aérien sur Sarajevo. – *(AFP, Reuter.)*

Américains et Européens tentent de faire taire leurs divergences

BRUXELLES

de notre envoyée spéciale

La crise de l'Alliance atlantique est officiellement terminée. Américains et Européens ont fait taire, lors de la réunion ministérielle de l'OTAN jeudi 1er décembre à Bruxelles, les profondes divergences qui les ont opposés ces dernières semaines à propos de la Bosnie.

« L'OTAN ne se définit pas par ce qui se passe dans l'ex-Yougoslavie », a déclaré à la fin de cette réunion le secrétaire général de l'Organisation, Willy Claes. *« La Bosnie n'est pas un test de la solidité de l'OTAN »*, a estimé, de son côté, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd. Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, dans sa conférence de presse finale, s'est efforcé d'éluder le sujet bosniaque et de montrer que les Etats-Unis gardent, dans l'après-guerre froide, la maîtrise du système de sécurité en Europe, dont l'OTAN est la pièce centrale.

Mais un seul accord indubitable *est apparu jeudi entre Européens* et Américains : pour des raisons différentes, tous ont intérêt à préserver pour eux-mêmes l'existence de l'OTAN. Les premiers parce qu'elle est l'instrument *irremplaçable* de leur propre sécurité, les seconds parce qu'elle est celui de leur influence en Europe.

Tous sont tombés d'accord pour estimer que les événements de Bihac ne mettent pas en cause l'Organisation atlantique et que des frappes aériennes y auraient été inopérantes. *« J'ai défendu cette position à mon corps défendant »*, jugeait bon de préciser Alain Juppé, le ministre des affaires étrangères. Tous sont tombés d'accord aussi pour affirmer que le conflit ne se réglerait pas par les armes et qu'il faut tenter plus que jamais de faire prévaloir un règlement *négocié*.

Mais jusqu'où va ce consensus ? La menace qu'il soit rompu par les Etats-Unis persiste : le nouveau Congrès américain à dominante républicaine, qui est d'un tout autre avis, se réunira à partir de janvier, et ses pressions sur Bill Clinton, de nouveau, se feront plus fortes. *Le président* américain doit de toute façon faire face à une échéance en vertu de laquelle, en l'absence *d'éléments* nouveaux en Bosnie d'ici au mois de mai, il devra, contre ses propres convictions, s'orienter *vers* la levée de l'embargo sur les armes à destination des Bosniaques. Autrement dit, le *temps* presse pour imposer un plan de paix.

Les ministres des cinq pays membres du *Groupe de contact* sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, *Allemagne) devaient se réunir* vendredi soir à Bruxelles pour définir une relance du processus de paix. *Dimanche 4 décembre*, Alain Juppé et Douglas Hurd se rendront à Belgrade pour demander au *président serbe*, *Slobodan* Milosevic, d'accroître ses pressions sur les Serbes de Bosnie. Et l'on espère pouvoir très rapidement convoquer une réunion du Groupe de contact avec le président Milosevic et ses collègues bosniaque, Alija Izetbegovic, et croate, Franjo Tudjman.



Il est cependant apparu, jeudi à Bruxelles, que la visite des ministres français et britannique à Belgrade était envisagée avec une certaine répugnance par les Américains et les Allemands – *« Ils vont rendre compte à Milosevic »*, a même lâché, en salle de presse, le porte-parole du département d'Etat. Quant à la « carotte » grâce à laquelle on va tenter d'arracher aux Serbes de Bosnie leur signature sur un plan de paix, c'est avec réticence, et faute de mieux, que les Américains y souscrivent. L'idée, russe et française à l'origine, est de proposer aux dirigeants de Pale (les Serbes bosniaques) de se « confédérer » avec la République de Serbie, de la même manière que l'entité croato-musulmane bosniaque a pu se « confédérer » avec Zagreb. *« Je reconnais qu'un Etat constitué de deux entités confédérées chacune avec un Etat voisin est une innovation dans le droit international »*, disait ironiquement Alain Juppé.

Tout paraissait précaire à l'issue de la réunion de l'OTAN jeudi : les chances de succès de la diplomatie en Bosnie comme le replâtrage de l'Alliance atlantique auquel venaient de procéder les ministres. En dépit des belles paroles sur *« l'unité et la solidarité »*, la crise ne saurait être considérée comme close. Un document publié jeudi par le quotidien de Munich *Süddeutsche Zeitung* témoigne, s'il en était besoin, de sa gravité : c'est un télégramme particulièrement sévère pour les Américains, adressé par l'ambassadeur allemand auprès de l'OTAN, Hermann von Richthofen, à son gouvernement le 22 novembre. Il s'en prend non seulement à la décision de Washington de ne plus participer au contrôle de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, *mais aussi aux aléas de la* politique américaine pour ce qui concerne le devenir même de l'Alliance *en particulier ses relations* avec les pays de l'Est. Contrairement à ce qui avait été *convenu en janvier au sommet de* l'OTAN, les Américains ont tenté récemment d'accélérer le processus d'élargissement de cette organisation aux pays d'Europe centrale, sans consultation de leurs alliés européens. *« Ils ont*, dit M. von Richthofen, *joué une partie de billard dans leur dos. »*

Là encore, comme sur la Bosnie, Washington a finalement accepté certaines objections de ses partenaires, et le document adopté jeudi est en retrait par rapport au projet américain initial. Il traduit très clairement la crainte des Européens de voir l'OTAN sapée dans ce qu'elle a de fondamental pour eux, la défense collective de leur propre territoire. Un élargissement *précipité vers l'Est dilue* forcément cette fonction première de l'Alliance et appelle de surcroît *des compensations pour* la Russie, qui, elles aussi, estiment les Européens, affaiblissent l'Organisation. C'est *comme si, écrit en* substance dans son télégramme l'ambassadeur allemand, l'alter*native était désormais pour* les dirigeants américains de pouvoir présenter chez eux une OTAN transformée ou bien de ne plus pouvoir en assurer l'existence. La réunion de Bruxelles n'aura sans doute suffi ni à régler ce problème de fond ni à restaurer une vraie confiance transatlantique.

CLAIRE TRÉAN

L'OTAN ne surveille plus la zone d'exclusion aérienne, selon un porte-parole des Nations unies. – L'OTAN n'assure plus la surveillance de la zone d'exclusion aérienne décrétée au-dessus de la Bosnie en raison des batteries de missiles serbes qui menacent ses avions de combat, a annoncé, vendredi 2 décembre, un porte-parole des *Nations unies*. A *Bruxelles*, un porte-parole de l'OTAN a *déclaré* que cette dernière continuait de surveiller le ciel bosniaque, *sans toutefois* préciser si elle le fait au moyen de vols d'avions de combat. – *(Reuter.)*

Sollicitée par l'OTAN, la Luftwaffe pourrait intervenir en Bosnie

BONN

de notre correspondant

Des Tornado de la Bundeswehr participeront-ils aux opérations de la FORPRONU en Bosnie ? C'est en tout cas le vœu du commandement militaire de l'OTAN, tel qu'il a été formulé jeudi 1er décembre en marge du conseil des ministres de l'Alliance atlantique, à Bruxelles.

Dans une première réaction, le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, n'a pas exclu que son pays répondrait positivement à la demande de l'Alliance, tout en rappelant les réserves traditionnelles de Bonn. La position de l'Allemagne est qu'il lui est impossible d'envoyer des soldats au sol dans l'ex-Yougoslavie, en raison de son passé. Plus largement, l'Allemagne a longtemps considéré que sa Constitution lui interdisait toute intervention *militaire* hors du territoire de l'OTAN.

Tout a changé depuis le 12 juillet, date à *laquelle* la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a autorisé les soldats de la Bundeswehr à participer à des opérations militaires internationales, sous mandat de l'ONU ou de l'OTAN. Un vote à la majorité simple du Bundestag est nécessaire avant chaque opération. A moins de défections chez l'allié libéral, il est probable que la majorité de l'actuel Bundestag se prononcera en faveur de l'opération aérienne demandée par l'OTAN.

Officiellement, la Luftwaffe pourrait participer à trois types de missions : l'interdiction de survol du ciel bosniaque pour les avions serbes, le soutien aérien rapproché pour les troupes de la FORPRONU au sol menacées par les Serbes, et les frappes aériennes contre les « zones de sécurité ».

L'enjeu politique d'un tel engagement serait considérable. Il s'agirait de la première intervention militaire allemande à l'étranger après un demi-siècle de repli volontaire.

LUCAS DELATTRE

La mission de surveillance des droits de l'homme risque de s'arrêter faute d'argent

GENÈVE

de notre correspondante

Pour de simples raisons budgétaires, la mission de surveillance des droits de l'homme dans *l'ex-Yougoslavie que conduit* l'ancien premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki pourrait *s'arrêter avant la fin de l'année*. Perspective qui suscite une vive inquiétude.

Nommé rapporteur spécial par la commission des droits de l'homme de l'ONU le 14 août 1992 *pour enquêter sur place*, M. Mazowiecki a accompli dans le cadre de sa mission un travail généralement considéré comme remarquable, bien qu'il n'ait eu que peu d'effets sur les auteurs des exactions. Dans son neuvième rapport, le dernier en date, rendu public le 31 octobre, il notait déjà : *« Afin d'assurer la continuité des activités sur le terrain, il serait bon que l'assemblée générale des Nations unies, pour autant qu'elle décide de les poursuivre, adopte une résolution pourvoyant à leur financement par le budget ordinaire de l'ONU. »*

Selon le coordonnateur de la mission Mazowiecki au centre des droits de l'homme à Genève, Roman Wieruszewski, les bureaux sur le terrain – un à Zagreb (Croatie), deux à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et un à Skopje (Macédoine) – fonctionnent principalement grâce à des aides américaines de sources gouvernementale et privées qui sont aujourd'hui épuisées et que les Etats-Unis n'entendent pas renouveler. Or, pour M. Wieruszewski, les seuls crédits onusiens sont insuffisants pour maintenir le niveau actuel des enquêtes conduites par la mission.

Dans les hautes sphères du secrétariat de l'ONU, on reste optimiste. Thérèse Gastaud, directeur de l'information des Nations unies à Genève, a confié au *Monde* qu'*« une solution au problème financier a été trouvée et que cette opération se poursuivrait »*. Dans une lettre adressée le 27 novembre au secretaire général, Boutros Boutros-Ghali, Tadeusz Mazowiecki écrivait à propos de Bihac : *« Les droits de l'homme les plus fondamentaux, notamment le droit à la vie, sont constamment violés. Les populations civiles et les objectifs civils sont les cibles d'attaques militaires avec des armes aussi atroces que les bombes à fragmentation et le napalm. Ces actes constituent une violation flagrante des règles élémentaires du droit international humanitaire et des relations du Conseil de sécurité ayant créé les « zones de sécurité ».*

ISABELLE VICHNIAC

IRLANDE DU NORD

Les conversations officielles entre Londres et le Sinn Fein devraient débuter le 7 décembre

LONDRES

de notre correspondant

Trois mois, jour pour jour, après le début du cessez-le-feu annoncé par l'Armée républicaine irlandaise (IRA), le gouvernement britannique a annoncé, jeudi 1er décembre, que les premiers contacts publics avec les nationalistes irlandais devraient débuter le 7 décembre, et non vers Noël, comme il avait été initialement prévu. Downing Street l'a *confirmé par* lettre au Sinn Fein, la branche politique de l'IRA. Les discussions préliminaires aux négociations *proprement* dites auront lieu à Belfast et réuniront Quentin Thomas, l'un des plus hauts fonctionnaires du ministère chargé de l'Irlande du Nord, et Martin McGuinness, numéro deuxdu Sinn Fein.

Les deux hommes se sont déjà *rencontrés*, lors des conversations secrètes qui ont précédé l'annonce du cessez-le-feu. Pour M. Mc *Guinness*, ces pourparlers devraient avoir un air de déjà vu puisqu'en 1972 il avait déjà rencontré à Belfast Lord Whitelaw, alors membre du gouvernement britannique. S'il ne faut pas s'attendre à des résultats rapides, le simple fait que *le* cessez-le-feu ait « tenu » en dépit d'une grave bavure et de la crise politique à Dublin, et que les terroristes protestants aient, eux aussi, mis bas les armes sont des signes déjà encourageants.

Pour Londres, ces conversations permettront de se rendre compte comment le Sinn Fein peut devenir un parti politique « comme les autres » et pourrait, ainsi, être inclus dans le processus constitutionnel sur l'avenir de *l'Irlande du Nord. Il s'agit aussi* de déterminer comment mettre hors service les armes des terroristes. M. Mc Guinness a, pour sa part, déclaré que le Sinn Fein est *« prêt à être constructif et imaginatif dans la recherche d'une solution politique à la cause du conflit dans notre société ». Le Sinn Fein participera par ailleurs, les 13 et 14 décembre, à la conférence sur les investissements en Irlande du Nord annoncée en octobre par John Major. Sa présence n'était pas prévue au départ et, mercredi encore, le ministre chargé du dossier irlandais, Sir Patrick Mayhew, l'avait encore rappelé. Il semble que Londres ait cédé aux pressions de Dublin, mais surtout à celles de Washington et du puissant lobby irlando-américain, à la veille d'une nouvelle visite aux Etats-Unis du chef du Sinn Fein, Gerry Adams. Plusieurs hommes d'affaires d'outre-Atlantique avaient menacé de ne pas venir à Belfast, et la présence du secrétaire au commerce, Ron Brown, avait été mise en doute au Congrès. Enfin, Bill Clinton vient de nommer l'ancien chef de la majorité démocrate au Sénat, George Mitchell, comme conseiller spécial pour l'Irlande du Nord.*

PATRICE DE BEER



EUROPE

TCHÉTCHÉNIE

Tout en négociant, Moscou positionne des troupes en Ossétie du Nord

Offre d'amnistie et de négociations d'un côté, bombardements et mouvements de troupes de l'autre : Moscou a soufflé, jeudi 1er décembre, le chaud et le froid pour tenter d'en finir avec la rébellion de la Tchétchénie, République du sud de la Fédération de Russie, qui a déclaré son indépendance en 1991. Alors que l'ultimatum de quarante-huit heures lancé par le président Eltsine a expiré jeudi, un éventuel assaut russe semble avoir été retardé, au moins jusqu'au 15 décembre. Près de 1 500 hommes des forces spéciales d'intervention ont été positionnés dans la République voisine d'Ossétie du Nord, à une heure et demie de route de Grozny, la capitale tchétchène. D'autres unités militaires seront concentrées dans cette région *« d'ici au 14 décembre »*, selon des sources au ministère russe de la défense.

Pavel Gratchev, le ministre de la défense, a confirmé que le rôle de l'armée serait d'aider les troupes du ministère russe de l'intérieur à désarmer *« les groupements armés illégaux »* en Tchétchénie. Mais il a précisé que le président Eltsine ne l'avait pas encore chargé d'instaurer l'état d'urgence, selon l'agence Interfax. Publiant jeudi la « version officielle » de son ultimatum au gouvernement tchétchène, la présidence russe a omis sa menace de proclamer l'état d'urgence. Celui-ci, selon une source « haut placée » citée par l'agence Tass, *« ne sera pas instauré dans un avenir proche »*. *« Le président est prêt à négocier car le principal est d'éviter un bain de sang »*, a déclaré un conseiller de Boris Eltsine. Le président russe a aussi signé un décret amnistiant les Tchétchènes qui déposeraient les armes *« avant le 15 décembre »*.

Une délégation parlementaire russe, arrivée jeudi à Grozny, a rencontré le vice-président tchétchène, qui a ensuite déclaré qu'il était *« possible que la Tchétchénie décide de libérer une partie des prisonniers »* russes, arrêtés par les Tchétchènes lors d'un assaut de l'opposition contre la capitale. Le vice-président Zelimkhan Landarbiev s'est dit prêt à des discussions avec Moscou, mais a affirmé que sa République ne ferait aucune concession sur son indépendance : *« C'est à la Russie de faire ce qu'il faut pour éviter la guerre »*, a-t-il déclaré. Précisant que *« chaque Tchétchène était prêt à se battre jusqu'au bout »*, le président Djokhar Doudaev a estimé que *« la Russie ne comprend que le langage de la force »* tout en acceptant des négociations par l'intermédiaire de la Lituanie.

Une heure avant l'arrivée de la délégation de Moscou, des avions, très probablement russes, ont bombardé, pour le troisième jour consécutif, la périphérie de Grozny, où sont stationnés des blindés des forces gouvernementales. Ce raid aérien a fait au moins quatre morts et neuf blessés parmi les civils, selon l'AFP. Un autre bombardement aérien a visé l'immeuble où vit la famille du président Doudaev, sans faire de victime. – *(AFP, Reuter.)*

CLÉS/*Chronologie*

■ **Indépendance.** Malgré sa petite taille (13 000 km² et 1,2 million d'habitants), la République autonome de Tchétchénie est le dernier des 89 sujets de la Fédération de Russie à refuser la tutelle de Moscou. En septembre 1991, lors de l'effondrement de l'URSS, Djokhar Doudaev, un ex-général d'aviation de l'armée soviétique, élu président, a proclamé l'indépendance de cette République musulmane du flanc nord du Caucase, aux solides traditions guerrières et aux importantes réserves pétrolières. C'est la seule République à avoir expulsé l'armée russe et à s'être emparée de ses armes. Moscou a décrété un blocus économique avant de financer et d'armer l'opposition, notamment en chars et en hélicoptères.

■ **Tradition.** La Tchétchénie a toujours résisté à la domination russe. Aux XVIIIe et XIXe siècles, les armées tsaristes ont mis des dizaines d'années à la conquérir ; les bolchéviques ont dû batailler pendant près de vingt ans, après la révolution de 1917, pour s'y imposer. Lors de la seconde guerre mondiale, les Tchétchènes ont aussi repris leur indépendance. Par mesure de rétorsion, Staline a déporté au Kazakhstan près de la moitié de la population, qui n'a été autorisée à rentrer chez elle qu'en 1957.

SUISSE

Un référendum sur le renforcement du contrôle des étrangers divise à nouveau le pays

LAUSANNE

de notre correspondant

Sujet particulièrement sensible dans un pays qui compte quelque 18 % d'immigrés, l'attitude envers les étrangers n'en finit pas de diviser les Suisses. La polémique a, une fois de plus, rebondi à propos d'une loi instaurant *« des mesures de contrainte contre les étrangers en situation irrégulière »* soumise dimanche 4 décembre à un référendum.

A l'origine de cette législation d'exception, l'abcès de fixation du Letten, une ancienne gare désaffectée, en plein cœur de Zurich, devenue le plus grand marché de stupéfiants d'Europe. Dépassées par la montée de la violence et dans l'incapacité de maîtriser la situation, les autorités locales avaient appelé le gouvernement fédéral à la rescousse et réclamé un renforcement de l'arsenal juridique pour mieux combattre les trafiquants étrangers qui tiennent le haut du pavé.

Dans le sillage de cette requête, le Parlement helvétique adoptait, en mars, un projet gouvernemental surnommé « Lex Letten » autorisant, notamment, une détention prolongée et facilitant le renvoi des étrangers abusant du droit d'asile ou en situation illégale. Jugeant qu'il s'agissait de *« la loi la plus discriminatoire et la plus dangereuse pour les libertés jamais adoptée en Suisse »*, des organisations caritatives et de défense des droits de l'homme se sont empressées de réunir plus de 50 000 signatures pour contester ces nouvelles dispositions et demander un référendum sur la question.

Embarras des Eglises

Selon le gouvernement, les mesures de contrainte s'appliqueront uniquement aux personnes non autorisées à séjourner en Suisse et qui auront commis des abus. Elles ne concerneront ni les saisonniers ni les titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement. Pour ses promoteurs, la nouvelle loi vise d'abord les étrangers qui s'adonnent au trafic de drogue et qui dissimulent leur identité pour se soustraire au renvoi ou qui entrent dans la clandestinité à l'issue d'une procédure. Ainsi, le département fédéral de la justice et de la police a fait savoir que, en 1993, 64 % des demandeurs d'asile faisant l'objet d'une mesure d'expulsion étaient passés dans la clandestinité.

En cas d'acceptation de la nouvelle loi, la durée de détention des étrangers refusant de décliner leur identité ou s'opposant à leur expulsion serait portée de trente jours à trois mois, voire à six mois *« dans des cas particulièrement ardus »*. Par ailleurs, la loi permettra de fouiller les étrangers et leurs biens durant une procédure de renvoi.

Alors que le gouvernement fait valoir que ces mesures *« sont dans l'intérêt de tous les étrangers qui respectent nos lois »* et qu'elles sont parfaitement conformes à la Constitution et aux obligations du droit international, les opposants les jugent anticonstitutionnelles et contraires aux droits les plus fondamentaux. *« Sous prétexte de s'attaquer à quelques centaines de trafiquants de drogue,* expliquent-ils, *on met en danger la liberté physique de plusieurs centaines de milliers de personnes. »*

D'après eux, aucun autre Etat européen – *« même pas la France de Charles Pasqua »* – ne dispose d'une réglementation aussi restrictive envers les étrangers. Deux conceptions s'affrontent autour de cette loi sécuritaire, reflétant le traditionnel clivage entre la gauche et la droite, mais dans une certaine mesure aussi entre cantons francophones, plutôt opposés au projet, et ceux de langue allemande, qui y sont plus favorables. Les Eglises elles-mêmes sont divisées et ne dissimulent pas un certain embarras. C'est tout dire : même les partisans du projet ne sont pas très fiers de celui-ci.

JEAN-CLAUDE BUHRER

DIPLOMATIE

Le sommet de l'Alliance atlantique à Bruxelles

La Russie s'oppose à l'élargissement de l'OTAN

BRUXELLES

de notre correspondant

Nouveaux « partenaires » de l'OTAN, les Russes ont mis une touche d'imprévu dans ses réunions, généralement policées et balisées. Le « niet », au moins provisoire, qu'Andreï Kozyrev, ministre des affaires étrangères, a opposé, jeudi soir 1er décembre, au développement de ce « partenariat », pour cause d'ambiguïté quant à l'élargissement de l'Alliance, est sans doute une rude épreuve pour le nouveau secrétaire général, Willy Claes.

Après avoir signé l'accord cadre du « partenariat pour la paix », en juin, la Russie devait donner son accord formel pour un « programme de partenariat individuel », comme l'ont fait avant elle une dizaine d'autres pays de l'Est (*le Monde* du 2 décembre). Ce programme s'accompagnait, en principe, d'un *« document sur la mise en œuvre du « relevé des conclusions » concernant le développement des relations entre l'OTAN et la Russie au-delà du partenariat »*. Ce précédent texte au titre alambiqué soulignait la place à part de la Russie dans le dialogue entre l'Alliance et l'Est, en raison de *« son poids et de sa responsabilité de puissance européenne, internationale et nucléaire majeure »*.

Tout paraissait en si bonne voie que le service de presse de l'OTAN promettait la traduction des documents approuvés par M. Kozyrev pour 20 heures. C'était compter sans l'étrange comportement du Russe devant les ministres des affaires étrangères qui l'accueillaient vers 19 heures dans la salle du conseil. Après quelques propos aimables, l'hôte de l'Alliance exprimait à brûle-pourpoint son mécontentement au sujet du communiqué publié par les Seize à l'issue de leur conférence du jour. Le passage relatif au futur élargissement de l'Alliance (aux pays d'Europe de l'Est) *« suscite plus de questions qu'il n'apporte de réponses »*, déclarait M. Kozyrev, ajoutant que, parmi les lectures possibles de ce texte ambigu, il y en avait une qui ne lui convenait pas du tout.

Cette sortie était si impromptue qu'on n'eut pas le temps de couper la diffusion simultanée de la conférence en salle de presse, diffusion habituellement limitée aux propos lénifiants des débuts de discours. Rencontrant les journalistes une fois la réunion ministérielle terminée, M. Kozyrev répéta ses réserves au sujet d'un communiqué dont il avait seulement eu connaissance *« deux heures plus tôt »*. Il annonça qu'il ne donnerait son accord pour aucun document relatif à la coopération avant que les choses ne soient *« clarifiées »* au sujet de l'élargissement. Il souligna que, si le communiqué précisait que rien ne serait entrepris avant la fin de 1995, aucune assurance n'était donnée sur ce qui pouvait se passer dès 1996.

« Partenariat individuel »

Aux côtés de M. Kozyrev, M. Claes tenta de limiter les dégâts. Il rappela qu'il était *« très logique »* d'étendre aux « partenaires » qui le souhaitent une Alliance ouverte à tous par son traité fondateur (article 10). Il répéta que les Seize ne voulaient surtout pas *« organiser de nouvelles divisions en Europe »*. Puis, il promit que les Alliés feraient *« de leur mieux »* pour convaincre Moscou d'approuver *« les textes déjà sur la table »* et il conclut en espérant qu'on *« se reverrait bientôt »*.

Pourtant, l'OTAN avait cru donner des apaisements après que M. Kozyrev, en partance pour Paris et Bruxelles, eut déclaré qu'il pourrait refuser d'approuver le document-cadre sur les relations militaires entre la Russie et l'Alliance au cas où celle-ci adopterait un calendrier d'élargissement. Concédant qu'il serait *« prématuré »* de discuter d'un tel calendrier *« ou du point de savoir quels pays seraient invités à devenir membres de l'Alliance »*, le communiqué des Seize se bornait à évoquer, pour les douze mois à venir, *« un processus d'examen afin de déterminer la manière dont l'OTAN s'élargira, les principes devant régir ce processus et les implications du statut de membre »*.

Les Russes, qui avaient multiplié les déclarations contradictoires et les manifestations de mauvaise humeur avant de signer l'accord-cadre de partenariat le 22 juin, n'ont pas définitivement fermé la porte à l'établissement d'un programme de « partenariat individuel ». Pour ce qui les concerne, ce programme est distinct de celui établi avec des pays tels que la Pologne ou la Hongrie. *« La Russie ne cherche pas à se mélanger au dispositif de l'OTAN comme le font les partenaires qui ont vocation à entrer assez rapidement dans l'Alliance »*, explique un diplomate.

Les réunions entre experts et ministres prévues avant l'esclandre de M. Kozyrev pourraient constituer entre les Alliés et Moscou un tête-à-tête plus fructueux que les conversations multilatérales et peu discrètes menées au sein de la CSCE.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

REPÈRES

ALGÉRIE

Deux journalistes assassinés

Cinq civils, dont deux journalistes, Ahmed Issaad, éditorialiste de la télévision nationale, et Nasereddine Lekhal, ancien rédacteur au quotidien gouvernemental *El-Massa*, ont été assassinés, dans la nuit du mercredi 30 novembre au jeudi 1er décembre, lors d'une attaque menée par un groupe islamiste dans un quartier de Boufarik, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger.

Selon la télévision, les assaillants ont fait sortir chacune des victimes de chez elles, puis les ont fusillées et décapitées, laissant les cadavres dans la rue. Ces assassinats portent à vingt-trois le nombre des journalistes tués depuis mai 1993. Par ailleurs, un militant du Front des forces socialistes (FFS), Abdelkader Sidi Achour, a été grièvement blessé par balles, le 27 novembre, a annoncé, dans un communiqué, la direction du FFS. M. Sidi Achour avait été candidat aux élections législatives, en 1991, à Ouled Yaich, au sud-ouest d'Alger.

ALLEMAGNE

Libération d'Irmgard Möller ex-membre de la Fraction armée rouge

Irmgard Möller, quarante-sept ans, considérée comme la dernière survivante du noyau dur de la Fraction armée rouge (RAF), condamnée à la réclusion à perpétuité, a été libérée, jeudi 1er décembre, après vingt-deux ans de prison. Devant une centaine de sympathisants venus l'accueillir, elle a déclaré qu'elle voulait désormais se battre pour obtenir la libération de tous les autres détenus de la RAF. Selon le parquet fédéral, il reste encore en prison dix-sept membres de ce groupe terroriste, fondé en 1970 par Andreas Baader et Ulrike Meinhof.

Arrêtée en juillet 1972, Irmgard Möller avait été condamnée à la réclusion à perpétuité notamment pour un attentat contre le haut-quartier général des forces américaines à Heidelberg, qui fit trois morts et plusieurs blessés en mai 1972. Sa libération avait été décidée à la mi-novembre (*le Monde* du 19 novembre) par la chambre d'application des peines du tribunal de Lübeck, qui avait souligné, dans ses attendus, que l'ancienne terroriste *« a montré envers son passé, en particulier pour les meurtres et les tentatives de meurtres, des regrets particulièrement profonds »*. – *(AFP.)*

ETATS-UNIS

Bill Clinton demande au Congrès une rallonge pour l'armée

Le président Clinton a demandé au Congrès, le jeudi 1er décembre, d'approuver 25 milliards de dollars supplémentaires, sur les six prochaines années, afin d'améliorer l'entraînement des forces armées et la qualité de vie dans les casernes. Le chef de l'Etat compte aussi demander aux parlementaires deux milliards de dollars de « fonds d'urgence » pour faire face aux dépenses imprévues enregistrées cette année lors des missions en Haïti, en Bosnie, au Koweït, ainsi qu'au large de la Floride lors de la crise des *balseros* cubains du mois d'août. Cette annonce intervient alors que le parti républicain vient de conquérir la majorité au Congrès lors des législatives de novembre. Les républicains ont souvent accusé Bill Clinton de trop « couper » dans le budget de la défense. – *(AFP.)*

INDONÉSIE

Reporters sans frontières dénonce les interpellations de journalistes

L'organisation de défense de la liberté de la presse Reporters sans frontières s'élève, dans une lettre ouverte adressée le jeudi 1er décembre au président indonésien Suharto, contre les interpellations de huit journalistes ou photographes étrangers survenues depuis le sommetde l'APEC (Forum de l'Asie-Pacifique), organisé le 15 novembre à Bogor, près de Djakarta. Deux de ces personnes, Ireba Felak et L. Rosemary, de nationalités néerlandaise et australienne, demeurent gardées « en quarantaine » à Dili, capitale du Timor-Oriental.

ASIE

Vers un nouvel « asiatisme »

II. – « Excellence nippone » contre « décadence » occidentale

Une autre forme de modernité tend à se substituer à celui de l'Occident dans l'« Asie battante ». Après avoir analysé dans un premier article ce nouvel « asiatisme », (« le Monde » du 2 décembre), notre correspondant Philippe Pons évoque le cas spécifique du Japon, avec notamment le thème récurrent du dépassement de la modernité occidentale.

TOKYO

de notre correspondant

Un thème revient au goût du jour dans la pensée contemporaine japonaise : celui du dépassement de la modernité occidentale. En soi, il n'est pas nouveau (*lire l'encadré ci-dessous*). Mais, contrairement au passé, ce dépassement – moins d'ailleurs de la modernité en soi que de ses conséquences néfastes – n'a plus le tour ultra-nationaliste, anti-occidental et anti-démocratique des années 40 (1). C'est plutôt d'une *« relève de la modernité »* occidentale qu'il s'agit. Elle ne s'oppose pas au modèle dominant, mais se présente comme un enrichissement du message civilisateur de l'Ouest.

On trouve des tendances *« messianiques »* analogues, quoique avec des variantes, chez des figures politiques asiatiques aussi diverses que Lee Kuan Yew, ancien premier ministre de Singapour, ou Kim Dae-jung, le grand opposant de la Corée du Sud : le premier met l'accent sur l'importance des traditions confucéennes (discipline, famille) (2), le second insiste sur les racines autochtones de démocratie en Asie (3) : un *« humanisme oriental »* dans la ligne de pensée des révolutionnaires asiatiques, tel Sun Yat-sen (1866-1925), père de la République chinoise, ou du penseur indien Rabindranath Tagore (1861-1941).

Une notion vague

Il appartient aux historiens de démêler ce qui, dans cet héritage où Confucius est appelé à la rescousse des statistiques de croissance (4), procède de la mystique néo-nationaliste et ce qui relève d'une réalité scientifiquement établie. Mais, compte tenu de ces convergences sur les vertus de l'héritage, il n'est pas fortuit que l'une des lignes de force de la pensée japonaise contemporaine soit une *« réasiatisation »* culturelle de l'archipel, un retour dans la région déjà largement réalisé sur le plan économique.

L'appartenance ou non du Japon à l'Asie fut une autre facette de sa relation ombrageuse à l'Occident. « Quitter l'Asie » (*datsua*) – alors entendue essentiellement comme la Chine et la Corée – fut l'un des slogans des réformateurs de l'ère Meiji : cette séparation, consacrée par la victoire sur la Chine en 1895, stigmatisait sa supériorité sur une région jugée par le Japon impérial arriérée et incapable de résister à l'Occident. Puis, lorsque Tokyo se chercha un espace vital, le panasiatisme reprit le dessus : investi d'une mission rédemptrice, il nourrit la thématique expansionniste muée en projet de nouvel ordre mondial : « Huit coins du monde sous un même toit » (*hakko ichiu*). L'« Asie », notion des plus vagues forgée par les Occidentaux (par les Grecs notamment pour se distinguer des Perses), s'inscrit dans une vision eurocentriste du monde : du centre, on s'achemine vers le « Moyen » puis l'« Extrême » Orient. Mais aujourd'hui, résultat à la fois d'une interdépendance économique croissante et d'un sentiment de communauté de destin face à l'Occident, réapparaît une conscience d'appartenance. Celle-ci se traduit par une réappropriation de la notion d'« Asie » imaginée à l'Ouest et autrefois dévalorisée.

« D'un concept vide, l'Asie tend à devenir un concept plein », souligne ainsi Kazuo Ogura, ambassadeur du Japon au Vietnam (5). *« L'esprit traditionnel de l'Asie doit être réévalué et elle doit être à même de projeter ses valeurs universelles le plus largement possible »*, poursuit-il. Il est symptomatique qu'un haut fonctionnaire défende de telles idées, même à titre personnel.

L'affirmation d'une modernité extrême-orientale qui déposséderait l'Occident du monopole qu'il pensait détenir pose un vrai problème historique. Il incite à s'interroger sur les facteurs endogènes à l'origine de ces transformations (6), relativise notre propre processus historique, et nous convie accessoirement à réfléchir sur la complaisance dont nous faisons souvent preuve dans l'application des valeurs que nous revendiquons. Elle a aussi des implications politiques.

Le discours sur l'« universalisme » nippon coïncide en effet avec l'*« internationalisation »* de l'archipel : expression fourre-tout signifiant une plus grande ouverture et l'ambition de Tokyo de jouer un rôle mondial à la hauteur de sa puissance économique. Parallèlement à cette internationalisation, le Japon cultive une identité supposée porteuse d'universalisme. Les grandes civilisations ont dominé le monde par leur force politique, militaire et économique, mais aussi par leur message civilisateur. Le Japon a perçu la lacune de sa puissance et tente d'y remédier afin de se projeter à l'extérieur d'égal à égal avec l'Occident.

Le Centre de recherches internationales sur la culture japonaise, créé par l'ex-premier ministre Nakasone en 1987 et doté de fonds importants, a pour mission d'élucider l'identité nippone et de contribuer au rayonnement de la *« japonicité »*. Elle n'était pas, à l'origine, exempte d'arrière-pensées politiques et idéologiques, bien que ses dirigeants s'en défendent. Une nouvelle génération de chercheurs en infléchira-t-elle l'orientation première ? L'avenir le dira.

Message « civilisateur » et « japonicité »

Le message *« civilisateur »* nippon paraît en tout cas destiné à avoir un écho dans une région où l'anti-japonisme des années 60-70 a perdu de sa vigueur – malgré les crispations que suscitent périodiquement les stigmates du passé – en raison de l'ascendant de la culture de masse japonaise. Autant qu'une *« américanisation »* de la région, est en cours sa *« japonisation »* : la culture de l'archipel y exerce une domination de fait, notamment par les images (modes, jeux videos, *karaoke*).

A cette intégration culturelle par le marché s'ajoute l'ambitieuse diplomatie culturelle de Tokyo en matière de conservation du patrimoine. L'objectif est double : se fondre dans la culture asiatique globale et renforcer l'identité de la région. Le Programme pour la paix, doté d'un fonds de 100 milliards de dollars, lancé fin août par le premier ministre Murayama et encourageant une réflexion commune du Japon et de ses voisins sur le passé afin d'effacer les blessures de la guerre, vise à faciliter cette réintégration du Japon dans sa région d'origine. D'une manière symptomatique, il a obtenu le soutien de la plupart des pays de la région à sa candidature à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le message d'excellence de la *« japonicité »* comporte aussi une inconnue : il reste pour l'instant du domaine de la spéculation intellectuelle, discutable sur le plan académique, mais sans plus. En outre, ce nouveau *« japonisme »* se fait jour dans une société pluraliste où le système démocratique paraît établi, où les symboles du passé sont affaiblis (famille impériale médiatisée) et où règne l'hédonisme à la petite semaine du consumérisme. Si, en revanche, à la faveur d'une crise économique et sociale grave, cette *« excellence nippone »* opposée à la *« décadence »* de l'Occident devenait un discours dominant, elle pourrait constituer l'armature conceptuelle d'un néo-nationalisme populiste dont aucune démocratie n'est préservée.

Ce qui est en jeu, pour l'instant, c'est la transformation de ce qui a été perçu comme *« l'exception japonaise »* depuis la guerre (7) : vaincu, sa souveraineté amputée du droit à la belligérance, le Japon s'est complu dans une définition plus culturelle que politique de son identité, conjuguée à un économisme forcené. La nouvelle donne internationale conduit Tokyo à affirmer une identité définie moins en termes de particularisme – qui cantonne à l'insularité – que de communauté de valeurs avec le reste du monde, mâtinée cependant du message civilisateur que véhiculerait sa propre culture. Visée hégémonique ? Sans doute pas. Ambition d'un statut égal à l'Occident ? Assurément.

PHILIPPE PONS

(1) Sur le fameux colloque de 1942 où fut développée la thèse du dépassement de la modernité, voir l'article de Toru Araki, « Tokyo 1942, le colloque maudit », revue *Ebisu*, n° 6, juillet-septembre 1994.

(2) « Culture Is Destiny, a Conversation with Lee Kuan Yew », *in Foreign Affairs*, mars-avril 1994.

(3) *Le Monde* du 17 mai.

(4) Un exemple de cet amalgame est donné par Michio Morishima dans *Capitalisme et confucianisme*, Flammarion. Léon Vandermeersch dans *le Nouveau Monde sinisé* (PUF) est plus nuancé et montre combien le développement asiatique incite à procéder à des éclairages critiques de nos propres sociétés.

(5) *Chuokoron*, juillet 1993, traduit en anglais dans *Japan Echo*, vol. XX, n° 3, automne 1993.

(6) Voir notre article écrit en collaboration avec Pierre Souyri, « Moderne sans être occidental », *le Monde des débats*, n° 2, novembre 1992.

(7) Thèse développée par Karoline Postel-Vinay dans *la Révolution silencieuse du Japon*, Calmann-Lévy.

FIN

Le dépassement de la modernité : démocratisation d'un vieux thème

En Asie orientale, le choc de la modernité occidentale se fit sentir en profondeur vers le deuxième quart du XIX[e] siècle. Depuis, les réflexions sur ses rapports avec la culture nationale n'ont pas quitté le devant de la scène. Trois grandes réponses ont été proposées : le libéralisme, qui transplante le modèle humaniste, capitaliste et démocratique de l'Occident ; un « fondamentalisme » qui lui oppose à la fois la modernisation technique et les spiritualités traditionnelles ; et, enfin, le communisme, qui le concurrença dans son progressisme en prolongeant sans l'avouer l'autoritarisme prémoderne. En 1945, le Japon troqua le second pour le premier.

Rejetant l'imitation pure et simple, chacun de ces trois courants s'est mis en quête d'une voie nationale, conçue par les plus hardis comme le modèle universel devant supplanter celui de l'Occident. Le thème du dépassement de la modernité, apparu au Japon vers 1940, connaît un renouveau considérable depuis 1985 environ, porté par la vague post-moderniste. Ce serait une erreur de ne le considérer que dans sa continuité, sous-estimant le caractère radical des ruptures opérées : de la dictature à la démocratie et du sacrifice de soi à la poursuite du bonheur.

Les fondamentalistes menèrent des réflexions sur la mission mondiale du Japon à partir des années 1890. Il s'agissait d'élaborer une culture à la fois japonaise et universelle, dépassant les contradictions entre spiritualité et modernité, collectivité et individu. L'ultra-nationalisme des années 30-40 ajouta le projet d'hégémonie politique. Beaucoup d'intellectuels s'y rallièrent. Le thème du dépassement de la modernité fit l'objet d'un symposium célèbre en 1942. L'ultra-nationalisme avait une forte tonalité shintoïste (religion première du Japon), bouddhiste et confucéenne. Mais son projet spiritualiste et autoritaire était semblable dans ses grandes lignes à celui des autres traditionalismes (intégrismes chrétien, musulman ou hindou).

Modifier les rapports de forces

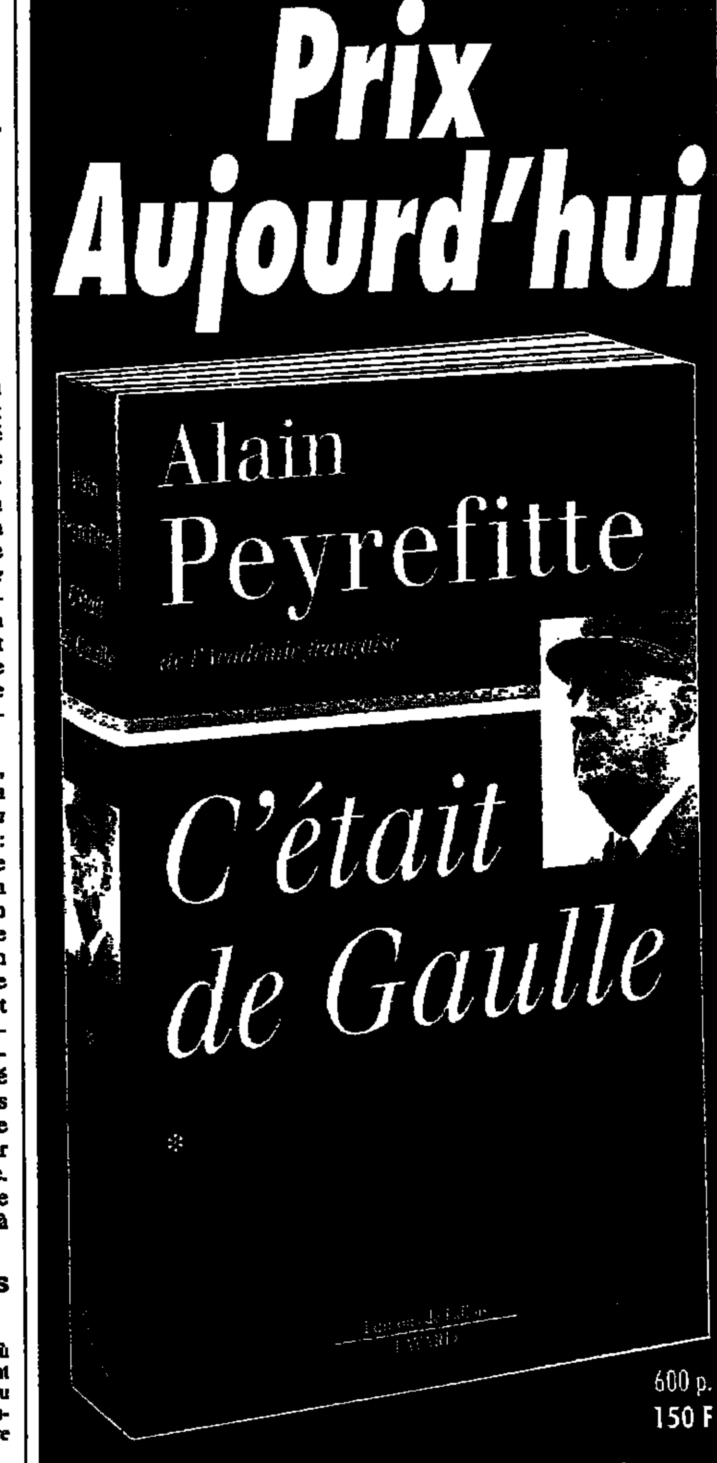
De la thématique du dépassement de la modernité d'avant 1945 à l'actuelle, les principales continuités sont la critiques de la rigidité du moi moderne et la vision d'un Japon qui, en renouant avec sa culture par-delà la phase de modernité à l'occidentale, propose un modèle universel. Aujourd'hui cependant, on ne se réfère plus à la tradition guerrière, ascétique et bureaucratique des samouraïs, mais à celle des bourgeois et des artisans de l'époque Edo, économiste, hédoniste et pacifique.

La « mondialisation » prônée avant 1945 et l'« internationalisation » actuelle ont des directions opposées, désignant respectivement la japonisation du monde et l'intégration à la civilisation cosmopolite libérale. Le thème du retour du Japon et de ses voisins à leur culture nationale ne fait que nuancer celle-ci de couleur locale, alors qu'autrefois il l'attaquait de front.

Avant 1945, le thème du dépassement de la modernité visait à renverser le système international dominé par l'Occident ; aujourd'hui, il vise à s'y intégrer pour modifier de l'intérieur les rapports de forces. Il y a un demi-siècle, il opposait un modèle alternatif de civilisation à la modernité occidentale. Aujourd'hui, il semble plutôt faciliter l'accès au stade le plus avancé de celle-ci : le démantèlement de l'Etat keynésien.

PIERRE LAVELLE

▶ Maître de conférences à l'université d'Osaka, Pierre Lavelle est l'auteur de *la Pensée politique du Japon contemporain*, « Que sais-je ? », PUF, et d'articles sur le philosophe Kitaro Nishida (voir *Etudes phénoménologiques*, 1994), dont il a traduit *la Culture japonaise en question*, Publications orientalistes de France.



AMÉRIQUES

MEXIQUE

Le nouveau président Ernesto Zedillo s'engage à construire un « véritable Etat de droit »

Elu en août, le président Ernesto Zedillo a prêté serment, le jeudi 1er décembre, pour un mandat de six ans. En présence d'une quinzaine de chefs d'Etat et de gouvernement – l'Espagnol Felipe Gonzalez, le Cubain Fidel Castro, le vice-président des Etats-Unis Albert Gore et la plupart des dirigeants latino-américains –, le successeur de Carlos Salinas s'est engagé à « construire un véritable Etat de droit », en réformant *« profondément »* la justice et en poursuivant le processus de transparence électorale. A la guérilla du Chiapas, il a proposé de nouvelles négociations de paix.

MEXICO

de notre correspondant

Rompant avec la traditionnelle langue de bois de ses prédécesseurs, le nouveau président de la République mexicaine, Ernesto Zedillo, quarante-deux ans, a dressé un véritable catalogue de tous les maux du pays lors de son discours d'investiture prononcé devant le Parlement le jeudi 1er décembre. Il a annoncé qu'il allait les combattre un à un afin de *« construire le véritable Etat de droit que méritent les Mexicains »* : réforme du pouvoir judiciaire pour assurer son indépendance, séparation entre le gouvernement et le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir depuis 1929) et réforme électorale *« définitive »* pour mettre un terme aux *« controverses »* alimentées par les *« soupçons »* de l'opposition à propos de la légitimité des victoires du PRI. Et, en une allusion transparente aux abus des gouvernements précédents, il a lancé un avertissement aux fonctionnaires qui chercheraient à s'enrichir.

Après avoir reconnu que son prédécesseur, Carlos Salinas, avait fait preuve d'une *« grande détermination pour transformer en profondeur le pays »*, le nouveau chef de l'Etat s'est prononcé en faveur de la poursuite de la politique économique en vigueur depuis 1988 : *« stabilité des prix »* et *« discipline stricte en matière de finances publiques »*, afin de stimuler la création d'emplois et de lutter contre la pauvreté qui *« affecte des millions de Mexicains »*, en particulier la population indienne. A propos des Indiens du Chiapas qui se sont soulevés le 1er janvier, M. Zedillo a assuré que son gouvernement ne romprait pas le cessez-le-feu en vigueur depuis la mi-janvier et chercherait à rétablir le dialogue avec l'Armée zapatiste de libération nationale, interrompu depuis octobre.

Le président a haussé le ton lorsqu'il a évoqué la violence et *« l'impunité »* qui ont pris des proportions sans précédent au Mexique. Il a dénoncé la complicité de certains éléments des forces de l'ordre avec le trafic de stupéfiants qui constitue désormais *« la principale menace pour la sécurité nationale »* du pays. Les puissants cartels de la drogue, chargés d'écouler vers les Etats-Unis la marchandise fournie par leurs homologues colombiens, auraient en effet profondément pénétré la classe politique au pouvoir et pourraient avoir joué un rôle dans les deux assassinats qui ont bouleversé le Mexique : celui du candidat du PRI à l'élection présidentielle, Luis Colosio, le 23 mars à Tijuana, et celui du secrétaire général du même parti, José-Francisco Ruiz, le 28 septembre à Mexico.

La « vérité » sur les meurtres des dirigeants du PRI

M. Zedillo a reconnu que *« la société mexicaine n'est pas satisfaite des résultats des enquêtes »* sur ces deux meurtres (les auteurs matériels ont été arrêtés mais pas les commanditaires). Il a notamment promis d'*« intensifier les enquêtes {...} pour connaître toute la vérité »*. Le président Salinas s'était engagé, lui aussi, à aller jusqu'au bout, quels que fussent les auteurs intellectuels des crimes. Confronté à un flot d'informations diffusées par la presse et mettant en cause plusieurs hauts dirigeants du PRI dans l'organisation des crimes ou dans la protection des auteurs intellectuels, il avait finalement reculé. *« Nous n'avons pas de preuves contre ces derniers*, reconnaît-on dans l'entourage de l'ancien président, *mais c'est un fait que nos réformes ont affecté les intérêts de certains groupes au sein du parti. Les périodes de changement en profondeur éveillent des espoirs mais libèrent aussi les démons. »*

« Salinas s'est servi des secteurs durs du parti pour consolider son pouvoir au début de son mandat lorsque l'opposition dénonçait la fraude électorale et contestait sa légitimité, rappelle un député du PRI, Alejandro Rojas. *Ensuite, il a cherché à se débarrasser d'eux pour imposer sa politique néo libérale. »* Les *« dinosaures »*, comme on désigne la vieille garde du parti, se seraient rebellés face à une telle ingratitude et auraient déclenché une lutte impitoyable pour le pouvoir. C'est la thèse défendue par une partie de la classe politique et largement commentée dans la presse.

L'enquête menée par le procureur général adjoint, Mario Ruiz, sur l'assassinat de son frère s'acheminait aussi dans cette direction jusqu'à ce que les pressions politiques et le refus des dirigeants du PRI de collaborer l'amenassent à présenter sa démission. M. Ruiz, qui affirme avoir reçu des menaces de mort, avait accusé les deux principaux dirigeants actuels du PRI, Ignacio Pichardo et Maria Moreno, d'avoir contribué à faciliter la fuite d'un des concepteurs du crime, le député Manuel Munoz.

Après sa démission, Mario Ruiz est devenu plus audacieux encore, affirmant que deux ministres et plusieurs personnalités importantes du PRI protégeaient les cartels de la drogue et auraient participé à l'assassinat de son frère. M. Ruiz n'a désigné personne, mais, depuis plusieurs semaines, deux noms circulent dans la presse : celui des ministres de l'agriculture, Carlos Hank, et des communications, Emilio Gamboa. Le premier surtout est dans la ligne de mire : personne ne s'explique en effet comment ce simple instituteur est devenu un des hommes les plus riches du Mexique, au point d'attirer l'attention du magazine économique américain *Forbes*, qui évalue sa fortune à environ 1,3 milliard de dollars.

BERTRAND DE LA GRANGE

Affrontements au Chiapas. – Un affrontement entre des paysans membres d'un « Front populaire Francisco-Villa » et le propriétaire d'une ferme qu'ils occupaient depuis août a fait un mort et trois blessés, jeudi 1er décembre, dans l'Etat du Chiapas, a annoncé le président de l'Union des producteurs de café de cet Etat, Carlos Bracamonte. Par ailleur, une vingtaine de personnes ont été blessées jeudi à Mexico, peu après l'investiture du président Zedillo, à l'issue de heurts entre la police et des manifestants de gauche proches de la guérilla zapatiste du Chiapas. – *(AFP.)*

AFRIQUE

RWANDA

Une commission de l'ONU souligne que le génocide était planifié

Le génocide des Tutsis au Rwanda avait été organisé de longue date par l'ancien régime du président Juvénal Habyarimana, avec la mise en place d'« escadrons de la mort » appelés *« réseau 0 »*. C'est ce qu'affirment trois juristes africains, Atsu Koffi Amega (Togo), Haby Dieng (Guinée) et Salifou Fomba (Mali), qui ont travaillé tout l'été avant de remettre cette semaine leur rapport au secrétaire général des Nations unies. *« Des preuves accablantes montrent que l'extermination des Tutsis par les Hutus avait été planifiée des mois à l'avance*, disent ces juristes. *Les massacres ont été perpétrés essentiellement par des Hutus, de manière concertée, planifiée, systématique et méthodique, et ont été motivés par la haine ethnique. »*

Ils font état d'au moins 500 000 morts durant les massacres qui ont commencé le 6 avril, moins d'une heure après l'attentat ayant coûté la vie au président Juvénal Habyarimana et à son homologue burundais Cyprien Ntyamira. Les trois enquêteurs affirment également, après avoir examiné des accusations lancées contre le Front patriotique rwandais (FPR, au pouvoir depuis juillet), qu'il y avait *« de sérieuses raisons de conclure que des Tutsis s'étaient eux aussi livrés à des massacres, des exécutions sommaires, des violations du droit international humanitaire et des crimes contre l'humanité à l'égard de Hutus »*. Mais ces affirmations, ajoutent les enquêteurs, *« devraient faire l'objet d'enquêtes plus poussées »*.

Le FPR vide des camps de déplacés

Ces experts sont préoccupés par les violences que continuent de commettre des soldats du FPR et recommandent au Tribunal international d'enquêter aussi sur ces cas. Mais la Commission *« n'a pas trouvé d'indices prouvant que les massacres de Hutus perpétrés par des soldats tutsis du FPR avaient été systématiques, commandités ou encore approuvés par les dirigeants gouvernementaux ou les commandants de l'armée »*. Les experts notent que l'actuel vice-président et ministre de la défense rwandais, Paul Kagame, leur a manifesté sa volonté de mettre fin à ces exactions. L'essentiel du rapport porte toutefois sur le génocide de l'ethnie minoritaire tutsie (14 % de la population totale) par l'ancien régime hutu.

Quelque douze mille mille rwandais ont fui le sud-ouest du pays pour le Zaïre, lorsque l'armée du FPR a *« vidé »* au moins un camp de personnes déplacées la semaine dernière, a indiqué, jeudi 1er novembre, Emile Segbor, chef de la sous-délégation de Bukavu du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). La région de Bukavu, au sud du lac Kivu, fait face à la « zone humanitaire sûre » créée dans le sud-ouest du Rwanda par les soldats français de l'opération Turquoise. Les Français sont partis depuis le mois d'août et ce secteur est maintenant sous contrôle de la nouvelle armée rwandaise.

Plusieurs centaines de milliers de Rwandais sont encore « déplacés » dans cette zone, installés dans des camps sous la surveillance partielle des « casques bleus » de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Depuis plusieurs semaines, le gouvernement de Kigali répète que les camps de déplacés doivent disparaître, que leurs occupants doivent rentrer sur leurs collines. La semaine dernière, le président de la République, Pasteur Bizimungu, avait souhaité que tous les camps de déplacés aient disparu avant la fin de l'année. – *(AFP.)*

TUNISIE

La lutte contre les islamistes renforce l'autoritarisme du régime

Les rapports sur la situation des droits de l'homme se suivent et se ressemblent. Certes, le pouvoir a donné des gages à ceux qui s'inquiètent de sa dérive autoritaire sous prétexte de lutte anti-islamiste : il a notamment procédé à des réformes législatives, pour se conformer aux conventions internationales, et ouvert l'Assemblée nationale aux partis de l'opposition légale. Mais, tout en reconnaissant que *« la Tunisie vit une période de transition politique, économique et sociale, et doit relever le défi de mouvements extrémistes »*, la Commission des droits de l'homme des Nations unies regrette, dans un récent rapport, qu'il y ait *« un écart qui se creuse entre la loi et la pratique. »*

La Commission s'inquiète ainsi des *« mauvais traitements et des tortures dont sont victimes les détenus »*. Elle dénonce aussi, entre autres, le dépassement de la garde à vue, fixée à dix jours, l'absence d'enregistrement des personnes arrêtées et d'information aux familles, le refus d'examens médicaux.

La Commission déplore les entorses faites au principe de l'indépendance de la justice, par le biais de pressions qui s'exercent contre les défenseurs de personnes poursuivies pour délits politiques. Plus généralement, elle constate que *« la critique du gouvernement n'est pas pleinement tolérée »* et qu'à cet égard, *« un certain nombre de libertés fondamentales ne sont pas totalement respectées. »* Et de souligner *« l'interdiction de publication de plusieurs journaux étrangers »* – *Le Monde* et *Libération* ne sont plus en vente depuis le mois de mars – et *« les restrictions imposées à l'activité des partis politiques. »*

De son côté, la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme (LTDH), qui avait eu de graves démêlées avec le pouvoir, refait discrètement surface. Dans les conclusions de son récent Conseil national, elle énumère, tout en se félicitant des *« initiatives positives »* prises à son égard, les *« nombreuses plaintes (...) relatives à l'interdiction de voyager, au retrait des passeports, aux limites imposées à la liberté d'expression et d'organisation, à l'extension de la surveillance administrative »*, et dit sa *« crainte de voir ces abus s'aggraver. »* La Ligue souligne, en outre, la *« nécessité »* de libérer tous les prisonniers d'opinion et *« d'adopter des mesures urgentes et radicales de manière à garantir le droit du citoyen à une information libre et plurielle. »* Le souhait qu'elle exprime de pouvoir publier un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en dit long sur le souci du pouvoir de tarir toutes les sources d'une éventuelle contestation. Amnesty International ne vient-elle pas de protester contre *« le harcèlement dont est victime, depuis deux ans, sa section locale et le refus d'autoriser* [ses] *publications à entrer dans le pays. »*

JACQUES DE BARRIN

EN BREF

AFGHANISTAN : les factions sont en pourparlers à Téhéran. – L'Organisation de la conférence islamique (OCI) a proposé un plan de paix à huit factions afghanes réunies depuis fin novembre à Téhéran pour tenter de mettre fin à une guerre civile de près de trois ans. Le représentant de l'OCI, Ibrahim Saleh Bakr, a indiqué qu'*« une proposition en trois points »* leur a été soumise : *« cessez-le-feu inconditionnel pour deux ou trois mois »* ; *« formation d'un gouvernement de transition accepté par tous... pour six mois à un an »* ; *« organisation d'élections législatives libres pour désigner un Parlement qui élirait un président »*. Seules deux factions soutenues par l'Arabie saoudite ont refusé de se rendre à Téhéran. – *(AFP.)*

ANGOLA : deux Italiens ont été enlevés dans l'enclave de Cabinda. – Deux Italiens ont été enlevés, mardi 27 novembre, par des combattants du « FLEC rénové », l'une des factions du Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC), a-t-on appris jeudi de source militaire à Luanda. Les deux Italiens, qui travaillent pour la société d'exploitation forestière Trivestal, ont été capturés sur la route reliant Cabinda à Cai-Caluiado dans le nord de l'enclave. – *(AFP.)*

CANADA : Le chef de l'opposition est amputé d'une jambe. – Chef de l'opposition à la chambre des Communes d'Ottawa et leader du Bloc Québécois (souverainiste), Lucien Bouchard, a été amputé de la jambe gauche, jeudi 1er décembre. Selon la chaîne de télévision Radio-Canada, M. Bouchard, qui fut ambassadeur en France de 1985 à 1988, a été victime d'une infection causée par la *« bactérie streptocoque A, dite mangeuse de chair »*, qui peut être mortelle. En visite à Paris, le premier ministre canadien Jean Chrétien s'est déclaré *« choqué et attristé »*. – *(AFP.)*

Nouvelles restrictions budgétaires pour la défense. – Une armée de terre un peu plus importante, des forces aériennes plus modestes et un budget réduit : tels sont les grands traits de la nouvelle politique canadienne en matière de défense, présentée dans un « livre blanc », jeudi 1er décembre à Ottawa, par le ministre David Collenette. D'ici à 1999, les effectifs totaux passeront de 72 000 à 60 000 hommes, mais ceux de l'armée de terre, qui fournit d'importants contingents de « casques bleus », seront augmentés de 3 000 hommes. – *(AFP.)*

HAÏTI : le président Aristide appelle les victimes de la répression à porter plainte. – Le président Jean-Bertrand Aristide a appelé, jeudi 1er décembre, les victimes de la répression des trois ans du régime militaire (3 000 personnes selon l'ONU) à *« aller au tribunal porter plainte »*. *« Si on ne les écoute pas, qu'elles le disent »*, a-t-il ajouté dans un discours prononcé en créole dans la ville des Cayes (sud-ouest du pays). Le Parlement a voté en octobre une loi d'amnistie, aux contours vagues, pour les responsables du régime militaire. Le système judiciaire haïtien est en complète désorganisation. – *(AFP.)*

MALI : seize Touaregs tués au cours d'un accrochage avec l'armée. – Seize Touaregs ont été tués, mercredi 30 novembre, au cours d'un accrochage avec l'armée sur le fleuve Niger. Un communiqué de l'état-major des forces armées fait savoir qu'il s'agissait de *« bandits armés »* et que d'*« importantes quantités d'armes et de munitions ont été saisies »*, lors de cet incident qui s'est produit entre Gao et Tombouctou, dans la région du Gourma. – *(AFP.)*

NORVÈGE : le premier ministre, Mme Gro Harlem Brundtland, reste populaire en dépit du vote négatif de la population à l'Union européenne. – Selon un sondage publié jeudi 1er décembre par le quotidien *Dagbladet*, 72 % de Norvégiens souhaitent que Mme Gro Harlem Brundtland reste leur premier ministre, en dépit du revers qu'elle a essuyé, lundi, avec le rejet de l'adhésion de son pays à l'Union européenne. En revanche, seule une minorité (7 %) de personnes interrogées voudrait être gouvernée par le chef de file des opposants à l'adhésion, la centriste Anne Enger Lahnstein. – *(AFP.)*

PHILIPPINES : 13 morts et 48 disparus dans le naufrage d'un ferry. – Au moins 13 personnes sont mortes, et 48 étaient portées disparues vendredi 2 décembre, huit heures après le naufrage près de l'île de Corregidor, à l'entrée de la baie de Manille, du ferry *Cebu City*, éperonné à l'aube par un cargo singaporien. *Le Cebu City* avait 540 personnes à bord, selon les gardes-côtes. Il venait de quitter la capitale philippine à destination de Bohol, au centre de l'archipel. Les gardes-côtes ont indiqué que le navire a sombré trente minutes après la collision. – *(AFP.)*

SAHARA OCCIDENTAL : le référendum d'autodétermination prévu pour l'été prochain. – Le référendum d'autodétermination aura lieu l'été prochain, a déclaré, vendredi 2 décembre, au quotidien marocain *El Mithaq el Watani* le secrétaire général de l'ONU. Boutros Boutros-Ghali a indiqué qu'à cette fin, il allait demander au Conseil de sécurité de donner son accord pour l'ouverture de vingt nouveaux bureaux d'identification des personnes habilitées à participer à cette consultation. – *(AFP.)*

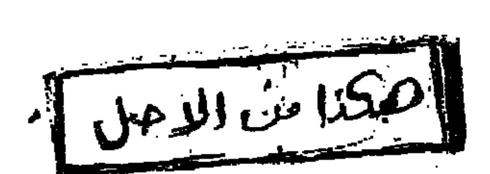
TURQUIE : le Parlement rejette l'organisation d'élections législatives partielles pour le 25 décembre. – Sans fixer de nouvelles date, le parlement turc a rejeté, jeudi 1er décembre, l'organisation, pour le 25 décembre, d'élections législatives partielles, principalement dans le sud-est du pays en proie à la rébellion kurde. La Cour constitutionnelle avait annulé une précédente élection prévue pour le 4 décembre, car la loi électorale ne prévoyait pas de mise à jour des listes d'électeurs, privant ainsi du droit de vote les nombreuses personnes déplacées dans le sud-est du pays en raison de conflit avec les séparatistes kurdes. – *(AFP.)*

Le livre et le fusil

De tous les passagers d'un récent vol en provenance de Paris, seules deux personnes ont été priées d'ouvrir leurs sacs de voyage à l'aéroport de Tunis pour une fouille minutieuse. Un homme, la barbe hirsute, habillé d'une longue robe blanche, et son épouse, gantée de noir et recouverte, de la tête aux pieds, d'un « tchador » sombre. Le douanier *ne* s'est intéressé *qu'*aux trois ou quatre livres qu'ils transportaient et qu'il a feuilletés pendant près d'un quart d'heure.

« Un terroriste est plus dangereux avec un livre qu'avec un fusil », ont expliqué des intellectuels, proches du pouvoir. A les en croire, la littérature islamiste *« peut contribuer à créer une situation à l'algérienne en Tunisie. »* La chasse aux ouvrages qui sentent le soufre fait partie du plan gouvernemental de lutte contre l'intégrisme. Le pouvoir a déjà commencé à « épurer » les manuels scolaires. *« On y a découvert une littérature qui enlève tout esprit critique, une littérature destinée à endoctriner les jeunes »*, assure une source autorisée.

La lutte contre cette littérature de mauvais aloi ne connaît pas de répit. C'est ainsi qu'à l'occasion de la Foire internationale du livre qui est organisée, cette semaine, à Tunis, *« les 55 542 livres exposés ont été vérifiés »*, ont précisé les organisateurs. Ceux-ci se refusent à indiquer le nombre de fonctionnaires qui ont joué les censeurs de tous ces titres en provenance d'une vingtaine de pays, dont douze arabes. – *(AFP.)*



مكتب الدعم

PROCHE-ORIENT

La situation dans les territoires autonomes

Yasser Arafat veut une presse aux ordres

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Chaque jour ou presque, une, voire plusieurs photos ou déclarations du « président » ou de ses « ministres », des encouragements fraternels au « gouvernement », d'inlassables appels à l'unité nationale *« autour de l'Autorité autonome »* : les deux principaux quotidiens palestiniens, *El Qods* et *An Nahar*, ont adopté un ton résolument, et prudemment, conciliant.

Mais, à côté des éditoriaux, il y a les nouvelles. Envieux de la totale liberté dont jouit la presse israélienne, tout se passe comme si les journalistes palestiniens, qui ont subi et qui subissent encore à Jérusalem-Est (1) la censure militaire de l'occupant, se faisaient un malin plaisir de publier des informations défavorables ou déplaisantes pour Yasser Arafat. Certains ont beau répliquer qu'ils n'ont guère le choix, ce n'est pas l'avis du « président ».

Ainsi, depuis quatre jours, les deux journaux sont-ils systématiquement saisis par la police « autonome » à leur entrée à Gaza et les papiers d'identité des distributeurs palestiniens, confisqués. Accessoirement, puisque qu'ils arrivent dans les mêmes paquets, les exemplaires du quotidien israélien de la droite anglophone, *The Jerusalem Post*, le sont aussi.

Retenus pendant plusieurs heures, les journaux sont mis en vente dans l'après-midi lorsque la plupart des lecteurs ne sont plus intéressés ou ont acheté le seul quotidien présentable, selon M. Arafat, *El Aqsa*, une feuille rédigée, depuis quelques mois, à Jéricho, dans la caserne de la police palestinienne...

Qui est responsable de cette politique ? *« Le mauvais temps »*, a d'abord prétendu le chef de la police autonome. *« On cherche »*, déclare aujourd'hui le patron de la « sécurité préventive ». Yasser Abed Rabbo, « ministre » de la culture et de l'information, ne décolère pas. Nul ne l'a prévenu d'une mesure qu'il *« condamne d'où qu'elle vienne »*. Et de préciser : *« La décision a été prise au sommet du leadership et nous ne la comprenons pas. »* Hanane Achraoui, présidente de la Commission des droits du citoyen palestinien, va plus loin et dénonce cette *« inacceptable ingérence dans les affaires de la presse »*.

« Une atmosphère d'intimidation »

Ancien porte-parole des négociateurs palestiniens aux pourparlers de paix avec Israël, Mme Achraoui ajoute qu'elle a décelé, à Gaza et à Jéricho, « une atmosphère d'intimidation », peu conforme à la liberté d'expression. De fait, plusieurs journalistes de Gaza, dont Taher Shriteh, qui collabore avec les correspondants du *Monde* depuis des années et qui fut emprisonné de nombreuses fois par les Israéliens, ont été arrêtés, détenus pendant plusieurs jours et relâchés après avoir signé l'engagement de soumettre à l'Autorité toute information controversée.

La pression sur les agences de presse internationales qui ont des bureaux permanents à Gaza, se fait, chaque jour, plus forte. *« Yasser Arafat*, estime un intellectuel palestinien de Jérusalem-Est, *est habitué à une presse entièrement aux ordres. L'agence Wafa, c'est Tass avant Gorbatchev : la Voix de la Palestine* [la radio autonome qui émet depuis juillet], *c'est la voix de son maître ; la télé, ce sera pareil. »*

Pour le moment, la télévision palestinienne, dans laquelle l'Europe et surtout la France ont généreusement investi, ne fonctionne qu'à titre expérimental dans un rayon de quelques kilomètres autour du bureau de Yasser Arafat. Retenu à la douane israélienne pendant plusieurs mois, le car de régie offert par le Quai d'Orsay (450 000 francs) est garé, depuis deux mois, devant le bureau du « président », à même le sable de la plage, dans l'humidité et le sel de la Méditerranée. Une équipe française a dû revenir récemment changer certains équipements déréglés ou rouillés.

Le « gouvernement » autonome ayant d'autres priorités, personne ne peut dire quand cette télévision fonctionnera vraiment. Mais à en juger par le contenu des émissions de la Voix de la Palestine, nul ne se fait d'illusions. Pas même le « ministre » de l'information, chaque jour plus critique à l'endroit du « président ». La radio palestinienne, selon lui, *« se conduit comme celle de Damas, elle chante les louanges d'une seule et même personne* [Yasser Arafat] *à longueur de journée »*. Le président de l'Autonomie a-t-il eu connaissance de cette remarque acidulée ? *An Nahar* l'a, en tout cas, publiée dans son édition du 1er décembre.

PATRICE CLAUDE

(1) *El Qods* (25 000 exemplaires) et *An Nahar* (8 000) sont tous deux publiés à Jérusalem-Est et à ce titre soumis à la censure militaire israélienne.

LIBAN

Le premier ministre Rafic Hariri offre sa démission

Excédé par des campagnes de dénigrement qui finissent par prendre, à ses yeux, l'allure d'un harcèlement insupportable, le premier ministre, Rafic Hariri, a présenté sa démission, jeudi 1er décembre, en plein conseil des ministres. Le chef de l'Etat, Elias Hraoui, dont les relations avec M. Hariri ne sont pourtant pas au beau fixe, a retenu ce dernier, le temps que le conseil avalise une augmentation des salaires de 20 à 25 %, alors que les syndicats réclamaient 88 %.

Rentré chez lui, M. Hariri s'est montré, selon ses proches, *« soulagé »*. Dans quelle mesure sa démission est-elle irrévocable ? C'est la question que tout le monde se pose à Beyrouth, où l'on se souvient de sa bouderie de mai dernier qui avait duré une semaine et s'était terminée sans résultat tangible. M. Hariri a-t-il présenté sa démission par écrit ? Il a certes rédigé quelques mots sur un bout de papier qu'il a remis au chef de l'Etat, mais il ne s'agit pas d'une lettre de démission en bonne et due forme. Aussi sera-t-il possible d'utiliser ce document au gré de l'évolution des événements.

Pour l'essentiel, les suites données à cette démission se négocient à Damas. Certes, le président Hafez el Assad ne souhaite guère *a priori* voir s'ouvrir une crise gouvernementale au Liban, à la veille de la toute prochaine mission au Proche-Orient du secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. Mais cette nouvelle tournée ne s'annonçant pas comme décisive, on peut penser que le tuteur syrien saisira l'occasion pour crever l'abcès, quitte à confier à M. Hariri le soin de former un nouveau gouvernement.

L'affaire des privilèges accordés à l'hôtel Saint-Georges – un terrain de 12 000 m² gagné sur la mer et deux étages supplémentaires – a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Image emblématique du Beyrouth de l'avant-guerre, *« le Saint-Georges »* doit être restauré. M. Hariri a été accusé de vouloir octroyer à la société hôtelière des avantages après en avoir racheté 70 % des parts. Cet établissement est situé à la lisière du centre-ville dont la reconstruction est l'œuvre du premier ministre. S'estimant calomnié, celui-ci a préféré claquer la porte.

Le même jour, une autre affaire secouait le monde politique : le parlement, dans un vote, impliquait l'ancien président Amine Gemayel, Sami Maroun, ancien homme de confiance de M. Hariri, et l'ex-commandant en chef de l'armée, le général Ibrahim Tannous, dans un autre scandale, celui de l'acquisition, en 1983, d'hélicoptères Puma, de conception française et assemblés en Roumanie.

La semaine précédente, le parlement avait levé l'immunité d'un de ses membres, Yehya Chamas, accusé de trafic de drogue. Celui-ci avait alors mis en cause le chef des renseignements syriens au Liban, le général Ghazi Kenaan. Il avait été plus loin qu'une commission d'enquête *ad hoc* qui n'avait retenu que la négligence du général Tannous.

LUCIEN GEORGE

Transferts de pouvoirs en Cisjordanie

Conformément aux accords sur l'autonomie, les Israéliens ont remis aux Palestiniens, jeudi 1er décembre, les pouvoirs qu'ils exerçaient dans les domaines du fisc et de la santé en Cisjordanie occupée. Des cérémonies ont marqué l'événement à Naplouse et à Ramallah.

Les Palestiniens avaient déjà pris en charge l'éducation en août, et sont responsables, depuis novembre, du tourisme et des affaires sociales. Les douanes, les transports publics et les communications restent sous contrôle israélien. L'Etat juif a finalement donné son feu vert pour le fisc et la santé après que l'Union européenne eut décidé, la veille, à Bruxelles, d'accorder à l'Autorité palestinienne un fonds d'urgence de 125 millions de dollars. – *(AFP.)*

SYRIE : le président Assad accuse Israël d'« hégémonie ». – Lors d'une conférence de presse avec son homologue égyptien Hosni Moubarak, en visite à Damas, le président Hafez El Assad a affirmé, jeudi 1er décembre, qu'Israël entravait les négociations de paix en voulant imposer son *« hégémonie totale »* sur les Arabes. *« S'il est impératif de choisir entre la situation actuelle et l'acceptation des exigences d'Israël*, a-t-il ajouté, *je choisirai la situation actuelle. »* – *(AFP.)*

IRAK : l'ex-chef des renseignements militaires aurait rejoint l'opposition. – L'ancien chef des services secrets de l'armée, Wafiq As-Samraï, a rejoint l'opposition au Kurdistan *« pour œuvrer au renversement du régime fasciste »*, a affirmé, jeudi 1er décembre, le Congrès national irakien. Cette défection, selon lui, *« illustre le mécontentement populaire vis-à-vis du pouvoir dictatorial* [...] [et] *la colère de l'armée qui a connu des défaites successives en raison des erreurs du tyran et de sa politique irréfléchie. »* – *(AFP.)*

Les bégaiements de l'élargissement

Les pays de l'Est sont pressés d'adhérer à l'UE.
Les étapes de préparation et d'adaptation proposées par les Occidentaux leur paraissent du temps perdu

VARSOVIE

de notre correspondant

« Il n'y aura pas d'Europe à la carte, mais un choix de menus : un menu de base, un menu touristique, et, pour les plus ambitieux, un menu gastronomique. » L'allégorie bien française utilisée à Varsovie par Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, à la fin de la semaine dernière, n'était peut-être pas tout à fait du goût de ses interlocuteurs polonais : elle fait trop clairement apparaître que dans le futur restaurant européen, les éventuels convives « de l'Est » ne pourraient prétendre qu'au choix le plus modeste, les Français s'attaquant avec les Allemands et quelques autres gourmets fortunés au menu gastronomique. Mais les propos de M. Lamassoure, venu exposer les intentions de Paris alors que la France s'apprête à assumer la présidence de l'Union européenne, se prêtent aussi à une interprétation plus positive : le restaurant sera bien, un jour, ouvert à tous ceux qui auront le minimum requis pour y entrer.

Le ministre français a même fait un peu plus. Au terme d'une journée où il s'est entendu répéter que la France devrait cesser de donner l'impression qu'elle s'opposait à l'élargissement vers l'Est, M. Lamassoure a laissé entendre que Paris acceptait désormais, ou du moins accepterait bientôt, de parler dates.

Un tout petit peu de fraternité

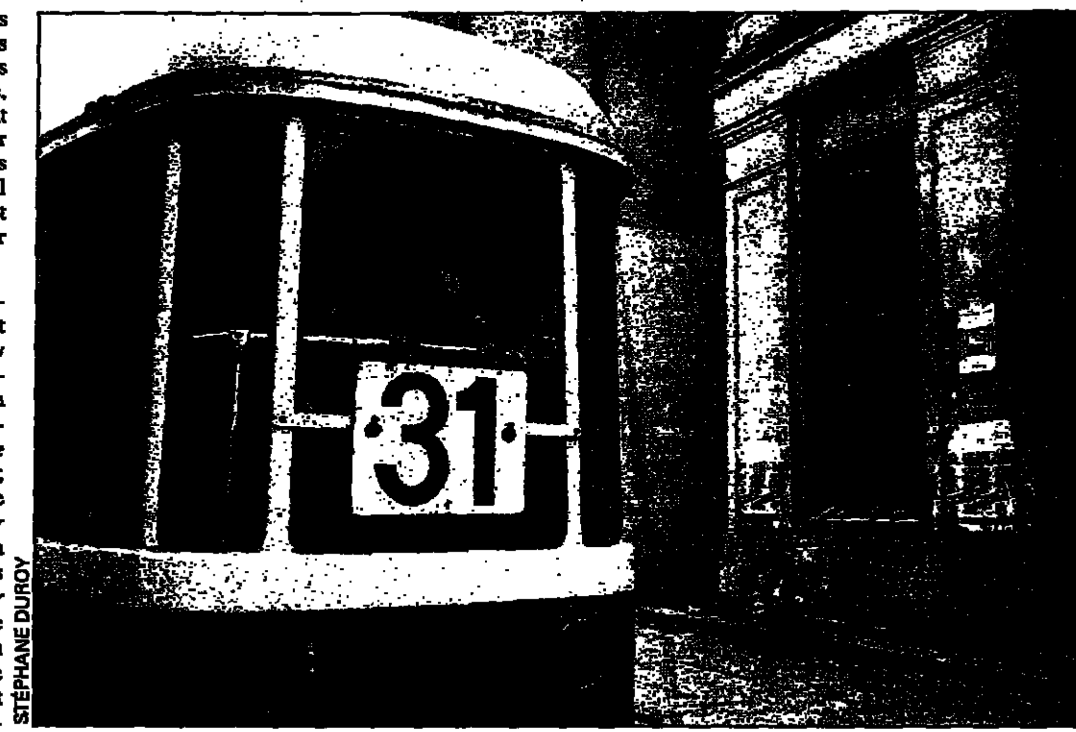
Exprimer l'espoir que, *« pendant la présidence française, il sera possible de préciser les critères et le calendrier de l'adhésion »* n'engage certes pas à grand-chose. Mais cela change tout de même du discours d'Edouard Balladur, qui, en visite en Pologne au mois de juillet, avait refroidi d'emblée ses hôtes en expliquant que *« la France* [n'était] *pas prête à envisager à ce stade un calendrier »*.

Bien des responsables français ne cherchent nullement à dissimuler leur propre manque d'empressement. L'ancien premier ministre, Edith Cresson, qui va prendre ses fonctions de commissaire européen, n'apprécie guère que les Européens de l'Est *« s'acharnent »* ainsi à obtenir *« à toute force »* leur adhésion. Le « calendrier » se résume pour elle à un *« après l'an 2000 »*, même si elle est la première à convenir que ce n'est pas vraiment très explicite. Les spécialistes français avancent une série d'arguments économiques (niveaux des salaires, structure de l'agriculture, énormes besoins de financement des pays de l'Est pour les amener « au niveau »), voire politiques (ne pas prendre à rebrousse-poil les agriculteurs français) qui sont tous justifiés et plaident tous pour que l'on se hâte très lentement.

En face, on connaît ces arguments par cœur, mais on part d'une autre logique. Bronislaw Geremek, président de la commission des affaires étrangères de la Diète, plaide devant M. Lamassoure pour *« un tout petit peu de fraternité »* et de solidarité ; remarque, un brin caustique, que les Polonais, *« sans trop savoir pourquoi »* ont toujours aimé la France ; demande que Paris veuille bien se faire *« le messager de l'Europe »* au lieu de laisser ce privilège à l'Allemagne. Bien entendu, à qui lui parle d'Henri IV, il répond en citant Sully, lointain zélateur de l'intégration à l'Occident de la Pologne, de la Hongrie et de la Bohême... Le tout est si bien tourné qu'on applaudit bien fort, mais le malentendu, au fond, subsiste.

Beaucoup d'Européens de l'Ouest, particulièrement les Français, estiment qu'il faut prendre son temps : officiellement, parce que les pays de l'Est doivent pouvoir se préparer, s'adapter, et que l'Union européenne doit digérer son premier élargissement et adapter ses institutions. Plus profondément, certains souhaitent tout simplement reculer au maximum l'échéance, inquiets d'avoir à traîner un tel fardeau, pas vraiment convaincus que « l'Est » mérite autre chose qu'un statut d'associé plus ou moins privilégié.

Pour les « candidats », c'est plutôt l'inverse. Le temps qui passe n'est pas du temps gagné, mais du temps perdu. Dans cette Europe « malchanceuse », qui a si souvent vécu dans une situation d'occupation, de domination étrangère ou de retard économique, on a la hantise de voir se refermer la « fenêtre d'opportunité » qui s'est soudain ouverte, de manière presque inespérée. Il ne faut pas brusquer la Russie, il faut lui laisser le temps de s'habituer au nouvel état du monde, explique-t-on à Paris, à Bruxelles ou à Washington. Mais, il n'y a guère plus d'un an, en août 1993, Boris Eltsine déclarait à Varsovie que la Russie ne voyait pas d'inconvénient à une adhésion de la Pologne à l'OTAN. Aujourd'hui, la diplomatie russe s'emploie avec la dernière énergie



STÉPHANE DUROY

La Pologne demande que Paris veuille bien se faire « le messager de l'Europe ».

à combattre cette éventualité. A l'époque, Boris Eltsine passait encore pour un démocrate, la Russie pour un pays en voie de démocratisation : depuis, il y a eu l'assaut contre le Parlement, la remise au pas du Caucase, le recours à une rhétorique semi-jirinovskienne, des pressions toujours plus voyantes sur « l'étranger proche »... Autant de raisons d'attendre, ou au contraire d'accélérer le mouvement ?

Parallèlement, les relations entre les divers candidats à l'adhésion sont devenues moins idylliques. L'idée d'une démarche commune, d'une approche concertée, notamment de la part de la Hongrie, de la République tchèque et de la Pologne, a pris du plomb dans l'aile. Plus l'entreprise est difficile, plus vive est la tentation du chacun pour soi.

Le premier ministre hongrois Gyulia Horn parle de *« saine rivalité »*, mais le Tchèque Vaclav Klaus est beaucoup plus brutal. Au cours d'une récente réunion à Poznan des premiers ministres de la zone de libre-échange d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie), il s'est vivement opposé à ce que le communiqué final évoque une *« coordination »* des démarches auprès de Bruxelles (les micros étant branchés par erreur, la presse a tout entendu).

Les convictions pro-occidentales de certaines équipes « post-communistes » actuellement en pouvoir sont fraîches et pas forcément très profondes. C'est particulièrement vrai en Pologne – où les déchirements de l'opposition libérale leur donnent l'espoir de rester encore longtemps aux commandes. La méfiance à l'égard des privatisations se mêle à une méfiance à l'égard d'une nouvelle hégémonie occidentale. Certains représentants de cette mouvance imaginent donc une improbable « troisième voie », associée à un statut de neutralité, à un rôle de tampon entre le monde russe et le monde occidental. A ceux qui ont imaginé le « triangle de Weimar », qui associe pour quelques initiatives communes la France, l'Allemagne et la Pologne, des sociaux-démocrates ont même répondu en proposant un très étrange « triangle de Varsovie », associant l'Allemagne, la Russie et la Pologne. Même si elle reste marginale, et exprimée à mi-voix, la méfiance à l'égard de l'Occident n'est d'ailleurs pas le seul fait de la gauche néo-communiste : certains représentants de la droite polonaise partagent cette réticence, renouant en cela avec des traditions d'avant-guerre.

Il y a enfin un autre risque, plus grave : les démocraties de l'Est sont jeunes, pas encore très vigoureuses, et certaines pourraient faner sur pied faute d'être privées trop longtemps du réseau d'irrigation occidental. Tous les efforts de formation, tous les programmes phares, tous les colloques, tous les échanges et toutes les aides, aussi utiles qu'ils soient, ne pourront faire longtemps illusion si les opinions et les dirigeants est-européens se persuadent que l'essentiel, la reconnaissance pleine et entière comme des égaux en droit, leur restera pour longtemps inaccessible.

JAN KRAUZE

Impatience à l'Est

Suite de la première page

La discussion avec les Européens de l'Ouest n'est pas simple parce que les interlocuteurs partent de prémisses opposées (1). Les Polonais – mais leurs compagnons d'infortune des autres pays de l'Est ne pensent pas différemment – estiment qu'ils sont mieux placés, géographiquement et historiquement, que les Occidentaux pour connaître les menaces pesant sur la stabilité du continent. Ils regrettent qu'on ne les ait pas écoutés, ni même consultés, lorsque la guerre a éclaté en Yougoslavie, parce que leur expérience communiste aurait pu aider à comprendre le drame. Si l'on ne profite pas de la faiblesse relative de la Russie pour élargir l'OTAN, comment osera-t-on le faire quand la Russie sera redevenue forte ?

Argument que les Occidentaux retournent : en tirant profit de la faiblesse de la Russie on encourage dans ce pays les tendances nationalistes qui constituent en elles-mêmes des menaces pour la stabilité de l'Europe, et en particulier de l'Europe centrale. En d'autres termes, les Européens de l'Est disent : puisqu'il n'y a pas de menace russe, il n'y a aucun risque à élargir l'OTAN et les Occidentaux répliquent : si vous n'êtes pas menacés, pourquoi vouloir adhérer à l'OTAN !

Sans doute la vraie raison de *« l'impatience »* (le terme est revenu comme un leitmotiv) tient-elle plus à des considérations intérieures qu'extérieures. En se liant formellement à l'Ouest, les Polonais espèrent conjurer tout risque de retour en arrière, quels que soient les avatars électoraux et tous les *« placebos »* que l'Union européenne ou l'OTAN leur a prescrits depuis quatre ans, ne leur paraisssent pas à la mesure des défis, que ce soient le COCONA, le partenariat pour la paix, le « plan Balladur » ou les accords d'association. Et ce n'est pas le *« dialogue structuré »* que l'UE s'apprête à leur proposer qui les consolera de faire antichambre.

Les Allemands suggèrent que les Européens de l'Est ont tort de se montrer aussi inquiets pour leur défense, car même en l'absence d'intégration dans l'Alliance atlantique, ils bénéficient d'une *« garantie implicite »* de sécurité de la part des Occidentaux ; ceux-ci ne pourraient, selon cette théorie, tolérer que les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale soient agressées par quiconque. Il n'est pas certain que, vu le précédent yougoslave, cette *« garantie implicite »* suffise à rassurer, surtout les Polonais qui, depuis 1939, savent quelle confiance accorder aux garanties « explicites »... A fortiori quand Français et Allemands eux-mêmes se prennent à douter à haute voix de l'efficacité du parapluie américain.

Ces contradictions ne sont que le reflet du désarroi des Européens qui, constatant leur impuissance dans l'ex-Yougoslavie, savent qu'ils ne peuvent rien faire sans les Américains et pas grand-chose avec eux. Le pilier européen de défense n'aura pas d'existence autonome avant plusieurs années dans la meilleure hypothèse, et la tentation est grande de faire patienter les pays d'Europe centrale et orientale, avec le secret espoir qu'entre-temps le problème aura changé de nature.

La relance de la CSCE

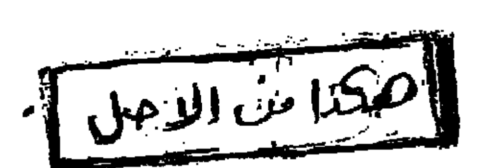
Car l'obsession des uns et des autres reste la Russie, son avenir, ses intérêts, son comportement dans son « étranger proche ». Comment trouver le juste milieu entre *« le refus d'humilier la Russie et la prise de conscience que l'URSS n'existe plus ? »*, a demandé l'ancien premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki. Les Occidentaux croient avoir trouvé la solution dans la résurrection de la CSCE. Cette organisation, – les diplomates préféraient parler de « processus » – née après la Conférence d'Helsinki en 1975, a été paralysée au cours des dernières années par la règle de l'unanimité prévalant entre ses cinquante-trois membres, parmi lesquels les Républiques d'Asie centrale issues de l'URSS. Malgré ses défauts, la CSCE a l'avantage d'être la seule institution paneuropéenne à accueillir également la Russie et les Etats-Unis.

Au prochain sommet qui se tiendra lundi 5 et mardi 6 décembre à Budapest, les Occidentaux proposeront à Moscou de faire de la CSCE une sorte de « toit » pour la sécurité européenne, sous lequel pourrait se développer un partenariat entre l'OTAN d'une part et les Russes entourés de leurs alliés de la CEI, d'autre part. La CSCE aurait la priorité dans la recherche des solutions à des conflits régionaux, et ce n'est qu'en cas d'échec qu'elle ferait appel à l'ONU. Les forces étrangères participant en son nom à des opérations de maintien ou de rétablissement de la paix devraient suivre les règles de l'organisation internationale. Les Occidentaux refusent en tout cas d'accéder au vœu des Russes qui voudraient voir l'OTAN subordonnée à la CSCE, donc à leur veto, et donner un chèque en blanc aux troupes russes dans le maitien de l'ordre dans l'ex-URSS.

La Russie serait-elle prête à accepter un élargissement de l'OTAN à condition de se voir reconnaître le statut de grande puissance auquel elle aspire ? Un observateur polonais qui connaît trop bien ses voisins à une réponse cynique : *« Pourquoi le Kremlin donnerait-il une contrepartie puisqu'il aura l'accord stratégique qui le hissera au niveau de l'OTAN, sans payer de prix ? »*

DANIEL VERNET

(1) La réunion était organisée par le Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine, l'IFRI (Paris), l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, la Société allemande pour la politique étrangère (Bonn) et la Fondation Batory (Varsovie).



« L'adhésion des autres pays neutres fera certainement réfléchir le peuple suisse »

nous déclare Flavio Cotti, chef du département fédéral des affaires étrangères

BERNE
de notre correspondant

Après le « oui » de la Suède à l'Union européenne, la Suisse se retrouve au pied du mur de l'Europe. Sans doute peut-elle trouver une consolation dans le récent « non » de la Norvège. Toujours est-il que l'AELE ne cesse de se rétrécir, ne comprenant désormais plus que la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Et encore, ces trois derniers pays appartiennent, avec les Douze devenus Quinze, à l'EEE que les Suisses avaient rejeté par référendum il y a deux ans.

Le gouvernement helvétique n'entend pas modifier sa ligne de conduite, du moins à court terme. Tout en répétant, à l'envi, que l'adhésion à l'UE demeure son « objectif stratégique », priorité est donnée aux négociations bilatérales « *afin de limiter les éventuels désavantages économiques résultant du refus de l'EEE* ».

Le gouvernement espère atténuer l'isolement de la Suisse par les négociations qui s'ouvriront le 12 décembre à Bruxelles. Pris entre deux feux, sa marge de manœuvre est limitée et il se montre circonspect, voire hésitant, dans sa politique de rapprochement avec l'Europe, comme en témoigne l'entretien que nous a accordé Flavio Cotti, chef du département des affaires étrangères et l'un des deux représentants du Parti démocrate-chrétien au Conseil fédéral.

Se référant au « rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90 », devenu le credo de la diplomatie helvétique depuis son adoption par le gouvernement il y a juste une année, M. Cotti tient d'abord à rappeler que « *la participation pleine et entière à l'UE sera aussi pour la Suisse une voie nécessaire. Il n'y a aucun doute que si l'Union européenne garde des finalités essentielles qui sont la promotion de la paix dans un continent longtemps secoué par des conflits armés, une participation de la Suisse deviendra une voie historique fondamentale. Donc il ne s'agit plus seulement de l'Europe en termes économiques, mais aussi dans sa dimension politique. En engageant des négociations bilatérales et en renforçant ainsi ses liens avec l'UE, la Suisse s'en rapproche graduellement et diminue du même coup le saut qualitatif que représentera l'adhésion.* »

– Quel enseignement tirez-vous pour la Suisse de l'adhésion de la Suède à l'UE après l'Autriche et la Finlande ?

– Que ces pays, qui avaient eu avec nous une autre vision de l'Europe, aient maintenant décidé d'adhérer à l'UE fera certainement réfléchir le peuple suisse auquel reviennent les décisions ultimes de politique étrangère.

– On a pu avoir l'impression que le gouvernement fédéral a enregistré le vote suédois comme si de rien n'était...

– Les effets de ce vote, comme des précédents, ne seront pas immédiats, de même que le « non » plus récent de la Norvège ne pourra pas avoir des conséquences à brève échéance. Après le refus de l'EEE par référendum, le Conseil fédéral a été amené à accorder la priorité à l'approche bilatérale et nous nous apprêtons maintenant à entamer des négociations en vue d'aboutir à des accords sectoriels.

– A mesure que vos partenaires de l'AELE rejoignent l'UE, ne craignez-vous pas un certain isolement en Europe ?

– La question se pose sous deux aspects spécifiques. Du point de vue économique nous ne sommes pas isolés du tout. La Suisse entretient d'étroites relations avec l'UE, dont elle est l'un des partenaires commerciaux les plus importants. On a tendance à ignorer qu'après les Etats-Unis et le Japon un petit pays comme le nôtre est le troisième client de l'ensemble des pays de l'Union. Par leurs investissements directs à l'étranger les entreprises helvétiques arrivent au troisième rang européen derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Pour le Produit national brut, nous occupons la huitième place en Europe et le seizième dans le monde. Le problème se pose sur le plan politique. L'importance de la position économique de la Suisse contraste avec son absence des grandes instances de décisions telles que l'UE et l'ONU. C'est pourquoi, en participant de plein droit aux décisions, la Suisse défendra le mieux et le plus complètement l'ensemble de ses intérêts. En attendant que les conditions intérieures soient réunies, nous comptons sur les négociations bilatérales qui doivent bientôt commencer pour développer nos rapports avec l'UE.

– Alors que trois de ses membres s'apprêtent à entrer dans l'UE, l'AELE a-t-elle encore sa raison d'être ?

– Il ne fait pas de doute qu'elle a perdu de son importance.

– Dans ces conditions, l'adhésion de la Suisse à l'EEE est-elle encore envisageable ?

– En principe oui. Mais il nous appartiendra de faire une nouvelle évaluation et il faudra voir comment l'UE envisagera maintenant le futur de l'EEE.

– Dans la première phase des accords sectoriels que vous allez négocier avec Bruxelles, l'un des sujets les plus épineux est celui de la libre circulation des personnes. Comment éviter l'obstacle de la menace d'un référendum que brandissent déjà certains adversaires ?

– Le référendum est un élément institutionnel essentiel en Suisse. Le peuple tranche en dernière instance. Sans pouvoir exclure cette éventualité, nous nous efforcerons de conclure des accords dans l'intérêt des deux parties. Chaque pays a ses problèmes. Sans faire partie de l'UE, la Suisse est déjà le pays qui par habitant offre le plus grand nombre d'emplois aux ressortissants de la Communauté après le Luxembourg. Or dans un pays qui compte déjà quelque 18 % d'immigrés, notre population se fait naturellement du souci à ce propos. Mais dans le cadre de ces négociations, nous sommes déterminés à parvenir à un accord dans ce secteur également.

« La neutralité n'est pas un dogme »

– Comme certains dirigeants politiques l'ont souhaité, croyez-vous possible de geler le débat de fond sur l'Europe jusqu'aux élections fédérales d'octobre 1995 ?

– L'Europe représente quelque chose d'essentiel pour la Suisse aussi, d'autant que notre pays appartient à trois des principales cultures du continent. Le débat européen continuera qu'on le veuille ou non. Pour ma part, j'y participe activement. Le débat européen polarise et divise la Suisse ; mais, des deux côtés, on sait qu'il est non seulement inévitable mais nécessaire.

– A vous entendre, la Suisse adhèrera tôt ou tard à l'UE. Avant l'an 2000 ?

– Je ne suis pas prophète. Je pense que la Suisse est un pays tout à fait différent des autres. A commencer par son histoire. Grâce à sa neutralité et un certain isolement, elle a échappé aux deux dernières guerres. Je comprends que pour franchir ce pas il faille davantage de temps à sa population qui a toujours le dernier mot.

– Que peut faire le gouvernement pour mieux faire passer le message ?

– Je me suis toujours refusé à penser qu'on fait passer un message politique comme on vend un produit laitier ou un savon. Il n'y a chez nous qu'une voie, le dialogue permanent. Je participe à de nombreux débats, non pas pour imposer mais pour discuter. C'est la culture politique de ce pays.

– Seriez-vous favorable à l'organisation en 1996, comme le président de votre parti l'a proposé, d'un référendum pour savoir si le peuple est prêt à donner mandat au Conseil fédéral d'ouvrir des négociations d'adhésion ?

– C'est une hypothèse tout à fait intéressante.

– Mais ce n'est qu'une hypothèse ?

– Oui, il y a différentes voies pour passer de la phase bilatérale qui commence maintenant à la phase multilatérale.

– Quant à la neutralité de la Suisse, quelle est son actualité dans une Europe et un monde en mutation ?

– Nous maintenons clairement et sans équivoque notre neutralité et lui restons attachés. Nous savons, en même temps, que les conditions internationales ont énormément évolué depuis la débâcle du communisme. La neutralité d'ailleurs n'est pas un dogme. Elle évolue constamment. Elle n'est pas incompatible avec une adhésion à l'UE ni avec l'ONU. La Suisse s'associe déjà aux sanctions économiques décrétées par l'ONU. Pendant la guerre du Golfe, nous avons autorisé le survol de notre territoire aux avions humanitaires. Il y a dix ans, cela n'aurait pas été compris. Jusqu'en 1962 la Suisse était restée en dehors du Conseil de l'Europe en prétextant la neutralité. En acceptant dans quelques jours la présidence de la CSCE, nous espérons témoigner qu'un pays neutre peut rendre d'excellents services. Mais il n'est pas question de participer à l'OTAN, car un des éléments essentiels demeure de ne pas faire partie d'une alliance militaire.

– Après le refus des « casques bleus », la question d'un rapprochement avec l'ONU se pose-t-elle en d'autres termes ?

– Dans la crise diffuse actuelle, je me demande quel aurait été le résultat d'un vote populaire dans d'autres pays en ce qui concerne l'engagement de « casques bleus ». Le vote négatif du peuple suisse de juin dernier imposera maintenant un certain temps avant de soumettre à nouveau la question de l'ONU au peuple qui a tranché. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la Suisse participe très activement à des organisations spécialisées des Nations unies et que, tout en étant observateur, elle est par habitant au cinquième rang des pays qui financent l'ONU. Personne en Suisse ne s'oppose à ces engagements réels et importants.

– Quelles sont vos relations avec la France ?

– La Suisse a toujours entretenu des relations particulières et spécifiques avec la France. Je ne dis pas cela seulement parce que je suis un ami sincère de la France. C'est la réalité concrète de tous les jours qui le démontre. Nous avons toute une série de contacts systématiques et si de petits problèmes peuvent parfois surgir entre voisins, ils sont secondaires par rapport à des relations objectivement excellentes. »

Propos recueillis par JEAN-CLAUDE BUHRER

POINT DE VUE

Héros déchus et survivants victorieux

par Paul Lendvaï

DE Berlin à Prague, de Bucarest à Sofia, les éditorialistes et les anciens dissidents ont dignement célébré le cinquième anniversaire de la chute du communisme. Hormis les effusions de sang à Bucarest et dans d'autres villes roumaines – d'ailleurs largement exagérées à l'époque par les témoins –, ce fut en quelque sorte une « révolution de velours », dénuée, de facon surprenante, de toute violence. *Annus mirabilis*, l'année miraculeuse, c'est ainsi qu'on appela 1989, une année qui fut suivie ultérieurement de l'effritement et de la disparition finale, également pacifiques, du régime soviétique et de l'empire russe.

Après toutes ces années de dictatures étouffantes et de désastres économiques, les nouveaux gouvernements, dirigés ou dominés par les héros de la lutte anticommuniste, se sont alors engagés dans la voie du multipartisme démocratique et de l'économie de marché. Qui aurait alors imaginé que, cinq ans plus tard, la génération des dissidents politiques serait soit sur la touche, soit – comme Lech Walesa en Pologne et Sali Berisha en Albanie – en train d'essayer déséspérement de rester au pouvoir ? Inversement, qui aurait imaginé que les ex-communistes, en Hongrie, en Pologne, en Lituanie et en Bulgarie, dirigeraient de puissants partis démocratiques, déjà au pouvoir ou sur le point de l'être face à des coalitions bourgeoises discréditées ? La nostalgie du passé est-elle aujourd'hui plus forte que la foi dans l'avenir ?

Les raisons sont complexes. La situation varie selon les pays. Néanmoins, les militants de l'opposition, une fois au pouvoir, furent incapables à la fois de rompre avec le passé et d'affronter les nouveaux problèmes : la crainte des inégalités sociales, l'inflation, le chômage et les inconvenients de la société de consommation occidentale, par ailleurs si attirante. Ils échouèrent à traiter dignement la question très controversée des dossiers réunis par les différentes polices secrètes. De petites manipulations politiques en Hongrie et en Pologne, des abus à grande échelle en Slovaquie, en Roumanie et en Bulgarie, ont discrédité l'idée d'un profond nettoyage des structures politiques. De plus, après quarante ou soixante-dix ans de totalitarisme rouge, souvent précédés d'une longue période de régime autoritaire ou semi fasciste, beaucoup trop de gens avaient collaboré officiellement ou officieusement, à haut niveau avec le régime.

En Pologne Tadeusz Mazowiecki – le premier premier ministre non communiste issu de Solidarité – dirige aujourd'hui de façon plutôt inefficace un parti d'opposition. Pendant ce temps, Lech Walesa, héros fondateur du mouvement syndical, se perd dans les délices de la magistrature suprême. Il est très vite apparu comme l'unique responsable de la déstabilisation de la Pologne, en manipulant et dissolvant une série de gouvernements et en obligeant des ministres compétents à démissionner quand ils refusaient ses ingérences. Walesa est actuellement l'un des hommes politiques les moins populaires en Pologne.

Les léninistes d'antan

En Hongrie, le défunt Jozsef Antall, remarquable tacticien, manipula à la fois les authentiques dissidents (principalement au sein du Parti démocratique libre) et les populistes anti-communistes. Et il a réussi, jusqu'à sa mort, à gouverner la Hongrie avec une coalition hétérogène. C'est son successeur qui a subi une écrasante défaite aux élections genérales l'été dernier. La Hongrie vit aujourd'hui une expérience sans précédent. Le premier ministre, Gyula Horn, et le ministre des affaires étrangères, Laszlo Kovacs, communistes de toujours, dirigent le pays main dans la main avec leurs anciens opposants et les défenseurs des droits de l'homme du Parti libéral (SzDSz). Il existe des différences qualitatives entre les ex-communistes soucieux, de réformes sur la voie de la sociale-démocratisation en Hongrie et en Pologne, et les partis de gauche peu portés sur la transparence démocratique en Roumanie, en Bulgarie et en République tchèque. Il y a cependant une caractéristique commune aux anciens pays communistes, c'est la compétence des léninistes d'antan à créer des entreprises privées et attirer les investissements occidentaux, après avoir été autrefois des directeurs d'usine, des juges ou des agents des services secrets.

Le président tchèque Vaclav Havel est une exception à la règle. Mais, s'il est toujours présent, c'est avec beaucoup moins de pouvoir et de popularité que son premier ministre Vaclav Klaus, qui n'a jamais été un rebelle. Après avoir traversé sans encombres les années difficiles dans un « placard » de la Banque nationale, puis dans un petit institut de prévisions économiques, Klaus apparaît comme l'homme politique le plus prometteur.

Les mésaventures politiques et les changements de personnes ne doivent pas faire oublier la réussite fondamentale de cette transition sans précédent dans l'histoire. La guerre qui ravage l'ex-Yougoslavie est une exception. Le nationalisme rampant, les crises sociales menacent les grandes avancées économiques du monde post communiste, et avant tout celles de l'Europe centrale et orientale. Une chose reste toutefois certaine : le temps des héros et des amateurs est révolu. La politique est dominée par des technocrates de l'économie, comme Vaclav Klaus à Prague, par de rusés manœuvriers comme Gyula Horn à Budapest ou par des démagogues populistes comme le Vladimir Meciar à Bratislava. Le pragmatisme, plutôt que l'idéologie ou la morale, est désormais à l'ordre du jour.

▶ Journaliste et essayiste, Paul Lendvai est directeur à l'OeRF, la radio télévision publique autrichienne.

La lutte contre la corruption et ses conséquences

La commission Rozès propose vingt-sept mesures sur la justice, la presse, les élus et les entreprises

La commission chargée par le premier ministre, Edouard Balladur, de rechercher les moyens de mieux combattre la corruption a présenté, vendredi 2 décembre, son rapport à M. Balladur. Présidée par Mme Rozès, premier président honoraire de la Cour de cassation, et ayant pour rapporteur Michel Dobkine, sous-directeur des affaires économiques et financières au ministère de la justice, cette commission formule vingt-sept propositions. Celles-ci concernent la législation sur les marchés publics, les entreprises, le statut des élus, le fonctionnement de la justice et même la presse, puisqu'un renforcement du secret de l'instruction est souhaité.

■ MORALE. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, Mme Rozès estime que *« la morale s'effrite au gré des facilités » [...].* Le sort de notre rapport ne nous appartient pas », ajoute-t-elle.

■ MAJORITÉ. Officiellement à la demande des présidents des groupes parlementaires, M. Balladur a reporté du vendredi 2 décembre au lundi 5 une réunion avec les représentants des parlementaires et des associations d'élus, au cours de laquelle il devait présenter les projets du gouvernement en la matière. Ce report offre à la majorité un délai supplémentaire pour rechercher une position commune sur les propositions de M. Séguin contre la corruption.

Dans leur avant-propos, les membres de la commission créée par le premier ministre, présidée par Simone Rozès, premier président honoraire de la Cour de cassation et comprenant, en outre, André Bergeron, ancien secrétaire général de Force ouvrière, et François Ceyrac, président d'honneur du CNPF, soulignent qu'*« en matière de prévention et de lutte contre la corruption, la France n'est pas une table rase sur laquelle rien n'a été écrit »*.

Désireux de *« prolonger l'œuvre engagée par d'autres »*, ils précisent que la commission *« s'oppose à certaines approches contemporaines dites de « refondation », pour lesquelles la corruption remettant en cause la démocratie elle-même, appellerait un changement radical de régime »*. *« Le caractère inquiétant des conséquences possibles de telles positions doit être souligné ici »*, indiquent-ils. Qualifiant leur démarche de *« pragmatique »*, ils observent que la corruption *« affecte aussi bien la sphère privée que la sphère publique.* La *« corruption publique »*, notent les membres de la commission, a *« des conséquence plus graves, puisqu'elle altère le lien entre gouvernants et gouvernés, élus et électeurs, défait le contrat social, et, désymbolise le politique, qui se réduit dès lors à un syndicat d'intérêts où tout se négocie, s'achète et se vend »*.

Après avoir souligné la difficulté d'appréhender l'importance quantitative de la corruption, ils soulignent que *« les situations les plus graves et les plus fréquentes ne résultent pas, comme dans un cas d'école, de l'achat d'un marché ou d'une décision publics déterminés, mais bien plutôt du tissage, au fil du temps, de relations étroites souvent ambigües, entre décideurs politiques et économiques »*. *« L'abus de biens sociaux, l'usage de faux, en ce qu'ils concrétisent des échanges permanents de « services » en marge de la loi, sont en réalité des infractions qui sont au cœur de ce que l'on entend en général par corruption »*, ajoutent-ils.

Les membres de la commission constatent que cette confusion des intérêts est encore *« aggravée par un caractère commun aux secteurs public et privé, la prépondérance des exécutifs, qui exercent souvent un pouvoir insuffisamment contrôlé par les organes délibérants »*. Evoquant enfin la question des droits de la personne, ils soulignent que *« si la corruption appelle une lutte sans réserve, celle-ci ne saurait être menée au mépris des principes fondamentaux des droits de la personne. A cet égard*, poursuivent-ils, *rien ne justifie que des atteintes intolérables soient portées à la réputation d'une personne physique ou morale »*.

La commission présente ensuite une série de propositions, réparties en quatre catégories : une première vise à améliorer le dispositif légal et réglementaire, en développant des mesures à titre préventif et en accroissant les contrôles ; une autre prévoit le renforcement de l'action judiciaire ; la troisième catégorie propose des mesures relatives au droit des personnes ; la dernière s'intéresse aux dispositions susceptibles de moraliser la vie publique.

AMÉLIORATION DU DISPOSITIF LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

• Les mesures préventives

1. – Création d'un pôle de compétence spécialisé en matière de prévention et de lutte contre la corruption : constatant que *« l'insuffisance de l'action de l'Etat, en matière de corruption, réside, le plus souvent, dans l'insuffisance des informations et des moyens dont dispose chaque administration »*, la commission propose de créer au sein de chaque département, un *« pôle de compétence »* réunissant le préfet, le procureur général près la cour d'appel, le directeur des services fiscaux, le commissaire du gouvernement près la chambre régionale des comptes, le trésorier-payeur général et le directeur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

2. – Octroi d'une voix délibérative aux représentants de l'Etat, au sein des commissions locales d'appel d'offres : la commission estime tout d'abord qu'un *« effort doit être engagé par les administrations, pour assurer une présence effective et active »* dans ces commissions. Elle préconise ensuite de conférer une voix délibérative aux représentants de ces administrations, afin de *« favoriser un équilibre plus satisfaisant entre intérêt général, intérêt local, opportunité et légalité»*.

3. – Mieux protéger les collectivités territoriales contre les clauses abusives : constatant que les rapports contractuels, entre les collectivités locales et les prestataires de service, peuvent être *« déséquilibrés »*, et que certains contrats s'apparentent à *« de véritables contrats d'adhésion »*, la commission souligne que les collectivités apparaissent *« insuffisamment protégées, notamment sur le plan juridique »*. Elle propose la définition, par la loi, d'une liste de *« clauses abusives qui ne pourraient figurer, sous peine d'être réputées non écrites, dans les conventions »*.

4. – Modernisation de la loi du 1er juillet 1901, relative aux associations : la commission observe que le recours à la forme associative peut constituer un moyen *« d'échapper à des obligations trop contraignantes »*, notamment en échappant à certaines règles de la comptabilité publique. Elle propose *« l'élaboration d'un cadre juridique plus adéquat pour les associations, tout en respectant le principe de la liberté associative »*.

5. – Obligation de soumettre les marchés négociés et les avenants, à une nouvelle délibération de la commission d'appels d'offres : l'invocation de l'urgence et la pratique d'avenants aux contrats initiaux *« peuvent constituer des sources de détournements »* de la législation contraignante en matière de marchés publics et de délégations de service public, souligne la commission, qui préconise, à partir d'un certain seuil, la délibération obligatoire de la commission d'appel d'offres sur ces marchés négociés et leurs avenants.

6. – Elaboration de fichiers nationaux tendant à améliorer l'information de l'acheteur public : ces fichiers, concernant les *« domaines sensibles »* (eau, transports, déchets, assainissement, restauration collective), comprendraient notamment des informations relatives à l'actionnariat et aux liens participatifs entre les sociétés, afin d'éviter la confusion née de *« la multiplication des raisons sociales d'une même entreprise, destinée à tourner le seuil de commandes annuelles pour un même maître d'ouvrage »*.



7. – Bureaux d'études : la commission souligne qu'il est *« de notoriété publique que nombre de financements occultes résultent de l'activité de bureaux d'études »*. Elle propose d'interdire purement et simplement le recours, par une entreprise se proposant de contracter avec une collectivité publique, aux services d'un intermédiaire offrant une assistance purement commerciale ou administrative. La commission précise qu'il ne s'agit pas d'interdire l'activité de tous les bureaux d'études, mais uniquement de ceux *« dont la principale spécialité est fondée sur la connaissance qu'ils ont des élus ou des rouages de l'administration »*.

8. – Renforcement et clarification de la situation des fonctionnaires de l'Etat : la commission estime nécessaire d'accroître les effectifs de ces fonctionnaires et de limiter leur durée d'affectation dans les secteurs *« les plus exposés »*. Elle considère également que le « pantouflage » des fonctionnaires dans le secteur privé, devrait avoir un caractère définitif au-delà d'une certaine durée.

• L'accroissement des contrôles

9. – Renforcement du contrôle de légalité : la commission préconise d'inciter les préfets à recourir au déférés, en leur donnant un caractère suspensif, dans l'attente d'un jugement.

10. – Création d'un pôle de compétence en matière de contrôle de légalité : ce pôle, composé d'un représentant de la préfecture, de la chambre régionale des comptes, de la trésorerie principale et des administrations concernés, pourrait contraindre le préfet à saisir le tribunal administratif.

11. – Extension de la compétence de la Cour de dsicipline budgétaire et financière aux élus locaux : la commission estime que les élus des collectivités locales doivent être justiciables devant cette cour, dans les mêmes conditions que les agents publics.

12. – Extension et renforcement du contrôle de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes : la compétence de ces juridictions seraient étendues aux délégataires de service public, et le secret bancaire ne lui serait pas opposable.

RENFORCEMENT DE L'ACTION JUDICIAIRE

13. – Dotations budgétaires aux juridictions spécialisées en matière économique et financière et de lutte contre la corruption.

14. – Droit de communication au bénéfice du ministère public : la commission propose de lui conférer le même droit que celui détenu par les administrations fiscales et douanières pour les infraction d'abus de bien sociaux, corruption, trafic d'influence et ingérence.

15. – Rappel aux fonctionnaires de leur obligation d'aviser sans délai le procureur de la République de toute infraction dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

16. – Inégibilité des élus convaincus de corruption, de trafic d'influence, d'ingérence ou de recel : cette inégibilité aurait un caractère automatique, et concernerait tous ses mandats.

17. – Modification du régime juridique de l'abus de biens sociaux : la commission estime qu'il conviendrait d'inscrire dans la loi la jurisprudence qui a permis de contourner le délai de prescription – fixé à trois ans – en matière d'abus de biens sociaux, afin de mieux tenir compte de ces agissements occultes.

18. – Rigoureuse information au sein des entreprises sur le risque judiciaire que constitue la transgression de la loi pénale.

19. – Délégation de pouvoirs et exonération de responsabilité pénale : reprenant la jurisprudence établie par la Cour de cassation, la commission estime qu'une délégation de pouvoirs, dont la réalité est établie (c'est-à-dire consentie à une personne dotée de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires) doit constituer un cas d'exonération de la responsabilité pénale. Une personne qui n'aurait pas pris part, personnellement, à la réalisation de l'infraction serait déclarée pénalement irresponsable, si elle apportait la preuve qu'elle a délégué ses pouvoirs.

20. – Extension de la saisine de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés : la commission propose d'étendre au parquet, cette saisine réservée actuellement au premier ministre, au ministre de l'économie, aux autres ministres lorsque les marchés concernés relèvent de leur compétence, et aux préfets.

DROITS DES PERSONNES

21. – Le droit à être jugé dans un délai raisonnable : la commission observe que cette notion de délai raisonnable, définie par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950, a une portée juridique insuffisante dans le droit français. Elle propose donc de fixer, dans la loi, la durée des procédures et de santionner le non respect de ce principe en droit interne.

22. – Modification du régime juridique du secret de l'instruction : la commission souligne qu'un *« secret effectif doit être imposé lors de la phase préparatoire du procès pénal »*. *« Rien ne peut justifier, qu'à ce stade, des informations soient rendues publiques »*, précise-t-elle. Elle propose parallèlement, qu'un pouvoir propre soit reconnu au procureur de la République, soit d'office, soit à la demande du juge d'instruction, des parties ou des organes de presse, pour rendre publics *« des éléments objectifs tirés de la procédure, mais ne comportant aucune appréciation sur les charges retenues, ni sur les informations dont la divulgation est susceptible de nuire au bon déroulement de la procédure »*.

23. – Exercice des poursuites pour violation du secret de l'instruction : à propos de la violation du secret de l'instruction et de la condamnation pour recel de documents, la commission observe que les difficultés probatoires *« ne doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre de l'action publique, sauf à laisser se développer un sentiment d'impunité. Des adaptations législatives doivent permettre à la presse, de jouer son rôle légitime d'information, sans pour autant transgresser les règles indispensables au respect des droits des personnes et s'insinuer dans le fonctionnement de l'institution judiciaire »*.

24. – Droit de substitution reconnu aux associations : la commission considère que l'actuel droit de substitution reconnu à tout citoyen, au cas où la commune refuse de se pourvoir en justice, est trop restrictif et propose de l'étendre aux associations, selon des critères à définir de représentativité, d'agrément et d'intérêt à agir.

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

25. – Interdiction de tout financement politique par les entreprises : la commission constate que, tout don à un parti ou à un candidat, effectué par une personne morale de droit privé à but lucratif peut, *« même s'il est effectué en toute transparence, donner lieu à des suspicions quant à une éventuelle contrepartie »*. Elle propose en conséquence de proscrire ce mode de financement, en précisant qu'il n'entre pas dans son mandat, de définir un régime de substitution.

26. – Incompatibilités professionnelles applicables aux parlementaires : la commission considère que devraient être incompatibles avec le mandat parlementaire, *« les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président du conseil de surveillance, de directeur général, de directeur général adjoint ou de gérant, de membre de conseil d'administration ou de surveillance, ou de toute fonction, exercée de façon permanente, en qualité de conseil d'une entreprise »*. Le rapport souligne toutefois que, par cette proposition, la commission a conscience de *« limiter, de facto, l'accès à la vie publique »* et de *« privilégier les fonctionnaires »*.

27. – Obligation, pour tout élu, de déclarer ses revenus financiers : cette déclaration, déposée à la préfecture, permettrait, selon le rapport, d'assurer une meilleure transparence en astreignant les élus *« à faire état de leurs liens avec telle ou telle entreprise »*.

Le secret, l'argent et l'indépendance

Au nom de la présomption d'innocence, la commission Rozès souhaite que le secret de l'instruction soit renforcé. *« Un secret effectif doit être imposé lors de la phase préparatoire du procès pénal (enquête préliminaire, enquête de flagrance, information judiciaire)*, note-t-elle. *Lors de cette phase doit en effet prédominer la recherche de la manifestation de la vérité dans la sérénité et la rigueur. Rien ne peut justifier qu'à ce stade des informations soient rendues publiques. »* Bien que les condamnations soient rares, la commission souhaite que la presse soit plus souvent poursuivie pour recel de violation de secret de l'instruction. *« Les difficultés probatoires*, estime-t-elle, *ne doivent pas faire obstacle à la mise en œuvre de l'action publique, sauf à laisser se développer un sentiment d'impunité. »*

La commission ne souhaite cependant pas créer une nouvelle infraction pénale destinée à sanctionner la publication des pièces de procédure. Estimant la voie civile plus appropriée, elle recommande une action en référé : si la presse publie des *« pièces de la procédure »*, des *« informations s'y rapportant »*, voire *« l'identité ou tout autre élément permettant l'identification d'une personne présentée comme poursuivie, témoin ou victime au cours de l'enquête ou d'une instruction judiciaire, sauf communication du ministère public »*, les victimes pourront faire valoir leurs droits. Cette disposition, qui s'ajoute à l'article du code civil sur la présomption d'innocence, frapperait sans doute durement les journaux à un endroit fort sensible : le porte-monnaie.

Constatant cependant que le secret n'est pas *« sans inconvénients »*, la commission entrouvre quelques fenêtres d'information en s'inspirant du droit suisse. A la demande du juge d'instruction, des parties, de la presse, ou d'office, le procureur de la République pourra ainsi rendre public, des *« éléments objectifs tirés de la procédure mais ne comportant aucune appréciation sur les charges retenues ni sur les informations dont la divulgation est susceptible de nuire au bon déroulement de la procédure »*. Le parquet pourra par exemple annoncer une mise en examen, confirmer un placement en détention ou donner des informations sur les *« phases principales de la procédure »*.

En réalité, ces nouvelles prérogatives ne sont guère révolutionnaires : en 1959, le garde des sceaux, Edmond Michelet, recommandait déjà aux parquets d'appliquer le secret *« avec discernement »*. *« Le procureur de la République, peut, s'il l'estime nécessaire, fournir, à la presse notamment, un communiqué écrit concernant les faits ayant motivé la poursuite. »*

Recourir aux communiqués

En 1985, le procureur de Paris, Bruno Cotte, qui était alors directeur des affaires criminelles et des grâces, encourageait les procureurs à recourir aux communiqués *« afin de mettre un terme à la propagation de rumeurs ou de contre-vérités »*. En s'appuyant sur ces textes, les parquets peuvent d'ores et déjà annoncer des mises en examen ou confirmer des placements en détention.

En raison de l'actuelle dépendance des parquets à l'égard du garde des sceaux, la commission souhaite que les informations sur les procédures soient diffusées en vertu d'un pouvoir propre. Lors de la rédaction du communiqué, le procureur de la République ne sera donc pas soumis à l'autorité hiérarchique du ministre de la justice. Cette garantie paraît cependant fort insuffisante : en l'état actuel du statut du parquet, on a peine à croire que les parquets pourront s'exprimer totalement librement au sujet des affaires sensibles, même dans le cadre d'un pouvoir propre.

ANNE CHEMIN

EN BREF

SONDAGE : M. Balladur en net recul, selon la SOFRES. – Selon une enquête effectuée du 22 au 24 novembre par la SOFRES auprès de 1 000 personnes et publiée dans le *Figaro-Magazine* du 3 décembre, la cote de « confiance » du premier ministre enregistre un recul de trois points en décembre, par rapport au mois précédent, avec 50 % d'avis favorables. Il s'agit du plus mauvais score d'Edouard Balladur depuis sa nomination à Matignon, alors que, dans le même temps, le nombre de personnes qui ne font pas confiance au premier ministre culmine à 48 %.

MUTILATIONS SEXUELLES : la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale veut reforcer les peines. – A l'occasion de l'examen du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (DDOS), la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 1er décembre, un amendement de Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) punissant de vingt ans de réclusion criminelle *« les pratiques coutumières entraînant une mutilation sexuelle »* sur une mineur de quinze ans. Le texte sera débattu en séance publique, lundi 12 décembre.

pour la vie politique et le monde économique

Simone Rozès : « La morale s'effrite au gré des facilités »

« Edouard Balladur a qualifié le rapport de la commission que vous avez présidée d'« explosif ». Cela signifie-t-il que vous avez été surpris par ce que vous avez découvert en matière de corruption ?

– Nous n'avons pas été surpris. La discrétion que nous avons assurée à nos interlocuteurs nous a permis de vérifier les hypothèses que nous avions les uns et les autres rencontrées dans nos expériences personnelles. Nous sommes partis d'un constat : qu'est-ce qui ne va pas, aussi bien chez les juges que dans la presse, chez les élus, au sein d'un conseil municipal, ou dans les passations de marchés ? A partir de ce que nous avons constaté, nous avons choisi de faire des propositions.

– Avez-vous le sentiment qu'il existe une crise profonde des élites, de la morale publique, de tout ce qui a fait, au fond, l'image du système public français ? N'est-il pas plus miné qu'on ne le pensait ?

– Je pense que la morale s'effrite au gré des facilités. Nous avons vécu une période d'expansion économique exceptionnelle, au cours de laquelle beaucoup ont cru que tout était possible. Puis nous sommes entrés dans une période de récession, dans laquelle certains se sont efforcés de maintenir les avantages acquis, alors que tout devenait plus difficile. Petit à petit, cette notion de grand service public s'est effritée. Quand on voit que certaines choses se produisent, sans être punies, on en prend l'habitude. Le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, déclare, dans un entretien à *l'Express* de cette semaine, à propos des affaires : *« C'est devenu intolérable, c'est bien. »* Avant, on n'osait pas mettre un élu en cause. On entre dans une époque où l'on réalise qu'il est temps de lutter contre cela.

– Le mot « explosif », employé par le premier ministre, concernerait donc plutôt les mesures que vous préconisez. Parmi celles-ci figure notamment, et c'est une nouveauté, la mise en cause explicite des bureaux d'études. Vous proposez d'interdire purement et simplement d'y avoir recours lorsqu'ils n'offrent qu'une assistance purement commerciale ou administrative. Sur quels critères vous fondez-vous ?

– D'après ce que nous avons pu apprendre, il existe des bureaux d'études qui ont vraiment pignon sur rue, qui permettent de faire des études sérieuses ; et d'autres, qui ne sont que de simples façades, qui ont comme seul capital les gens, les élus qu'ils connaissent. Il semble bien, toutefois, que les affaires récentes aient déjà eu quelques vertus d'assagissement. Les représentants des municipalités, petites ou grandes, que nous avons entendus nous ont dit être beaucoup moins assaillis. Une peur du gendarme commence à se manifester.

» Mais, là encore, nous avons lancé des pistes de réflexion et il revient à ceux qui sont chargés de la mise en œuvre de ce rapport de se préoccuper de définir des critères.

– L'autre thème que vous abordez est celui de la décentralisation. Il y a, dans vos propositions, des mesures radicales en matière de renforcement des contrôles de l'Etat, ou du rôle des préfets. On a le sentiment que, pour votre commission, la décentralisation, en l'état, a bel et bien été un facteur de corruption.

– La commission a longuement évoqué cette question. Nous sommes favorables à la décentralisation, mais nous nous trouvons maintenant à une douzaine d'années de la loi Defferre. Cette période d'observation a été très utile, car elle permet de constater ce qui a besoin d'être aménagé. Nous ne voulons pas la remettre en cause, mais il faut l'encadrer. Il faut instituer soit des actions préventives, soit des contrôles, de façon à éviter ce qui s'est produit. Nos auditions nous ont permis de constater que, souvent, les petites municipalités ne savent pas comment s'y prendre pour avoir un recours. Disposer de l'aide des services de l'Etat et d'une meilleure information leur rendra service et les mettra plus à l'aise face à leurs interlocuteurs privés.

– Plus encore qu'un renforcement des contrôles, vous exprimez le vœu que les services de l'Etat, les préfets notamment, remplissent mieux le rôle qui leur est déjà dévolu. Avez-vous constaté de profondes lacunes dans la façon dont ils l'exerçaient ?

– Nous avons constaté que la représentation de l'administration auprès de certaines commissions n'était pas suffisamment assurée, souvent faute d'effectifs, ce qui pourrait fausser l'équilibre entre les intérêts en présence. Les préfets nous disent qu'ils n'ont pas les moyens d'avoir des gens partout. C'est la même chose pour la justice. Il faut leur donner les moyens, en hommes et en temps, d'exercer leurs missions. Il convient également d'aménager leurs pouvoirs. Conférer une voix délibérative, par exemple, serait plus incitatif au sein des commissions d'appels d'offres.

« Quelques pistes » pour le premier ministre

– Une autre innovation de la commission concerne l'exonération de la responsabilité pénale en cas de délégation de pouvoir. Ne craignez-vous pas d'être accusés, là, de vouloir protéger les grands patrons, au détriment des lampistes ?

– Nous assumons cette proposition. Nous pensons que lorsque dans une entreprise une délégation de pouvoir a été donnée à quelqu'un de compétent – et nous avons précisé ces critères – il n'est pas normal de rendre responsable le dirigeant, qui ne peut être au courant de tout. La Cour de cassation a été la première à créer une jurisprudence en la matière. Il faut être responsable de ce qu'on peut contrôler.

– Vous consacrez dans votre rapport deux propositions relatives aux droits de la personne, notamment en matière de secret de l'instruction. Après le vote de l'amendement Marsaud, ne risquez-vous pas de servir d'alibi à un renforcement de ce secret ?

– Il serait dommage que cette récente actualité mette le projecteur sur deux des vingt-sept propositions que nous formulons. Beaucoup de débats se sont instaurés autour de la liberté de la presse et le conflit qui existe entre le devoir d'informer et la protection des droits de la personne. Ces débats sont anciens, renouvelés, mais toujours d'actualité. La commission donne la prééminence à la protection des droits de la personne, dans la phase préparatoire qui précède le jugement. L'expression populaire *« jeter en pâture »* un homme rend bien compte des sentiments que peuvent susciter des indications prématurées, ou qui se révéleront inexactes par la suite, entraînant un dommage souvent irréparable. La commission a été consciente du reproche qui pourrait lui être fait de permettre d'étouffer les affaires. Ce n'est en aucun cas son but, car elle estime que des moyens techniques permettraient d'éviter cela.

» On a, par ailleurs, commencé à donner au parquet un pouvoir d'informer. Le parquet d'aujourd'hui n'est plus celui d'il y a trente ans. Ce que nous proposons va plus loin, en reconnaissant au procureur des pouvoirs propres en matière de droit d'informer, sans en référer, dès lors qu'il justifierait cela au nom du respect de la liberté de la presse.

» Nous préconisons une autre réforme, encore plus importante : celle du droit à être jugé dans un « délai raisonnable ». C'est la première fois que cette notion apparaît. La justice ne peut pas être une justice précipitée, mais elle doit être rendue dans un délai raisonnable. Il est bon qu'un juge sache qu'il ne peut pas garder une affaire au-delà d'un certain temps. C'est une des garanties des droits de l'homme. Cela suppose que les juges aient les moyens de traiter une affaire dans des conditions décentes.

– Vous présentez, vendredi, votre rapport au premier ministre. Il existe déjà plusieurs rapports sur la corruption, celui de M. Bouchery, celui de la commission d'enquête parlementaire et, plus récemment, celui du groupe de travail présidé par Philippe Séguin à l'Assemblée nationale. Quel peut être le destin du vôtre ?

– Le sort de notre rapport ne nous appartient pas. Ou il restera dans un tiroir, ce qui arrive à certains, ou il donnera lieu à des propositions. La commission a cherché à améliorer la situation, à mieux lutter contre la corruption, sans pour autant remettre fondamentalement en cause la situation existante, car elle estime ces remises en cause souvent dangereuses. « Il nous semble que le moment est venu de se poser les vraies questions, parce qu'un certain nombre d'affaires ont vu le jour. Nous ne sommes pas législateurs et, pour ce qui nous concerne, notre travail s'arrête aujourd'hui. Mais nous espérons que le premier ministre et le garde des sceaux y trouveront quelques pistes et creuseront ces idées. Vous savez, il faut que le grain lève... »

Propos recueillis par EDWY PLENEL et PASCALE ROBERT-DIARD

Matignon prend le temps de trouver un accord au sein de la majorité

Un contretemps est venu à nouveau brouiller la gestion du dossier de la corruption par l'Hôtel Matignon. Edouard Balladur avait convié, il y a une dizaine de jours, les présidents des groupes parlementaires et des commissions des lois des deux assemblées, ainsi que les représentants des associations d'élus locaux, à faire le point sur le sujet, vendredi 2 décembre, après la remise du rapport Rozès. Or, après avoir reçu les présidents des groupes parlementaires de la majorité, le premier ministre a annoncé *in extremis*, jeudi 1er décembre, le report de cette réunion au lundi 5 décembre. L'Hôtel Matignon a donné pour explication *« la demande des présidents de groupes »*, les élus souhaitant être dans leur circonscription en fin de semaine.

Le premier ministre s'était, en début de matinée, entretenu de cette question avec Simone Veil, ministre des affaires sociales, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, André Rossinot, ministre de la fonction publique, François Léotard, ministre de la défense, Hervé de Charette, ministre du logement, et Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

A la sortie de la réunion, plusieurs participants avaient assuré qu'il serait possible de faire adopter les propositions de lois issues du groupe de travail de l'Assemblée nationale, même si l'exercice semblait *« techniquement pas simple »*. Techniquement et sans doute aussi politiquement, comme l'a montré la réunion du groupe UDF de l'Assemblée nationale, mardi, au cours de laquelle les députés UDF s'étaient prononcés contre l'examen des propositions de loi issue du groupe de travail de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 1er décembre). Ce délai supplémentaire survient donc à point pour permettre à la majorité de tenter de dégager une position commune avant leur discussion à l'Assemblée nationale, les 9, 10 et 11 décembre.

C. Ch.

COMMENTAIRE

Tous azimuts

UN rapport de plus sur la corruption : on est tenté de soupirer. Surtout lorsqu'on se souvient que la commission chargée de le rédiger a été mise en place par Edouard Balladur afin de répondre à l'inquiétude exprimée par les chefs d'entreprise, après les mises en examen et en détention de certains des leurs. Les trois personnalités que le premier ministre a nommées, Simone Rozès, André Bergeron et François Ceyrac, ne se sont cependant pas satisfaites du cadre de travail étroit que l'on voulait leur imposer. Elles ont obtenu, après quelques hésitations de Matignon, une lettre de mission beaucoup plus vaste, portant à la fois sur la morale publique, le respect des libertés individuelles et le droit des sociétés. Cette lettre en poche, la commission a procédé, dans la plus grande confidentialité, à une série d'auditions.

De sa faiblesse originelle – une simple commission consultative, sans pouvoir législatif – elle a fait une force, en usant au mieux de son indépendance. Dans un rapport très court – vingt-sept pages – la commission réussit le pari de balayer tout le spectre des problèmes posés par la corruption : du fonctionnement de la démocratie locale, à celui de la justice et de la presse, en passant par la déontologie de l'entreprise. Le rapport Rozès assume le risque de se mettre tout le monde à dos, les hommes politiques, les chefs d'entreprise, les juges et les journalistes. C'est là sa première originalité. La deuxième tient dans certaines des mesures préconisées, que ce soit à l'égard des bureaux d'études, du délai de jugement, de l'exonération de la responsabilité pénale en cas de délégation de pouvoirs, ou de la modification du régime juridique de la prescription pour l'abus de bien sociaux.

Mais la principale limite de ce rapport tient au calendrier. Dans le domaine des mesures destinées à mieux lutter contre la corruption, il arrive après le rapport Séguin sur le même sujet, qui a été rendu public la semaine dernière. La commission présidée par Me Rozès partage d'ailleurs les grandes lignes du constat du groupe de travail parlementaire et préconise souvent les mêmes solutions, notamment en matière de renforcement des contrôles de l'Etat. A propos du secret de l'instruction, la commission a également été devancée, par une initiative plus compromettante cette fois, celle de l'amendement Marsaud.

Un temps spécialisée, durant sa carrière de magistrat, dans les affaires de presse au tribunal de Paris, Mme Rozès n'est certes pas soupçonnable de vouloir attenter à la liberté d'informer. Mais, outre qu'elles ne sont guère novatrices et peu réalistes, les deux propositions de la commission en matière de secret reflètent trop l'air du temps où les pouvoirs politiques et économiques désignent la presse comme bouc-émissaire face à la révélation de turpitudes que la justice elle-même a mis longtemps à découvrir. L'opinion a le droit de savoir, tant le constat est accablant et atteint toutes les sphères de la vie publique, comme la commission le démontre fort bien.

Quel sera le sort de ce rapport qui a le mérite de la concision et de l'exhaustivité ? Au moment où le gouvernement, et la majorité parlementaire semblent prendre peur et devenir frileux à propos des mesures contenues dans les propositions Séguin, qui seront débattues la semaine prochaine à l'Assemblée nationale, la commission Rozès vient rappeler, encore une fois, l'urgence qu'il y a à prendre de nouvelles dispositions en matière de lutte contre la corruption. Un rapport de plus, peut-être, mais dont on aimerait croire qu'il sera, enfin, le dernier.

P.-R. D.

La liste de M. de Villiers a été la plus dépensière lors des élections européennes

La commission nationale des comptes de campagne et des financements publics (CCFD) a publié, vendredi 2 décembre au *Journal officiel*, les comptes de campagne des candidats aux élections européennes du 12 juin. La « liste de la majorité pour l'autre Europe », conduite par Philippe de Villiers, député de Vendée, et l'homme d'affaires Jimmy Goldsmith, détient le record des dépenses, d'un montant de 63,6 millions de francs, sans toutefois atteindre le plafond de 85,6 millions de francs prévu pour cette élection. La campagne de M. de Villiers a principalement bénéficié d'un apport de 40,2 millions de francs de la part de personnes figurant sur cette liste.

La liste d'union UDF-RPR, conduite par Dominique Baudis, dont la campagne a coûté 55,5 millions de francs, a été financée pour plus de la moitié par des contributions des partis politiques (34,8 millions de francs). A titre de comparaison, la liste « L'Europe solidaire » de Michel Rocard n'a bénéficié de l'aide de formations politiques qu'à hauteur de 9,3 millions de francs sur un montant total de recettes de 34,3 millions de francs. C'est elle, en revanche, qui a reçu la plus forte contribution des entreprises (4,3 millions de francs).

La liste de Jean-Marie Le Pen a été principalement financée par les contributions des formations politiques (11,4 millions de francs), pour un engagement total de dépenses de 32,1 millions de francs. Par ordre décroissant du coût des campagnes, viennent ensuite la liste « Energie radicale » de Bernard Tapie (25,8 millions de francs) et la liste du Parti communiste français (25,6 millions de francs).

Comme pour le financement des élections législatives de 1993 et celui des partis politiques pour la même année (*le Monde* daté 20-21 novembre), le rapport de la CCFD donne la liste des dons de personnes morales : souvent, mais dans de moindres proportions, des sociétés de distribution d'eau ou des entreprises de bâtiment et de travaux publics. La liste « Chasse, pêche, nature et traditions » a bénéficié de l'aide de plus de mille trois cents donateurs, parmi lesquels de très nombreuses associations ou sociétés de chasse.

J.-L. S.

La discussion budgétaire au Sénat

Le Sénat a adopté, jeudi 1er décembre, les crédits du ministère du logement. Les groupes de la majorité sénatoriale ont voté « pour » tandis que ceux de l'opposition ont voté « contre ». Les sénateurs ont adopté un amendement du ministre du logement prévoyant de supprimer le versement de l'aide personnalisée au logement (APL) dans un délai de trois mois après qu'il aura été constaté que le bénéficiaire cesse de réunir les conditions requises. Le délai était jusque-là de deux ans.

Le Sénat a aussi adopté – les groupes de la majorité votant « pour » et ceux de l'opposition votant « contre » – les crédits du ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs, les sénateurs avaient adopté, mercredi 30 novembre, les crédits du ministère du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle et ceux du ministère de la défense. La majorité RPR et UDF a voté pour ces deux budgets, tandis que les socialistes et les communistes se prononçaient contre.

Les silences d'Edouard Balladur sur l'Europe

Suite de la première page

D'Europe, nous avons juste assez pour enraciner la paix au sein de l'Union, ce qui n'est déjà pas un mince résultat, et pour nous être rendus profondément interdépendants les uns des autres. Toute action isolée économique ou politique, interne ou internationale, est vouée a une quasi-impuissance ; nous ne pouvons plus agir qu'ensemble. Mais nous n'avons pas assez d'Europe pour que l'action puisse être rapide et efficace. L'exemple-type est le chômage. Beaucoup de citoyens de l'Union imputent à celle-ci la responsabilité d'un niveau de chômage excessif, alors qu'elle n'y est pour rien, ne maîtrisant ni la conjoncture économique, ni le changement technologique.

La profondeur de notre interdépendance mutuelle rend vaine, même pour le pays le plus puissant, l'Allemagne, toute idée d'en terminer avec l'Union pour retrouver plus d'autonomie nationale. La seule réponse pertinente exige des politiques communes amples et vigoureuses en matière économique, industrielle, fiscale et sociale. Ce n'est pas par excès, mais par défaut que l'Europe pèche : c'est par insuffisance qu'elle se délite. La colère de nos concitoyens contre le chômage et l'exclusion est compréhensible, légitime. Elle exige une réponse forte. Si cette réponse est un repli national frileux, elle aggravera tout. C'est au niveau européen qu'il faut frapper.

Dans une telle situation, il faut saluer la décision du premier ministre de soumettre aux Français, par voie de presse, les orientations qu'il compte suivre et les propositions qu'il compte faire à nos partenaires à l'occasion de la présidence française.

Sur deux points, il a raison, et il était opportun qu'il parle. Le premier est le problème de l'équilibre géographique de l'Europe : son décentrage vers l'Est et le Nord appelle un effort de correction qu'il définit avec justesse ; j'y ajouterai volontiers, pour ma part, la nécessité d'une action d'aide au développement beaucoup plus forte vers les pays du sud de la Méditerranée et, notamment, vers le Maghreb.

La Bosnie oubliée

L'autre point, c'est qu'il était bon que le premier ministre de la France récuse clairement l'idée d'un « noyau dur » européen, fermé et limité à quelques pays désignés par avance. Je discuterai cependant, plus loin, les solutions qu'il propose.

Mais pour le reste, quel article insatisfaisant et quelle tristesse de voir la France prendre la présidence sur des bases aussi incertaines ! Notons, d'abord, trois silences : ne sont cités ni le nom de Schengen, ni le nom de Bosnie, ni l'expression « monnaie unique ». Or, il s'agit de trois problèmes majeurs, qui appellent tous des décisions rapides.

Je rappelle que, pour son indignité, c'est la France seule qui bloque la mise en œuvre de l'accord signé à Schengen entre neuf pays membres de l'Union et organisant entre eux la libre circulation des personnes. Tous nos partenaires sont prêts et n'attendent plus que nous. Une date est bien fixée, pour janvier, mais comme la France est responsable des trois reports précédents, un engagement ferme du premier ministre eût été le bienvenu. Quant aux deux autres omissions, leur gravité est suffisamment évidente pour ne pas appeler de commentaires supplémentaires.

Autosatisfaction et blocage

J'ai été importuné, ensuite, par l'excès d'autosatisfaction par lequel s'ouvre cet article. L'augmentation substantielle des fonds structurels, qui profite bien sûr à la France, mais pas seulement à elle, est due pour l'essentiel à la Commission et, subsidiairement, aux premiers gouvernements qui ont appuyé la décision en train de se faire. C'étaient les gouvernements socialistes. M. Balladur s'est borné à encaisser. Quant à savoir si la négociation du GATT a été un succès, je n'ai pas la place de le discuter ici, mais je désapprouve formellement cette appréciation. Enfin, sur la PAC, heureusement que la Commission partageait, sur le fond, nos analyses face au Conseil des ministres, car je ne crois pas que nous l'aurions emporté par notre seule irréductibilité nationale. Il faut dire aux agriculteurs français que si la Commission porte la lourde responsabilité de faire disparaître des surplus de production, il lui arrive plus souvent qu'ils ne le croient de comprendre les paysans français et, même, de les défendre.

Cet étonnant discours, sous la plume de M. Balladur, a surtout pour objet de cacher le fond de l'affaire, à savoir que c'est aujourd'hui la France qui bloque les avancées nécessaires pour que l'Union sorte de la situation incertaine et instable où elle est aujourd'hui. Que l'on se souvienne : pour préparer le traité d'union européenne, dit de Maastricht, il fut débattu à un conseil informel des affaires étrangères, à Dresde, du point de savoir si les trois champs politiques majeurs que sont, pour l'Union, la politique économique et monétaire, la politique étrangère et de sécurité, la politique de la citoyenneté et de l'espace judiciaire, devaient être régis par les mêmes institutions et les mêmes procédures de décision, associant le Conseil, la Commission et le Parlement au sein de l'Union ; ou si chacun d'eux relevait d'un équilibre institutionnel propre, le premier comportant un niveau élevé de partage de la souveraineté et les deux autres relevant de procédures beaucoup plus proches de la coopération intergouvernementale.

Neuf Etats, alors, avaient clairement opté pour la première solution ; la Grande-Bretagne et le Danemark, pour la seconde ; la France s'était abstenue, demandant le temps de réfléchir. Ainsi s'expliquent le caractère bancal et les insuffisances du traité de Maastricht. Ce qui était, en 1991, une hésitation dejà lourde de conséquences, mais admissible, à condition d'être brève, est devenu en 1993, avec la victoire d'une droite aux conceptions incertaines et changeantes en matière européenne, une donnée permanente. Du coup, personne ne sait où l'on va ; les corrections nécessaires aux dysfonctionnements institutionnels issus de Maastricht ne sont ni discutées, ni entreprises. Tout le monde attend le choix de la France, et le temps qui passe – et l'inertie – jouent dans le sens de l'affaiblissement et de la paralysie de l'Union.

Les décisions à prendre pour sortir de cette situation sont très nombreuses. M. Balladur en aborde beaucoup et, parfois, de manière heureuse. Il faudra, en effet, réviser la pondération des votes. Définir et approfondir l'identité culturelle européenne sera une bonne chose. Quant à la nécessité de promouvoir la croissance et l'emploi, ainsi que la sécurité en Europe, on ne peut qu'approuver, mais en exigeant que les procédures pour ce faire soient considérablement renforcées. Or, sur ce point, M. Balladur est muet.

Passer à la monnaie unique

Dans cet ensemble compliqué, deux décisions majeures et deux seulement suffisent à clarifier la position de la France, à relancer la machine européenne et à redonner confiance et dynamisme à l'Union. La première est le passage à la monnaie unique ; la seconde, la refonte institutionnelle. S'agissant du passage à la monnaie unique, c'est-à-dire de l'application intégrale de la troisième phase de l'Union économique et monétaire, la situation est aujourd'hui la suivante. Après les hésitations liées aux difficultés de ratification du traité d'union, la crise du Système monétaire européen, en 1993, et la crise économique des années 1992 et 1993, l'impression s'était répandue que ce passage était hors de portée.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le reprise est en vue, les principales monnaies du SME, le franc compris, manifestent une excellente stabilité de leurs parités. Et, surtout, l'ensemble des opérateurs financiers non gouvernementaux ont inclu cette perspective dans leurs décisions : la plupart des contrats de prêts obligataires à plus de dix ans, notamment ceux qui émanent d'intervenants américains, comportent des clauses prévoyant l'adaptation du contrat au cas où une monnaie européenne se substituerait à la monnaie nationale en cause. L'affaire est donc en route, et il n'y a plus de raison forte de ne pas respecter le traité ni les délais qu'il prévoit.

Techniquement, il suffit, pour que nous soyons en situation de monnaie unique entre quelques pays d'Europe, de décider la rigidité absolue des taux de change entre les monnaies nationales concernées et l'absence de toute limitation en volume aux opérations de change entre ces monnaies. Mais chacun sent bien qu'aussi longtemps que les signes monétaires nationaux – billets et pièces – subsisteront, que les déficits budgétaires varieront, les intérêts nationaux pourront rester antagoniques.

Ce qu'un accord politique aurait fait, un autre pourrait le défaire. C'est donc seulement la mise en circulation de billets et de pièces spécifiques qui créera vraiment l'irréversibilité. Le gain, en termes de simplification des opérations, de diminution des coûts et de croissance, sera considérable, mais cette mise en œuvre est difficile. Les études faites montrent qu'elle ne saurait guère être préparée ni conduite en moins de quatre ans. Respecter le traité pour le passsage à la monnaie unique en 1999 suppose, donc, que la décision, de principe mais ferme, en soit prise en 1995.

La refonte des institutions

Si ce n'est pas le cas, on sort du traité, avec l'océan d'incertitudes que cela suppose ; mais si c'est le cas, quels que soient par ailleurs les difficultés, les incohérences et dysfonctionnements de l'Union, l'effet d'entraînement d'une telle décision sera considérable, et la dynamique qu'elle créera contribuera puissamment à trouver des solutions aux autres problèmes. Positivement ou négativement, la présidence française sera décisive. On aimerait savoir comment Monsieur le premier ministre voit les choses.

La deuxième décision nécessaire concerne la refonte des institutions. Elle se simplifie, aussi, en une question principale et une question subsidiaire. La question principale est celle de savoir comment on peut sortir de la paralysie à laquelle nous voue trop souvent la règle de l'unanimité. Elle ne comporte que deux réponses, cumulables : l'extension du vote à la majorité et la création de mécanismes juridiques tels que l'empêchement de décider faute d'unanimité ne puisse empêcher les Etats qui le souhaitent d'avancer ensemble et de décider entre eux, en n'engageant qu'eux.

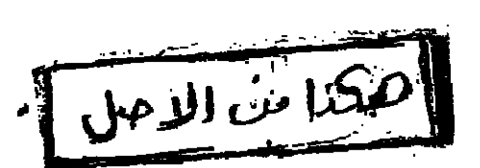
M. Balladur aborde, en incidente, la question du vote à la majorité, en la faisant découler d'une vision fédérale qu'il récuse. De ce fait, il défend le *statu quo* et compromet, par la paralysie qu'il pérennise, la bonne application des éléments positifs de son programme. Or, cette vision est fausse. Chacune des fédérations qui nous servent de référence – Etats-Unis, Allemagne, Suisse – est, en elle-même, une nation. « *The Nation* », en Amérique, ce sont les Etats-Unis. La fédération est, dans ces pays, un système particulier d'organisation et de distribution du pouvoir politique et administratif interne. Le cas de l'Europe est différent. On peut plaider que c'est une fédération de nations – et, d'ailleurs, le concept aiderait puis-

M. Major inspirateur du premier ministre ?

« Nous avons discuté de ce qu'il allait écrire lors du dernier sommet franco-britannique de Chartres [il y a deux semaines] *et j'aurais été ravi de faire moi-même ce discours. »* A l'occasion du *Question Time*, sorte de séance de questions d'actualité, le premier ministre britannique, John Major, a déclaré, jeudi 1er décembre devant la Chambre des communes qu'il *« aurait pu écrire »* l'article d'Edouard Balladur sur l'Europe dans *le Monde* du 30 novembre et qu'il *« [aurait] été ravi de faire lui-même la déclaration »* de son homologue francais. M. Major a d'ailleurs fait une légère erreur en évoquant non un article – dont la traduction a été publiée par le quotidien *The Guardian* –, mais un *« discours »*.

« En fait, j'ai presque fait le discours [de] *M. Balladur »*, a ajouté M. Major, en précisant : *« Je pense qu'il a raison de rejeter le fédéralisme et de lui préférer la flexibilité. Je pense qu'il a raison de dire qu'il faut éviter que les institutions européennes n'empiètent sur les institutions nationales »*. M. Major, confronté en permanence aux attaques des « eurosceptiques » de ses propres amis politiques du Parti conservateur, en a profité pour glisser que *« les déclarations de M. Balladur »* montrent *« que les arguments britanniques gagnent du terrain en Europe »*.

Même si c'est de bonne guerre, M. Major « sollicite » un peu les arguments du chef du gouvernement français : sans s'y opposer, ce dernier ne semble pas partager tout à fait l'enthousiasme de la Grande-Bretagne pour l'élargissement tous azimuts dont Londres est le plus chaud défenseur...



هكذا من الاصل

samment à clarifier les niveaux de compétences (la subsidiarité) et les processus de décision –, mais la réalité, c'est que l'objet européen est *sui generis*. C'est un « OCNI », objet constitutionnel non identifié. N'engageons pas des débats sémantiques, symboliques, aux conséquences dramatisantes, et faisons ce qu'il faut pour que ça marche ! En serions-nous là où nous en sommes en Bosnie si l'on avait pu décider à la majorité ? Et l'immense champ de la politique sociale européenne peut-il être couvert sans cela ?

Où est la France ?

C'est ce point qui a fait basculer les travaillistes anglais vers une option clairement européenne. Une forte extension du vote à la majorité et une homogénéisation, si possible avec simplification des procédures de décision, sont absolument nécessaires. Voilà ce qu'on attend du premier ministre de la France. Et qu'on ne nous parle pas de renonciation, ni de délégation de souveraineté ! La France n'a pas fini de se faire entendre en Europe. Il s'agit de partager la souveraineté avec d'autres partout où cela est nécessaire à l'efficacité, partout où l'évolution du monde entraîne ce résultat qu'isolée, notre souveraineté nationale est impuissante.

La question subsidiaire est celle dite du « noyau dur ». Deux choses sont claires. Il y a, d'abord, des géométries différentes des accords qui lient entre eux différents pays d'Europe : la CSCE, cinquante-deux nations ; le Conseil de l'Europe, trente-trois aujourd'hui ; l'Union européenne, quinze. Et, dans l'Union, l'UEO, Schengen et le Système monétaire rassemblent chacun huit ou neuf Eats, mais pas les mêmes. En outre, même les pays qui participent à tout ont des volontés d'intensité différente de partager davantage encore la souveraineté, et des capacités différentes d'entrer avec le premier groupe dans la monnaie unique.

Il y a donc, nécessairement, un noyau actif de pays qui entraînent les autres, mais à deux conditions : que ce noyau reste toujours ouvert à ceux qui le souhaitent et, donc, ne soit pas défini à l'avance ; et que ses décisions ne soient jamais de nature à interdire aux autres de rejoindre les premiers partenaires. Il était bon que le premier ministre réponde, sur ce point, au document allemand, mais cela laisse la question principale en l'état : où est la France ? Sans elle, le noyau actif est déséquilibré, perd en créativité – si l'on songe à l'important effort historique consenti par la France pour la construction européenne depuis quarante ans – et perd, surtout, en puissance d'entraînement.

De quoi ce noyau actif ou dur est-il fait, sinon des pays les plus désireux d'aller plus loin dans le partage des souverainetés ? Or, la France actuelle ne surmonte pas la contradiction absolue qu'il y a à vouloir être membre du noyau, tout en entendant préserver absolument le caractère exclusivement national de sa souveraineté. Désembourber la construction européenne exige que la France fasse clairement son choix et qu'elle le fasse maintenant. Il s'agit, tout simplement, de l'extension du vote à la majorité. Si elle ne le fait pas, sa présidence sera paralysante, et la conférence intergouvernementale de 1996, bien mal partie. La France, comme l'Europe, méritent mieux.

Après plus d'un millénaire de guerres internes, l'ouverture de la construction européenne est la plus belle aventure humaine de l'Histoire. Bien sûr, elle est imparfaite, mais elle est perfectible. En tous cas, elle est seule porteuse de notre destin et de celui de nos enfants. Il serait dramatique qu'après y avoir tant contribué, la France cesse d'être l'un des moteurs de l'Europe. C'est toute l'Europe qui en serait endommagée.

M. Balladur devait aux Français plus de clarté. Sa faute est de ne pas vouloir choisir entre M. Séguin ou M. de Villiers et le destin de la France, qui, aujourd'hui, est en Europe. Obsédé par sa candidature, contraint de ne pas trancher entre les différentes composantes de son hypothétique électorat, il inflige à la France et à l'Europe l'immobilisme de son indécision.

MICHEL ROCARD

Tout en réunissant la dernière session des Assises de la transformation sociale

Le PS désigne sa nouvelle direction au terme de difficiles négociations entre M. Emmanuelli et M. Fabius

Le conseil national du PS devait se réunir, vendredi 2 décembre à Paris, pour désigner sa nouvelle direction. Samedi et dimanche, se tiendra en Seine-Saint-Denis, la quatrième et dernière session des Assises de la transformation sociale.

Quinze jours après le congrès de Liévin, les négociations qu'a dû entreprendre Henri Emmanuelli pour la composition du bureau national et du secrétariat ont relevé du tour de force. Elles se poursuivaient encore vendredi matin. Pour provisoire qu'apparaîtra cette nouvelle direction, sans doute appelée à se remettre en cause au lendemain de l'élection présidentielle quelle que soit son issue, l'existence, non plus de courants, mais de sous-courants, voire de sous-sous courants, n'a pas rendu plus facile l'exercice.

Le premier secrétaire voulait un bureau national resserré. Cela s'est révélé impossible. Il reste composé de 54 membres ainsi répartis : 34 pour « l'axe majoritaire » Emmanuelli-Fabius-Gauche socialiste-Ségolène Royal, 12 pour le « pôle rénovateur » Mauroy-Aubry, 4 pour Lionel Jospin et 4 pour la motion 2 « agir en socialiste ». Les tractations pour le secrétariat national ont été autrement plus sévères. Dans une équipe qui devrait comprendre entre 20 et 24 membres, M. Emmanuelli semble avoir obtenu de s'entourer de quatre « fidèles » placés à des postes importants : Jean Glavany, qui pourrait partager son rôle de porte-parole, Jean-Pierre Bel, premier secrétaire de l'importante fédération de l'Ariège (fédérations), son homologue de la Drôme Didier Guillaume et le sénateur de Moselle Jean-Pierre Masseret, nouveau trésorier.

En revanche, M. Emmanuelli a dû faire face à une forte pression des « fabiusiens » qui ont réclamé cinq sièges (Claude Bartolone, Henri Weber, Daniel Percheron, Alain Claeys, Pervenche Pérès) et qui, jusqu'au bout, ont tenté de compromettre la tentative du premier secrétaire de placer au poste de numero deux Ségolène Royal, proche de Jacques Delors.

Avec, dans son sillage, Frédérique Bredin, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Pierre Balligand et François Hollande qui, à côté du secrétariat national, devrait devenir responsable d'une commission économique spéciale, les deloristes ne seront pas de toute façon désavantagés. Manifestement, M. Emmanuelli n'a pas voulu les brusquer. Martine Aubry, qu'il avait dûment sollicitée, a refusé de figurer dans ce secrétariat national et même au bureau national. Son refus, motivé peut-être aussi par le souci de ne pas gêner dans les prochaines semaines la direction du PS dans ses négociations avec son candidat à la présidentielle, pourrait être l'indice supplémentaire d'une réponse favorable de Jacques Delors. Lille et le Nord seront de toute façon bien représentés dans cette équipe dirigeante, en la personne de Michel Delebarre et de Bernard Roman, premier secrétaire fédéral de ce département. Le premier acte officiel de la nouvelle direction consistera à conclure, samedi et dimanche, les assises de la transformation sociale, lancées par Michel Rocard. Pour la première fois depuis juin, celui-ci viendra d'ailleurs s'exprimer devant cette assemblée qui regroupe toutes les composantes de la gauche, à l'exception des radicaux de Bernard Tapie. En prévision des élections présidentielle et municipales, un document de synthèse devrait fournir l'occasion d'une « adresse »officielle à tous les candidats de la gauche à l'Elysée : première tentative pour conjuguer transformation sociale et transformation politique.

DANIEL CARTON

En deuxième lecture à l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté le projet sur l'aménagement du territoire

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du jeudi 1er décembre au vendredi 2, en deuxième lecture, le projet de loi d'orientation relatif à l'aménagement et au développement du territoire, qui doit encore faire l'objet d'une lecture au Sénat. Le texte a été voté par la majorité RPR et UDF, tandis que l'opposition socialiste et communiste s'est prononcée contre.

Bis repetita... Comme en première lecture, au mois de juillet, le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a obtenu de l'Assemblée nationale qu'elle abandonne, en deuxième délibération, au terme du débat sur l'aménagement du territoire, deux dispositions adoptées précédemment : la suppression, en quinze ans, de la contribution de l'Etat aux transports parisiens ; la création d'un observatoire, chargé de contrôler de façon indépendante le développement et la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. L'Assemblée est revenue, sans gloire, comme les sénateurs deux semaines plus tôt, à la création d'un simple Groupement d'intérêt public (GIP), beaucoup moins libre de ses investigations.

Ce double recul des députés donne la mesure de la marge de manœuvre très réduite que leur a laissée le gouvernement dans l'examen de ce texte. D'autant que les députés sont également revenus sur l'une des dispositions les plus controversées introduite par les sénateurs au mois de novembre : conformément au souhait du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils ont maintenu la possibilité de créer, dans les villes moyennes, des établissements d'enseignement supérieur mais ont supprimé la disposition qui en faisaient des « *universités de plein exercice* ». Quant à l'idée de créer une nouvelle région Pyrénées-Adour, elle est apparue à la plupart des députés comme une « *mascarade* » et a été rejetée sans appel.

Au total, la contribution des députés, en deuxième lecture, apparait bien modeste. Ils ont ajouté, à ceux déjà prévus par les sénateurs (enseignement supérieur, recherche, transports et télécommunications), le principe d'un schéma d'aménagement du territoire de « l'organisation sanitaire et sociale ». Et ils sont parvenus, au terme d'une laborieuse négociation avec le gouvernement, à une définition extensive et assez élastique des zones d'aménagement du territoire qui pourront bénéficier des différentes exonérations fiscales ou de charges sociales prévues par le projet de loi en faveur des zones défavorisées. L'amendement initial de la commission spéciale a été remanié pour aboutir à trois zones : les territoires ruraux de développement prioritaire, les zones urbaines sensibles et surtout les zones d'aménagement du territoire, « *caractérisées par leur faible niveau de développement économique et par l'insuffisance du tissu industriel ou tertiaire* ».

GÉRARD COURTOIS

Ancien ambassadeur à Mexico

M. Dijoud est nommé ministre d'Etat à Monaco

NICE

de notre correspondant régional

Paul Dijoud, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Mexico depuis 1992, vient d'être nommé, par ordonnance souveraine du prince Rainier, ministre d'Etat de la Principauté de Monaco. Il succède à Jacques Dupont qui occupait ce poste depuis le 18 février 1991 et qui réintègre, pour un an, le ministère des affaires étrangères. M. Dijoud devait prendre ses fonctions, vendredi 2 décembre, après avoir prêté serment devant le prince Albert, suppléant son père qui a subi une opération cardiaque le 25 novembre. Depuis 1911, le ministre d'Etat de Monaco est nommé par le prince souverain sur une liste de noms proposée par le gouvernement français. Secondé par trois conseillers, il préside, en tant qu'exécutif, le gouvernement monégasque.

G. P.

[Né le 25 juin 1938 à Neuilly-sur-Seine, licencié en droit privé, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA, Paul Dijoud a commencé sa carrière, en 1966, au ministère de l'Economie et des Finances. Il a été député (RI) des Hautes-Alpes de 1967 à 1978, conseiller général d'Embrun de 1968 à 1982 et maire de Briançon de 1971 à 1983. De 1973 à 1981, M. Dijoud a été, successivement, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, puis chargé des travailleurs immigrés, ensuite des sports et, enfin, chargé des départements et territoires d'Outre-mer. Après avoir exercé des fonctions au ministère de l'économie et des finances et effectué un passage dans l'industrie privée, il est devenu diplomate. Il a été ambassadeur à Bogota, de 1988 à 1991, puis directeur des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay. Depuis 1992, il était ambassadeur à Mexico.]

MÉDECINE

La fin du sommet de Paris

Le texte de la « déclaration solennelle » est critiqué par les associations d'aide aux malades atteints du sida

La sommet de Paris sur le sida s'est achevé, jeudi 1er décembre, par l'adoption d'une *« déclaration solennelle »* dans laquelle les quarante-deux Etats signataires ne s'engagent que sur des principes généraux. Ce texte très terne est critiqué par la plupart des associations d'aide aux malades du sida.

Développer *« un indispensable partenariat »* et *« dégager les ressources nécessaires »* : tels sont les deux points essentiels contenus dans la *« déclaration solennelle »* signée jeudi 1er décembre par les quarante-deux pays représentés au sommet de Paris sur le sida. Les Etats se déclarent *« conscients »* que *« la pandémie de sida constitue, par son ampleur, une menace pour l'humanité toute entière »*, que *« la pauvreté et la discrimination sont des facteurs qui contribuent à la propagation de l'épidémie »* et qu'*« elle progresse plus rapidement chez les femmes, les enfants et les jeunes »*. Il s'agit d'*« ériger en priorité »* la lutte contre le sida.

Certaines *« dispositions prioritaires »* sont déclinées, à commencer par *« la promotion et l'accès à divers moyens et méthodes de prévention culturellement acceptables, y compris le préservatif et le traitement des maladies sexuellement transmissibles »*. Suivent *« la promotion pour les jeunes d'une éducation appropriée à la prévention »*, *« l'amélioration du statut des femmes »*, *« des actions spécifiques visant à la réduction des risques chez les populations les plus vulnérables et entreprises en collaboration avec ces populations »* et, enfin, *« la sécurité transfusionnelle et celle des produits sanguins »*.

Sept *« mesures »* sont arrêtées : *« Soutenir une plus grande participation des personnes vivant avec le VIH-sida »* ; *« promouvoir une coopération internationale pour les recherches relatives au VIH-sida »* ; *« renforcer la collaboration internationale pour la sécurité transfusionnelle »* ; *« encourager une initative soins-solidarité »* ; *« mobiliser les organisations locales, nationales et internationales qui (...) travaillent auprès des jeunes, y compris des orphelins »* ; *« soutenir des initiatives pour réduire la vulnérabilité des femmes »* ; *« renforcer les mécanismes nationaux et internationaux qui traitent des droits de l'homme et de l'éthique en matière de VIH-sida. »*

Un collectif d'associations (organisation panafricaine de lutte contre le sida, Act-Up Paris, fédération nationale AIDES, Aparts, Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH-sida, Conseil international des ONG de lutte anti-sida) avait estimé, mercredi 30 novembre, que ce texte *« ne reflète pas la vision des personnes confrontées à l'épidémie »*.

Ces associations ont souligné le *« grave décalage qui existe entre le contenu de la déclaration des chefs de gouvernement et la réalité de la lutte quotidienne »*. Dans une *« lecture critique »* du texte final du sommet de Paris, elles dressent leur propre liste des priorités et des urgences, en sept points. Y figurent notamment la lutte contre *« les violations des droits de l'homme dans les pays où les porteurs du virus sont isolés dans des sidatoriums, des prisons ou des hôpitaux, comme cela se fait en Suède »*, et la nécessité de *« réformer les politiques actuelles de coopération et les mécanismes de distribution des ressources afin de garantir l'aide et le développement pour les pays du Sud »*.

COMMENTAIRE

Un pompeux catalogue

ON pourra, au choix, se féliciter ou désespérer du sommet de Paris sur le sida, dernière mobilisation internationale en date consacrée à cette pandémie mortelle transmissible par le sang et les relations sexuelles. Les associations les plus critiques vis-à-vis de l'action publique dans la lutte contre ce fléau avaient d'avance critiqué cette manifestation internationale, organisée à l'initiative du gouvernement français, et dont les ambitieux objectifs initiaux ont rapidement dû être revus à la baisse.

Comme on pouvait le craindre, la *« déclaration finale »* signée par les représentants gouvernementaux de quarante-deux Etats apparaîtra sans aucun doute comme un pompeux catalogue de bonnes intentions, une exhortation collective à mieux faire empruntant pour beaucoup à la méthode Coué. On ne manquera pas, non plus, de dénoncer, l'hypocrisie, la duplicité de certains qui s'engagent à *« protéger et à promouvoir »* les personnes qui, nouvelle formule, *« vivent avec le VIH »* tout en acceptant des législations qui imposent, par exemple, le dépistage systématique aux frontières.

De même, alors que beaucoup espéraient que, selon l'expression du professeur Peter Piot, *« de l'argent serait mis sur la table »*, il faudra, dans les pays en voie de développement, se contenter de budgets dérisoires. Les participants à ce sommet renvoient, sur le fond, au *« futur programme coparrainé »* des Nations-Unies, sans ignorer que le sida alimente au sein de la famille onusienne d'absurdes et dérisoires luttes d'influences. Ni l'ampleur du drame, ni l'horreur des perspectives épidémiologiques sur les continents africains et asiatiques ne sont parvenues à bousculer le protocole diplomatique et la recherche d'un consensus *« culturellement acceptable »* quant aux méthodes de prévention de l'infection par voie sexuelle.

Où, dès lors, trouver des raisons d'espérer ? Au-delà des maigres résultats et des doubles discours politiciens, le sommet de Paris marque l'entrée à l'échelon international du politique dans le champ de cette pathologie. Pour faire œuvre utile, l'action politique devra à l'avenir s'acharner à prévenir le risque grandissant de faire du sida une maladie particulière. A cet égard, les initiatives de l'Organisation mondiale de la santé visant à inscrire cette pathologie dans l'ensemble des maladies sexuellement transmissibles et à développer le concept de santé et de maîtrise de la fonction reproductive mériteraient d'être traduites au plus vite dans les politiques éducatives.

JEAN-YVES NAU

Veillée de prières à l'église Saint-Eustache

« Ils me font aimer la vie »

Contre un pilier de Saint-Eustache, un couple s'enlace. Dans le chœur, sur fond d'orgue et de viole, des buissons de bougies rouges, chacune marquée du nom d'un disparu, ont brûlé toute la nuit. Au coude à coude, séropositifs, malades, parents, accompagnateurs, croyants ou non-croyants ont, à leur manière, lutté contre l'oubli, la honte, l'exclusion.

On vient au micro évoquer un visage, un souvenir, donner un témoignage. Ce père d'un malade de trente-deux ans : *« L'image de la peur, de la mort, renvoie à ma propre peur, à ma propre mort. Quand, à l'hôpital, je vois des malades seuls, je ne peux pas oublier ma propre lâcheté. » « A ces malades, on ne peut jamais mentir »*, dit une infirmière, qui ajoute : *« Je reçois beaucoup plus que je ne leur donne. Ils me font aimer la vie. » « Je suis séropositif depuis dix ans et ma santé vous paraîtra insolente »*, prévient un troisième qui, chrétien, ose parler *« d'espérance »* : *« Je sais que par le Christ, il y a toujours une guérison possible. J'échange mon sang pollué contre son sang sacré »*, poursuit-il, avant d'entamer un air de guitare.

C'est la sixième année consécutive que la paroisse Saint-Eustache, dans le premier arrondissement de Paris, organise, le soir du 1er décembre, une veillée de prières. L'affluence y est, chaque fois, plus grande. Tardive, la mobilisation des paroisses s'organise. Dans cette église près des Halles, une cérémonie d'obsèques sur deux est célébrée pour une victime du sida. Mais en amont, c'est un long travail d'écoute, d'explication, une vie communautaire qui expliquent ces témoignages spontanés, à découvert, de malades, de séropositifs, de parents. Autrefois, seuls parlaient les professionnels des associations.

« Absence », « regard des autres », « révolte », « culpabilité », « regrets »... Ce sont les mots qu'entend toute la journée le Père Gérard Bénéteau, curé de Saint-Eustache. *« C'est une maladie qui accélère la marginalisation, mais elle oblige aussi parfois à rompre, entre le malade et sa famille, le secret d'une vie parallèle. Ou c'est le rapprochement, ou c'est la rupture définitive. »*

Avec des proches, une association (1), et un souci d'éviter toute récupération, il accueille les confidences et les conversions. Une fois par mois, il réunit un groupe, appelé « Sida et vie spirituelle », autour d'un texte biblique, puis d'un repas, *« sans étalage ni cachotterie »*. Cela ne suffit pas, poursuit Gérard Bénéteau : *« Il y a des vérités qui ne peuvent se dire que dans le silence. »*

H. T.

(1) Association Solidarité-sida-Saint-Eustache (ASSSE), 1, rue Montmartre, 75001 Paris.

Le premier échangeur de seringues parisien entre en service. – Le premier appareil échangeur de seringues est entré en service à Paris jeudi 1er décembre. Son objectif est de réduire le nombre de contaminations par le virus du sida liées à la toxicomanie (à Paris, 15 % des cas). Les services municipaux et l'association Médecins du monde qui cofinancent cette expérience ont installé le distributeur dans le 10e arrondissement, à l'angle de la gare du Nord et de la rue de Maubeuge, dans une artère peu passante. La machine, haute de 1,70 m, de couleur gris métallisé, porte un écriteau « Echangeur de seringues ». Elle délivre gratuitement un colis contenant deux seringues stérilisées, deux tampons alcoolisés, deux préservatifs et une plaquette d'information. Pour obtenir ces fournitures, il faut glisser dans la machine soit une seringue usagée, soit un jeton que les toxicomanes se procurent dans les centres de prévention de Médecins du monde. Deux échangeurs supplémentaires seront installés en 1995 dans d'autres secteurs de la capitale.

La commission de l'Assemblée nationale refuse le dépistage systématique du sida. – A l'occasion de l'examen du projet portant diverses dispositions d'ordre social (DDOS), la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale s'est prononcée à l'unanimité, jeudi 1er décembre, contre l'« amendement Chérioux » voté au Sénat, le 17 novembre (*le Monde* du 19 novembre), demandant au gouvernement d'*« inviter »* les personnes vivant en France à se soumettre au dépistage du sida avant le 31 décembre 1995.

Le ministre délégué à la santé et l'affaire de l'ARC

M. Douste-Blazy : la lutte contre le cancer impose « une transparence absolue »

Pour Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, les informations publiées dans nos éditions du 2 décembre sur les très vives critiques de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) à l'égard de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) confirment – s'il en était besoin – la nécessité de mettre en place une organisation coordonnant, sur le plan national, la lutte préventive et curative contre les cancers. *« J'estime personnellement qu'il faut une transparence absolue quant à la gestion des associations financées par la générosité publique et œuvrant pour la lutte contre le cancer*, a déclaré au *Monde* M. Douste-Blazy. *J'estime par ailleurs qu'il faudra en pratique être très sévère s'il y a, dans ce domaine, la preuve de l'existence de dysfonctionnements. »*

Plus généralement, M. Douste-Blazy souhaite obtenir au plus vite *« une meilleure coordination entre l'activité du monde associatif, les centres de lutte contre le cancer, l'hospitalisation publique et les cliniques privées afin de définir les stratégies les plus efficaces, sur le plan national, pour lutter contre les diverses formes de la pathologie cancéreuse »*. Interrogé sur les révélations du *Monde*, M. Douste-Blazy a, par ailleurs, déclaré que le gouvernement avait demandé un rapport à la Cour des comptes. *« Nous avons pris la chose extrêmement au sérieux et toute la transparence sera faite*, a-t-il ajouté. *Je ne m'amuse pas avec cela, non seulement en tant que ministre, mais en tant que médecin et que citoyen. »* Interrogée à propos de cette affaire, sur TF 1 jeudi soir, Simone Veil, ministre des affaires sociales, a confirmé que le rapport de la Cour des comptes serait rendu public *« dans quelques semaines »*.

Pour sa part, Jacques Crozemarie, président de l'ARC, a, dans un communiqué publié jeudi 1er décembre, défendu le bilan de son association en rappelant notamment que *« l'ARC n'a pas pour seule mission de financer la recherche sur le cancer, mais aussi de conduire des campagnes de sensibilisation du grand public »*. Selon M. Crozemarie, la note de l'IGAS publiée dans ces colonnes *« résulte d'investigations annulées par le tribunal administratif et le conseil d'Etat »*. La publication de cette note, ajoute-t-il, a pour objectif de *« décourager les millions de personnes qui font confiance à l'ARC »*.

J.-Y. N.

JUSTICE

Devant les assises des Bouches-du-Rhône

Les méthodes policières mises en cause lors du procès des cliniques marseillaises

Accusés de complicité d'assassinat, le docteur Armand Gallo et Jean Chouraqui ont gravement mis en cause, jeudi 3 décembre devant les assises des Bouches-du-Rhône, les méthodes policières du commissaire principal Roger Marion. Ancien chef de la division criminelle de répression du banditisme du SRPJ de Marseille, celui-ci enquêta sur les meurtres de Léonce Mout en 1988 et du docteur Peschard en 1990.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

La voix est calme et posée. *« J'ai toujours contesté la forme de ma garde à vue*, dit le docteur Armand Gallo. *J'ai toujours dit que ce procès-verbal était un délire de Monsieur Marion* (1). *Mes propos ont été déformés, amplifiés, décalés dans le temps. La mort de Peschard m'a bouleversé*, poursuit-il. *Je me sens responsable, même si je ne l'ai pas voulue »*.

Mais l'heure n'est pas encore à l'examen des responsabilités dans ce dossier. Et il explique : *« Ils se sont mis à m'interroger sur l'affaire Mout. Ils m'ont montré des PV d'audition de Jean Chouraqui. Je croyais qu'il était dans la pièce à côté »*. Jean Chouraqui ne sera pas interrogé par les policiers, mais présenté directement au juge d'instruction le 27 janvier. *« Ils m'ont dit :* « le gros juif, il nous mange dans la main ». *Ils m'ont montré un organigramme : Chouraqui en haut, Memoli en bas et Galeazzi au milieu. J'ai commencé à douter. Je me disais que ce n'était pas possible»*.

Un traquenard aurait-il ainsi été tendu à Armand Gallo pour faire tomber Jean Chouraqui ? Dans ce procès-verbal contesté, cote 465, Armand Gallo dit explicitement qu'il savait que Roger Memoli était l'assassin de Léonce Mout et qu'il en avait informé Jean Chouraqui. A l'audience, l'accusé n'est pas vraiment pris en défaut sur ses explications *a posteriori*. De plus, la thèse du traquenard, relève la défense, est confortée par une autre audition d'Armand Gallo dans laquelle il fait mention de *« faits troublants »*, dont il doute, et surtout, qui lui sont manifestement, au vu des termes employés, présentés par les policiers.

Enfonçant le clou lui aussi très calmement, Jean Chouraqui est revenu sur sa propre garde à vue de quarante-huit heures en novembre 1989 à la suite de laquelle il fut présenté au juge d'instruction pour être de suite libéré. *« Les policiers m'ont battu. Le commissaire Marion voulait impérativement que je puisse dire que j'avais tellement pensé que je voulais tuer Mout que j'avais pu le suggérer. Je me suis fermé définitivement. J'ai reçu des coups en silence »*. Et ses avocats d'affirmer être en mesure d'apporter les preuves photographiques par constat d'huissier.

Saisi par l'idée développée par les défenseurs de Jean Chouraqui d'une construction policière autour d'une prétendue « guerre des cliniques » (*Le Monde* du 2 décembre), ce procès suscite, à mesure qu'il avance, davantage de questions qu'il n'apporte de réponses.

Comment trois des témoins de l'assassinat de Léonce Mout ont-ils pu formellement reconnaître un individu, frère d'une connaissance de Chouraqui, qui disposait cependant d'un solide alibi et qui ne ressemblait en rien à Memoli, qui s'est accusé du crime, avant de se rétracter ? Pourquoi la police ne s'est-elle pas intéressée dès 1988 à Marc Galeazzi, le numéro 2 de Léonce Mout. Les témoins sont pourtant venus dire qu'il était en froid avec son patron – celui-ci souhaitait le licencier – et qu'il s'affairait, en vain, à reprendre en gérance l'une des cliniques de Mout. Galéazzi devait disparaître sans laisser d'adresse six semaines après l'assassinat... La présence du commissaire Marion, non cité à l'audience, n'eut pas été de trop pour éclaircir ces zones d'ombre et répondre aux accusations dont le policier a fait l'objet.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) Le commissaire principal Roger Marion, alors chef de la division criminelle de répression du banditisme du SRPJ de Marseille qui enquêtait sur les cliniques, est actuellement directeur de la sixième direction central de police judiciaire, chargée des menées subversives et des atteintes à la sûreté de l'état.

Une décision du tribunal administratif de Lyon

Deux des assignations d'islamistes à Folembray sont jugées irrégulières

La décision de retenir dans la caserne de Folembray (Aisne) deux des vingt Algériens accusés d'être des militants islamistes était irrégulière. Ainsi, en a décidé, mardi 29 novembre, soit trois mois après les faits, le tribunal administratif de Lyon, confirmant l'analyse des services du ministère de la justice (*le Monde* du 22 novembre).

Mohamed Chergui et Omar Saker, expulsés au Burkina-Faso le 31 août, demandaient l'annulation de trois arrêtés pris à leur encontre. Les deux premiers, signés par le ministre de l'intérieur, décidaient l'un de leur expulsion, l'autre de leur assignation à résidence *« dans les lieux désignés par le préfet de l'Aisne »*. Le troisième arrêté, pris par le préfet de l'Aisne, ordonnait que leurs déplacements soient limités *« au périmètre de la caserne Gaston Billotte de Folembray »*. Les magistrats de Lyon ont donné tort à MM. Chergui et Saker sur les deux premiers points. Ils ont considéré que M. Chergui, *« responsable du Front islamique du salut à Lyon »*, qui *« entretenait des relations (...) avec une personne se livrant au trafic d'armes destinées à des groupes armés en Algérie »* et Omar Saker, trouvé en possession de publications favorables au FIS, pouvaient être expulsés *« en urgence absolue »* et assignés à résidence dans l'Aisne.

En revanche, le tribunal administratif a estimé que la règlementation de l'assignation à résidence des étrangers, si elle autorise le préfet à limiter la liberté de mouvement à *« une ou plusieurs circonscriptions »* de son département, ne lui permet pas *« d'astreindre (...) à résider dans un espace clos »*.

Une autre décision de justice vient porter une ombre sur la régularité des expulsions de cet été. Le tribunal administratif de Versailles a ordonné, le 17 novembre, qu'il soit sursis à l'exécution de l'arrêté d'expulsion pris le 10 août par Charles Pasqua à l'encontre de Boualem Chibani, un autre *« assigné »* de Folembray, effectivement expulsé vers Ouagadougou le 31 août. La décision suppose le retour de l'intéressé en France.

Ph. Be.

FOULARD : la Ligue des droits de l'homme condamne la circulaire de François Bayrou. – Dans un communiqué publié jeudi 1er décembre, la Ligue des droits de l'homme condamne la circulaire de François Bayrou réglementant le port de signes religieux à l'école et s'oppose aux exclusions d'élèves portant le foulard islamique. Elle estime que la circulaire du 20 septembre *« a désigné, de fait, au nom de « l'idéal laïque et national » une confession particulière comme source de tous les problèmes alors que d'autres manifestations religieuses sont tolérées au sein des établissements scolaires, dès lors qu'elles ne ressortent pas de l'islam »*.

JUSTICE

L'ancien doyen placé sous mandat de dépôt dans l'instruction de l'affaire Vasarely

Les filières suisses de Charles Debbasch

Le juge aixois Gwenaël Le Gallo, a placé l'ancien président de la Fondation Vasarely, Charles Debbasch, sous mandat de dépôt, jeudi 1er décembre. L'ancien doyen a donc regagné la cellule de la prison des Baumettes où il avait été incarcéré après son interpellation, dimanche 27 novembre, dans les locaux de la faculté de droit d'Aix-en-Provence. Charles Debbasch, qui poursuit une grève de la faim, a été mis en examen lundi pour abus de confiance. Il a introduit un référé-liberté qui sera examiné dans les trois jours ouvrables. Pierre Lucas, son ancien homme de confiance à la Fondation Vasarely, a lui aussi été placé sous mandat de dépôt, mercredi 30 novembre, après avoir été incarcéré et mis en examen, pour abus de confiance et complicité.

Un ancien doyen de faculté de droit drapé dans sa toge pourpre et retranché dans un bureau où il fait mine de s'abriter derrière les franchises universitaires après avoir échappé à une interpellation par les gendarmes : ces images d'un western dérisoire diffusées pendant le dernier week-end n'illustraient qu'une face – qu'une farce ? – d'un dossier autrement plus sérieux. Des tableaux d'un artiste célèbre ont disparu. Des fonds ont été détournés. Si le juge d'instruction a décidé de pénétrer avec la force publique dans l'Université d'Aix-Marseille III afin de cueillir et incarcérer Charles Debbasch, lundi 28 novembre, c'est qu'il avait en sa possession suffisamment d'éléments pour le mettre en examen, vingt-quatre heures plus tard, pour abus de confiance.

Quand la phase judiciaire commence en 1992, le contentieux est devenu chaque jour plus irréductible entre deux hommes : le grand maître de l'art cinétique, Victor Vasarely, alors âgé de 87 ans, et le président de la Fondation qui porte son nom, Charles Debbasch (*le Monde* du 28 juin 1993). L'ancien doyen est un homme de haut vol. A ses titres universitaires, il ajoute celui de conseiller de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République et, président du directoire du *Dauphiné libéré*, de dirigeant au groupe Hersant. Il jouit d'une influence considérable sur l'artiste et sur son épouse, Claire Vasarely.

A leurs héritiers, Charles Debbasch prête l'intention de reprendre les œuvres données à la Fondation. En avril 1992, il les assigne en justice pour faux, vol, recel et tentative d'escroquerie. La famille Vasarely, qui exige de l'éminent juriste et de l'Université d'Aix-Marseille III des comptes sur leurs dix années de gestion de la Fondation, riposte en déposant à son tour deux plaintes pour escroquerie, détournements et abus de confiance. Le tout est confié au tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, ville où siège la Fondation Vasarely, au juge Gwenaël Le Gallo.

L'enquête, en France et à l'étranger, durera près de deux ans. Entendu, le 17 février 1993, Charles Debbasch accuse les Vasarely d'*« avoir produit en justice une série de documents faux et de faux témoignages »*. Il parle de la *« disparition d'œuvres inaliénables »*, évoque des *« turpitudes »* de Michèle Vasarely, belle-fille de Victor Vasarely et épouse du peintre Jean-Pierre Vasarely, dit Yvaral. S'appuyant sur le témoignage de Lucia Télézinski, l'ancienne secrétaire de Victor Vasarely, l'ex-doyen laisse entendre que l'artiste est manipulé et quasiment séquestré par le couple. Les témoins dont il a cité les noms sont entendus. Qu'il s'agisse de Mme Télézinski, de l'avocat Eric Turcon, un ami que M. Debbasch a introduit dans le « circuit Vasarely », ou encore certains de ses collaborateurs, tous, dans un premier temps, confirment sa version.

Sur la foi de ces témoignages, les Vasarely, et plus particulièrement Michèle, qui conduit la croisade familiale contre l'ancien doyen, sont longuement entendus. C'est l'époque où les enquêteurs *« semblent prendre pour argent comptant la version de Charles Debbasch »*, dira un témoin. Jusqu'au jour où les soupçons vont s'inverser. Le revirement viendra d'une société-écran, Art Technical Research (ATR), qui possède un compte dans une banque suisse. Questionné sur cette société, qui a vu passer plusieurs paiements d'un marchand de tableaux américain, Jack Solomon, en règlement d'œuvres de Victor Vasarely, Charles Debbasch avait répondu : *« En tant que président de la Fondation je n'ai jamais eu à traiter de ce dossier. »* Pour lui, le dossier ATR ne pouvait se trouver *« qu'au domicile des Vasarely, dans les bureaux de Jack Solomon ou dans le coffre des avocats »*. Pour le reste, le président de la Fondation, devenu l'avocat du peintre, invoquait le secret professionnel.

Le témoignage de Jack Solomon

Or, en octobre 1993, Jack Solomon, qui dirige la chaîne de galeries Circle Fine Arts Corporation et qui a eu affaire à Charles Debbasch en sa qualité de président de la Fondation Vasarely mais aussi en tant qu'avocat de l'artiste, livrera aux enquêteurs une version bien différente. D'après lui, la première discussion sur ATR a eu lieu en 1989, dans cabinet parisien de Charles Debbasch et à sa demande. *« Il m'a expliqué sa décision de créer une société en Suisse destinée à des recherches techniques et artistiques sur l'œuvre de Vasarely. M. Debbasch m'indiquait, qu'une partie du règlement de Circle à l'artiste passerait par ce circuit »*. Désormais, les règlements *« devaient donc être remis à cette société »*. *« Il m'avait précisé*, poursuit le galeriste américain, *que c'était une façon légale de payer moins d'impôts au fisc français. »*

Jack Solomon s'étonne. Jusqu'à ce jour, *« Charles Debbasch ne s'occupait pas des règlements par chèques donnés directement à l'artiste ou à sa secrétaire »*. Mais l'ancien doyen est le conseil de Victor Vasarely. Il a sa confiance. Une partie des paiements de Circle ira donc en Suisse.

Un premier chèque de 50 000 dollars (275 000 francs) est remis le jour même par Jack Solomon à Charles Debbasch. D'autres suivront, pour un montant global d'environ 150 000 francs, en 1989, et pour 308 000 dollars (1 700 000 francs) l'année suivante. Quand, en septembre 1990, sur ordre de Michèle Vasarely, qui a pris en mains les affaires de son beau-père après la mort de sa belle-mère, les virements cessent, Jack Solomon informe Charles Debbasch. *« Il m'a simplement répondu qu'il était au courant et qu'il avait clôturé ce compte »*. Pour l'Américain, *« la candeur et la naïveté »* de Victor Vasarely *« expliquent la confiance totale et illimitée qu'il a pu faire à Debbasch »*.

Et l'argent ? Les enquêteurs ont retrouvé sa trace chez un avocat de Genève, Claude Tournaire. C'est l'une de ses collaboratrices, Brigitte Burki, qui avait *« personnellement mis en place »* Art Technical Research *« avec Me Turcon agissant pour le compte de Victor Vasarely et de Charles Debbasch. »* La jeune femme retirait l'argent à la banque et le remettait à Me Eric Turcon en échange d'une quittance portant la signature de Victor Vasarely. Les quittances étaient tapées à son étude et remises pour signature à l'avocat français. *« Je crois savoir*, précise Me Tournaire, *que ce dernier les remettait à Charles Debbasch qui avait seul le contact avec l'artiste »*.

Des tableaux cédés à bas prix

Me Turcon reconnaît s'être rendu à Genève, à quatre reprises, entre décembre 1989 et janvier 1991, accompagné de Charles Debbasch. Trois fois, c'est lui qui est allé retirer de l'argent à l'étude de Me Tournaire. Par contre, le 19 décembre 1989, il avait *« un autre rendez-vous (...) et le doyen Debbasch s'est rendu seul à l'étude de Me Tournaire »* pour y retirer 45 000 dollars. Me Turcon ajoute : *« Je ne vois d'ailleurs pas où est le problème dans la mesure où il avait remis à l'étude une quittance signée de Victor Vasarely lui donnant le pouvoir d'effectuer ce prélèvement »*. L'avocat reconnaît que, dans cette affaire, *« il tient toutes ces informations uniquement du doyen Debbasch »*, et ajoute cette précision : *« Je n'en ai jamais parlé ni avec Vasarely, ni avec Solomon et je ne me serais pas permis de vérifier »*.

On retrouve MM. Turcon et Debbasch dans l'« affaire Sitès », qui a, elle aussi, la Suisse pour décor. Avec, à leur côté, Pierre Lucas, un ancien député gaulliste de Marseille que le doyen a nommé secrétaire général de la Fondation Vasarely. Plus une poignée de galeristes et d'intermédiaires suisses.

En 1988, appâté par des promesses d'une Fondation en Suisse, Victor Vasarely fournit à bas prix une quarantaine de tableaux originaux à une société Sitès, basée à Fribourg. Le projet sera vite oublié. En revanche, les tableaux, dont la valeur marchande est estimée à des millions de francs, refont surface lors d'une exposition organisée à Neufchâtel par un galeriste genévois, Michel Reymondin, et inaugurée par le président de la Fondation Vasarely, Charles Debbasch. Quatre ans plus tard, M. Reymondin déclarera à *l'Evénement du Jeudi* : *« Pour moi Sitès c'était Eric Turcon et Charles Debbasch. »*

Me Turcon a reconnu avoir mis en relations le directeur de Sitès et Victor Vasarely dont il était devenu, comme Charles Debbasch, l'avocat. De son côté, l'ancien doyen a toujours affirmé qu'il n'avait rien à voir avec Sitès. Pourtant une marchande d'art de Bâle, Jeanine Bodenschatz, affirme qu'il lui a apporté, fin 1989, un tableau de Vasarely *« lui appartenant »* pour qu'elle le mette en vente. Elle précise, photo à l'appui, qu'il s'agit de « Sophi », un tableau qui faisait partie du lot initial de Sitès.

Vingt-deux comptes en banque

Les enquêteurs, qui se sont attachés à ces deux affaires parmi d'autres, ont bénéficié du revirement de certains témoins *a priori* favorables à Charles Debbasch. C'est notamment le cas de Lucia Télézinski. En décembre 1993, revenant sur son témoignage initial dont l'ex-doyen s'était servi, l'ancienne secrétaire indiquait : *« Cette déclaration n'est pas l'exacte réalité des choses, car j'avais du ressentiment vis-à-vis de Michèle Vasarely suite à mon licenciement, et j'étais sous l'influence de M. Debbasch »*. Le doyen l'a *« manœuvrée »*. Sitès ? *« C'était un client suisse et Debbasch qui était leur intermédiaire »*. Les chèques de Jack Solomon ? *« Jamais je n'ai vu revenir une somme d'argent correspondant aux chèques confiés à Debbasch »*. Elle se souvient que ce dernier lui avait demandé *« un ou deux blanc-seings signés par Vasarely »*. Elle affirme qu'il a *« pu en avoir facilement »*. Selon elle, *« Debbasch était assez retors pour faire signer n'importe quoi à Victor Vasarely, d'abord parce qu'il avait sa confiance, ensuite parce qu'il est capable d'emballer n'importe qui avec ses explications »*. Au passage, cette seconde version jette une lumière crue sur tous ceux, nombreux, qui ont abusé de Victor Vasarely, de son œuvre et de sa fortune.

Un autre témoin, Pierre Langeron, qui fut longtemps le collaborateur de M. Debbasch, a donné son sentiment aux enquêteurs sur sa gestion de la Fondation. Il parle de *« dépenses démesurées et incontrôlables »* parfois *« engagées à des fins personnelles et privées »*, ainsi que d'une absence de *« stratégie pour développer la fondation et la gérer »*. *« Mon sentiment est que ces dernières années, et surtout depuis 1989, la Fondation Vasarely servait de faire valoir à son président, Charles Debbasch »*, précise M. Langeron. C'est ainsi que la Fondation aurait acheté de la publicité dans une publication du PR, « Le Républicain 13 » et financé une radio locale, Radio Mirabeau, mise sur pied par Charles Debbasch pour sa campagne aux élections municipales de 1983. M. Langeron parle également, comme l'avait fait avant lui le gardien du musée Vasarely de Gordes, de tableaux emportées discrètement, un dimanche matin, par Charles Debbasch et Pierre Lucas. Et jamais revenus.

L'enquête établit aussi que l'éminent juriste et sa compagne, journaliste au *Dauphiné-Libéré* (dont M. Debbasch fut le directeur-général de 1984 à 1989) ont possédé ces dernières années jusqu'à vingt-deux comptes bancaires : 8 pour elle, 14 pour lui. Des comptes sur lesquels ont circulé plusieurs millions de francs, notamment à la fin de 1990 et au début de 1991. C'est également en 1991 que Charles Debbasch a acheté, à Paris, un appartement de 7,7 millions de francs.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

L'assassinat de Chapour Bakhtiar devant la cour d'assises de Paris

Le terrorisme d'État

Avant le réquisitoire de l'avocat général, Jacques Mouton, attendu pour ce vendredi 2 décembre, la cour d'assises spéciale de Paris a écouté une partie des plaidoiries des avocats de diverses associations et de la famille de Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre iranien, assassiné à Suresnes, le 6 août 1991.

Terrorisme : il aura fallu attendre la cinquième semaine d'un procès qui semblait se refuser à toute évocation politique pour qu'enfin ce mot soit prononcé. Certes, il s'agit bien d'une juridiction d'exception composée uniquement de magistrats chargés de juger l'assassinat d'un ancien premier ministre iranien survenu après ceux de tant d'autres opposants au régime islamique de Téhéran. Mais l'aspect politique fut souvent écarté, et Me Catherine Vesselovsky eut bien du mal à faire admettre, parmi les parties civiles, le Mouvement de la résistance iranienne (MNRI) fondé par Chapour Bakhtiar. Encore ne fut-il jugé recevable, par une interprétation étroite du droit, qu'au travers d'une association allemande.

Terrorisme. Mme Françoise Rudetzki, présidente de SOS-Attentats, lance le mot à la barre : *« Face à ce terrorisme dont je dois dire qu'il a été assez peu question dans ce procès, nos principes démocratiques vacillent. »* Avant d'ajouter : *« Aujourd'hui, pour la première fois, vous allez juger des actes qui représentent les trois facettes du terrorisme : le meurtre, la logistique et le représentant des commanditaires. »* Son avocat, Me Francis Szpiner fait le même découpage : *« Ali Vakili Rad est le bourreau, Zeynalabedine Sarhadi aide à la fuite et Massoud Hendi est dans la préparation. »* Et méthodiquement il s'attaque au dossier en pulvérisant la thèse de Vakili Rad : *« Un crime de l'opposition iranienne ?* s'étonne l'avocat, *c'est impossible. Vakili nous dit qu'il a été au consulat iranien de Genève pour raconter son histoire et qu'on l'a mis à la porte. L'Iran s'empresse de confirmer. Mais si le consulat avait pensé tenir un opposant, auteur d'un attentat, il aurait appelé la police ! L'occasion était trop belle ! »*. Et l'avocat insiste en rejetant la version de Vakili qui affirme avoir seulement assisté au crime : *« Il nous a mimé la scène, ce fut un rare moment de sincérité. Savoir qui a commis le plus d'horreurs ne nous intéresse pas. »* Dans le silence qui suit, seulement troublé par les chuchotements de l'interprète, Vakili Rad, livide, fixe le sol avant de crisper une main sur ses yeux.

Me Szpiner est moins convaincant lorsqu'il clame : *« Sarhadi est un agent iranien. Il a participé à l'exfiltration. »* Concernant Hendi, qui a fait obtenir au commando deux visas n'ayant jamais servi, il est plus circonspect : *« Savait-il que ces visas pouvaient servir ? La question reste posée. En ce qui nous concerne, nous estimons que, sur ce point, il y a un doute. »* Et, pendant que l'avocat général le fusille du regard, il estime que seule l'association de malfaiteurs peut être retenue contre Hendi.

« L'Iran a toujours récupéré ses tueurs »

Il fallait parler du dossier, il fallait parler du terrorisme, mais il fallait sans doute aussi parler de l'attitude des pays démocratiques face aux états terroristes. Et tous les avocats font part de leur aigreur, de leurs craintes et de leurs angoissses dans un discours qui ne s'adresse pas aux magistrats. *« L'Iran a toujours récupéré ses tueurs »*, soupire Me Jean-Paul Levy en rappelant notamment la grâce d'Anis Naccache et le renvoi, vers l'Iran, de deux hommes soupçonnés d'avoir tué Kacem Radjavi en Suisse. Aussi, il insiste sur la *« vigilance »* de SOS-Attentats. *« Les enfants de Chapour Bakhtiar espèrent que, cette fois, le gouvernement ne cédera pas... »* insiste Me Sophie Noakovitch. Le bâtonnier Guy Danet est tout aussi inquiet : *« Les uns et les autres multiplient les courbettes et signent des contrats alors que des mains sont pleines de sang. »* Et Me Szpiner ajoute : *« Le terrorisme est assez fort parce que, parfois, la politique a des relents de pétrole. Il faudra quand même bien que nous cessions de courber la tête, que nous cessions les génuflexions. »*

MAURICE PEYROT

Remontant à l'une des sources de l'affaire Carignon

Le juge Philippe Courroye a perquisitionné au siège de la Lyonnaise des eaux

Le juge lyonnais Philippe Courroye s'est rendu, jeudi 1er décembre, au siège de la Lyonnaise des eaux à Nanterre (Hauts-de-Seine) pour y effectuer une perquisition avec une équipe de policiers de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la division financière du SRPJ de Lyon. Sur place, le magistrat se serait entretenu avec Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise, qu'il avait longuement entendu, le 23 février, dans le cadre de trois dossiers : Noir-Botton, Botton-Merlin et « Dauphiné News ».

En pénétrant au siège du groupe Lyonnaise des eaux, soupçonné d'*« arrosages municipaux »*, Philippe Courroye, qui avait osé placer sous écrou un ancien ministre, a transgressé un nouveau tabou. Alors que, depuis des années, le rôle du groupe de Jérôme Monod, ancien secrétaire général du RPR, comme « financeur » occulte du mouvement néogaulliste relève du secret de Polichinelle, le fait d'aller y voir de plus près, dans ce temple du pouvoir économique, pouvait encore apparaître comme une audace inconsidérée.

Au cours de longues heures de recherches, y a-t-il découvert des « trésors », susceptibles de démonter certains réseaux politico-financiers ? A-t-il dû se contenter des « minimalistes » pièces justificatives qu'un grand rangement aurait, seules, abandonnées à la curiosité des enquêteurs ? Est-il reparti bredouille ? Il est trop tôt pour le dire, comme il serait vain de préjuger des suites de cette perquisition.

Avant la mise en cause du maire (RPR) de Grenoble, on savait qu'à travers plusieurs de ses filiales, dont la Société d'exploitation des réseaux d'eau potable intercommunaux (SEREPI) et la SERECOM, la Lyonnaise des eaux avait renfloué, pour 5,3 millions de francs, le groupe de presse Dauphiné News, éditeur, sur Grenoble, du mensuel du même nom et de deux bihebdomadaires gratuits, durant les six mois précédant les élections municipales de mars 1989. Le rachat, puis la liquidation de ces publications, dont M. Carignon était le rédacteur en chef occulte, avait été réalisé avec une discrétion remarquable.

Simple déjeuner ou pacte d'actionnaires

L'usage d'un Minitel suffisait pourtant à remonter la piste des sociétés écrans dont le siège social avait été transféré de Grenoble à Paris, puis de Paris à... Nanterre, au 72 avenue de la Liberté, siège de la Lyonnaise (*le Monde* du 9 février). Comme parallèlement et par l'intermédiaire de la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (COGESE) regroupant la SEREPI et la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI) – qu'elle racheta, fin 1990, à la famille Merlin – la Lyonnaise était devenue, en juillet 1989, le gestionnaire envié du service de l'eau à Grenoble, les abus de biens sociaux poursuivis s'apparentaient à de la corruption.

Deux dirigeants du groupe, Louis Bera, PDG de la SEREPI et de la SERECOM, et Jean-Jacques Prompsy, PDG de la SITA et ancien directeur général de la Lyonnaise chargé du département « eau », furent mis en examen pour *« abus de biens sociaux »*, le 17 mars, moins d'un mois après que leur patron a déclaré au juge : *« Je couvre mes hommes »*. Et puis l'affaire s'emballa avec la démission d'Alain Carignon du ministère de la communication, sa mise en examen puis son interpellation et son incarcération pour *« corruption passive »*. Dernier épisode judiciaire, la récente mise en examen pour *« subornation de témoins »* du maire de Grenoble et de son ami et plus proche conseiller, Jean-Louis Dutaret, ancien PDG de la SOFIRAD, après que les enquêteurs ont pu établir que les deux hommes avaient « retourné » plusieurs témoins capitaux.

La mise à nu de la société WHIP SA, créée par Me Dutaret à l'adresse de son cabinet d'affaires, qui fonctionnait comme une officine de financement occulte et était alimentée par des honoraires fictifs provenant de la SDEI, pour quelque 13 millions de francs, mais aussi de la Lyonnaise des eaux pour plus de 2,6 millions de francs, a conforté les soupçons, alourdi les charges. En y ajoutant la mise à disposition, puis l'achat par la SDEI, d'un appartement de 280 mètres carrés, boulevard Saint-Germain, dont M. Carignon avait fait sa permanence parisienne et de très nombreux vols en avion privé, c'est de plus de 25 millions de francs de « cadeaux » provenant exclusivement des distributeurs d'eau qu'aurait bénéficié l'ancien ministre.

Patrick Thull, ancien secrétaire général de la mairie de Grenoble, ayant affirmé que la privatisation de l'eau à Grenoble avait été décidée dès 1987 lors d'un déjeuner réunissant MM. Merlin, Dutaret, Carignon et Monod, chacun des convives désignés, sauf Alain Carignon, a reconnu la réalité de cette rencontre. Dans un communiqué diffusé le 26 octobre, la Lyonnaise des eaux admettait l'existence du déjeuner, mais démentait formellement qu'il ait pu *« donner lieu à la conclusion d'un quelconque accord ou échange d'intentions concernant la concession du service d'eaux... »*. Alors que Marc-Michel Merlin, PDG de la SDEI et de la COGESE, en détention provisoire depuis le 16 septembre, paraît avoir « mis à plat » ses relations d'affaires avec l'ancien ministre, il est désormais plus que vraisemblable que Jérôme Monod aura bientôt à s'expliquer directement sur le déjeuner de 1987 et sur ses suites.

ROBERT BELLERET

Les défenseurs de l'environnement s'opposent au conseil général du Val-d'Oise sur le tracé de la rocade autoroutière

La vallée de Chauvry est un obstacle au bouclage de la Francilienne

A l'appel de Jean-Philippe Lachenaud, président UDF-PR du conseil général du Val-d'Oise, élus et associations de défense doivent se retrouver, lundi 5 décembre afin de tenter d'établir une charte d'aménagement et d'équilibre de la vallée de Chauvry.

Classée sur 3 100 hectares par un décret ministériel du 7 octobre, la vallée de Chauvry, entre la forêt de Montmorency et celle de l'Isle-Adam, doit accueillir sur son territoire deux projets fortement contestés par les riverains : la Francilienne qui, sur deux fois deux voies, la coupera en son milieu, et une carrière de schiste à Baillet-en-France, avec échangeur et voie d'accès.

La réunion de lundi devrait aboutir à la réalisation d'une charte d'aménagement et d'équilibre de la vallée – dont le projet, après bien des difficultés, vient d'être adopté par l'assemblée départementale –, afin de mener, selon les termes même de M. Lachenaud, *« une gestion dynamique du site »*.

Appelée dans le Val-d'Oise « liaison Cergy-Roissy », cette partie de la Francilienne, sur un site entièrement nouveau, doit relier en voie expresse la RN 184 au carrefour de la Croix-Verte. Pour le patron du département, l'affaire est déjà tout bonnement classée : *« Il s'agira désormais de veiller à la sauvegarde du site et à la non-urbanisation de part et d'autre de la route. »* Mais pour les associations de défense de l'environnement, regroupées depuis 1992 dans une fédération qui a pris pour nom La Flamme verte, l'histoire n'est pas finie.

Deux recours ont été déposés : le premier auprès du conseil d'Etat, demandant l'annulation de la déclaration d'utilité publique de la Francilienne dans sa traversée de la vallée ; le deuxième auprès du tribunal administratif pour dénoncer l'arrêté préfectoral autorisant la sortie du carreau de mine à Baillet-en-France. *« Ces deux projets étaient les conditions au classement de la vallée »*, explique aujourd'hui M. Lachenaud.

Les défenseurs du site préconisent un autre tracé pour la Francilienne et la RN 184 jusqu'à L'Isle-Adam, puis la future RN 16 jusqu'à la Croix-Verte. Cet itinéraire, qui évite la vallée, rallonge le parcours de quatre kilomètres, mais il a l'avantage d'emprunter des voies soit existantes, soit déjà en projet, comme la RN 16, et donc de coûter moins cher. En 1989, la direction départementale de l'équipement (DDE) avait étudié une proposition similaire, qui suivait, à l'époque, non la RN 16 encore dans les cartons, mais la RN 1. Cette proposition avait été abandonnée, en particulier parce qu'elle risquait d'endommager la ville de Montsoult.

Pour M. Lachenaud, d'autres arguments poussent au choix de la traversée de la vallée. *« La variante par la RN 16 étant plus longue et moins directe, les automobilistes garderaient leur comportement habituel et emprunteraient en l'engorgeant encore plus la D 44, qui passe déjà par la vallée. Autant leur construire directement une nouvelle voie. »*

Néanmoins, pour le président de La Flamme verte, Jean-Pierre Enjalbert, médecin à Saint-Denis, et résidant à Saint-Prix, une des communes riveraines de la forêt de Montmorency, *« la vallée vaut le coup d'être défendue et le classement en est la preuve »*. *« C'est un lieu privilégié pour les citadins, qui accueille, selon l'Office national des forêts, dix millions de promeneurs par an »*, renchérit Vincent Parraillier, un autre membre de la fédération d'associations de défense.

Située à moins de trente kilomètres de la capitale, la vallée de Chaurvry proprement dite compte quelque 1 500 habitants. Elle a été inscrite à l'inventaire des sites en 1976 : il aura donc fallu attendre son classement pendant presque vingt ans. Sa richesse végétale et animale n'est plus à démontrer, puisque avec les forêts qui l'entourent, elle accueille 85 % des oiseaux nicheurs recensés en Ile-de-France et sert de zone de repos à tous les migrateurs en partance pour l'Afrique.



Polémique sur la protection du Vexin

Autant de raisons qui expliquent la colère des riverains de la vallée lorsque M. Lachenaud a menacé, il y a quelque temps, de remettre son mandat en jeu si un autre tronçon de la Francilienne – dans la partie ouest de cet axe entre Méry-sur-Oise et Orgeval – devait traverser le Vexin, selon l'un des tracés envisagés. *« Nous aurions aimé un même empressement à défendre la vallée*, souligne Jean-Philippe Enjalbert. *Nous n'opposons pas les deux sites, mais nous ne voulons pas deux traitements différents. »*

Patrimoine rural et agricole du Val-d'Oise, le Vexin est sur le point de devenir le deuxième parc naturel régional d'Ile-de-France. Aujourd'hui, c'est sur la nécessité de ne pas toucher à Auvers-sur-Oise, ce village de la vallée de l'Oise inclus dans le périmètre du parc et où est enterré le peintre Vincent Van Gogh que le président du conseil général préfère insister. Un cabinet d'expert a été désigné récemment pour étudier les propositions de tracé dans la partie ouest du projet formulées par la direction régionale de l'équipement. Il remettra ses conclusions le 2 janvier 1995.

Les travaux dans la vallée de Chauvry devraient débuter à la fin de l'année et durer deux à trois ans. Toutefois, ils n'ont pas encore commencé, ce qui laisse un mince espoir aux défenseurs du site. Courant sur huit kilomètres, cette portion de la Francilienne nécessite l'expropriation d'une cinquantaine d'hectares. Le coût de sa construction, qui prévoit son abaissement par rapport au niveau du terrain, est estimé à 350 millions de francs.

Dans sa totalité, la liaison Cergy-Roissy devrait coûter 1,2 milliard de francs. Les travaux sont bien avancés à Attainville, à l'est de la vallée. Ils se poursuivront jusqu'en 1997 sur le restant du parcours. Au total, 35 kilomètres sans péage, puisqu'ils ne sont pas confiés à un concessionnaire. Le conseil général met en avant le nouvel élan économique que pourrait impulser la voie express à tout le bassin d'emploi de la vallée de Montmorency. L'assemblée départementale a décidé de se passer des crédits d'Etat et à financer elle-même le projet, à parité avec le conseil régional.

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

DERNIER STADE. Film français de Christian Zerbib : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

L'ETRANGE NOL DE M. JACK. Film américain d'Henry Selick, v.o. : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10).

EXOTICA. (*) Film finlandais d'Atom Egoyan, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand.Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) : Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

JIT. Film Zimbabwe-Angleterre de Michael Raeburn, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LUMIÈRE NOIRE. Film français de Med Hondo : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MACHINE. (*) Film français de François Dupeyron : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MILLIARDAIRE MALGRÉ LUI. Film américain d'Andrew Bergman, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PISTE DU TÉLÉGRAPHE. Film français de Liliane de Kermadec : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

TIMECOP. Film américain de Peter Hyams, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TZEDEK. Film français de Marek Halter, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

WONDER BOY. Film français de Paul Vecchiali : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23).

Le regain d'intérêt des villes pour un art populaire

Le Cirque de Paris voit la fin des années d'errance

Chassé de la capitale en 1987 par les plaintes des riverains, le Cirque de Paris avait planté ses trois chapiteaux sur un terrain vague de Nanterre. Mais la construction d'un échangeur autoroutier le repousse un peu plus loin en banlieue : devenu sédentaire, le cirque élira domicile en mars 1995 dans un parc de loisirs aménagé par le département des Hauts-de-Seine à Villeneuve-la-Garenne.

Les années d'errance du Cirque de Paris, sauvé une première fois par la ville de Nanterre, prendront fin en mars grâce au conseil général des Hauts-de-Seine, et plus particulièrement son premier vice-président, Hubert Prévost (UDF), également maire de Villeneuve-la-Garenne. L'aménagement dans sa ville du parc des Chanteraines lui a permis de concilier son souci de développer les équipements de loisirs dans le nord du département avec une solution satisfaisante pour une entreprise dont le chiffre d'affaires est en progression constante et qui emploie une quarantaine de personnes.

Le Cirque de Paris est né de la passion d'un homme, Francis Schoeller. En 1976, il était pratiquement le seul à déambuler dans Paris, d'un quartier à l'autre, vite imité par une bonne douzaine de concurrents. *« La mairie de Paris a dû mettre le hola, en réponse aux plaintes de plus en plus nombreuses des riverains. Les autorisations se sont raréfiées, limitées à deux mois par an »* se souvient Danielle Schoeller, aujourd'hui directrice de l'entreprise recueillie *« pour six mois seulement »* sur un terrain vague de Nanterre. *« Nous y étions allés pour la fête du cirque et nous nous sommes biens entendus avec le service culturel. La mairie nous a proposé ce terrain, sur lequel elle a branché l'eau, l'électricité et l'assainissement »*. Le provisoire a duré sept ans, en raison du retard pris par les chantiers autoroutiers de la région parisienne. Aujourd'hui, le terrain est cerné de toutes parts par les bulldozers qui tracent les voies du futur échangeur entre les autouroutes A 14 et A 86.

Cette sédentarisation forcée a conduit le couple Schoeller à inventer la formule qui fait actuellement le succès du Cirque de Paris. *« Hors de Paris, le spectacle seul n'aurait pas pu nous faire vivre. Nous avons donc proposé aux enfants de passer une journée complète au cirque »*. Des milliers d'enfants vivent chaque année, d'octobre à juin, ce dépaysement magique, et s'essaient à l'acrobatie et à la magie sous les chapiteaux de Nanterre.

Pas de place pour les fauves

Le Cirque de Paris déménagera progressivement de Nanterre à Villeneuve-la-Garenne entre janvier et mars 1995, pour reprendre au printemps sa formule d'*« une journée au cirque »*, sur un terrain de deux hectares (dont l'aménagement coûtera 4,6 millions de francs) dans le parc des Chanteraines. *« En tant que vice-président du conseil général, Hubert Prévost s'était engagé à trouver une solution. Mais cette implantation a posé énormément de problèmes »* rappelle-t-on au conseil général. Les élus écologistes du conseil régional s'y étaient notamment opposés, sous prétexte que l'Agence régionale des espaces verts avait financé dans ce parc des plantations susceptibles d'être touchées pour faire de la place au cirque.

« Permettre aux gens des villes d'approcher des animaux, à plumes ou à poils, c'est aussi de l'écologie » répond Thierry Le Portier, le dresseur de fauves, aux élus écologistes. Depuis 1989, le dompteur et ses cinquante fauves partagent le sort de ce cirque.

Une vingtaine d'animaux seulement pourront s'installer à Villeneuve-la-Garenne, faute d'un espace suffisant pour une aire de dressage. *« Je ne veux pas laisser tomber le cirque, mais je ne peux pas séparer mes animaux de façon définitive »* s'inquiète le dresseur des fauves les plus connus du cinéma (« Roselyne et les lions », « l'Ours ») et de la publicité (le tigre d'Esso, la panthère noire des peintures Valentine...) qui envisage de prendre son autonomie. Au risque de priver le cirque d'un numéro attractif : car la ferme pédagogique du parc des Chanteraines, avec ses oies et ses moutons, ne procurera pas aux visiteurs le même frisson que l'impressionnante fauverie de Thierry Le Portier et de sa femme Roselyne, celle des lions, dont l'histoire a inspiré le film.

Autrefois accueillis à bras ouverts, les cirques ont été repoussés, ces dernières décennies, en périphérie des villes et des villages. *« Certaines villes sont devenues inaccessibles »*, regrette Gilbert Edelstein, propriétaire du cirque Pinder-Jean Richard, président du syndicat national du cirque et vice-président de l'Association nationale pour le développement des arts du cirque (ANDAC). En fait, les grandes villes se montrent en général accueillantes (sauf Strasbourg où, raconte-t-il, les caravanes, exilées sur une place manifestement trop petite, ont été verbalisées... pour infraction au stationnement).

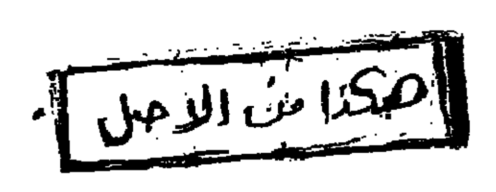
Regagner le cœur des cités

Les villes moyennes, parfois échaudées par le mauvais comportement de certains cirques éphémères, ont, en revanche, tendance à multiplier les contraintes. Annecy et Valenciennes interdisent l'affichage et la sonorisation préalable au spectacle, au nom de la protection phonique des riverains. *« Ce qui ne les empêche pas d'organiser des quinzaines commerciales tout aussi bruyantes »*, commente M. Edelstein. Albi n'autorise les représentations que le dimanche, quand la circulation est moins dense... *« Mon souhait est que les petites villes nous accueillent aussi bien que les grandes. Mais nous exerçons un métier archaïque à la fin du XXe siècle »* constate-t-il. En retour, il œuvre à la moralisation de la profession (chasse aux fausses enseignes, paiement des factures d'eau et d'électricité aux communes..).

La concertation menée par l'ANDAC avec les élus commence à porter ses fruits. Deux douzaines de villes ont signé avec elle une convention de soutien aux arts du cirque, s'ajoutant à celles qui, comme Paris, sont réputées pour leur hospitalité. Entre novembre et janvier, une quinzaine de troupes se produiront dans différents endroits de la capitale : bois de Vincennes et de Boulogne pour les plus gros, squares plus intimes pour les petits qui, sans la manne des sorties de fin d'année des écoles et des comités d'entreprise, auraient déjà baissé pavillon. Un terrain vient d'être aménagé dans le quinzième arrondissement, ce qui permet de satisfaire quelques-unes des nombreuses demandes dont est saisi, chaque année, le cabinet de Jacques Chirac. *« Il nous est arrivé d'aller à l'encontre de l'avis d'un maire d'arrondissement, qui relayait les protestations des riverains, car le cirque est un des aspects de notre politique d'animation et de promotion des arts traditionnels »* y explique-t-on.

Hors le domaine municipal, d'autres lieux se sont ouverts dans la capitale, à la Bibliothèque nationale, au Jardin d'acclimatation. Le Parc de la Villette, où le cirque d'Annie Fratellini avait élu domicile dans des conditions juridiques imprécises, a inauguré un *« espace chapiteau »*. La survie des spectacles itinérants dépend de la multiplicité de tels lieux : seuls les cirques qui peuvent régulièrement remplir leurs gradins dans la capitale sont en mesure d'aller à la rencontre d'un public plus clairsemé dans les campagnes françaises et de maintenir le spectacle... pour seulement huit personnes.

PASCALE SAUVAGE



Le suicide du fondateur de l'Internationale situationniste

Guy Debord ou le sens de la révolte

L'écrivain et cinéaste Guy Debord, qui fut l'un des fondateurs et le pri[n]cipal théoricien de l'Internationale situationniste, s'est suicidé mercredi 30 novembre en fin d'après-midi dans sa maison de Champot, à Bellevue- la-Montagne (Haute-Loire). Le maire de Bellevue nous a indiqué qu'un permis d'inhumer avait été délivré après le décès.

■ CRITIQUE. Dans *la Société du spectacle*, le livre qui l'avait rendu célèbre en 1967, avant d'être réédité à trois reprises et complété en 1988 par ses *Commentaires sur la société du spectacle*, Guy Debord dénonçait, d'une manière prémonitoire, l'évolution des sociétés contemporaines, en se donnant pour but la critique *« de tous les aspects du capitalisme moderne et de son système général d'illusions »*.

« On vit et meurt au point de confluence d'un très grand nombre de mystères. » Guy Debord ne décrit pas le sort général de l'humanité. Cette existence opaque n'est pas non plus celle de l'écrivain lui-même, bien qu'il fut *amateur* de secret. C'est la « survie » de tout un chacun, en des temps où les images tiennent lieu de réalité et où les médias remplacent la mémoire. La *« société du spectacle »*, dont Guy Debord a entamé l'analyse dès les années 60, est en effet sans dehors : son être, c'est l'apparence et sa vérité, le mensonge.

Toutes les confusions s'y entretiennent : l'Etat ne s'y distingue plus de la Mafia, la *vie est confondue* avec la marchandise, le passé est réécrit au gré du moment présent. La falsification étant générale, opposer encore le vrai au faux, *ou bien le réel au semblant*, paraît une coutume ancienne, conservée çà et là, mais sans influence sur les marchés ni les états-majors. *« Elle est devenue ingouvernable, cette terre gâtée où les nouvelles souffrances se déguisent sous le nom des anciens plaisirs ; et où les gens ont si peur... Ils se réveillent effarés et ils cherchent en tâtonnant la vie. »*

Ce fut aussi son cas, semble-t-il. Sa biographie visible se réduit presque à ses textes et ses films. Né *en 1931, Guy Debord fut l'un des* fondateurs, et le principal animateur, de l'Internationale situationniste, groupe qui a rassemblé, de 1957 au début des années 70, quelques dizaines de membres, répartis dans plusieurs pays d'Europe, en Amérique et en Afrique du Nord. Renouant avec la volonté de subversion radicale qui animait les surréalistes à leurs débuts, les membres de ce mouvement voulaient créer des *« situations »*, indissociablement esthétiques et politiques, capables de perturber l'ordre actuel – considéré à la fois d'un point de vue marchand, moral, intellectuel et social. L'ordre capitaliste était visé, mais aussi les sociétés prétendument socialistes.

Le groupe se réclamait de la dialectique de Hegel, des écrits du jeune Marx et des théoriciens anarchistes. Il éditait une revue, qui devint célèbre pour ses « détournements » de bandes dessinées (Zorro ou Mandrake, héros du concept) autant que par ses textes théoriques. Y collaborèrent notamment Raoul Vaneigem, Mustapha Khayati, René Viénet. Debord était directeur. Parmi les questions qui importaient aux situationnistes : *« Qui est complice de la médiocrité présente, qui s'y oppose, qui tente une conciliation ? »* (n° 8, janvier 1963). Dans ce « bulletin central » (dont la collection complète fut rééditée en 1975, en un fort volume, aux *éditions Champ Libre*) prirent forme les analyses de Guy Debord. Avec *la Société du spectacle*, son premier livre, publié chez Buchet-Chastel à la fin de 1967, il leur donna une *tournure impeccable*.

Cet ouvrage bref est parfait en son genre. Mais quel genre ? Voilà qui est moins simple à saisir. S'y combinent l'absence totale de concession et la volonté, devenue rarissime, de proposer une analyse globale. *La Société du spectacle* se présente en effet comme *« une critique totale du monde existant, c'est-à-dire de tous les aspects du capitalisme moderne et de son système général d'illusions »*. Ce ne fut pas un hasard si ce démontage de la société de consommation fit sentir quelques-uns de ses effets, au printemps 68, de l'Odéon à Berkeley. Les situationnistes étaient dans l'ensemble mieux armés pour comprendre ce qui se passait que les marxistes-léninistes. Ce livre est pourtant autre chose qu'un manuel éphémère de la contestation globale. Sa facture est celle d'un classique.

Un styliste du pessimisme

Sa « perfection » tient-elle au fait qu'il a vu un trait essentiel de son temps avec assez de lucidité pour *anticiper le développement de toute* l'époque ? Debord a perçu, avec l'idée de spectacle, une dimension essentielle de notre pseudo-civilisation. Devenus aujourd'hui massifs, les traits de cette « *déréalisation* » du monde demeuraient encore relativement discrets en 1967. Consommer des images – de télévision, de vacance, de bonheur... –, ne plus distinguer la copie du modèle, accorder même à la reproduction plus de prix qu'à l'original étaient *encore des comportements épars*. Qui douterait de leur omniprésence aujourd'hui ?

Réédité en 1974 par les éditions Champ libre, puis en 1987 par *Gérard Lebovici, et enfin en 1992* par Gallimard, *la Société du spectacle*, en un quart de siècle, semble avoir pris bien peu de rides. La théorie n'a pas été démentie par les *faits*. Au *contraire* : la tyrannie douce des images et l'asservissement volontaire général ont largement progressé. Il est vrai, diront les méchantes langues, que de tels constats sont si généraux qu'aucune contradiction venue de l'expérience ne les menace. La rigueur affichée des affirmations de Debord ne serait-elle qu'un effet de surface ?

*L'*engouement « spectaculaire » dont ses thèses ont fait l'objet ne tient pas seulement à leur pertinence historique. Son écriture a largement contribué au sentiment de sa perfection. Debord était aussi, et peut-être avant tout, un styliste du pessi*misme. L'ouvrage de 1967*, son prolongement en 1988 (*Commentaires sur la société du spectacle*), le fragment « autobiographique » intitulé *Panégyrique* (1989) ont en commun une prose au drapé classique, évoquant Pascal ou le cardinal de Retz. Ce fin poli de phrases froides évidemment séduit. Il peut aussi provoquer une trompeuse impression de clarté : *« Toutes les révolutions entrent dans l'Histoire, et l'Histoire n'en regorge point ; les fleuves des révolutions retournent d'où ils étaient sortis, pour couler encore. »*

En dénonçant le « désastreux naufrage » de notre monde, en incitant avec constance à la désillusion, Guy Debord, par ses livres comme par ses films, a tenté de maintenir le sens de la révolte dans cette fin de siècle. Il savait bien que c'était un geste à l'issue incertaine. Qu'on vît en lui un héros de guerres à venir ou *un fat mystificateur* n'avait à ses yeux guère d'importance. Un de ses films s'intitule *Réfutation de tous les jugements tant élogieux qu'hostiles*.

ROGER-POL DROIT

Le café de la jeunesse perdue

C'était un étrange comploteur. Un petit cousin moderne de Retz, lorsque le futur cardinal traversait le Paris de la Fronde et courait à de *mystérieux rendez-vous*, avec l'allégresse que procure le sentiment d'agiter la vie. Guy Debord s'est beaucoup promené, lui aussi, sur les bords de la Seine et dans les villes italiennes. Depuis la fin des années 50, il conspirait pour détruire ce qu'il nommait la *« société spectaculaire marchande »*. *« La formule pour renverser le monde*, écrivait-il, *nous ne l'avons pas cherchée dans les livres, mais en errant. C'était une dérive à grandes journées, où rien ne ressemblait à la veille. »* Pourtant, Debord avait lu beaucoup de livres. Notamment les ouvrages de ces admirables « raisonneurs » qui remuent l'esprit davantage qu'ils ne font battre le cœur. Il se référait à Sun Tse, l'ancien penseur chinois qui avait enseigné *« l'art de la guerre »*. Il se recommandait de Baltasar Gracian, le jésuite espagnol qui avait conseillé les *« hommes de cour »*. Il était moins « l'héritier » de Marx et des surréalistes que de Machiavel et de Clausewitz. Pour « le cœur », il tenait de Shakespeare et même de Chateaubriand. Cela faisait une étonnante famille littéraire... Debord éprouvait, comme le vicomte, un sentiment très particulier : c'était la mélancolie de l'histoire. *« A la moitié du chemin de la vraie vie*, disait-il, *nous étions environnés d'une sombre mélancolie, qu'ont exprimée tant de mots railleurs et tristes, dans le café de la jeunesse perdue. »* Il ajoutait que, *« de toute façon, on traverse une époque comme on passe la pointe de la Dogana, c'est-à-dire plutôt vite »*, et que lui-même avait toujours ressenti *« l'écoulement du temps »* comme d'autres ressentent l'attirance du *« vide »*.

FRANÇOIS BOTT

L'assassinat de Gérard Lebovici

Dans l'histoire et la mythologie du situationnisme, « l'affaire Lebovici » occupe une place importante. Guy Debord en fit les frais. Son nom fut, en effet, prononcé dans l'affaire de l'assassinat, le 5 mars 1984, dans le parking de l'avenue Foch à Paris, du producteur de cinéma et éditeur Gérard Lebovici. La victime, dont le corps fut découvert le lendemain, avait *été tuée au volant* de sa voiture, à bout touchant, de quatre balles de 22 Long Rifle, par un individu dont, en apparence, il n'avait aucune raison de se méfier. *Gérard Lebovici avait créé*, en 1968, avec l'écrivain Gérard Guégan, la maison d'édition Champ libre. Outre les textes de l'ultra gauche et les manifestes du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), cette maison publiait en 1971 *les Habits neufs du président Mao*, de Simon Leys, et *la Société du spectacle*, de Guy Debord.

La police s'était heurtée à la personnalité complexe et multiple de Lebovici, à la fois homme d'affaires, provocateur et mécène-éditeur des situationnistes. Orientant d'abord son enquête vers les milieux du banditisme – Lebovici venait de publier un livre de Jacques Mesrine, *l'Instinct de mort* –, elle avait aussi auditionné Guy Debord. Le crime ne sera jamais élucidé.

En 1985, Guy Debord, qui a obtenu la condamnation de plusieurs journaux pour diffamation, publiait *Considérations sur l'assassinat de Gérard Lebovici* (repris chez Gallimard en 1993). Notant *que « chaque période a son vocabulaire pour exorciser les fantômes qui la démangent »*, il y stigmatisait drôlement la manière dont la presse s'était échauffée à ses dépens, le présentant par exemple comme *« un intellectuel aussi mystérieux qu'incongru* [...] *fondateur puis fossoyeur de l'International situationniste »* (*L'Humanité*), ou bien comme *« le sésame de ces milieux clandestins de l'anarchisme le plus destructeur, qui fascinaient tant Gérard Lebovici »* (*France-Soir*).

P. K.

Un cinéma sans spectacle

Réalisateur de quatre courts métrages et de deux longs, Guy Debord avait tenté de porter ainsi la contestation du spectacle au sein même du dispositif spectaculaire.

Lorsqu'il publie à la fin de 1978 *Œuvres cinématographiques complètes* (1), Guy Debord annonce du même coup dans son titre qu'il ne réalisera plus de films. Conclusion logique d'un combat désespéré – les plus beaux, comme on sait – qui avait conduit le contempteur de la société du spectacle à défier ce fécond oxymoron : un cinéma sans spectacle.

Dès le début de son premier film, *Hurlements en faveur de Sade*, l'une des quatre voix de la bande-son disait : *« Au moment où la projection allait commencer, Guy-Ernest Debord devait monter sur la scène pour prononcer quelques mots d'introduction. Il aurait dit simplement : « Il n'y a pas de film. Le cinéma est mort. Il ne peut y avoir de film* [...]. » Ce que démontrait et contredisait à la fois, dans ce mouvement paradoxal où s'exerce la puissance critique de son auteur, le film lui-même : à l'écran, une succession de séquences blanches, lorsqu'on entend du texte, et de séquences noires et silencieuses. La *dernière dure vingt-quatre minutes*. Expérience limite, radicale, tentée avant même la fondation de l'Internationale situationniste, alors que l'auteur appartient encore au groupe lettriste.

Contre les contestations homologuées

Expérience à double détente qui, comme dans les films suivants, esquive le *« moment »* du spectacle, ce jeu de l'identification et ce trafic du contrôle, qui donne au spectateur l'illusion de posséder le film, quand c'est l'inverse qui se produit, dans ce processus de dépossession et d'aliénation que Debord montrera bientôt étendu à l'ensemble des relations sociales. Ses films visent l'avant et l'après de ce moment : avant, la puissance sensitive d'une opération proche de l'hypnose mais *qui se dénoncerait* constamment comme telle ; après : l'effet de mémoire qui fait que le souvenir se creuse, s'organise en perspectives de l'intelligence, de l'interrogation critique.

Dans ses courts métrages suivants, *Sur le passage de quelques personnes à travers le temps* (1959) et *Critique de la séparation* (1961), Debord met au point le dispositif visuel auquel il se tiendra désormais. Il recourt à un montage de matériaux composites (extraits d'actualités filmées et de fictions – avec une prédilection pour les représentations du pouvoir politique et économique et les scènes de révolte –, éléments de la vie quotidienne et toujours le recours à l'*écran « vide »*), montage décalé, ironique et érudit de la bande-image avec la bande-son).

Ainsi se composera la « mise en film » de son texte majeur, *la Société du spectacle*, réalisé en 1973 en *reprenant sur la bande-son* les principaux passages du livre, puis *la Réfutation de tous les jugements tant élogieux qu'hostiles qui ont été jusqu'ici portés sur le film « la Société du spectacle »* (1975). Selon un procédé cher aux situationnistes, Debord *prend* appui sur les critiques publiées à l'occasion du précédent film pour, tout en clamant son dédain à leur égard, poursuivre sa dénonciation des complicités qui unissent des « pouvoirs » qui se présentent pourtant comme antagonistes. On trouve également dans ses films l'utilisation du « détournement », arme de prédilection des situationnistes, et dont s'inspirera le seul autre réalisteur proche de ce mouvement, René Viénet, lorsqu'il dénoncera l'idolâtrie maoïste avec *la Dialectique peut-elle casser des briques ?* (1972) et ses avatars.

La filmographie de Guy Debord se clôt *sur le palindrome d'In girum imus nocte et consumimur igni*, boucle parfaite et coriace, dénonciation des contestations homologuées, piégées par la soumission à l'ordre marchand qu'elles recèlent et qui les contaminent, imprécation contre l'infinie vulgarité d'un réel dont l'imagerie publicitaire fournit la principale référence visuelle. Mieux que dans les films précédents, on y perçoit sa présence personnelle, mélancolique, grâce notamment aux très beaux plans tournés à Venise.

A ces films rebelles aux lois du commerce cinématographique, Guy Debord avait trouvé les possibilités d'existence matérielle grâce à Gérard Lebovici, créateur de la toute-puissante agence artistique Artmédia. Celui-ci ne les a pas seulement produits, il avait acquis une salle à Paris, le Cujas, pour qu'ils y soient en permanence projetés.

Guy Debord dénonçait le cinéma et proclamait sa mort, il l'aimait pourtant, au moins le connaissait *bien, si on en juge* par le choix et l'utilisation des extraits qui figurent dans ses propres réalisations. Paradoxe dont on trouve l'écho dans ce projet, auquel il s'était prêté, d'un documentaire à lui consacré et réalisé par Brigitte Cornand, documentaire qui doit ouvrir une « soirée Guy Debord » sur le 9 janvier 1995.

C'est aussi, mais sur cela il ne se *sera jamais vraiment expliqué*, qu'entre « spectacle » et « image », et au sein même de l'idée de spectacle dans son acception traditionnelle, passent des lignes de ruptures et de questionnements avec lesquelles il faut bien encore avoir affaire. Interrogations qui auront été abordées par Guy Debord en grand écrivain qu'il était plutôt qu'en cinéaste.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Paru aux éditions Champ libre, ce livre longtemps introuvable vient d'être réédité par Gallimard. Guy Debord avait publié en 1964 les textes de ses trois premiers courts métrages sous le titre *Contre le cinéma*.

CLÉS/*Éléments d'une vie*

28 décembre 1931 : naissance à Paris, dans une famille bourgeoise virtuellement ruinée par la crise, de Guy Debord, *« écrivain, penseur stratégique et aventurier français »*, tel qu'il se définira lui-même en 1989.
1946-1949 : études au lycées de Pau et de Cannes.
1950 : rencontre avec les lettristes d'Isidore Isou.
1952 : premier film, *Hurlements en faveur de Sade.*
1957 : fondation de l'*Internationale situationniste* (IS), réunissant des lettristes et des artistes d'avant-garde. Guy Debord en deviendra rapidement le principal théoricien.
1958 : parution, en juin, du premier numéro de la revue de l'IS.
1959 : *Mémoires*, avec le Danois Asger Jorn (réédition Les Belles Lettres, 1993).
1967 : parution du pamphlet situationniste *De la misère en milieu étudiant*, dû à Mustapha Khayati.
1967 : *la Société du spectacle* (Buchet-Chastel, réédition Gallimard, 1992).
1972 : dissolution de l'IS.
1978 : *Œuvres cinématographiques complètes* (réédition Gallimard, 1994).
1984 : assassinat du producteur Gérard Lebovici, ami et mécène de Guy Debord.
1985 : *Considérations sur l'assassinat de Gérard Lebovici* (réédition Gallimard, 1993).
1988 : *Commentaires sur la société du spectacle* (réédition Gallimard, 1992).
1989 : *Panégyrique* (réédition Gallimard, 1993).
1990 : Jean-Jacques Pauvert négocie la réédition par Gallimard de l'essentiel de l'œuvre de Guy Debord.
1993 : *Cette mauvaise réputation...* (Gallimard).

Esthète de la subversion

Suite de la première page

Sur fond de Hegel, Marx et Feuerbach, Debord, ce désintégrateur d'idéologie, affine le protocole désastreux qu'il décrit bien avant 1968. A sa souveraineté, le spectacle moderne ajoute ceci, qui change tout : les deux grimaces *complémentaires du pouvoir* spectaculaire, la concentrée (nazisme, stalinisme), et la diffuse (l'américanisation voulue), produisent chimiquement cette unité complexe : le spectaculaire intégré. A coups de servitude volontaire, il s'impose mondialement.

Ce monde où meurt Debord est *devenu* le laboratoire *de* travaux pratiques de ses écrits. Bosnie, mafias, nucléaire, trafic d'organes, vaudevilles politiques, amiante et marées noires, intégrisme de l'argent, télévision, rien qui n'y participe, sous le regard de l'ironie : *« Je n'ai jamais détesté des riches pour la seule raison qu'ils l'auraient été. Il leur suffisait de savoir se conduire avec assez de tact ; et de style. »* Cet esthète du potlatch, amoureux de l'ivresse comme *« vrai goût du passage du temps »*, aura répondu à tous en Merteuil très calme : *« Eh bien, la guerre... »*

Il n'y a ni leçon ni maîtrise chez Debord. C'est une pensée dont on ne peut se passer. Irrécupérable ? Il nommait Sartre *« inqualifiable »* : *« J'ai été un très bon professionnel. Mais de quoi ? Tel aura été mon mystère aux yeux d'un monde blâmable. »* Ou encore : *« Mon entourage n'a été composé que de ceux qui sont venus d'eux-mêmes, et ont su se faire accepter. Je ne sais pas si un seul autre a osé se conduire comme moi, dans cette époque. »* Pour peu que l'on se place à hauteur d'homme et de mort, ce point de liberté et d'insolence dérange. On le sait à quoi ? Aux bruits et aux signes du monde, comme toujours. A l'intérêt que Debord déclenchait. Aux fables qu'il suscitait. Ils étaient de plus en nombreux à prétendre l'avoir connu, l'avoir rencontré au bistrot, l'avoir fui. On savait qu'il allait disparaître pour de bon.

Petite vengeance : lui qui n'a jamais été père de rien et surtout pas du situationnisme, qui n'existe pas, on le répute *« père du situationnisme »*. Normal : son premier film, en 1952, s'appelait *Hurlements en faveur de Sade*. Les loups vont se venger, mais comment ?

FRANCIS MARMANDE

ARTS

JEAN MESSAGIER, trois expositions à Paris

Un peintre divisé

Ce serait peu dire que l'œuvre de Jean Messagier a de quoi déconcerter, tant elle paraît au premier regard inégale et divisée en deux parties très distinctes. La deuxième, commencée dans les années 60, sacrifie au plaisir du geste lyrique et de l'effet violent. Sur les fonds sont vaporisées des nuées d'azur et jetées de temps en temps des comètes de paillettes étincelantes. Au centre, une forme gonfle et prolifère, nœud de courbes colorées épaisses, agrégat de boucles et de lignes, trace d'un élan impérieux. Des mots inscrits sur la toile d'une belle écriture pointue, et des allusions figuratives à la nature, aux mondes végétaux et animaux rehaussent l'ensemble. Le vent, les herbes, le radis – que Messagier représente énorme et écarlate –, le sanglier, les anguilles, la pluie, le torrent et la tempête sont les motifs habituels, très habituels de cette peinture qui s'est répétée. De là vient la difficulté : trop d'œuvres de cette sorte ont été exposées qui se fondent sur un effet spectaculaire et vite vu: Un geste véhément et immédiatement reconnaissable, une « griffe » au sens prêt-à-porter du mot, des dissonances chromatiques élémentaires, une rhétorique écologiste un peu courte : l'évolution a tourné à la simplification, aux dépens de l'artiste qui a pu donner le sentiment de se laisser aller à sa virtuosité, sinon à la facilité.

Constructions géométriques

On ne saurait cependant s'en tenir là, à la lumière de trois expositions simultanées dans trois galeries parisiennes. Elles établissent indubitablement que le même Jean Messagier a été, après 1945 et dans les années 50, l'auteur de tableaux et d'œuvres sur papier remarquables. Ceux qui ressortent désormais, après des décennies d'indifférence, révèlent un peintre abstrait aux constructions géométriques habilement équilibrées et complexes, et aux harmonies colorées séduisantes. Ce Messagier-là excellait dans les formats en frise, divisés par des lignes légèrement obliques ou finissant en volutes et recouverts de frottis d'ocre et de gris. Les titres – *les Confluents, Entre les arbres* – suggéraient des panoramas, mais, sur la toile, ne demeuraient que l'idée d'un espace profond et la vibration d'une lumière nacrée. A en juger d'après ces tableaux de grande qualité, Messagier mérite de figurer au premier rang de ceux, américains et français, qui ont évolué à proximité du paysagisme abstrait dans l'après-guerre.

Sur papier, il n'était pas moins à son aise que sur toile, dessinant à la plume et au fusain, osant des ellipses, jouant de la déformation et de la disproportion, pratiquant avec autant de dextérité le nu, le portrait et la scène de rue. Rapide, synthétique, ironique souvent, il accomplit dans sa période une œuvre de dessinateur qui s'appuie sur le cubisme, n'ignore ni Derain ni Matisse, perfectionnant un style graphique tournoyant et dur très singulier. Ces œuvres méconnues assurément valent d'être enfin découvertes, quelle qu'ait été l'évolution ultérieure de leur auteur.

PHILIPPE DAGEN

▶ Galerie Ariane Bomsel, 1, rue Séguier, 75005 Paris ; tél : 43-25-89-04. Jusqu'au 18 décembre.
▶ Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine, 75008 Paris ; tél. : 45-63-52-00. Jusqu'au 22 décembre.
▶ Galerie Larock-Granoff, 13, quai de Conti, 75006 Paris ; tél. : 43-54-41-92. Jusqu'au 22 décembre.

8es Rencontres d'Hérouville-Saint-Clair

A l'école de la vidéo

Le renouveau de l'art vidéo passe-t-il par la métamorphose des écoles spécialisées, ou est-ce le contraire ? Quel type d'images produisent ces écoles ? La réponse se trouve dans le programme du Festival d'Hérouville-Saint-Clair (Seine-Maritime), qui, depuis huit ans, se consacre au rapprochement des technologies nouvelles et des arts plastiques en présentant largement les œuvres de jeunes créateurs qui ont ouvert des ateliers de vidéo et d'informatique à côté des traditionnels ateliers de peinture et de sculpture.

La manifestation se déroule dans les locaux de la Comédie de Caen et, pour la première fois cette année, des comédiens de cette troupe participent directement à l'événement : ils jouent un spectacle conçu autour d'un texte de Proust par Katia Kosmalski et René Fix, *les Intermittences du cœur*, où la mise en scène mêle acteurs et moniteurs. Joël Hubaut, de son côté, présente sa *Chorale épidémique* : dix-huit choristes la composent ; chacun d'entre eux, isolé sur un moniteur, y va de son grand air. Dix-huit solistes ne font pas un chœur, mais, orchestrés par Hubaut, dix-huit clins d'œil énormes, cela fait un malheur ! Avec Eddie D., les bruits de la vie, des bris d'objets, de gouttes d'eau, des raclements, une machine à laver, un grille-pain, un fruit qui s'écrase, s'agglutinent en magma sonore réjouissant. Et fabriquent une salade pour les yeux. Eddie D., jeune Hollandais né en 1963, auquel Hérouville consacre une rétrospective, a beaucoup travaillé la coupe de sons, la moisson de bruits réels, la salade d'images.

Pour Luc Adami et son *Installation vidéo acoustique*, produite par l'Ecole nationale des beaux-arts de Dijon, les postures que prend un corps pour faire entendre sa voix deviennent l'objet d'une réflexion à l'infini, entre quatre moniteurs qui composent une sorte de quartette. Issu de l'Ecole des beaux-arts de Bourges, Jean-Paul Labro présente ici de nouveau son installation *Hula Hoopce*, qui avait été l'un des clous des Rencontres Bandits Mages de Bourges, en mai 94. Elle combine un ventilateur agricole, un parachute militaire, une caméra de surveillance et des manettes de moto pour simuler avec humour un dispositif interactif. Hilarant.

Chaque année, Hérouville se veut le carrefour concerté de quelques écoles d'art. Invitées par Gilles Forest, le responsable du Centre d'art de Basse-Normandie et l'inventeur de ces festivités, elles comparent leurs travaux et les soumettent à un public composé en grande partie d'élèves-artistes accourus de toute la France. Cette fois, ce sont les Beaux-Arts de Bourges, une école hollandaise (l'Arkives Akademie d'Anschede), une suisse (l'Ecole supérieure d'art visuel de Genève) et une anglaise (du Kent) qui alimenteront les débats.

JEAN-PAUL FARGIER

▶ 8e Rencontres d'Hérouville-Saint-Clair. Du 30 novembre au 4 décembre. Exposition d'installations vidéo du 24 novembre au 18 décembre. Tél. : 31-95-50-87.

MUSIQUES

Dénonçant « la méthode de saupoudrage » du gouvernement

La Commission nationale pour le jazz critique le plan de soutien de M. Toubon

A l'issue de la réunion, jeudi 1er décembre à Paris, de la Commission nationale pour le jazz et les musiques improvisées (CNJMI), Jacques Toubon, ministre de la culture, a indiqué qu'il remettra un plan de soutien au jazz français début 1995. Mais les propositions du ministère inquiètent la profession. Le président de la CNJMI, Michel Orier, directeur de la maison de la culture d'Amiens, a dénoncé, à l'issue de la réunion, la « *méthode de saupoudrage* [pratiquée par le gouvernement]. *Il n'est pas sérieux de proposer 1,5 million de francs en 1995 pour aider la production discographique indépendante française. Nous attendons des propositions dignes de ce nom.* »

La commission, qui réunit une trentaine de professionnels (producteurs, directeurs de festivals, enseignants, musiciens...) estime à 9 millions de francs au minimum la rallonge nécessaire pour financer un certain nombre d'actions en faveur du jazz. L'enveloppe des aides du ministère de la culture pour le jazz s'élève à 17,5 millions de francs, soit 1 % du budget alloué à la musique. La commission avait remis, le 16 novembre 1993, un rapport à M. Toubon dans lequel elle énonçait un certain nombre de mesures pour aider le jazz en France : réforme de l'enseignement, soutien au spectacle vivant dans les festivals, scènes nationales et petites salles, diminution de la TVA sur le disque et réflexion sur le système de distribution...

Les membres de la commission devaient se réunir à nouveau avec M. Toubon courant janvier 1995 et ont déclaré attendre de sa part la manifestation d'une « *réelle volonté politique* » de soutien au jazz indépendant en France, qui, rappellent-ils, est un des derniers pays d'Europe avec l'Allemagne où subsiste une production nationale.

CINÉMA

La mort de la danseuse et actrice égyptienne Samia Gamal

La danseuse et actrice égyptienne Samia Gamal est morte jeudi 1er décembre, au Caire, des suites d'un cancer de l'intestin. Elle était âgée de soixante-dix ans.

Surnommée par les Egyptiens « *la danseuse aux pieds nus* », Samia Gamal était surtout connue des spectateurs français pour le rôle de la belle Morgiane, dont les œillades et les déhanchements rendaient Fernandel fou d'amour dans le film de Jacques Becker *Ali Baba* (1954). Danseuse du ventre réputée, elle était devenue dans les années 50 une vedette du cinéma égyptien, dans des films où il lui était le plus souvent demandé d'exercer ses talents chorégraphiques. C'est ainsi qu'elle sortait d'une lampe, telle un génie, pour charmer le grand acteur Farid El Atrache dans *Madame la diablesse*, de Henri Barakat (1949), qu'elle jouait le rôle d'une danseuse gitane dans *le Chacal du désert*, production égyptienne réalisée par Gianni Vernuccio (1951), et qu'elle apparaissait, toujours dans un rôle de danseuse, dans le film américain *la Vallée des rois*, de Robert Pirosh (1954).

THÉÂTRE

CHANTECLER au Théâtre national de Chaillot

Un coq trop en pâte

Choisir *Chantecler* de Rostand, c'était courageux. Voilà l'un des flops les plus retentissants de l'histoire du théâtre, une œuvre-fleuve qui charre pendant plus de quatre heures les poncifs les plus inacceptables du nationalisme cuisinés à la sauce anti-intellectuelle. De la figure d'un coq – la France, éternelle – qui triomphera des politiciens corrompus, des salonards péremptoires et de quelques « étrangers » trop emplumés pour être honnêtes.

Jérôme Savary s'est méfié : il a coupé dans le vif et ramené la pièce à une durée admissible, plus de trois heures quand même avec un entracte. Il a mêlé les fils du théâtre, de la comédie musicale, de la danse et de l'opérette (le décor, les costumes, une tournette très Châtelet 50), histoire de donner rythmes et couleurs satiriques à cette histoire d'animaux bien plus tristes que ceux du regretté Magic Circus. Savary a essayé de réunir une distribution brillante qui, malheureusement, est emmenée par un Chantecler bien trop pesant (Jean-Claude Dreyfus), épuisé par l'ampleur de sa tâche dès les premières scènes, tout comme son chien de camarade, Patou (Marc Dudicourt), sauvés l'un et l'autre à plusieurs reprises par une souffleuse tonitruante. Du coup, la Faisane d'Agnès Soral paraît empruntée et la Pintade d'Evelyne Buyle totalement décalée. Restent, figures d'un *Chantecler* acceptable s'il avait été plus sérieusement rajeuni, le merle persifleur de Maxime Lombard et la chouette inquiétante de Sylvie Laporte dont la voix, si peu utilisée, donne à l'espace démesuré de Chaillot une dimension enfin humaine.

O. S.

▶ Théâtre national de Chaillot, place du Trocadéro, Paris (16e). Métro : Trocadéro. Tél. : 47-27-81-15. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. 110 F et 150 F. Jusqu'au 12 février.

LA CAGNOTTE au Théâtre de la Tempête

L'escale du commissariat

Philippe Adrien, directeur artistique du Théâtre de la Tempête, y accueille une mise en scène de *la Cagnotte* de Labiche qu'avait réalisée, en octobre 1993, Julie Brochen, au Conservatoire national d'art dramatique (*le Monde* du 4 octobre 1993) ; les élèves du Conservatoire sont loisibles, en effet, de diriger leurs camarades dans une œuvre de leur choix, s'ils le désirent.

Labiche était chez lui dans les petites villes ou les gros villages, presque plus qu'à Paris. Là, rien ne lui échappait d'un « manque de vivre » qui n'était pas exactement de l'ennui. Pour la pharmacienne ou l'institutrice de Labiche, Paris n'est pas ce qu'est Moscou pour les trois sœurs de Tchekhov. Les dentistes doivent y être plus doux, les restaurants plus raffinés, les agences matrimoniales d'un cheptel plus veloûté, voilà tout, n'allons pas rêver. Mais de là à se faire arrêter par la police, retenir au commissariat, puis passer la nuit dehors, à l'abri d'un échafaudage, comme des sans-domicile-fixe !... Un cauchemar. Julie Brochen a très bien vu le premier acte de *la Cagnotte*, la soirée vide, les jeux de société, l'ouverture de la cagnotte, la décision d'aller dépenser les économies à Paris. C'est un peu comme un concerto de signes optiques, un poème symphonique visuel de solitudes, de regards, de tics, d'anges qui passent sans se presser, et la dynamique théâtrale proprement dite file là-dessus comme une barque sur les écumes, par mer agitée.

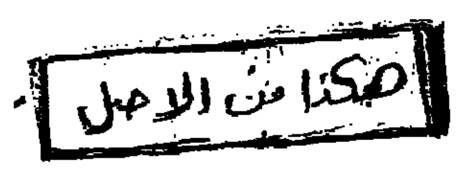
Le second acte est bien joué lui aussi, il y a cette fois plutôt un ballet, d'abord bêbête, puis endiablé, une danse incompatible entre le cérémonial stylisé des garçons, mécaniques et insolents, et l'innocence de nos amis, bonnes pâtes et mauvaises manières. Dans cet acte aussi, Julie Brochen invente un phénomène de recoupements d'élans, module un foisonnement de petits hasards, qui ne s'accordent pas, qui ne font pas hiatus non plus, et dans le scintillement desquels l'histoire que raconte Labiche apparaît comme la suite des couleurs du spectre dans les hachures d'une pluie fine (les Martiniquais disent, mieux, « *la pluie fifine* »).

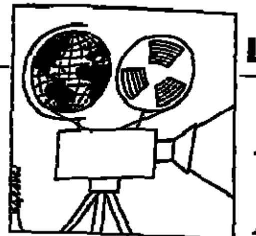
Ce qui est étrange, c'est que Julie Brochen ne semble pas avoir senti que sa démarche de mise en scène, dans les actes suivants (le commissariat, la maison de rendez-vous, le terrain vague), se désagrège. Les mouvements sont lâches, l'espace n'a plus de nord, le théâtre vasouille. Tout se passe comme si c'était là une idée – des idées –, une conduite de jeu qui accompagne une déroute du récit. Mais quand les metteurs en scène admettront-ils que le spectateur ne perçoit pas des idées ? Il ne voit et n'entend, il ne saisit, au vol, que ce qui a lieu là-devant, au premier degré. Et son imagination prend l'envol, dans son for intérieur, en conséquence de ce qui a été joué, et non pas, dans le for intérieur du metteur en scène, dans la perspective de ce qui allait être joué.

Ce qu'il faut retenir, c'est l'invention créatrice neuve de Julie Brochen au cours des premiers actes. Julie Brochen est, par ailleurs, une actrice remarquable. Attendons, espérons.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre de la Tempête, Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Manœuvre, Paris (12e). Tél. : 43-28-36-36. Du mardi au samedi à 20 h 30 (jeudi à 19 h 30). Dimanche à 16 heures. 80 F et 110 F. Jusqu'au 31 décembre.





LA BOBINE DU SIÈCLE

Embarquement immédiat

par Paul Virilio

Au fronton des salles de cinéma des années 30, on pouvait parfois lire un slogan : Le Tour du monde en 80 minutes... entre deux trains plutôt : les *cinémas d'actualités*, les « cinéac », étaient situés comme les hôtels de passe, à proximité et même à l'intérieur des gares centrales. Luxe de « s'en aller en vitesse », en attendant de s'en aller pour de bon, le moteur électrique de *la rotative à* images relayant celui de la machine à vapeur. *« Le voyageur d'aujourd'hui peut dire : "je suis habitant de la Terre" comme il dirait "je suis habitant d'Asnières". Il y a des voyageurs qui ne savent même plus qu'ils voyagent »*, notait un écrivain. On irait au cinéma comme on attrape une correspondance, on passerait d'un état du mouvement à un autre, sans se soucier de ce que cela signifie, emporté, véhiculé, sans but *ni* destination



Drive-in.

véritable. *« Le cinéma,* selon Hitchcock, *c'est d'abord des fauteuils avec des spectateurs dedans »* – ceux d'un avion ou du vieil « Hale's Tour » américain, salle de cinéma en forme de wagon de chemin de fer, ou encore les coussins de cuir de la décapotable des années 50, garée devant l'écran géant d'un drive-in, près de la grand-route. Peu importe le lieu géographique où se trouvent les fauteuils et les spectateurs qui sont dedans. Où qu'ils soient, en *voyage ou ailleurs, ils sont là* pour attendre passivement l'arrivée de ce rythme étranger de la lumière qui fera vibrer leurs rétines à l'unisson de la machine de projection, vingt-quatre fois par seconde.

« Le cinéma c'est mettre un uniforme à l'œil », disait Kafka. *La machine commande* et dirige le regard, Marcel Pagnol l'explique dans ses mémoires : *« Dans un théâtre, mille spectateurs ne peuvent tous s'asseoir à la même place et donc, on peut affirmer qu'aucun d'entre eux ne voit la même pièce (...) Le cinéma, lui, résout le problème puisque ce que voit chaque spectateur, où qu'il soit placé dans la salle, c'est exactement l'image que la caméra a vue (...). Il n'y a donc plus mille spectateurs (ou des millions si on regroupe toutes les salles), il n'y en a plus qu'un seul qui voit et entend comme la caméra et le micro. »*

L'instrument rêvé des totalitarismes

Plus de recul, plus de distance, le cinéma industriel n'échappe pas à la règle générale – là où il y a moteur, il y a contrôle du mouvement, et plus la mobilité *augmente, plus* le contrôle doit nécessairement *s'accroître jusqu'à* l'automatisation finale. Contrôle des réseaux ferrés ou du trafic routier, contrôle des corps en mouvement dès l'origine de la chronophotographie avec Etienne-Jules Marey et son assistant Georges Demeny, membre de la commission du manuel d'infanterie, qui démontrera en 1904, *films à l'appui*, l'utilité du cinéma dans le dosage des efforts du combattant et jouera un rôle important dans la formation physique de l'armée *française, à la* veille des grandes manœuvres de la première guerre mondiale.

Mais aussi, logistique de la perception des images et des *sons, « trains-cinémas »* de propagande de la révolution soviétique, conquête de l'Ouest américain, *« total mobil-machung »* hitlérienne... D'Eisenstein à *John Ford* ou *Leni Riefenstahl*, les grands écrans du cinéma industriel ont été longtemps les écrans de contrôle de la dynamique des masses, l'instrument rêvé de tous les totalitarismes.

Vers l'interactivité instantanée

Aujourd'hui, alors que les documentaires ou les films *d'actualités* ont à peu près disparu des écrans des salles de cinéma, jamais les caméras n'ont autant scruté, autant tourné, au rythme de l'information-monde, que dis-je, de l'information-univers.

On le sait, les techniques s'engendrent l'une l'autre : le *film sonore mis au point en* 1926 par la Warner Brothers n'était qu'un sous-produit industriel de la technologie du téléphone et de la radio, avec l'enregistre*ment électronique du son et son* procédé de reproduction. Il présageait le *see it now* de la télévision-live et bientôt l'interactivité instantanée des autoroutes de l'information, *en attendant la* précipitation vers d'autres départs, par-delà les écrans disparus, dans de nouveaux espaces virtuels – cyber-espace où *« il ne sera nul besoin pour voyager de s'encombrer d'un corps comme celui que nous possédons dans l'univers physique »* (1).

A bout de souffle, le cher vieux projecteur du cinéma-spectacle ne déplace plus grand monde, victime sans doute *d'origines techniques* trop rudimentaires. L'ancêtre de la caméra des frères Lumière, le fusil chronophotographique de Marey qui permettait de viser et *de photographier des objets se* déplaçant dans l'espace, ne descendait-il pas en droite ligne de la mitrailleuse à magasin cylindrique et à manivelle du colonel *Gatling et du colt* à barillet breveté en 1832 ? Avec une obstination exemplaire, Hollywood n'a d'ailleurs jamais cessé de célébrer cet accouplement barbare de l'arme à répétition et de la photo à répétition. Comme s'il *ne pouvait se débarrasser* de son inspiration meurtrière, la devise du tout puissant cinéma américain demeure : *« Quand j'entends le mot culture, je sors mon revolver ! »* (2).

▶ **Paul Virilio est urbaniste et philosophe.**

(1) Eric Gullichsen cité par Howard Rheingold. *La Réalité virtuelle*. Ed. Dunod, 1993.

(2) Formule attribuée à l'ex-journaliste et scénariste Joseph Goebbels, devenu patron *du cinéma* hitlérien, ministre de la propagande et de l'information.

Un entretien avec le président de la SOFIRAD

Jean-Noël Tassez : « Mon objectif est de pouvoir céder RMC en meilleur état qu'elle n'était dans le passé »

Vice-président-directeur général de Radio-Monte-Carlo (RMC) qu'il dirige depuis janvier 1991, PDG du réseau musical Nostalgie, Jean-Noël Tassez est président de la Société financière de radiodiffusion (Sofirad) depuis octobre. Il a succédé à à Jean-Louis Dutaret, mis en examen dans l'affaire du Dauphiné News. *Holding public gérant les participations de l'Etat dans l'audiovisuel français, la Sofirad est actionnaire majoritaire de RMC (83 %) aux côtés de la principauté de Monaco (17 %).*

« Le renouvellement des concessions de Radio-Monte-Carlo (RMC) ainsi que la cession de quelques actifs sont acquis (le Monde du 1er décembre). RMC est-il toujours le « problème principal » de la Sofirad, comme le disait votre prédécesseur, M. Dutaret ?

– RMC est une urgence pour la Sofirad. C'est la priorité que m'a confiée Nicolas Sarkozy, ministre du budget, chargé de la communication. Plusieurs problèmes étaient en suspens : le renouvellement des concessions traîne depuis 1986. Depuis deux ans, nous savions aussi que RMC devait se recapitaliser : la vente de son immeuble, boulevard Princesse-Charlotte, pour 385 millions de francs, va nous permettre de relancer la société. Il fallait enfin recentrer RMC sur les métiers de la radio. Nous avons « sorti » tout ce qui n'appartient pas au nouveau noyau dur du groupe (RMC, Nostalgie, Montmartre FM, et la régie publicitaire GEM) en cédant nos centres d'émetteurs et en désengageant RMC de Télé-Monte-Carlo (TMC) qui devient une filiale, à égalité, de la Sofirad et de l'Etat monégasque.

– Cette restructuration juridico-financière a-t-elle pour but de simplifier la future privatisation de RMC ?

– Mon objectif est de pouvoir céder le groupe RMC, si le gouvernement décide un jour de « revendre » les parts de la SOFIRAD, en meilleur état qu'il n'était dans le passé.

– Un audit avait évalué les participations de la SOFIRAD dans le groupe RMC à plus de 600 millions de francs, fin 1993. Le groupe RMC vaut-il toujours autant ?

– Je pense qu'il vaut plutôt plus cher. Le groupe est en meilleure posture qu'il y a un an.

– L'audience de RMC se réduit pourtant comme peau de chagrin. Depuis que vous êtes aux commandes du groupe, les pertes de la radio sont supérieures aux prévisions du conseil d'administration...

– Le dernier sondage prouve que nous sommes en train d'amorcer un redressement, à un moment où les radios concurrentes (RTL et Europe 1) s'affaissent. En outre, RMC clôt l'exercice 1993-1994 avec des pertes d'environ 24 millions de francs, alors que les prévisions étaient de 33 millions. Le groupe devrait connaître un résultat positif de 15 millions de francs.

– La vente de l'immeuble de RMC est largement amputée par les 180 millions de pertes cumulées qu'il faut combler. En outre, en laissant la Générale occidentale (Alcatel)entrer à 49 % dans le capital de Nostalgie, fleuron de votre groupe, vous avez exclu des groupes qui pourraient être intéressés, demain, par RMC. Pourquoi ne pas avoir joué de votre droit de préemption ?

– Le groupe RMC ne s'est pas appauvri. La vente des 49 % de Nostalgie à la GO n'a atteint ni le périmètre ni la valeur du groupe RMC. Si je n'ai pas racheté ces parts, c'est que je n'en ai pas les moyens financiers ! La transaction s'est opérée à plus de 300 millions de francs. Il ne s'agissait pas pour le groupe de détenir 100 % de Radio-Nostalgie, mais de disposer d'un troisième réseau, comme l'autorise la loi Carignon. C'est pour cela que nous avons racheté Radio-Montmartre.

– Comment allez-vous développer ce nouveau réseau, racheté contre l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ?

– Le CSA a en effet déposé un recours devant le Conseil d'Etat qui doit rendre son avis dans quelques semaines. Je suis confiant. Ce contentieux tranché, nous serons à égalité avec les autres groupes radiophoniques, et la procédure d'octroi de fréquences pourra reprendre son cours.

– Le problème RMC réglé, la SOFIRAD sera-t-elle une coquille vide ? Son existence est-elle en question ?

- La présence de RMC dans le giron de la SOFIRAD est une anomalie – en tout cas, le produit d'une histoire. La SOFIRAD, c'est le monde, pas la France. Mais la SOFIRAD ne doit pas disparaître pour autant. Je vais m'attacher à activer ses ambitions. La vente de l'immeuble devrait lui en donner les moyens. Je vais créer un comité d'investissement, que je présiderai. Cinq membres fixeront les orientations pour le développement du groupe.

– Les radios (Medi 1, Africa no 1, RMC Moyen-Orient) et les télévisions (TV5, CFI, Canal Horizons) ne se concurrencent-elles pas au sein de la SOFIRAD ?

– Qu'il y ait plusieurs formats ne me dérange pas. Mais ce qui est choquant, c'est qu'il n'y ait pas plus de synergies et de réflexions communes au sein de l'audiovisuel extérieur français. Face aux géants privés – américains, allemands – ou publics – britanniques – la France se développe de façon opportuniste. Il faut rationaliser cela.

– Quels rapprochements envisagez-vous ?

– TV5 et CFI devraient mettre en commun leurs moyens. Il faut aussi repenser rapidement la place de RMC Moyen-Orient – radio arabophone confrontée à la concurrence de chaînes anglophones diffusées par satellite et des chaînes locales –, son contenu éditorial, son financement, sa commercialisation, ses moyens de diffusion. On pourrait imaginer de nouvelles implantations, une diffusion en FM. Je me suis donné six mois pour réfléchir.

– Votre conseiller, Fouad Benhalla, vient de recommander la création, en France, d'une chaîne arabophone, financée à 51 % par la SOFIRAD et diffusée sur le câble, alors que les populations immigrées y sont peu abonnées.

– Le dossier n'est pas bouclé. CFI doit remettre son rapport à la fin de l'année. Je pense que le câble n'est pas le bon véhicule pour cette chaîne, en tout cas pas le véhicule unique. »

Propos recueillis par ARIANE CHEMIN

DANS LA PRESSE

L'échec des primaires

Libération (Jean-Michel Thénard) : « En inhumant les « primaires » sans tapage, la droite est revenue, hier, à l'état de nature. Elle n'a plus de mythe pour la socialiser, la rendre raisonnable. A l'heure qu'il est, ce n'est pas un, mais quatre candidats qui s'annoncent pour avril prochain (...). Elevé depuis plus de dix ans à la mystique de l'union, persuadé, il y a encore peu, de toucher au but grâce au système Pasqua, l'électorat de droite, lui, risque de ne pas se satisfaire du « code de bonne conduite » que lui servent aujourd'hui les responsables de la majorité. Ce code-là, simple paravent d'une majorité qui a enterré sa belle promesse d'union, a déjà fait ses preuves en 1988. »

Le Figaro (Michel Schifres) : « Sans doute la disparition des « primaires » renforce-t-elle, paradoxalement, M. Charles Pasqua. Le ministre de l'intérieur peut largement arguer de sa volonté d'union, de son souci d'avoir cherché une solution, et dénoncer la responsabilité des partis dans l'échec. (...) A l'évidence, le décès de cette procédure fait une victime : l'électorat de la majorité, inquiet qu'une victoire annoncée, se transforme en défaite éventuelle. »

InfoMatin (Philippe Cohen) : « Dans ce jeu de poker menteur, deux joueurs se rapprochent de la table. Le premier, Pasqua, a été le champion de l'unité. Ce serait un candidat idéal. Moins bien placé, le second, Séguin, trancherait avec Delors. Mais l'intérêt de ces outsiders est de demeurer virtuels. Pour mieux contraster avec l'ambition affichée ou démasquée, qui peut devenir mortelle, des ex-amis de trente ans. »

France-Inter (Pierre Le Marc) : « Cette machine à « dézinguer » le rival se serait transformée en machine à « déglinguer » un peu plus la majorité. Une majorité à la recherche désormais d'un introuvable code de bonne conduite. Introuvable, car l'épisode, s'il inquiète un peu plus les élus et les électeurs de la droite, n'a eu pour effet que de raidir les positions dans le camp chiraquien comme dans le camp balladurien. »

RMC (François-Henri de Virieu) : « Logiquement, c'est M. Balladur qui devrait se retirer puisque les sondages montrent qu'il n'a guère plus de chances que M. Chirac de battre M. Delors au second tour et que, par conséquent, il n'a plus aucune raison de rompre le pacte passé avec l'ancien président du RPR, candidat légitime de son parti. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Si vraiment la majorité voulait [parvenir à un pacte de bonne conduite], il faudrait qu'elle se sépare de la dizaine de spécialistes de coups tordus et de petites phrases qu'il y a dans chaque clan et puis que, par exemple, elle mette en place un voyage organisé de deux mois en Chine. Peut-être que ça améliorerait les choses. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « Charles Pasqua serait-il le seul à tirer son épingle de cette partie biaisée ? Il en est convaincu, ou du moins fait comme s'il l'était. Il n'est pourtant pas certain que l'opinion, qui n'est point si candide que le croient parfois les hommes politiques, soit dupe de la mystification imaginée par Charles Pasqua. A ce jeu piégé des primaires, il n'y a peut-être que des perdants. »

Interrogé par l'hebdomadaire « Stratégies »

Nicolas Sarkozy veut réformer le système de distribution de la presse

Nicolas Sarkozy croit *« en l'avenir de la presse écrite »*. Le ministre du budget, chargé de la communication, estime, dans un entretien à l'hebdomadaire *Stratégies* du vendredi 2 décembre, que *« la presse écrite va être au cœur des préoccupations du ministère dans les mois qui nous séparent de la présidentielle »*. Il veut revoir le système d'aide à la presse, *« créé pour une presse balbutiante, née à l'époque de la Résistance. Cinquante ans plus tard, ce système n'est plus adapté et sa réforme est aujourd'hui incontournable »*. *« Mais pour cela*, poursuit le ministre, *il faut poser à plat les deux problèmes majeurs actuels : les coûts de production et, surtout, les insuffisances de la distribution. »*

M. Sarkozy regrette la disparition de certains kiosques, de la vente à la criée et les difficultés pour trouver un journal le week-end. Selon lui, *« une réforme de notre système de distribution est inéluctable »*. Le ministre de la communication souhaiterait notamment développer le portage à domicile des journaux et fera des *« propositions précises »* en janvier, à la suite des conclusions des groupes de travail sur la profession, mis en place par Alain Carignon en juillet, dont les rapports seront remis en décembre. Une table ronde sera ensuite organisée.

M. Sarkozy n'est pas inquiet de l'arrivée de groupes de presse étrangers, mais il est davantage préoccupé par la faiblesse des groupes français : *« Au lieu de dénoncer la toute-puissance de TF 1 ou de Canal Plus, au motif qu'elles cannibalisent le paysage audiovisuel, il faudrait au contraire que se construisent des groupes de dimensions semblables dans tous les domaines, radio et presse notamment. »*

REPÈRES

CABLE
Vers un allégement des charges des opérateurs

Les câblo-opérateurs ont pris *« bonne note »* de la décision du ministère de la communication *de les exonérer de la taxe qu'ils* versent au compte de soutien des industries de production (COSIP). Cet allégement des charges pourrait être étendu à certaines chaînes thématiques du câble spécialisées dans le sport, l'information ou le téléachat. En revanche, les chaînes câblées diffusant des œuvres audiovisuelles (films, téléfilms) et qui, à ce titre, bénéficient des aides du compte de soutien continueront à cotiser au COSIP.

Les câblo-opérateurs et l'association des villes câblées (AVICA) réclament d'autres mesures facilitant *« le raccordement au câble, notamment par le développement du service collectif »,* tout en se déclarant prêt à *une politique volontariste de développement commercial »*. En l'occurrence, Cyrille du Peloux, (Lyonnaise communications) s'est engagé à ne pas augmenter les tarifs du câble au-delà de l'inflation, en 1995.

PRESSE
« InfoMatin » suspend la parution des dessins de Martin Veyron

André Rousselet, actionnaire principal du jeune quotidien *InfoMatin*, a suspendu Martin Vey*ron, dessinateur de bandes dessinées*, jeudi 1er décembre. Martin Veyron, qui fournit quotidiennement depuis la création du journal, le 10 janvier, un « strip » de *bandes dessinées lié à l'actualité*, s'est vu reprocher les dessins qu'il a faits à propos du sida, dans l'édition d'*InfoMatin* du 1er décembre : des médecins y discutent *des progrès des* vaccins, l'un expliquant que, *« pour le moment on perd les pédales »* (« pédales » pour « homosexuels »), tandis qu'une infirmière réplique : *« Combien de fois faudra-t-il répéter que le sida concerne tout le monde ? »*

Conscient de sa « lourdeur », la *rédaction* en chef avait titré le « strip » : « Politiquement incorrect ». M. Rousselet a toutefois réagi en suspendant Martin Veyron. Des discussions devaient avoir lieu, dans la journée du vendredi 2 décembre, afin de savoir si la sanction devait durer une journée (celle du 2 décembre) ou si elle serait définitive.



Contraint d'accepter une moindre austérité budgétaire

M. Berlusconi a dû passer un compromis sur les retraités avec les syndicats

Après vingt-deux heures de négociations avec les syndicats, Silvio Berlusconi, président du conseil italien, est parvenu à un compromis dans la « bataille » des retraites. En conséquence, la grève nationale du 2 décembre a été annulée au prix de concessions réciproques. La réforme des retraites, détachée du projet de loi de finances pour 1995, fera l'objet d'un projet de loi distinct, prévu pour le 30 juin. Les syndicats acceptent ainsi que soit revu l'ensemble du système, mais obtiennent que les mesures les plus discutées soient suspendues. Cette issue redore le blason du chef de gouvernement à un moment opportun.

■ RETRAITES. Extrêmement coûteux, laxiste, compliqué, avec des dispositions héritées du fascisme, le système de retraites était devenu ingérable en Italie. Deux gouvernements successifs avaient déjà tenté de corriger les abus d'un régime qui alourdit le déficit public. Pour réussir son « plan d'austérité » de 48 000 milliards de lires, Silvio Berlusconi devait s'attaquer à la « citadelle » des retraites.

ROME

de nos correspondants

Une première grève générale le 14 octobre ; une seconde prévue pour le 2 décembre et évitée de justesse, au terme d'un marathon de 22 heures de discussions entre Silvio Berlusconi et les syndicats ; et tout cela pourquoi ? Pour tenter d'infléchir la réforme en cours du système des retraites, pièce maîtresse du plan d'austérité de 48 000 milliards de lires défendu par le gouvernement, et qui devait à elle seule faire *« économiser »* 6 000 milliard de lires (1). Un chiffre en soi presque insignifiant, mais qui marque un nécessaire renversement de tendance dans un secteur devenu un véritable gouffre. Dans un pays qui souffre déjà d'un déficit public qui a atteint 160 000 milliards de lires cette année, le paiement des retraites est très lourd pour l'Etat. Au début des années 90 il représentait 13 % du PIB, contre 9 % en France, 8 % en Allemagne ou 4 % aux Etats-Unis. Soit, estime l'OCDE dont les prévisions sont très pessimistes, le pourcentage le plus élevé en Europe, et qui atteindra si rien ne change 20 % du PIB en l'an 2000 et 36 % en 2040...

Comment en est-on arrivé là ? D'abord parce qu'en lui même le système des retraites est articulé de façon particulièrement complexe avec des normes variant d'un secteur à l'autre quand ce n'est pas à l'intérieur d'un même secteur, avec des particularismes et des inégalités flagrantes entre les régimes, le tout compliqué par une semi confusion entre *« prévoyance »* et *« assistance »*. Des exemples ? Il y a au bas mot 47 régimes de retraites différents. Pierre angulaire de cet échafaudage : le ministère du Trésor pour le secteur public, et pour le privé, l'INPS (Institut national pour la prévoyance sociale). L'INPS à lui seul assure 87 % de la couverture des retraites, il en gère 14 millions, au moyen d'une dizaine de caisses, dont la plus importante, celle des employés du secteur privé (FPLD) réunit 2 millions de cotisants. Ce qui n'empêche pas, à côté, l'existence d'une caisse spéciale de retraite pour les seuls 3 500 ex-agents de l'Octroi, survivance du temps où l'on payait des taxes communales ; comme il y a une caisse spéciale à laquelle cotisent 3 340 mineurs, et bien d'autres exemples.

De plus, dans cette jungle administrative inextricable, l'Italie n'a pas montré toujours l'exemple d'une gestion rigoureuse. Récemment, l'Etat, à la recherche désespérée de nouveaux fonds, a opéré des contrôles et s'est rendu compte qu'il versait 7 millions de pensions d'invalidité, mais qu'il n'y avait que 4 millions d'invalides recensés ! Certains touchent un minimum ; d'autres plusieurs pensions, d'autres enfin sont des escrocs, notamment dans le sud où il est arrivé qu'en échange d'un *« bon vote »* aux élections, les autorités soient moins pointilleuses sur l'invalidité supposée. C'est ainsi qu'à Spoleto, au nord de Rome, le chauffeur de la mairie était officiellement *« aveugle »* pour l'administration. Enfin que dire de ce que l'on appelait jusqu'à il y a deux ans, les *« baby pensions »* ? Ces retraites anticipées versées dans la fonction publique qui permettaient entre autres aux femmes de partir au bout de 19 ans, six mois et un jour d'activité, avec un « bonus » supplémentaire de cinq ans, si elles avaient eu un bébé. Ce qui donnait des retraités de moins de 35 ans.

« Cadeau » de la démagogie fasciste

Choquant ? Pas vraiment, d'autant que l'Italie était le pays d'Europe où l'on partait à la retraite le plus jeune. *« Cadeau »* de la démagogie fasciste, en avril 1939, l'âge de la retraite avait été fixé à 60 ans pour les hommes, 55 pour les femmes, norme en vigueur jusqu'en 1992. De même, fait unique italien, né à la moitié des années 60, les travailleurs ayant cotisé 35 ans, dans le public ou le privé, pouvaient prendre leur pleine retraite quel que soit leur âge. D'où les demandes massives de départ anticipé qui en dix ans sont passées de 400 000 à plus d'un million. Avant qu'il soit question de réformes, l'Italien partait donc plus tôt, et dans de bonnes conditions, même si sa retraite moyenne (environ 51 000 francs par an) n'a rien d'exceptionnelle. Encore que, le calcul du montant, effectué sur les cinq dernières années d'activité (sur 10 ans en France jusqu'à présent, toute la carrière en Allemagne) pouvait lui faire avoir jusqu'à 80 % de son salaire.

L'ennui c'est que l'argent des contributions ne suffit évidemment pas à assurer les paiements des retraites. Pour la caisse des employés privés (FPLP) affiliés à l'INPS, les contributions couvrent à peine 69,5 % de la somme nécessaire. A l'Etat de renflouer. Cette année, l'Etat doit verser plus de 71 000 milliards de lires à l'INPS (dépenses de sécurité sociale comprises). Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1947, au FPLD, le poids de chaque retraite était supporté par 5,89 travailleurs actifs, en 1993 pratiquement chaque travailleur assure le poids d'un retraité. D'autant que l'Italie est dans un système de *« répartition »* des retraites où les cotisations vont directement aux retraites en cours. Perspective destinée à s'assombrir encore car le taux de natalité est très bas en Italie (en 1992 il y avait 1,26 enfant par femme, contre 1,48 pour la moyenne européenne) tandis que la durée de vie s'allonge : en 1995 l'Italie, estime l'expert Federico Rampini, battra un nouveau record mondial car les personnes de plus de 60 ans, dépasseront les jeunes en dessous de 20 ans, ce qui n'arrivera en France qu'en 2015.

« Baby pensions »

Des mesures d'urgences étaient donc nécessaires. Le premier à avoir osé s'attaquer à la citadelle des retraites, et il n'y est pas allé de main-morte, a été en 1992 le socialiste Giuliano Amato, dont le gouvernement a essuyé de violentes manifestations, les syndicalistes recevant des jets de boulons sur les places pour *« complaisance »*. Qu'a fait M. Amato ? Essentiellement harmoniser et rationaliser pour l'avenir. En remontant l'âge de la retraite qui doit graduellement atteindre 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes en l'an 2002, en « gagnant » un an tous les deux ans. Il a augmenté le nombre d'années de cotisations retraite minimum qui passera progressivement à 20 ans en plusieurs années. Ensuite, en touchant aux *« baby pensions »*, il a harmonisé secteur public et privé, ne gardant que le droit de partir au bout de 35 ans, mais avec un délai de quelques mois et un gel la première année d'application. Enfin, dernière intervention de M. Amato : le calcul des retraites, qui graduellement là encore, se fera non plus sur les cinq dernières années mais sur toute la carrière. Mesures complétées ensuite par le gouvernement Ciampi.

Arrive alors le gouvernement Berlusconi en mai 94, avec des promesses difficiles à tenir (*« un million d'emplois nouveaux et pas d'impôts »*). Il sait que le premier test qu'il doit réussir est le budget, un budget d'austérité pour rassurer patronat et partenaires européens. Mais la voie est étroite, et ses prédécesseurs ont déjà rogné tout le « gras » existant. Reste la *« citadelle des retraites »*. C'est par là qu'il va commencer. Que prévoyait la première version de sa réforme liée à la loi de finances ? Un nouveau « gel » des départs anticipés jusqu'en janvier 1996 ; une pénalisation de 3 % par an, pour qui part avant l'âge, bien qu'avec 35 ans de cotisations (de loin la mesure la plus impopulaire) ; une accélération de l'élévation de l'âge prévue par M. Amato (on irait vers les 65 ans pour les hommes et les 60 pour les femmes à raison d'un an tous les 18 mois et non plus tous les deux ans) ; enfin une indexation des retraites en 1996 sur l'inflation programmée et non réelle, tandis que leur coefficient de calcul baisserait de 2 % à 1,75 en 96.

*Premières passes d'armes avec les syndicats, surpris car ils pensaient que M. Berlusconi jouerait la *« popularité contre l'austérité »* ; premiers accrochages à la Chambre : la loi de finances est passée mais avec un forcing du gouvernement. Après maints amendements qu'est-il resté ? Uniquement les réformes accélérant la remontée de l'âge de la retraite ; le *« gel »* des retraites anticipées, mais réduit au 1er juillet 1995 et les fameux 3 % de pénalisation pour tout départ anticipé. Nouveau changement le 1er décembre, après les discussions avec les syndicats : la refonte des retraites dissociée de la Loi de Finances fera l'objet d'un projet de loi séparé à discuter avant le 30 juin 1995, date à laquelle le « gel » des retraites anticipées devra prendre fin. En échange, le gouvernement qui voit « de facto » accepté par les syndicats l'idée d'une réforme de fond des retraites, renonce à la pénalisation des 3 %. Un compromis raisonnable en somme, même si il faut combler à présent le *« manque à économiser »*. M. Berlusconi a-t-il vraiment voulu « attenter à l'Etat social » avec cette réforme des retraites ? Si les sacrifices demandés semblent exhorbitants, c'est plutôt semble-t-il en comparaison du reste de la loi de finances qui ne pénalise pas les grands industriels, ni les fraudeurs qui sont légions.

MARIE-CLAUDE DECAMPS et SALVATORE ALOÏSE

(1) Un milliard de lires vaut environ 3 400 000 francs.

Le président du conseil affiche sa satisfaction

ROME

de notre correspondante

« C'est une victoire pour tout le monde, celle de la raison et du bon sens. La bataille des retraites est terminée, à présent commence la réforme des retraites... » C'est un Silvio Berlusconi pleinement satisfait, à peine marqué par les vingt-deux heures du marathon des discussions syndicales qu'il a menées la veille en première ligne, qui a fait, jeudi 1er décembre, un premier bilan pour la presse des accords obtenus. Des accords qui portent surtout sur la réforme des retraites, pierre angulaire de son plan d'austérité de 48 000 milliards de lires (160 milliards de francs). Avant tout –, et c'était devenu au fil des heures une question aussi symbolique qu'importante pour un président du conseil en perte de vitesse et qui, soupçonné de *« corruption »*, doit prochainement se présenter devant les juges milanais –, la grève prévue pour le 2 décembre a été annulée.

Silvio Berlusconi, conscient des critiques européennes sur la conduite des affaires économiques de son pays, ainsi que des *« perplexités »* exprimées jeudi par le patronat, a-t-il pour autant sacrifié *« la rigueur »* à *« la paix sociale »* ? Oui et non, car l'accord intervenu est fait de concessions réciproques. Il est vrai que le gouvernement a accepté – et c'était une revendication de fond syndicale – de dissocier la réforme des retraites du sort de la loi de finances 1995, comme il a accepté de renoncer à la pénalisation envisagée (de 3 % par an) des départs à la retraite anticipés avant l'âge fixé. De même saute le « gel » décidé à l'époque par le gouvernement Amato pour freiner déjà certains départs prématurés. Enfin, des concessions parallèles ont été faites par le Palais Chigi pour une plus grande relance de l'emploi et une aide reconsidérée en faveur du Mezzogiorno, le tout à concurrence de 4 000 milliards de lires environ, en plusieurs tranches. Sur ces derniers points, syndicats et opposition ont raison de se dire satisfaits. *« Nous avons obtenu des résultats très voisins de ceux que nous nous étions fixés »*, commentera Sergio Cofferati, secrétaire de la CGIL, le syndicat le plus proche de l'opposition de gauche. Quant à Massimo D'Alema, secrétaire du PDS (ex-PCI), il estime que *« la lutte et la mobilisation du pays ont payé »*.

Les retraites anticipées gelées jusqu'au 30 juin

Alors, que gagne en revanche M. Berlusconi ? *« Techniquement »*, il obtient que le *« gel »* des retraites anticipées soit maintenu jusqu'au 30 juin, date à laquelle – et c'est là l'essentiel – un projet de loi présenté par le gouvernement réformera les retraites. Une refonte de fond, à laquelle les syndicats ont donné leur accord de principe, bien que les retraites aient toujours été une des *« citadelles sociales »* italiennes. Enfin, ce qui n'est pas à mésestimer non plus, M. Berlusconi, en proie à l'hostilité croissante de la Ligue du Nord à l'intérieur de la majorité comme au désenchantement des électeurs qui lui ont infligé une cinglante défaite au premier tour des élections locales partielles il y a deux semaines, retrouve avec cet accord une certaine *« crédibilité »*. Il montre que son gouvernement peut *« gouverner »* et poursuivre un dialogue constructif avec les syndicats. La lire, un des meilleurs baromètres de la confiance internationale, est déjà remontée. Et même si dimanche les jeux sont presque faits pour le second tour des élections locales, M. Berlusconi devrait se sentir plus solide que ces dernières semaines. Reste pourtant le principal à régler : combler le vide que l'annulation des mesures d'économie prises sur les retraites va laisser, surtout si le chef du gouvernement italien veut maintenir sa promesse de garder le cap de l'austérité sans augmenter les impôts.

M.-C. D.

Avec un déficit réduit à 200 milliards de francs

Le budget 1995 de l'Allemagne lui permettra de respecter les critères de Maastricht

BONN

de notre correspondant

La consolidation des finances publiques demeure au centre des priorités politiques en Allemagne. Adopté en conseil des ministres jeudi 1er décembre, le projet de budget actualisé pour 1995 se distingue par une augmentation modérée des dépenses (+ 0,9 % par rapport à 1994), une amélioration des recettes fiscales et un déficit public moins important que prévu. Dès 1994, le déficit de l'Etat fédéral devrait reculer de 9 à 10 milliards de deutschemarks (de 30 à 34 milliards de francs) au regard des prévisions initiales. En 1995, le déficit atteindra à nouveau, avec 58,6 milliards de marks, 10,2 milliards de marks de moins que prévu dans la première mouture du budget adoptée en juin dernier.

« L'Allemagne remplira dès l'an prochain tous les critères de stabilité prévus par le traité de Maastricht. Nous serons le seul pays européen, avec le Luxembourg, à les respecter », selon le ministre des finances, Theo Waigel. En 1995, le niveau du déficit public atteindra 2,5 %, et le niveau de la dette 59,5 % du PIB allemand (le traité de Maastricht fixe leur limite respective à 3 % et 60 % du PIB). Ces résultats sont d'autant plus notables qu'à partir de l'an prochain l'Etat fédéral reprendra à sa charge les dettes de la Treuhandanstalt, l'office chargé des privatisations en ex-RDA, qui atteignent 230 milliards de marks.

Réduction des dépenses pour l'emploi

Après discussion au Parlement, le budget doit être adopté définitivement aux alentours de Pâques 1995. Son volume total est de 484,1 milliards de marks. Le ministère des finances s'appuie sur une prévision de croissance réelle de 3 % pour 1995 (après 2,5 % en 1994). L'amélioration des indicateurs conjoncturels est l'un des principaux facteurs d'assainissement des comptes publics. Les subventions à l'agence pour l'emploi connaissent ainsi une réduction significative depuis quelques mois. Les dépenses pour l'emploi continueront à baisser si le gouvernement parvient à limiter à deux ans, comme il en a le projet, les allocations aux chômeurs de longue durée. Il s'agit là d'un des projets les plus controversés du nouveau gouvernement. La réduction des effectifs de l'administration publique de 1 % par an, prévue dans le programme gouvernemental, devrait dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

Comme le remarquaient récemment les « cinq sages », économistes, c'est surtout sur le front des recettes (et pas encore suffisamment grâce à la limitation des dépenses) que la politique fiscale allemande enregistre des succès. La reprise économique, combinée à l'introduction d'un impôt de solidarité de 7,5 % dès le 1er janvier 1995, permettra d'augmenter les recettes fiscales de 3 milliards de marks l'an prochain. Enfin, le gouvernement allemand poursuit une politique de privatisations (Lufthansa, Deutsche Kreditbank...), qui rapporteront plus de 7 milliards de marks en 1995.

LUCAS DELATTRE

Une augmentation des dépenses limitées à 0,9 %

Evolution en millions de deutschemarks (1) et en % par rapport à 1994)		
Présidence	29,7	+ 8,8
Bundestag	927,2	+ 0
Bundesrat	28,6	+ 11,3
Chancellerie	605,1	+ 2,6
Affaires étrangères	3 646,3	– 1,1
Intérieur	8 559,2	+ 2,6
Justice	692,9	+ 7,5
Finances	12 078,4	+ 109,3
Economie	12 579,7	– 8,7
Agriculture	12 414	– 5,5
Travail, affaires sociales	132 336	+ 1,9
Transports	53 550	+ 0,8
Postes et télécommunications	391,1	– 13,9
Défense	47 900	+ 1,4
Santé	803,5	– 2,9
Environnement	1 383,9	+ 6,7
Femmes, famille, jeunesse	33 093,2	+ 6,7
Recherche et technologie	15 526,8	+ 1
Logement, construction	9 673,6	– 7,5
Coopération	8 255	+ 0,4
Dette fédérale	89 960	+ 34,1
Administration financière	24 130	– 53,7

(1) 1 DM = 3,43 F.

REPÈRES

LOGEMENT

La vacance des locaux passée au crible

L'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) a présenté, jeudi 1er décembre, les résultats d'une enquête sur les logements vacants. En 1993, un rapport estimait que la vacance concernait 2 millions de logements, mais ce chiffre est considéré dans les milieux immobiliers comme très aléatoire. L'UNPI a lancé en juillet une enquête auprès de ses chambres adhérentes dont il ressort que le phénomène touche tout le territoire et principalement le logement, bien plus concerné que les locaux commerciaux ou les bureaux. Il s'agit surtout de petits logements, situés principalement en centre-ville et appartenant essentiellement à des particuliers plutôt âgés. Ces particuliers laissent leur bien vacant parce qu'il est en mauvais état et que sa réfection serait trop onéreuse. Cette raison est invoquée avant la libération d'un local en vue de sa vente et le refus de remettre en location.

SICAV

L'avantage fiscal sur les sicav prolongé

L'avantage fiscal sur les plus-values réalisées lors de cessions de sicav monétaires ou obligataires réinvesties dans l'achat d'un logement ou la réalisation de travaux immobiliers sera prolongé jusqu'au 30 juin 1995. Cette mesure faisait partie du plan gouvernemental de relance de l'immobilier lancé au printemps 1993. Elle avait déjà été prolongée de trois mois une première fois et devait cesser à la fin décembre. Lors de la discussion au Sénat du budget du logement, le ministre en charge du dossier, Hervé de Charette, a annoncé une nouvelle prolongation de six mois qui devrait être bien accueillie alors que la crise de l'immobilier dure.

COMMERCE INTERNATIONAL

Ouvrant la voie à la création de l'OMC

Le Congrès américain a ratifié les accords du GATT

Le Sénat américain a finalement adopté, jeudi 1er décembre, à une large majorité, le texte de ratification des accords de Marrakech sur la libéralisation du commerce mondial. L'approbation du cycle de l'Uruguay par le Congrès des Etats-Unis ouvre la voie à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 1er janvier 1995.

WASHINGTON

de notre correspondant

La date est « historique » pour les Etats-Unis et, par ricochet, pour le commerce mondial, et elle est importante pour le président Bill Clinton. Après plusieurs semaines de tractations entre l'administration démocrate et la nouvelle majorité républicaine, le Congrès américain s'est abstenu d'écouter les sirènes de l'isolationnisme et a adressé un puissant message aux 87 pays (sur 124 signataires) qui n'ont pas encore ratifié les accords de Marrakech clôturant le cycle de l'Uruguay, et dont beaucoup, comme la France et le Japon, attendaient la décision américaine.

Après le vote de la Chambre des représentants deux jours plus tôt, le Sénat s'est prononcé jeudi soir à une large majorité, puisque 76 sénateurs sur 100 ont approuvé le texte de ratification. Mais le véritable test politique avait eu lieu quelques instants plus tôt, au cours d'un premier scrutin prévoyant une exemption à la loi budgétaire (1). Un ensemble de 68 sénateurs avait alors entendu les appels lancés par George Mitchell, chef de la majorité (démocrate) sortante, puis par Robert Dole, qui lui succédera début janvier, lorsque le nouveau Congrès, à majorité républicaine, se réunira. Le premier avait estimé qu'un rejet de l'accord du GATT aurait été *« le signe que les Etats-Unis ont peur des défis du monde de l'après-guerre froide »*, et le second avait assuré que la ratification *« aurait un impact positif partout dans le monde »*.

Pour le président américain, celle-ci constitue un incontestable succès politique, au moment où il en a le plus besoin. Le parti démocrate ayant subi une grave défaite lors des élections du 8 novembre, M. Clinton s'apprête à entamer une cohabitation difficile avec un parti républicain qui, pour la première fois depuis quarante ans, domine les deux chambres du Congrès. Un échec sur le GATT aurait constitué un ultime camouflet pour le président américain, dont la cote de popularité vient d'enregistrer une nouvelle baisse : selon un sondage *USA Today-CNN* publié jeudi 1er décembre, 49 % des Américains ont une opinion défavorable de leur président, 43 % étant d'un avis contraire.

Campagne de lobbying

A contrario, cette manifestation de consensus, bien que fragile, lui permet d'envisager sous de meilleurs auspices la période politique qui s'ouvre. M. Clinton a salué une *« victoire bipartite, qui donne à notre pays l'élan dont il a besoin pour entrer dans le XXIe siècle »*. La responsabilité de ce succès est cependant partagée. Les représentants de l'administration s'étaient certes engagés ces derniers jours dans une inlassable campagne de *lobbying* mais tous ces efforts auraient été vains sans le soutien de Robert Dole. Ayant obtenu de Bill Clinton la mise sur pied d'un mécanisme de contrôle des décisions de la future Organisation mondiale du commerce (OMC), qui va se substituer au GATT (*le Monde* du 29 novembre), le sénateur du Kansas a jeté tout son poids dans la balance, convainquant ceux de ses collègues qui étaient hostiles à l'idée d'offrir un « cadeau » à M. Clinton. L'issue du débat sur le GATT était devenue très incertaine depuis les dernières élections. Celles-ci ont manifesté un net virage politique vers la droite en même temps qu'un retour en force des thèses isolationnistes. Les opposants à la ratification des accords de Marrakech constituaient un assemblage assez hétéroclite, puisque Ross Perot, le milliardaire texan, côtoyait Ralph Nader, le « pape » des associations de défense des consommateurs, ainsi que la grande majorité des syndicats et des groupements écologistes. Mais le GATT était aussi combattu par les très nombreux élus qui représentent un Etat dont l'économie risque de pâtir d'un abaissement des tarifs douaniers à travers le monde.

Les opposants ont donc lancé des cris d'alarme au sujet des importations « sauvages » qui vont entrer sur le sol américain, voire sur l'*« accélération du mouvement de délocalisation des emplois des pays industrialisés vers les pays du tiers-monde »*. Les partisans de la ratification, au contraire, ont fait miroiter la création de milliers d'emplois dans les prochaines années. M. Clinton a promis que l'accord représenterait une augmentation annuelle moyenne de 1 700 dollars (9 000 francs) pour chaque famille américaine, et plusieurs économistes ont estimé que la croissance de l'économie pourrait atteindre quelque 120 milliards de dollars par an. Ces chiffres – bien que très aléatoires – ont provoqué le résultat escompté, permettant à Bill Clinton de savourer une victoire politique d'autant plus précieuse qu'elle risque d'être de courte durée.

LAURENT ZECCHINI

(1) La diminution des droits de douane que prévoit le cycle de l'Uruguay se traduira par une perte des recettes fédérales. Or la loi budgétaire prévoit que toute baisse de recettes doit être compensée par une augmentation des revenus ou une réduction des dépenses. L'administration démocrate avait besoin d'un vote d'exemption du Sénat pour éviter ces rigueurs de la loi budgétaire. Ce premier vote devait être acquis à la majorité des trois cinquièmes, le second (portant sur la ratification) ne nécessitant qu'une majorité simple.

Trente-sept pays ont entériné le compromis de Marrakech

Avec le vote positif du Sénat américain, jeudi 1er décembre, trente-sept pays sur cent vingt-quatre ont ratifié, à ce jour, les accords du cycle de l'Uruguay. Le prochain sur la liste sera probablement le Japon. La chambre basse du parlement nippon a approuvé l'accord, vendredi 2 décembre, et la chambre haute devrait faire de même dans les prochains jours.

A Genève, siège du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), on indique qu'une trentaine de pays en plus devraient avoir achevé leur procédure de ratification d'ici la fin de l'année. Le vote à l'Assemblée nationale française est ainsi prévu le 15 décembre. Le parlement européen, quant à lui, donnera un *« avis conforme »*, le 14 décembre.

Quatre pays ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils ne pourraient pas ratifier les accords du cycle de l'Uruguay avant le 1er janvier : Chypre, Malte, la Suisse et le Liechtenstein. Cela ne devrait pas empêcher toutefois que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entre en vigueur, comme prévu, au début de l'année prochaine. Jusqu'à ce que l'ensemble des pays signataires de ces accords les aient ratifiés, les règles du GATT resteront en vigueur, parallèlement aux dispositions de la future OMC.

Cette période de transition pourrait durer deux ans, même si rien n'a été décidé officiellement. Le souhait des Américains de se retirer rapidement du GATT pour ne se soumettre qu'aux règles de l'OMC devrait inciter les pays retardataires à ratifier rapidement les accords.

CLÉS/ *Le cycle de l'Uruguay*

■ **Huit cycles.** Le cycle de l'Uruguay, lancé le 20 septembre 1986 à Punta-del-Este (Uruguay), est le huitième cycle de négociations commerciales multilatérales depuis la signature, en 1947, du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Les concessions négociées au cours des quatre premiers cycles (d'octobre 1947 à mai 1956) portaient essentiellement sur les produits industriels. Plus large, l'ambition des trois suivants (de septembre 1960 à novembre 1979) a permis un début de libéralisation des échanges dans de nombreux secteurs (textiles, produits chimiques...) en même temps qu'était mis en place un régime préférentiel pour les pays en développement. Outre une libéralisation plus grande de l'accès aux marchés, le principal acquis du cycle de l'Uruguay reste la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) chargée de régler les différends commerciaux. Quant aux négociations pour la libéralisation des services, elles se poursuivent dans de nombreux secteurs comme les services financiers ou les télécommunications.

■ **Transition.** Jusqu'à ce que l'ensemble des pays signataires aient ratifié les accords du cycle de l'Uruguay, les règles du GATT resteront en vigueur parallèlement aux nouvelles dispositions de l'OMC. Les Etats-Unis ont exprimé, récemment, le souhait de se retirer du GATT et de ne se soumettre qu'aux règles de la future OMC, qui doit naître le 1er janvier 1995.

■ **Direction.** Trois candidats sont en lice pour diriger l'OMC : l'ancien président mexicain Carlos Salinas et deux anciens ministres : le Sud-Coréen Kim Chulsu et l'Italien Renato Ruggiero. Ce dernier apparaît comme le mieux placé à l'heure actuelle. Choisi par consensus, le futur directeur général de l'OMC doit en principe être désigné le 8 décembre prochain.

EN BREF

BANQUE MONDIALE : Richard Frank nommé directeur général. – Richard Frank, directeur général adjoint de la Société financière internationale (SFI), a été nommé mercredi 30 novembre directeur général de la Banque Mondiale et numéro deux de l'institution, en remplacement d'Ernest Stern, parti pour la banque J. P. Morgan. La SFI est la filiale de la Banque Mondiale chargée de promouvoir l'investissement privé dans les pays en développement. De nationalité américaine, comme son prédécesseur, M. Frank prendra officiellement ses fonctions le 1er février 1995. Diplômé du Massachussets Institute of Technology (MIT), il est entré à la Banque Mondiale en 1970 et à la SFI en 1979.

***INDUSTRIE** : les professionnels de l'agroalimentaire s'interrogent sur le partage de la valeur ajoutée.* – Le partage de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires entre agriculteurs, industriels et distributeurs a été au cœur des débats organisés, mercredi 30 novembre à Paris, par l'Association nationale des industries agroalimentaires, que préside Victor Scherrer. Ce forum a réuni plus de quatre cents dirigeants de firmes agroalimentaires, des patrons de groupes de distribution et les présidents de la FNSEA et du CNJA. Jean Puech, ministre de l'agriculture, a dénoncé le *« transfert de marge »* opéré ces dernières années au profit des distributeurs et au détriment des producteurs et des industriels. *« Il faut peser les risques qu'entraînerait la poursuite durable de ce mouvement »*, a souligné M. Puech, qui a aussi critiqué les *« prix d'appel, qui, dans de très nombreux cas, ne sont possibles qu'en réduisant la qualité »*. Sur les neuf premiers mois de l'année, le solde excédentaire du commerce extérieur de ce secteur atteint 31 milliards de francs (+ 8,2 % par rapport à la même période de 1993).

AMENDES : les cimentiers accusés d'entente par Bruxelles vont faire appel. – La Commission européenne a eu la main lourde comme prévu (*le Monde* du 1er décembre) : les amendes auxquelles ont été finalement condamnés, pour accords de partage des marchés, 33 producteurs de ciments de l'Union européenne, ainsi que 9 associations professionnelles, atteignent, au total, la somme considérable de 248 millions d'écus, soit 1,63 milliard de francs. Les entreprises ont été frappées en fonction de la gravité des infractions commises, les plus engagées dans le cartel devant payer une amende correspondant à 4 % de leur chiffre d'affaires en 1992, celles dont la responsabilité a paru plus légère aux enquêteurs bruxellois voyant ce taux ramené à 2,8 %. Sept groupes se trouvent sanctionnés par des amendes supérieures à 10 millions d'écus (1 écu = 6,6 F), la punition record étant infligée à Italcementi (32,492 millions d'écu) ; la Société des ciments français, contrôlée depuis 1992 par ce groupe italien, devant de surcroît régler une amende de 24,716 millions d'écus. Lafarge Coppée suit de très près avec 22,872 millions d'écus. Après les cartons et les poutrelles, c'est la troisième fois que la Commission agit ainsi en force pour rétablir la concurrence. Les cimentiers vont faire appel. (*Corresp.*)

ENTREPRISES

La montée en puissance des actionnaires face aux dirigeants

Chrysler s'incline devant les exigences du « raider » Kirk Kirkorian

Kirk Kerkorian a fait plier Chrysler. Le célèbre « raider » américain va pouvoir porter à 15 %, contre un peu plus de 9 % aujourd'hui, la participation qu'il détient dans le capital du troisième constructeur automobile des Etats-Unis, grâce à un réaménagement sur mesure des dispositions anti-OPA en vigueur dans les statuts de la firme. En outre, les titres de Chrysler seront mieux rémunérés. Bien résolu à faire appliquer à la lettre l'esprit du capitalisme, selon lequel l'actionnaire est roi, M. Kirkorian a gagné sa bataille, avant même de l'avoir livrée. Le conseil d'administration de Chrysler, dans un souci de *« consolider la confiance de ses actionnaires »*, a obtempéré jeudi 1er décembre en acceptant les demandes du raider.

Nabab de Las Vegas (il possède l'un des hôtels-casino les plus démesurés de la ville), propriétaire de parc d'attraction, bienfaiteur à ses heures perdues des œuvres de charité de Barbra Streisand, Kirk Kerkorian est tout sauf un enfant de chœur. Ce capitaliste-flibustier de 74 ans, qui a vendu à trois reprises les studios MGM (dont la dernière fois au Crédit lyonnais), tance régulièrement les dirigeants et le conseil d'administration des firmes dont il est l'actionnaire, comme Chrysler.

Des réserves pour se prémunir

Le 14 novembre, le milliardaire lançait un véritable ultimatum aux responsables de la firme automobile. Dans une lettre au ton comminatoire, et rendue publique, M. Kirkorian annonçait son intention d'augmenter significativement son investissement dans Chrysler. Il exigeait surtout un meilleur rendement des actions, dont il jugeait les performances très décevantes alors que Chrysler *« accumulait de très importantes liquidités »*. Rappelant qu'il détenait déjà 32 millions de titres, M. Kirkorian mettait en demeure les dirigeants de Chrysler d'accéder à ses exigences d'ici au 15 décembre. Faute de quoi, précisait-il, *« toutes les mesures appropriées »* pourraient être prises...

Les dirigeants de la firme automobile ont pris la menace très au sérieux. Précédant largement l'échéance qui lui était imposée, Chrysler a ainsi annoncé jeudi 1er décembre toute une série de mesures destinées à satisfaire les appétits de son actionnaire peu commode.

Le conseil d'administration de Chrysler a ainsi décidé d'augmenter de 60 % le dividende versé, en le portant à 1,60 dollar par titre. La firme automobile devrait ainsi distribuer environ 550 millions de dollars à ses actionnaires. Chrysler, qui avait déjà augmenté à deux reprises ses dividendes au cours des douze derniers mois, était notoirement peu disposée à faire un effort supplémentaire. Le groupe, au bord du gouffre il y a encore trois ans, est certes devenu l'un des constructeurs automobiles les plus rentables au monde. Mais il est devenu extrêmement prudent et considère comme une nécessité de saine gestion la constitution de réserves solides pour se prémunir contre tout décrochage brutal de la conjoncture automobile américaine.

Chrysler a par ailleurs annoncé un programme de rachat d'actions d'un milliard de dollars au premier trimestre 1995. Et a décidé de porter à 22,9 milliards de dollars (contre 20,8 milliards) le programme d'investissements sur cinq ans *« pour profiter des opportunités de croissance »*.

Surtout, le conseil a amendé le seuil maximum des actions que peut détenir un seul actionnaire, le hissant à 15 % contre 9,2 % précédemment. En outre, décidément conciliant, le « Board » a indiqué qu'un actionnaire dépassant *« par inadvertance ce seuil de 15 % mais qui revend promptement les actions excédentaires »* ne s'exposera pas à des sanctions.

Mi-figue, mi-raisin, la firme automobile affirmait jeudi que ces mesures étaient de toute façon à l'étude depuis un certain temps, tout en répondant à *« l'intérêt exprimé par le principal actionnaire* [Kirk Kerkorian] *d'augmenter sa participation de façon importante »*.

Les analystes, plut^ot sereins, considéraient que les « largesses » de Chrysler n'entameraient pas trop ses ratios financiers. Quant à Kirk Kirkorian, savourant sa victoire, il se déclarai, par un communiqué de sa société Tracinda, *« très satisfait de ses mesures »*, tout en indiquant que cet épisode *« était une étape très importante pour tous les actionnaires »*.

CAROLINE MONNOT

Afin de restaurer la situation financière de la société

Les actionnaires minoritaires d'Eurotunnel demandent l'entrée de la SNCF dans le capital

Christian Cambier, président de la société de portefeuille Prigest et fondateur de l'association pour l'action Eurotunnel, a proposé, vendredi 2 décembre, l'entrée de la SNCF au capital de la société concessionnaire ainsi qu'un moratoire sur une partie des taux d'intérêt des banques créancières pendant trois ans

Après la provocation, les propositions. Christian Cambier, qui avait proposé la nationalisation du tunnel sous la Manche moyennant un dédommagement des petits porteurs (*le Monde* du 29 octobre) a opté pour une attitude plus réaliste quoiqu'audacieuse. Il s'agit aujourd'hui de restaurer par *« deux ou trois démarches spectaculaires »*, *« la crédibilité de la société exploitante, la viabilité du système d'exploitation et la volonté des pouvoirs publics des deux côtés de la Manche d'assurer la pérennité du caractère privé de l'ouvrage »*, estime-t-il.

Ainsi, l'Etat, qui n'a jamais mis un sou dans ce projet, serait en mesure d'imposer *« une paix négociée entre la SNCF et Eurotunnel »*. Le concessionnaire du tunnel sous la Manche réclame, en effet, une renégociation de la convention qui le lie aux chemins de fer français et britanniques. L'enjeu porterait sur quelque quatre milliards de francs, estime le chef de file des petits porteurs. Une augmentation de capital réservée à la SNCF de quatre milliards de francs, apportée par l'Etat pour solde de tout compte, pourrait se faire à un cours très élevé donnant à la SNCF une participation symbolique de 1 %. *« Cette démarche restaurerait le crédit bancaire d'Eurotunnel, solderait le contentieux actuel et allègerait la situation du bilan de la société »*.

Les banques créancières, soupçonnées par M. Cambier d'avoir profité du projet en imposant des prêts à des taux élevés, devraient également participer à la remise à flot d'Eurotunnel. *« Les marges sont aujourd'hui exorbitantes : elles doivent être réduites et même annulées pendant trois ans »*. Il faudrait économiser là encore quatre milliards de francs sur trois ans ce qui permettrait au concessionnaire de passer le cap de trésorerie le plus délicat. En contrepartie de ce moratoire portant sur deux points d'intérêts, une clause de retour à meilleure fortune serait prévue à partir de 1999.

La fin d'une concurrence « déloyale »

M. Cambier attend par ailleurs des Etats qu'ils mettent fin à une concurrence jugée *« déloyale »* de la part des transbordeurs. Les règles strictes imposées à Eurotunnel n'ont pas d'équivalent pour les ferry-boats et le minimum serait d'imposer *« le cloisonnement des ponts »* qui accueillent voitures et camions, considère-t-il. Enfin, le conseil d'administration d'Eurotunnel *« n'est pas représentatif du capital mais tout au contraire composé de banquiers, d'abord créanciers à grande échelle – 70 milliards de francs – avant d'être parfois actionnaires à hauteur de quelques centaines de millions »*. Le conseil d'administration doit accueillir des actionnaires, non créanciers, dans son sein, insiste le porte-parole des petits porteurs. *« Ce serait un facteur durable de rétablissement de la confiance qui fait défaut. Il faut réaffirmer que la société Eurotunnel appartient toujours à ses actionnaires, pas encore à ses créanciers. »*

Néanmoins depuis la dernière augmentation de capital de juin, découragés par la chute permanente des cours, 150 000 détenteurs de titres auraient jeté l'éponge abandonnant une aventure trop risquée. Ils ne seraient plus que 450 000 actionnaires d'Eurotunnel.

MARTINE LARONCHE et DOMINIQUE GALLOIS

Une semaine après la fin de la grève

Jean Gandois et Louis Viannet évoquent à Belfort le conflit chez GEC-Alsthom

Si aucun grand ténor politique, économique ou syndical n'a fait le déplacement dans la cité du lion, lors du conflit qui a opposé cinq semaines durant, la direction de GEC-Alsthom et ses salariés, une semaine après la fin officielle de la grève, deux d'entre eux, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, et Jean Gandois, qui doit être élu le 13 décembre à la présidence du CNPF, se sont rendus à Belfort. Pour M. Viannet, attendu vendredi 2 décembre auprès des jeunes de l'usine EGT de Bourogne d'où est parti le conflit le 24 octobre (*le Monde* du 19 novembre), il s'agit alors que les rancœurs sont toujours tenaces – la semaine de reprise a été perturbée par de nombreux débrayages et même par une occupation de deux heures du siège de la direction – de souffler sur les braises pour faire un peu de prosélytisme syndical.

Quant à Jean Gandois, son étape de Belfort était programmée dans le cadre de la tournée des unions patronales prévue dans la cadre de sa campagne pour la présidence du CNPF. Alors que depuis le retrait de Jean-Louis Giral, il demeure le seul candidat en lice pour l'élection du 13 décembre, M. Gandois a tenu à répondre, mercredi 30 novembre, à l'invitation de l'union patronale de Nord-Franche-Comté. C'est devant un parterre discret de chefs d'entreprise qu'il a évoqué le conflit GEC-Alsthom : *« Il est humain que les salariés revendiquent quand ils pensent qu'ils doivent partager les fruits de la reprise. Si reprise il y a, car la situation est contrastée selon les secteurs. De toute façon, il est préférable de développer l'emploi et de se limiter à des augmentations de salaires modérées »*, a-t-il notamment déclaré.

A. B.-M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTRAT

TECHNIP : protocole d'accord pour la fourniture d'un complexe de GNL au Nigeria. – Le consortium TSKJ, formé par les sociétés d'ingénierie française Technip, italienne Snamprogetti, américaine MW Kellogg Co. et japonaise JGC Corp., vient de signer avec Nigeria LNG Ltd (NLNG) un protocole d'accord sur un contrat portant sur la fourniture d'un complexe de gaz naturel liquéfié (GNL) au Nigeria. Ce contrat comprend la fourniture clé en main, à prix forfaitaire, d'une usine de GNL de 5,9 millions de tonnes/an, des stockages et installations de chargement, de la zone résidentielle et du système de collecte du gaz, a annoncé, jeudi 1er décembre, le numéro un français de l'ingénierie. Le montant global de l'investissement côté client est estimé à plus de 4 milliards de dollars (21,2 milliards de francs), a indiqué Technip. L'ensemble du complexe de GNL sera construit sur l'île de Bonny, dans l'Etat du « Rivers State ».

OFFRES

SAINT-GOBAIN lance une OPA simplifiée visant les actions de l'ex-Cellulose du Pin. – La Compagnie de Saint-Gobain a déposé un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPA) visant les actions de l'ex-Cellulose du Pin (devenue Saint-Gobain Papier-Bois) au prix unitaire de 170 francs par action et 175 francs par obligation remboursable en action, selon un communiqué de Saint-Gobain jeudi 1er décembre. Ce projet d'OPA vise à permettre aux détenteurs de titres de l'ex-Cellulose du Pin, dont les actifs industriels papetiers ont été repris l'été dernier par le groupe irlandais Jefferson Smurfit, de se dessaisir de leurs titres.

BIC dépose un projet d'OPA simplifié visant les actions des crayons Conté. – La société BIC a déposé un projet d'offre publique d'achat simplifié (OPA) visant les actions de la société Conté (crayons), selon un avis publié jeudi 1er décembre par la Société des bourses françaises (SBF). La société BIC propose d'acquérir la totalité des actions non détenues par elle dans le capital de la société Conté au prix unitaire de 120 F. BIC détient déjà 3 399 328 actions Conté, soit 93,89 % du capital de cette société. Dans l'hypothèse où la société BIC détiendrait à l'issue de l'OPA au moins 95 % du capital de Conté, elle déposera dès la clôture de l'offre un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Conté, précise l'avis.

SOCIAL

Compagnie Générale Maritime (CGM) : plan d'adaptation des effectifs. – Eric Giuily, président du groupe public Compagnie Générale Maritime (CGM) a présenté, jeudi 1er décembre devant le comité d'entreprise, son plan de réorganisation et d'adaptation des effectifs, à la suite à la décision de la Compagnie d'abandonner les lignes d'Extrême-Orient. Des mesures d'âge sont prévues, sur la base du volontariat à travers des congés de conversion longue durée dès 54 ans. Le président de la CGM veut *« recentrer l'entreprise sur ses fonds de commerce traditionnels et lui offrir des perspectives d'avenir, puisqu'il dispose d'atouts évidents : fortes parts de marché, savoir faire, rétablissement du bilan, capacité d'investissement reconstituée pour renouveler la flotte »*.

DISTRIBUTION

GAZ : des entreprises autres que GDF vont pouvoir étendre leurs activités. – Les députés ont voté, mercredi 30 novembre, un texte permettant aux entreprises autres que Gaz de France (GDF) d'étendre leurs activités de distribution de gaz. Sur amendement de Pierre Micaux (UDF, Aube), ils ont introduit cette disposition dans le projet de loi d'orientation pour l'aménagement du territoire qui doit être soumis au Sénat. L'article, voté contre l'avis du gouvernement, prévoit que *« les entreprises autres que GDF, gérant des services publics locaux de distribution de gaz au 1er janvier 1995, peuvent poursuivre de plein droit leur activité dans les limites territoriales qu'elles couvraient à cette date, et les étendre aux communes voisines dès lors que celles-ci ne sont pas desservies par un réseau de distribution publique »*. M. Micaux a motivé cet amendement par la nécessité d'associer les moyens des régies en question à ceux d'EDF.

RÉSULTATS

GRAND METROPOLITAN : les restructurations limitent la hausse. – Le groupe agro-alimentaire britannique Grand Metropolitan a amélioré de 5 % son bénéfice imposable pour l'exercice 1993-94 clos en septembre, une progression limitée par les importantes charges de restructuration des activités internationales de boissons et alimentation. Le bénéfice avant impôts du propriétaire de Burger King, de Haagen-Dazs et de la vodka Smirnoff notamment a atteint 654 millions de livres (5,5 milliards de francs) contre 625 millions un an plus tôt. Ce résultat prend en compte 291 millions de livres de charges de restructurations. En 1993 déjà, des charges d'ampleur similaire, destinées aux activités américaines, avaient déprimé les résultats de 31 %. Cette année, il s'agit de réduire les coûts fixes de la division vins et spiritueux International Distillers and Vintners (IDV) par des réorganisations géographiques, des plans de rationalisation et des fermetures de sites. Les activités alimentaires européennes, notamment Haagen Dazs et le Français Brossard, seront également restructurées avec une refonte du système de distribution (AFP).

Le Monde

Édité par la SARL le Monde
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel,
Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

PARIS, 2 décembre ▲ Hésitante

La Bourse de Paris était très irrégulière, vendredi 2 décembre, à mi-séance, évoluant autour du point d'équilibre et hésitant à prendre une direction avant la publication du chiffre sur la situation de l'emploi aux Etats-Unis en début d'après-midi. Après une ouverture en léger recul (– 0,08 %) l'indice CAC 40 a fait quelques incursions dans le vert mais s'inscrivait une heure plus tard en retrait de 0,25 % dans un marché calme. Aux alentours de 13 heures, les valeurs françaises s'inscrivaient en légère hausse de 0,11 % à 1 966,13 points

La clôture en baisse de Wall Street jeudi soir (-1,03 %) expliquait en partie la morosité du marché des actions parisien mais c'est essentiellement l'attente des statistiques sur l'emploi pour novembre aux Etats-Unis qui freine les initiatives, soulignait un opérateur.

Du côté des valeurs, le marché restait très calme avec 990 millions de francs échangés sur le règlement mensuel. Olipar gagnait 5,7 %, La Lyonnaise des eaux 1,3 % et Roussel-Uclaf + 1,1 %.

Parmi les baisses, Alcatel câble cédait 3,7 % et Spie-Batignolle 2,8 %. Eurotunnel perd 2,29 % alors que les banques Morgan Grenfell et S. G Warburg ont annoncé, vendredi matin, qu'elles prolongeaient de quatre mois leur offre de prêt supplémentaire de 50 millions de livres faite au concessionnaire.

NEW-YORK, 1er décembre ▼ Nervosité

Wall Street a nettement reculé jeudi 1er décembre au terme d'une séance nerveuse, après des statistiques meilleures que prévu et dans l'attente de la publication des chiffres de l'emploi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 38,36 points, soit 1,03 % à 3 700,87 points. Les programmes de ventes informatisés ont accentué le recul.

Une progression des revenus des ménages (+ 1,4 %) et des dépenses de consommation (+ 0,7 %) en octobre supérieures aux prévisions ainsi qu'un indice des directeurs d'achats à son niveau le plus haut depuis février 1984 ont rallumé les craintes d'un resserrement du crédit. *« Ces chiffres semblent indiquer que la croissance va rester forte au quatrième trimestre »*, a indiqué Hugh Johnson, de First Albany. La Fed a relevé ses taux directeurs six fois cette année, et certains analystes s'attendent à une nouvelle hausse en décembre.

VALEURS	Cours du 30 nov.	Cours du 1 déc.
Alcoa	81 5/8	80 7/8
Allied Signal Inc.	32 5/8	32 3/4
American Express	29 5/8	29 3/4
ATT	49 1/8	48 3/4
Bethlehem Steel	17 3/4	17 3/8
Boeing	44 3/4	44
Caterpillar Inc.	54	52 3/4
Chevron	43 5/8	42 3/4
Coca-Cola	51 1/8	50 1/2
Disney Corp.	43 5/8	43 1/8
Du Pont de Nemours	53 7/8	52 7/8
Eastman Kodak	45 5/8	48
Exxon	60 3/8	59 3/8
General Electric	46	45 1/2
General Motors	38 1/8	37 5/8
Goodyear Tire	33 7/8	33 3/8
IBM	70 3/4	69 5/8
International Paper	71 1/2	70 1/8
Morgan (J.P.)	58 3/4	58 5/8
McDonnell Douglas	139 1/2	139 1/4
Merck and Co.	37 1/4	37 1/4
Minnesota Mining	51 1/4	50 3/4
Philip Morris	59 3/4	59
Procter & Gamble	62 1/2	61 3/8
Sears Roeb. and Co.	47 1/4	45 7/8
Texaco	62 1/8	61 3/8
Union Carbide	28 5/8	28 3/4
United Tech.	58 1/2	58 1/4
Westinghouse El.	12 3/4	12 1/2
Woolworth	14 1/8	14

LONDRES, 1er décembre ▼ Net recul

La Bourse de Londres a nettement baissé jeudi 1er décembre, les opérateurs redoutant un nouveau relèvement des taux d'intérêt britanniques d'ici à la fin de l'année. La baisse du marché à terme et de Wall Street a également contribué à l'alourdissement de la tendance. Au terme des échanges, l'indice Footsie des 100 grandes valeurs a clôturé en baisse de 41,8 points, à 3 039,6 points, soit un recul de 1,3 %. Les opérateurs attendaient la publication des chiffres du chômage américain vendredi, craignant aussi une hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Quelque 625,7 millions de titres ont été échangés contre 466,1 millions la veille.

Du côté des valeurs, Royal Bank of Scotland a perdu 20 pence à 400 en dépit d'un résultat annuel plus que doublé à 532 millions de livres, après une baisse des provisions pour créances douteuses.

VALEURS	Cours du 30 nov.	Cours du 1er déc.
Allied Lyons	5,63	5,48
BP	4,24	4,19
BTR	2,87	2,83
Cadbury	4,32	4,28
Glaxo	6,17	6,12
GUS	5,69	5,53
ICI	7,55	7,60
Reuters	4,90	4,88
RTZ	8,43	8,42
Shell	7,14	7,03
Unilever	11,25	11,12

TOKYO, 2 décembre ▼ Léger repli

La Bourse japonaise a terminé en léger repli, vendredi 2 décembre, après des échanges peu fournis, bon nombre d'investisseurs ayant préféré rester sur la touche dans l'attente de la publication des statistiques sur le chômage américain. L'indice Nikkei a fini en baisse de 15,30 points, soit 0,08 %, à 18 998,30 points. Les échanges n'ont porté que sur 213 millions d'actions contre 265 millions la veille.

« Les participants ont commencé à s'inquiéter de l'évolution des actions à Wall Street et de la parité yen/dollar après cette statistique de l'emploi, susceptible d'afficher d'amples variations », a dit Masayoshi Yano, de Nikko Securities.

VALEURS	Cours du 1er déc.	Cours du 2 déc.
Bridgestone	1 530	1 530
Canon	1 720	1 730
Fuji Bank	2 040	2 050
Honda Motors	1 660	1 680
Matsushita Electric	1 540	1 540
Mitsubishi Heavy	738	738
Sony Corp.	5 340	5 420
Toyota Motors	2 110	2 100

CHANGES

Dollar : 5,4022 ▲

Le dollar progressait, vendredi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,4022 francs contre 5,3800 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark reculait très légèrement à 3,4272 francs contre 3,4279 francs jeudi soir (cours BdF).

FRANCFORT	1er déc	2 déc.
Dollar (en DM)	1,5668	1,5753

TOKYO	1er déc.	2 déc.
Dollar (en yens)	99,01	99,58

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (2 déc.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (1er déc.) .... 5 1/2 %

BOURSES

PARIS

	30 nov.	1er déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 975,40	1 963,95
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 348	1 343,50
Indice SBF 250	1 303,53	1 299,84

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	30 nov.	1er déc.
Industrielles	3 735,52	3 700,87

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	30 nov.	1er déc.
100 valeurs	3 081,40	3 039,60
30 valeurs	2 365,50	2 340,80

FRANCFORT

	30 nov.	1er déc.
Dax	2 048,26	2 046,59

TOKYO

	1er déc.	2 déc.
Nikkei Dow Jones	19 013,60	18 898,30
Indice général	1 519,20	1 515,85

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3985	5,3995	5,3883	5,3903
Yen (100)	5,4147	5,4212	5,4576	5,4658
Ecu	6,5386	6,5426	6,5308	6,5369
Deutschemark	3,4284	3,4313	3,4304	3,4342
Franc suisse	4,0605	4,0644	4,0749	4,0802
Lire italienne (1000)	3,3391	3,3413	3,3134	3,3171
Livre sterling	8,4535	8,4605	8,4388	8,4483
Peseta (100)	4,1065	4,1089	4,0825	4,0864

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	6	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 5/8	6 3/4
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 3/4	5 7/8	5 7/8	6	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8
Franc suisse	3 3/4	3 7/8	3 15/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/2	8 3/4	8 15/16	9 3/16
Livre sterling	5 5/8	5 3/4	6 1/4	6 3/8	6 11/16	6 13/16
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 3/4	7 15/16	8 1/8	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 13 h 31
CAC 40 : +0,06 % (1965,12)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
5	EDF-GDF 3%	6230	6230	—
10	B.N.P. (T.P)	1022	1026	+0,39
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	990	981	−0,91
10	Renault (T.P.)	1875	1860	−0,80
10	Rhone Poulenc(T.P)	2025	2050	+1,23
10	Saint Gobain(T.P.)	1160	—	—
10	Thomson S.A (T.P)	1070	—	—
25	Accor 1	570	572	+0,35
10	Air Liquide 1	731	730	−0,14
10	Alcatel Alsthom 1	453,20	453,10	−0,02
10	Alcatel Cable 1	490	473	−3,47
50	Alspi 1	377	374,10	−0,77
10	AGF-Ass.Gen.France	238,40	240	+0,67
5	Axa 1	264,50	264,60	+0,04
1	Bail Invest. 1	908	915	+0,77
25	Bancaire (Cie) 1	563	562	−0,18
25	Bque Colbert C2#	115	116	+0,87
50	Bazar Hot. Ville 2	565	555	−1,77
1	Berger (M) 2	1245	1245	—
25	BIC 1	665	654	−1,65
25	BIS 1	308	306,80	−0,39
10	B.N.P. 1	269,40	267,70	−0,63
25	Bollore Techno.1	472	469	−0,64
1	Bongrain 1	2860	2860	—
1	Bon Marche (Au) 1	900	891	−1
25	Bouygues 1	562	560	−0,36
5	Canal + 1	898	900	+0,22
10	Cap Gemini Sogeti 1	186	184	−1,08
50	Carnaudmetalbox 1	189	189,50	+0,26
5	Carrefour 1	2270	2280	+0,44
50	Casino Guichard 1	159,60	157	−1,61
50	Casino Guich.ADP 1	125	125	—
10	Castorama DI (Li)1	700	699	−0,14
10	Coumartin Part(M)2	413	—	—
10	C.C.F. 1	234	232,50	−0,64
100	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	83	83	—
10	Cegid (Ly) 1	445	445	—
50	CEP Communication1	485	482	−0,62
5	Cerus Europ.Reun 1	99,70	97,30	−2,41
10	Cetelem 1	1010	1000	−0,99
25	CGIP 1	1272	1279	+0,55
25	Chargeurs 1	1250	1226	−1,92
5	Christian Dior 1	431	431	—
25	Ciments Fr.Priv.B1	250	245	−2
10	Clarins 1	494	495	+0,20
50	Club Mediterranee1	448	445	−0,67
25	Colas 1	886	892	+0,68
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
5	Comptoir Moder. 1	1276	1290	+1,10
25	CPR Paris.Reesc. 1	362	362	—
10	Cred.Fon.France 1	805	804	−0,12
10	Credit Local Fce 1	404	405	+0,25
25	Credit Lyonn.CIP 1	476,90	475	−0,40
10	Credit National 1	410	408	−0,49
25	CSEE 1	467	475	+1,71
1	Damart 1	5540	5550	+0,18
10	Danone (ex BSN) 1	781	779	−0,26
10	Dassault-Aviation1	435,10	435	−0,02
10	Dassault Electro 1	377,90	376,90	−0,26
1	De Dietrich 1	2925	2910	−0,51

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
10	Degremont 1	429	430,50	+0,35
50	Dev.R.N-P.Cal/Li 2	63,45	62,55	−1,42
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	52,30	—	—
50	DMC (Dollfus Mi)	308	306	−0,65
25	Docks France 1	684	689	+0,73
25	Dynaction 1	149,30	147	−1,54
10	Eaux (Gle Des) 1	510	512	+0,39
5	E.B.F 1	865	855	−1,16
25	Ecco 1	679	676	−0,44
10	Eiffage 1	850	850	—
1	Elf Aquitaine 1	373	376,60	+0,97
50	Eridania Beghin 1	745	738	−0,94
25	Essilor Intl 1	752	752	—
25	Essilor Intl ADP 1	490	487,90	−0,43
50	Esso 1	734	740	+0,82
5	Eurafrance 1	1740	1735	−0,29
100	Euro Disney 1	8,80	8,80	—
10	Euro RSCG W.W 1	569	570	+0,18
1	Europe 1-1	1620	1620	—
50	Eurotunnel 1	21,85	21,35	−2,29
10	Filipacchi Medias1	1036	1026	−0,97
100	Finextel 1	108	108,70	+0,65
50	Fives-Lille 1	489	504	+3,07
1	Fromageries Bel 1	4820	4821	+0,02
1	Galeries Lafayet.1	2320	—	—
10	GAN 1	306	304	−0,65
50	Gascogne (B) 1	503	504	+0,20
1	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1890	1889	−0,05
50	Geophysique 1	328	333	+1,52
10	G.F.C. 1	400	400	—
10	Groupe Andre S.A.1	570	565	−0,88
10	Groupe De La Cite1	804	795	−1,12
50	GTM-Entrepose 1	393	392,90	−0,03
5	Guilbert 1	439	435	−0,91
5	Guyenne Gascogne 1	1415	1381	−2,40
25	Havas 1	437	439,30	+0,53
50	I.D.I.A 1	157	155	−1,27
25	Imetal 1	528	536	+1,52
10	Immeubl.France 2	420	422	+0,48
100	Immob.Phenix 1	53,50	53,50	—
25	Ingenico 1	97	98	−1,03
25	Interbail 1	374	374	—
10	Intertechnique 1	491	495	+0,81
10	Jean Lefebvre 1	362	356,10	−1,63
25	Klepierre 1	570	570	—
25	Labinal 1	710	715	+0,70
10	Lafarge Coppee 1	398,90	392,40	−1,60
25	Lagardere (MMB) 1	129,10	129,50	+0,31
25	Lapeyre C1	289,50	290	+0,17
25	Lebon 2	309	306	−0,97
5	Legrand 1	6680	6730	+0,75
5	Legrand ADP 1	4550	4500	−1,10
50	Legris indust. 1	344	343	−0,29
25	Locindus 1	889	881	−0,90
10	LVMH Moet Vuitton1	866	869	+0,35
5	Lyonnaise Eaux 1	478	482,10	+0,86
50	Marine Wendel 1	376,50	372	−1,20

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
50	Matra-Hachette 1	118	117,40	−0,51
100	Metaleurop 1	80,40	79,50	−1,12
1	Metrologie Inter.1	13,90	13,70	−1,44
50	Michelin 1	204	204	—
100	Moulinex 1	106,20	107	+0,75
25	Navigation Mixte 1	984	990	+0,61
100	Nord-Est 1	137,60	136,70	−0,65
25	Nordon (Ny) 2	406,20	406	−0,05
10	NRJ # 1	545	548	+0,55
100	Olipar 1	10,55	11,15	+5,69
10	Oreal 1	1133	1144	+0,97
5	Paribas 1	385,30	385,60	+0,08
50	Pechiney CIP 1	379	374	−1,32
100	Pechiney Intl 1	165	162,50	−1,52
5	Pernod-Ricard 1	322	321	−0,31
25	Peugeot 1	782	785	+0,38
5	Pinault-Prin.Red.1	952	944	−0,84
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	634	621	−2,05
25	Poliet	400	396	−1
25	Primagaz 1	905	904	−0,11
10	Promodes 1	1033	1032	−0,10
10	Publicis 1	456	456	—
25	Radiotechnique 1	498	498	—
25	Remy Cointreau 1	201,50	202	+0,25
1	Renault 1	180,90	180,80	−0,06
25	Rexel 1	730	725	−0,68
10	Rhone Poulenc A 1	132,60	132,60	—
100	Rochette (La) 1	55,90	56	+0,18
25	Roussel Uclaf 1	622	632	+1,61
1	Rue Imperiale(Ly)1	3780	3670	−2,91
50	Sade (Ny) 1	166,20	166,30	+0,06
1	Sagem 1	2680	2664	−0,60
10	Saint-Gobain 1	643	638	−0,78
25	Saint-Louis 1	1456	1470	+0,96
10	Salomon (Ly) 1	2236	2226	−0,45
25	Salvepar (Ny) 2	435	—	—
5	Sanofi 1	261	259,60	−0,54
1	Sat 2	1996	2000	+0,20
25	Saupiquet (Ns) 1	1265	1275	+0,79
25	Schneider 1	384,60	384	−0,16
10	SCOR S.A 1	122	120	−1,64
10	S.E.B.1	532	521	−2,07
5	Sefimeg 1	393	391	−0,51
100	Selectibanque 1	163	160,80	−1,35
1	SFIM 2	885	864	−2,37
100	SGE 1	205,50	206,50	+0,49
5	Sidel 1	1110	1108	−0,18
25	Simco 1	465	470	+1,08
10	S.I.T.A 1	702	693	−1,28
10	Skis Rossignol 1	2070	2061	−0,43
25	Sligos 1	386	380	−1,55
10	Societe Gale A 1	621	616	−0,81
50	Sodecco (B) 2	42,50	—	—
50	Sodero (Ns) 2	31	31,10	+0,32
10	Sodexho 1	879	888	+1,02
25	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
1	Sommer-Allibert 1	1848	1840	−0,43

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
25	Sophia 1	410	412,50	+0,61
10	Sovac 1	437	427,10	−2,27
25	Spie Batignolles 1	271	264	−2,58
10	Strafor Facom 1	648	640	−1,23
25	Suez 1	263,40	265	+0,61
25	Synthelabo 1	215	212	−1,40
1	Technip S.A. 1	257,50	264,90	+2,87
100	Thomson-CSF 1	167	166,10	−0,54
1	Total 1	333	331	−0,60
10	UAP 1	150,50	151,60	+0,73
10	UFB Locabail 1	418	416	−0,48
25	UGC DA (M) 1	190,20	188,10	−1,10
5	Ugine S.A 1	413,40	410	−0,82
10	UIC 1	312,80	311	−0,58
25	UIF 1	442,40	440	−0,54
10	UIS 2	220	220	—
25	Unibail 1	456	451	−1,10
1	Union Assur.Fdal 1	578	578	—
10	Valeo 1	280	279,50	−0,18
100	Vallourec 1	270	266	−1,48
25	Via Banque 1	386,50	385	−0,39
10	Worms & Cie 1	253,70	251	−1,06
10	Z Gr.Zannier #Ly 1	175	174	−0,57
1	Zodiac 1	2550	2525	−0,98
25	Elf Gabon 1	1015	1020	+0,49
50	ABN AMRO Holding 1	187	189	+1,07
100	American Barrick 1	114,90	114	−0,78
50	American Express 1	160,40	160,80	+0,25
50	Anglo American 1	298	305	+2,35
50	Amgold 1	550	528	−4
100	A.T.T. 1	265	263,70	−0,49
50	Banco Santander 1	217,40	—	—
25	B.A.S.F. 1	1050	1032	−1,71
25	Bayer 1	1193	1172	−1,76
100	Blenheim Group 1	21,60	21,45	−0,69
100	Buffelsfontein 1	47,50	45,20	−4,84
50	Chase Manhattan 1	192	—	—
10	Daimler Benz 1	2520	2541	+0,83
100	De Beers 1	114,10	116,50	+2,10
10	Deutsche Bank 1	2551	2542	−0,35
10	Dresdner Bank 1	1489	1486	−0,21
100	Driefontein 1	75,30	76,70	+1,86
50	Du Pont Nemours 1	289,90	285,70	−1,45
50	Eastman Kodak 1 ■	245,50	248,30	+1,14
500	East Rand 1	6,30	6,20	−1,59
100	Echo Bay Mines 1	58,40	58	−0,71
100	Electrolux 1	274	272	−0,73
100	Ericsson 1	294	293,20	−0,27
100	Exxon Corp. 1	324,70	321,90	−0,86
100	Ford Motor 1	143,20	—	—
100	Freegold 1	76	75,85	−0,20
500	Gencor Limited 1	18	17,90	−0,56
50	General Electric 1	247,40	246,10	−0,53
50	General Motors 1	205,20	204,40	−0,39
50	Generale Belgique1	353	357,50	+1,27
100	Grd Metropolitan 1	32,60	32,55	−0,15
100	Guinness Plc 1	37,65	37,75	+0,27

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
500	Hanson Plc 1	19,80	20,35	+2,78
100	Harmony Gold 1	41,35	39,10	−5,44
50	Hewlett-Packard 1	543	516	−4,97
500	Hitachi 1	52,95	53,35	+0,76
25	Hoechst 1	1061	1057	−0,38
25	I.B.M 1	379,60	377,10	−0,66
100	I.C.I 1	63,60	—	—
50	I.T.T. 1	429	417,90	−2,59
100	Ito Yokado 1	280,80	282,20	+0,50
500	Matsushita 1	83	82,85	−0,18
100	Mc Donald's 1	154	152,80	−0,78
25	Merck and Co 1	200	200,80	+0,40
50	Minnesota Mining 1	270	274	+2,24
100	Mitsubishi Corp. 1	68	—	—
100	Mobil Corporat. 1	453,20	—	—
25	Morgan J.P. 1	316,50	315	−0,47
5	Nestle SA Nom.1	4952	4976	+0,48
100	Nippon MeatPacker1	75,10	70	−6,79
100	Norsk Hydro 1	202,90	203	+0,05
25	Petrofina 1	1564	1566	+0,13
50	Philip Morris 1	317,50	318,40	+0,28
100	Philips N.V 1	163,40	162	−0,86
100	Placer Dome Inc 1	103,80	101	−2,70
25	Procter Gamble 1	337,50	334	−1,04
50	Quilmes 1	282	—	—
100	Randfontein 1	48,20	48,60	+0,83
50	Rhone Poul.Rorer 1	210,20	211	+0,38
25	Royal Dutch 1	578	576	−0,35
100	R T Z 1	72	72	—
100	Saatchi & Saatchi1	12,90	12,85	−0,39
10	Sega Enterprises 1	285	292	+2,46
100	Saint-Helena 1	44,50	44,50	—
100	Schlumberger 1	284,10	284,80	+0,25
500	Shell Transport 1	59,35	58,60	−1,26
10	Siemens 1	2085	2078	−0,34
100	Sony Corporation 1	286,80	290,10	+1,15
100	Sumitomo Bank 1	99	97,30	−1,72
100	T.D.K 1	257	252,80	−1,63
100	Telefonica 1	69	68,30	−1,01
500	Toshiba 1	37,80	37,50	−0,79
50	Unilever 1	600	600	—
50	Unit.Technologie 1	312,10	319,50	+2,37
50	Vaal Reefs 1	460	454,70	−1,15
10	Volkswagen A.G 1	1450	1430	−1,38
50	Volvo (act.B) 1	103,90	104,90	+0,96
100	Western Deep 1	208,60	207,20	−0,67
100	Yamanouchi 1	103	107,50	+4,37
500	Zambia Copper 1	4,40	4,40	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	105,20	0,690
CEPME 8,5% 88 CB	102,20	3,586
CEPME 9% 89 CA#	105,50	2,589
CEPME 9% 92-06 TSR	100,50	3,985
CFD 9,7% 90 CB	109,03	7,923
CFD 8,6% 92 CB	—	6,951
CFF 10% 88-98 CA#	108,20	1,123
CFF 9% 88-97 CA#	104,30	1,479
CFF 10,25% 90 CA#	110,80	7,358
CLF 8,9% 88 CA#	105,07	4,584
CLF 9%88-93/98 CA#	104,53	7,495
CNA 9% 4/92 CB	105,15	5,227
CRH 8,6% 92-93 CB	102,55	3,676
CRH 8,5% 87-88 CA#	103,50	6,334
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	6,833
EDF 8,6% 92 CA#	103,83	5,584
Em.Etat10,26%86 CA	104,60	7,449
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,71	2,285
Finansder 9%91CB#	105,86	0,148
Finansd.8,6%92 #CB	103,55	7,281
Floral9,75% 90 CA#	—	3,489
OAT 8,70%5/95 CA#	101,32	4,553
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,87	8,216
OAT 8,50% 6/97CA #	103,52	3,726
OAT 9,90%12/97 CA#	107,61	9,602
OAT 88-98 TME CA	101	5,571
OAT 9/1998 TRA	—	1,147
OAT 9,50%88-98 CA#	106,70	4,164
OAT TMB 01/89 CA	99,33	4,992
OAT 8,125% 89 CA#	102,83	4,252
OAT 8,50%90/00 CA#	104,46	5,799
OAT 9/00 TRA CA	103,70	1,654
OAT 10% 5/00 CA#	110,80	5,178
OAT 01 TME CA	100,80	5,571
OAT 8,5%11/02 CA #	104,11	0,163
OAT 8,50% 19 CA #	101,80	0,885
OAT 8,50%92-23 CA#	101,38	5,147
PTT 11,2% 85 CB#	104,55	8,193
SNCF 8,8% 87-94CA	103,65	7,305
Lyon.Eaux 6,5%90CV	885	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	442,10	446,20
Bains C.Monaco 2	700	695
B.N.P.Intercont.2	283	297
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	20	20
Cambodge	930	—
Carbone Lorraine 2	604	604
CBC 1	241,90	238,60
Centenaire Blanzy	288,50	288,50
Caragan Holding	30	—
Champex (Ny)	21	21
CIC Un.Euro.CIP 1	360	360
C.I.T.R.A.M. (B)	4050	—
Cpt Lyon Alem 2	408	400
Concorde-Ass Risq2	849	851
Gpe Valfond ex.CMP	19,10	—
Credit Gen.Ind.	31,55	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	450	—
Didot Bottin	650	650
Eaux Bassin Vichy	2230	—
Ecia 1	743	749
Ent.Mag. Paris	3880	—
Eridania Beghin CI	680	680
[illegible] 2	142,50	141,80
Finalens	374	—
F.I.P.P.	125	—
FNAC 2	3035	—
Fonciere (Cie)	490	—
Fonciere Euris	220	220
Foncina	452	453
France I.A.R.D	498	—
France S.A 1	850	861
Fram. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	310	319
Genefim	195	194,50
Gevelot	1070	1071
G.T.I (Transport)2	390	390
Immobail 2	325	325
Immobanque 2	880	879
Im.Marseillaise 2	5980	5980
Invest.(Ste Cle.)	1509	1509
Lille Bonnieres	1517	1526
Locafinanciere	412	416,90
Louvre 1	216	215
Lucia	89,90	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix Uniprix	180	189
Metal Deploye	440	438,90
Mors 2 #	18,65	17
Navigation (Nle)	94,05	—
Oreal (CI)	990	—
Origny-Desvroise	1255	—
Monoprix a echang.	1570	1570
Paluel-Marmont	390	—
Pap.Clairefont(Ny)	813	—
Parfinance 2	199	199,30
Paris Orleans	245	241
Piper Heidsieck	750	755
Porcher	254,50	—
Promodes (CI)	676	—
Rochefortaise Com.	200	200
Rosario 2	205	—
Rougier #	800	806
S.A.F.I.C Alcan	380	—
Saga	505	501
Salins du Midi 2	440	437,10
Savoisienne (M)	158	—
Silic 2	680	715
S.I.P.H.	196	198
Sofal	300	—
Sofio	280	250
Sofitam ●	80	—
Sofragi	3940	3950
Soudure Autogene	1050	1050
Sovabail	404	404
Taittinger 1	2425	2426
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	279,30	269
Vicat 2	533	526
Virax	127,50	132,50
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	718	—	Noranda Mines	91,30	94
Akzo Nobel Nv	595	600	Pfizer Inc.	412,50	411
Alcan Aluminium	133,20	130	Ricoh Cy	47	—
Arbed	914	—	Robeco	340,10	341,10
Asturienne Mines	137,90	—	Rodamco N.V.	151	154
Banco Pop. Espanol	650	—	Rolinco	348	345,10
Banque Regl.Inter.	37200	37300	Saipem SPA	8,40	—
Chrysler Corp.	261	260	Sema Group Plc	34,10	—
C.I.R SPA	5,40	—	SKF Aktiebolaget	92,10	95
Commerzbank AG	1055	—	Tenneco Inc.	217,40	—
Dow Chemical Co.1	335,30	—	Toray Ind.	39	—
Fiat Ord.	19,05	19	West Rand Cons.	18,40	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	655	655		—	—
Gevaert	1530	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	51,10	50,40		—	—
Goodyear T.& R.Cy	175	—		—	—
Honeywell Inc.	156	—		—	—
Johannesburg Cons.	138	134		—	—
Kubota Corp.	30,45	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	189,50	—	Olivetti Priv.	6,10	—
Bque Hydro Energie	343	—	Partic.Percier *	206	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—	Rorento	254,30	—
Benedictine* nom.	4125	—	Safaa	215	—
Blanzy-Ouest*	590	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
Brasseries Maroc	285,10	—	St Gobain Embal.*	1711	—
Calciphos*	97,20	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Canadian Pacifique	82,30	—	SEPR *	1020	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	SPR "B" nom.	251	—
Caparex Inter.*	526	—	Waterman *	1300	—
Cr.Universel (Cie)	455	—		—	—
Cycnos	7,20	—		—	—
CEAC.*	110,20	—		—	—
Fiat Fce nom.	142	—		—	—
Table France*	300	—		—	—
Lecteurs Monde *	185	—		—	—
Off.Com.Pham. *	980	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	89,90	89,90
Boiron (Ly) 1 #	490	453	Immob.Hotel. 2 #	192	192
Boisset (Ly)#	279	278	Int. Computer #	149	—
C.A. Paris IDF 1	896	895	IPBM 2	67,10	68
Calberson	390	396	M6-Metropole TV 2	331	330
Cardif SA 1	780	775	N.S.C Schlum.2 Ny	994	1005
CEGEP #	163	163	Rallye(Cathiard)Ly	177	176
CFPI	240	—	Seribo 2	490	475
C.N.I.M 1	895	895	Sylea 2	460	460
Codetour	232	238	Sofco (Ly)	165	158,80
Creeks	108	107,50	Sopra 2	290	286,10
Dauphin OTA	290	300	TF1-1	514	515
Devanlay 2	959	—	Thermador Hold(Ly)	385	385
Labor.Dolisos	179	178	Unilog 2	254	265
Editions Belfond	90	—	Viel et Cie #	187	192
Europ Propulsion 2	301	293	Vilmorin et Cie/2	358,50	366,80
Finabail 2	133	136,90		—	—
Finacor 2	146	145		—	—
GLM S.A.	410	410		—	—
Gravograph	175	180		—	—
I.C.C. 2	192,70	190		—	—

Sicav (sélection) 1er décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34208,65	34208,65
Actimonétaire D	30686,66	30686,66
Améri-gan	8011,50	7703,37
Amplia	107033,41	107033,41 ○
Amplitude Monde D	749,06	728,27
Antigone Trésorerie	787870	787870
Arbitr. Court Terme	8716,37	8716,37
Associa Première	34611,94	34611,94
Associc	1145,52	1145,52
Atout Amérique	99,61	97,18
Atout Asie	104,68	102,13
Atout Emergent	992	963,11 ◆
Atout Futur C	547,76	534,40
Atout Futur D	539,47	526,31
Aurecic	1529,50	1484,95
Avenir Alizes	1895,53	1858,36
Axa Capital	206,35	200,34
Axa Court Terme	9664,66	9664,66
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1012,50	983,01
Axa Ep.Fr.Ex Agepargn	888,79	862,87
Axa Europe	127,99	124,26
Axa Investments	117,70	114,27
Axa NPI	154,47	149,97
Axa Ob.Fr.Extrans	153,87	149,39
Axa Ob.In.Ex Mu.U.Se	140,40	136,39
Axa Pras.Ex.Agepre	119,38	115,90
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	156,82	152,25
Axa Valeurs PER	156,08	151,53
Cadence 1	1045,26	1034,91
Cadence 2	1034,31	1024,07
Cadence 3	1040,56	1030,26
Capimonétaire	7459,89	7452,44
Capiobli	7432,05	7358,47
Capitacic	1541,80	1519,87
Cicamonde	1180,93	1145,66
Conxis	1566,08	1536,80
Comptavalor	4224,12	4217,79
Crédit Mutuel Capital	1472,23	1443,36
Créd.Mut.Ep.Cour.T	785,09	785,09
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	99,28	96,62
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	96,84	94,25
Créd.Mut.Ep.J	20791,28	20791,28
Créd.Mut.Ep.long.T	213,87	208,15
Créd.Mut.Ep.Monde	1155,57	1124,64
Créd.Mut.Ep.Quatre	1084,93	1055,80
Dieze	1583,84	1559,31
Drouot France	1014,32	984,78
Drouot Sécurité	222,44	215,96
Ecocic	1187,15	1162,28
Ecupar	128,45	124,71
Ecur. Actions futur	196,35	190,63 ◆
Ecur. Capicourt	208,47	199,97 ◆
Ecur. Capitalisation	197,83	195,87 ◆
Ecur. Distrimonétaire	10069,71	10069,71 ◆
Ecur. Expansion	232896,13	231729,21 ◆
Ecur. Géovaleurs	2764,98	2626,13 ◆
Ecur. Investissement	163,57	158,81 ◆
Ecur. Monepremiere	10116,25	10116,25 ◆
Ecur. Monétaire	17794,06	17794,06 ◆
Ecur. Trésorerie	298,21	298,21 ◆
Ecur. Trimestriel	1934,42	1915,27 ◆
Elanciel D	126,07	122,40
Elicash	846894,30	846894,30 ○
Emergence Poste D	104,78	101,73
Energia	354,14	338,08
Eparcic	4365,28	4365,28
Eparcourt-Sicav	283,25	282,74 ◆
Epargne-Unie	1467,22	1431,43
Eufi Cash cap.	9431,33	9431,33 ◆
Euroo Solidarité	1195,79	1183,95

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1254,15	1217,62
Eurodyn	1422,16	1387,47
Euro Gan	7998,87	7689,30
Fonsicav	17519,80	17484,83 ◆
France-gan	13589,39	13066,72
France Garantie	261,87	261,35 ◆
France Obligations	461,46	456,89
Francic	515,45	500,44
Francic Pierre	118,72	115,25
Francic-Regions	1429,19	1387,56
GAN Rendement	5096,78	5021,46
Gestilion	17794,91	17784,81
Horizon	1515,89	1471,74 ◆
HLM Monétaire	16840,13	16840,13 ◆
Indicia	1161,73	1133,19 ◆
Indosuez Fse Court T	1793,82	1784,98
Intensys D	187,54	107,27 ◆
Interepar	104997,77	101939,58
Interoblig	5622,85	5567,18
Intersélection Fce	554	543,14
Japacic	181,49	178,20
Jeunepargne	331,92	327,81
Latitude C	2688,50	2684,47
Lion Association	11428,68	11428,68
Lion Institution	35988,94	35899,19
Lionplus	1181,02	1157,86
Lion Trésor	2187,87	2180,21
Livret Bourse Inv.	617,52	598,53
Livret Portefeuill.	792,06	768,99
Méditerranée	219,13	212,75
Mensuel CIC	10135,37	10035,02
Moneden	82453,68	82453,68
Moné-Dis	10069,01	10069,01 ○
Mone.J	10776,92	10776,92 ○
Monévalor	48520,70	48520,70
Mutualité dépôts	16342,47	16308,85 ◆
Natio Court Terme	38100	37987
Natio Court Terme2	344650	344650
Natio Epargne	21344,14	21132,81
Natio Ep. Capital	13143,42	13013,29
Natio Ep. Croissance	1979,92	1941,78
Natio Ep. Obligations	205,68	202,63
Natio Epargne Retraite	129,74	127,20
Natio Epargne Trésor	9329,25	9310,63
Natio Epargne Valeur	486,36	476,82
Natio France Index	1075,73	1054,64
Natio Immobilier	1267,10	1242,25
Natio Inter	1692,30	1659,12
Natio Monétaire	9977,04	9977,04
Natio Opportunités	146,37	143,50
Natio Patrimoine	1465,42	1436,69
Natio Perspectives	1228,74	1204,65
Natio Placements	70947,82	70947,82
Natio Revenus	1020,94	1010,83
Natio Sécurité	11379,33	11379,33
Natio Valeurs	945,60	927,06
Nippon-Gan	7163,73	6888,28
Nord Sud Dévelop.	1980,43	1896,64 ◆
Oblicic-Mondial	3019,95	2975,32
Oblicic-Regions	1084,33	1068,31
Oblitar	3311,05	3249,31
Oblig. ttes caté.	207,21	204,15
Oblilion	1625,23	1609,14
Oblisécurité Sicav	15608,16	15608,16
Oblitys D	515,33	507,71
Oraction	1523,86	1496,69
Parvalor	624,65	611,81
Plénitude D	153,68	148,78
Poste Croissance C	3250,16	3246,91
Poste Gestion C	39796,42	39796,42

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig. C	11711,74	11711,74 ◆
Première Oblig. D	10901,14	10895,69 ◆
Prévoy. Ecureuil	99,69	97,91 ◆
Prv/Associations	35223,80	35223,80
Proficius	938	910,70
Rentacic	164,19	161,75
Revenus Trimestr.	5157,57	5136,21
Revenu-Vert	1127,52	1115,21
St Honoré Vie & Santé	1153,32	1101,02
St Honoré Bons du Tr.	13434,49	13357,65
St Honoré Invest.	964,99	921,23
St Honoré Pacifique	820,45	753,25
St Honoré Real	17981,89	17910,25
Séconcic	2068,97	2068,97
Sécuri-Gan	13178,07	12919,68
Sécuritaux	1661,72	1661,72
Sensivalor	31645,46	31645,46 ◆
SEVEA	105,91	104,28 ◆
SFI-CNP Assur	738,36	716,85
S.G. France opport. C	1482,83	1453,75
S.G. France opport. D	1469,31	1440,50
S.G. Monde opport. C	965,98	966,65
S.G. Monde opport. D	985,98	966,65
Sicav Associations	2198,17	2198,17
Sicav 5.000	494,15	480,92
S.I. Est	1333,92	1295,07
Slivafrance	788,59	765,54
Slivam	437,49	425,78
Slivarente	214,35	210,15
Slivinter	517,50	503,65
Sogenfrance C	1378,75	1351,72
Sogenfrance D	1310,97	1285,29
Sogépargne	298,99	296,03
Sogevar	1128,80	1108,75
Soginter	1605,17	1573,70
Soleil Investissements	682,28	656,94
Solstice D	2281,78	2276,81
State Street Act. Eur	12183,83	11888,66 ◆
State Street Ass. Frce	11818,34	11538,09 ◆
St. Str. Act.Japon	1505,12	1468,41 ◆
State Street Emer. Mts	1932,13	1868,15 ◆
St.Street OAT Plus	12415,37	12292,45 ◆
Stratégie Actions	988,85	950,82
Stratégie Rendement	1607,32	1558,73
Synthesis	13079,49	12822,94
Techno-Gan	6573,52	6328,89
Thésora D	786,60	778,81
Trésor Plus	1545,55	1530,25
Trésor Trimestriel	1007,64	997,66
Trésoricic	157859,43	157859,43
Trilion	5167,09	5108,78
Uni-Associations	124,82	124,82 ○
Uni-Foncier	1297,22	1265,58
Unifrance	627,75	612,44
Uni-Garantie C	1423,24	1396,70
Uni-Garantie D	1326,25	1301,52
Uni Régions	1514,34	1477,40
Univar	279,04	279,04 ○
Univers Actions	1590,17	1551,39
Univers Obligations	1938,42	1902,28
Valorg	2393,57	2391,18 ◆
Valreal	31984,25	31988,27
Winterthur St-Honoré	251,56	240,15
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 01/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3880	5,3800	5,05	5,65
Ecu	6,5435	6,5450	—	—
Allemagne (100 dm)	342,9700	342,7900	330	354
Belgique (100 F)	16,6800	16,6730	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,3000	306,2200	294	316
Italie (1000 lires)	3,3300	3,3365	3,20	3,50
Danemark (100 krd)	87,5600	87,6300	83	93
Irlande (1 iep)	8,2690	8,2925	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,4240	8,4490	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2265	2,2235	1,95	2,45
Suisse (100 f)	404,8700	405,6700	391	415
Suède (100 krs)	71,2200	71,5400	66	76
Norvège (100 k)	78,7800	78,8500	73	82
Autriche (100 sch)	48,7200	48,7050	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1105	4,1080	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3550	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9086	3,9113	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4424	5,4305	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 01/12
Or fin (kilo en barre)	66250	65600
Or fin (en lingot)	66450	65950
Napoléon (20f)	391	380
Pièce Fr (10 f)	380	420
Pièce Suisse (20 f)	383	383
Pièce Latine (20 f)	384	382
Souverain	484	480
Pièce 20 dollars	2550	2550
Pièce 10 dollars	1230	1320
Pièce 5 dollars	625	610
Pièce 50 pesos	2470	2460
Pièce 10 florins	400	397

Matif (Marché à terme international de France)

1er décembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 186511

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	112,02	111,08	112,82
Précédent	112,12	111,22	112,94

CAC 40 A TERME
Volume : 26324

Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	1980	—	1972
Précédent	1994,50	—	1987

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ○ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

SCIENCES

Causant la perte d'un satellite américain

Le soixante-dixième lancement d'Ariane s'est soldé par un échec

Le soixante-dixième lancement d'Ariane s'est soldé par un échec. Après avoir décollé normalement de Kourou (Guyane), le 1er décembre à 23 h 55 min et 51 s, le lanceur européen n'a pu suivre la trajectoire qui lui avait été fixée. Ce nouveau revers, qui a conduit à la perte d'un satellite américain de 150 millions de dollars, serait, semble-t-il, dû à une défaillance du troisième étage.

Une douzaine de minutes après son décollage depuis la base de lancement guyanaise de Kourou, la fusée européenne Ariane s'est abîmée en mer ainsi que le satellite de télécommunications américain de 2 985 kilos, PanAmsat-3, dont elle était porteuse. Tout pourtant paraissait promis à la réussite. Ariane, en dépit d'un échec en janvier, avait, à six reprises, donné cette année satisfaction à son promoteur, Arianespace. Son PDG, Charles Bigot, espérait bien effectuer un nouveau tir avant la fin du mois de décembre.

Il n'en sera rien, même si Charles Bigot s'est voulu rassurant vis-à-vis de ses clients. En effet, après le dernier échec d'Ariane, le 24 janvier, les experts et les industriels avaient dû batailler cinq mois pour remédier à un défaut de lubrification, suivi d'un blocage d'un roulement de la pompe à oxygène liquide du moteur du troisième étage.

Cinq des sept échecs du lanceur sont donc à mettre au compte de ce troisième étage (1) :

– Le 10 septembre 1982, lors du vol n° 5, le moteur du troisième étage s'était purement et simplement arrêté après un peu plus de quatre minutes de fonctionnement.

– Le 13 septembre 1985, un défaut sur une vanne d'injection d'hydrogène avait conduit Ariane à l'échec.

– Le 31 mai 1986, l'allumeur de cet étage refusait de remplir son office.

– Le 24 janvier, enfin, le moteur s'arrêtait après quelques minutes de fonctionnement, victime d'un « grippage » de roulement.

Bien que ce nouvel échec ne remette pas en cause l'avenir du lanceur européen, il tombe à un moment où la pression des concurrents américains, chinois, russes et, demain, japonais et indiens, se fait plus forte. Les enquêteurs devront donc faire vite pour déterminer les causes de cet échec et remédier aux défaillances de matériel.

Quelques heures après le lancement, les responsables de ce soixante-dixième tir, qui faisait appel à un troisième étage rallongé pour emporter 700 kilos d'ergol supplémentaires et fonctionner ainsi 30 secondes de plus, se contentaient d'indiquer qu'ils avaient observé, à H+12 minutes, une baisse de pression et une diminution rapide de l'altitude du lanceur. Pour quelle raison ? Seule l'enquête le démontrera. Mais, déjà, certains s'interrogent sur le fait de savoir si le nouveau rapport de mélange hydrogène-oxygène qui était utilisé pour ce moteur ne serait pas à l'origine de l'accident.

Il reste encore à Ariane 38 satellites à lancer d'une valeur de 17,1 milliards de francs.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Les deux autres échecs, en mai 1980 et février 1990, étaient dus à des dysfonctionnements du premier étage.

ÉDUCATION

Relance du débat après la manifestation des proviseurs

L'observatoire sur la sécurité des établissements scolaires est au point mort

Sept mois après l'annonce de sa création, le 19 avril, par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, l'observatoire permanent de la sécurité des établissements scolaires n'a toujours pas été créé, ni officiellement installé. Un projet de décret, élaboré au ministère de l'éducation nationale, est toujours en attente d'un arbitrage du premier ministre.

La mise en place d'une structure indépendante, composée de représentants de l'Etat, des collectivités locales et des différents partenaires de la communauté éducative, avait été, pourtant, la principale décision adoptée après la présentation du rapport de la commission sur la sécurité dans les établissements scolaires, présidée par Jean-Marie Schléret, député (UDF) de Meurthe-et-Moselle (*le Monde* du 20 avril). Créée le 22 décembre 1993 par Edouard Balladur, au plus fort de la polémique sur la révision de la loi Falloux, cette commission avait livré un constat, par certains aspects alarmant, du patrimoine des lycées et collèges légué par l'Etat aux collectivités locales. Ce groupe de travail, qui avait conclu à un nécessaire « *toilettage* » de la réglementation, avait été chargé d'étendre ses investigations aux écoles primaires et maternelles.

Mardi 29 novembre, lors de la dernière réunion de cette commission, les syndicats d'enseignants et la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ont clairement laissé entendre qu'ils pourraient interrompre leur participation. « *Les préfets et les maires empêchent la commission d'accomplir sa mission en toute indépendance* », souligne-t-on dans plusieurs organisations syndicales où l'on regrette aussi que l'observatoire soit, contrairement aux souhaits exprimés, exclu de la loi de programmation qui devrait être soumise à l'Assemblée.

Les missions, le pouvoir et la composition de cette nouvelle structure suscitent, il est vrai, de profondes réserves auprès des élus locaux. L'Association des maires de France (AMF) a quitté la commission Schléret au moment où celle-ci s'apprêtait à lancer une vaste enquête sur la sécurité dans les écoles primaires et maternelles, établissements dont les municipalités ont la charge. L'entreprise était à hauts risques à sept mois des élections municipales.

Proviseurs de lycée et principaux de collège, de leur côté, étaient conviés, mercredi 30 novembre, à une première réunion de travail au ministère de l'éducation nationale, sur les problèmes de sécurité et de responsabilité des chefs d'établissement. Une rencontre « *rapide et décevante* », selon Marcel Peytavi, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN-FEN). Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, leur a promis « *des propositions* » d'ici à la fin du mois de janvier. Ce qu'il a rappelé à l'occasion des questions d'actualité de l'Assemblée nationale, en précisant que la principale difficulté des chefs d'établissement « *tient à ce qu'ils doivent assumer des responsabilités qu'ils ne récusent pas mais qui s'appliquent à des situations auxquelles ils ne peuvent rien* ». « *Il convient*, a conclu François Bayrou, *de trouver un lieu de dialogue entre les chefs d'établissements et les collectivités locales pour discuter de l'urgence des prescriptions et des mesures à prendre.* »

M. D. et Ch. G.

CARNET

Naissances

Benjamin GIZARD

a mis fin à notre avent le 28 novembre 1994 !

Adeline Gomes Bernardino,
Xavier Gizard,
Marion, Agathe, Céline, Elise.

10, rue François-Stroobant,
1060 Bruxelles.

Anniversaires de naissance

– Barcelone. Fresnes. Lyon. Nantes. Villers-lès-Nancy.

Bon anniversaire,

Bon papa.

Florence, Stéphane, Nicolas, Benjamin,
Claire, Thomas, Mariette, Dorothée,
Florent, Carole, Jérôme,
Romaric, Donatien, Antonin,
Tatiana, Mathilde, Jean-Baptiste.

Décès

– La famille de

Jeannine AL FAKIR,
née *Jourdain*,
professeur en retraite
du lycée Montaigne, à Paris,

a la douleur de faire part de son décès, survenu le 29 novembre 1994, dans sa soixante et unième année.

Les obsèques auront lieu a Couddes (Loir-et-Cher), dans l'intimité.

– Mme Denis Basset,
son épouse,
M. et Mme Michel Bourreau,
M. et Mme Jacques Basset,
M. et Mme Michel Basset,
ses enfants,

M. et Mme Jacques Bourreau,
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Planté,
et leurs enfants,
M. et Mme Axel Preiss,
et leur fils,
Dominique,
en religion Sœur Marie,
Mlle Christine Basset,
M. Yves Bourreau,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

M. et Mme Cochard,
ses neveux,
M. et Mme Henry Besson,
et leur fille,
M. et Mme Christian Rivet,
et leurs enfants,
Mlle Aurore Monnier,
M. Philippe Degat-Monnier,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Denis BASSET,
HEC,
chevalier de la Légion d'honneur,

dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime).

7 *bis*, avenue Pierre-Grenier,
92100 Boulogne.
Rue Ditte,
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
9, place du Château,
78200 Mantes-la-Jolie.
131, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

– Les associés de Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton,
ont la tristesse de faire part du décès de leur associé,

Jean L. BLONDEEL,
avocat aux barreaux de Paris
et de Gand,

survenu à Bruxelles, le 27 novembre 1994.

41, avenue de Friedland,
75008 Paris.

– Martine Salais, née Pigeat,
Emeline et Adrien,
ses enfants,
Robert Salais, Marie Geneviève, Claire, Elodie et Clément,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Jacques SALAIS,
ancien élève de l'Ecole centrale
de Paris et de l'ENSPTT.

La levée du corps aura lieu au funérarium de Nanterre, samedi 3 décembre 1994, de 9 heures à 10 heures.

L'inhumation se déroulera le même jour, dans l'intimité familiale, à Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne).

– La FACO de Paris,
L'Œuvre de l'adoption,
Le Centre d'études juridiques européennes d'Urbino,
Et Mme Simone Del Duca, président de la Fondation Simone-et-Cino-Del-Duca,

nous prient de faire part du rappel à Dieu, le 29 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

M. le professeur
Germain BRULLIARD,
avocat honoraire à la cour de Paris,
professeur honoraire
et régent honoraire
de l'Institut catholique de Paris,
cofondateur et professeur honoraire
de la FACO,
vice-président
de l'Œuvre de l'adoption,
président honoraire fondateur
du Centre d'études juridiques
européennes d'Urbino,
commandeur
de l'ordre de Saint-Sylvestre,
commandeur
de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,
grand-croix du Mérite
de la République italienne.

Les obsèques religieuses auront lieu le 3 décembre, dans la plus stricte intimité familiale.

Une messe sera célébrée le samedi 17 décembre, à 17 heures, en la chapelle Notre-Dame-de-Consolation (Missione cattolica italiana), 23, rue Jean-Goujon, Paris-8e, présidée par Mgr Jehan Dayot Dolivet, président de l'Œuvre de l'adoption.

Tous ceux qui l'ont connu, admiré et aimé rendront hommage par leur présence ou leur pensée à sa memoire et à son œuvre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur et Mme Jacques Laumonier,
Laurence, Jérôme et Antoine,
M. et Mme François Laumonier,
Nicolas, Emmanuel et Cyril,
Le docteur Philippe Roulaud
et ses enfants,
Le docteur et Mme Denis Lange
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LAUMONIER,
professeur honoraire des Universités,
chirurgien honoraire des Hôpitaux,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Bordeaux, le 29 novembre 1994.

Ils associent à sa mémoire le souvenir de son épouse,

Geneviève LAUMONIER,
née *François*,

décédée le 1er juin 1992.

Les obsèques religieuses et l'inhumation auront lieu dans l'intimité familiale, à Saumur (Maine-et-Loire), le vendredi 2 décembre.

Une messe sera célébrée en l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux, le samedi 10 décembre, à 17 heures.

101, rue de Saint-Genès,
33000 Bordeaux.

– M. Michel Rollin,
M. et Mme Henry-Paul Schmidlin,
Leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Aline Rollin,
M. et Mme Daniel Paillard
et leurs enfants,
M. Philippe Rollin,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur André ROLLIN,
ophtalmologiste honoraire
de l'hôpital Notre-Dame-
du-Perpétuel-Secours,
ex-chef de clinique des Quinze-Vingts,
ancien président
de la Société d'ophtalmologie de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 30 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées en l'église Sainte-Eulalie d'Uzerche, le samedi 3 décembre, à 15 heures.

La famille vous prie de l'excuser de ne pouvoir recevoir au domicile.

Condoléances sur registre à l'église.
Cet avis tient lieu de faire-part.

6, avenue Gérard-Philipe,
19140 Uzerche.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

– Christine David, née Vidart,
son épouse,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian DAVID,
inspecteur de l'éducation nationale
a Ambérieu-en-Bugey (Ain),

survenu le 30 novembre 1994, à Lyon, a l'âge de quarante et un ans.

5, allée des Roseaux,
01000 Bourg-en-Bresse.

– Mme Michel Hacq,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel HACQ,
directeur central honoraire
de la police judiciaire,
ancien conseiller d'Etat
en service extraordinaire,
grand officier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
King's Medal for Courage,

survenu à Boulogne (Hauts-de-Seine), le 30 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 5 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris-7e.

108, rue du Point-du-Jour,
92100 Boulogne.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

– Mme Jean Dubuisson,
Gilles et Marie-Anne, Christine et François-René,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean DUBUISSON,

survenu le 28 novembre 1994, dans sa soixante-huitième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu le samedi 3 décembre, à 10 heures, en l'église de Villemeux-sur-Eure (Eure-et-Loir).

Messes anniversaires

– Le 23 juillet 1992, après une longue épreuve,

Ginette FONTAINE-EBOUÉ

entrait dans la Lumière du Seigneur.

Le 3 janvier 1995, la messe de sainte Geneviève, sa patronne, célébrée à 18 h 30 à la Maison d'Ananie, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7e, par le Père Etienne Ostier, réunira, en présence en intention, celles et ceux qui l'ont aimée.

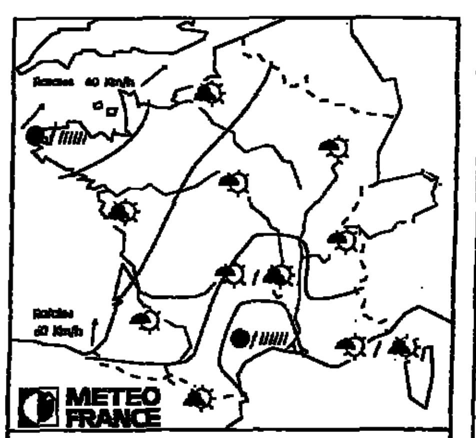
Communications diverses

Concert de Noël

Antoine Ciosi et le groupe Chjami Aghjalesi présenteront leur nouveau spectacle *Natale d'amore*, composé des plus beaux chants de Noël corses, le samedi 10 décembre 1994, à 20 h 30, au Palais des arts et des congrès d'Issy-les-Moulineaux, 25, avenue Victor-Cresson. Location sur place du mardi au vendredi, de 12 heures à 19 heures et par téléphone au 46-42-70-91.

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	16/7
BIARRITZ	18/6
BORDEAUX	13/6
BOURGES	9/2
BREST	13/9
CAEN	11/4
CHERBOURG	13/7
CLERMONT-FER.	13/-1
DIJON	5/2
GRENOBLE	7/2
LILLE	5/0
LIMOGES	15/9
LYON, BRON	7/4
MARSEILLE	16/10
NANCY	3/-2
NANTES	14/7
NICE	17/11
PARIS	3/1
PAU	16/3
PERPIGNAN	17/13
POINTE-A-PITRE	29/22
RENNES	10/6
ST-ETIENNE	9/6
STRASBOURG	4/0
TOULOUSE	16/12
TOURS	11/3
ÉTRANGER	
ALGER	21/9
AMSTERDAM	4/1
ATHENES	9/3
BANGKOK	33/24
BARCELONE	17/12
BELGRADE	4/-7
BERLIN	4/-2
BRUXELLES	6/-1
COPENHAGUE	6/2
DAKAR	30/24
DUBLIN	12/11
GENÈVE	5/4
ISTANBUL	7/3
JÉRUSALEM	12/7
LE CAIRE	19/12
LISBONNE	16/13
LONDRES	9/5
LOS ANGELES	19/12
LUXEMBOURG	4/-1
MADRID	15/7
MARRAKECH	25/12
MEXICO	19/9
MILAN	9/5
MONTRÉAL	2/-5
MOSCOU	-6/-9
NAIROBI	23/15
NEW-DELHI	27/12
NEW-YORK	11/2
PALMA-DE-MAJ.	19/9
PÉKIN	7/-6
RIO-DE-JANEIRO	28/23
ROME	16/7
HONGKONG	28/22
SÉVILLE	24/11
SINGAPOUR	31/23
STOCKHOLM	4/4
SYDNEY	19/16
TOKYO	16/10
TUNIS	20/7
VARSOVIE	-2/-9
VENISE	10/1
VIENNE	3/-3

Valeurs extrêmes relevées entre le 1-12-1994 à 6 heures TUC et le 2-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Samedi : début de radoucissement. – Sur la Bretagne, ce sera du mauvais temps, avec de la pluie et un vent de sud-ouest qui soufflera assez fort (rafales jusqu'à 70 km/h le matin). Sur le Poitou-Charentes, les Pays-de-Loire, la Normandie et le Nord-Picardie, après quelques éclaircies le matin, les nuages deviendront de plus en plus abondants.

Sur le Languedoc-Roussillon et les Cévennes, le temps sera maussade, avec un ciel couvert et un peu de pluie.

Sur les Pyrénées, l'Auvergne, la Provence, les Alpes-du-Sud, la côte d'Azur et la Corse, nuages et éclaircies se partageront le ciel tout au long de la journée.

Sur le Sud-Ouest, le Centre, le Bassin Parisien et Champagne-Ardennes, ce sera du soleil jusqu'à la mi-journée, avant l'arrivée de nuages élevés l'après-midi.

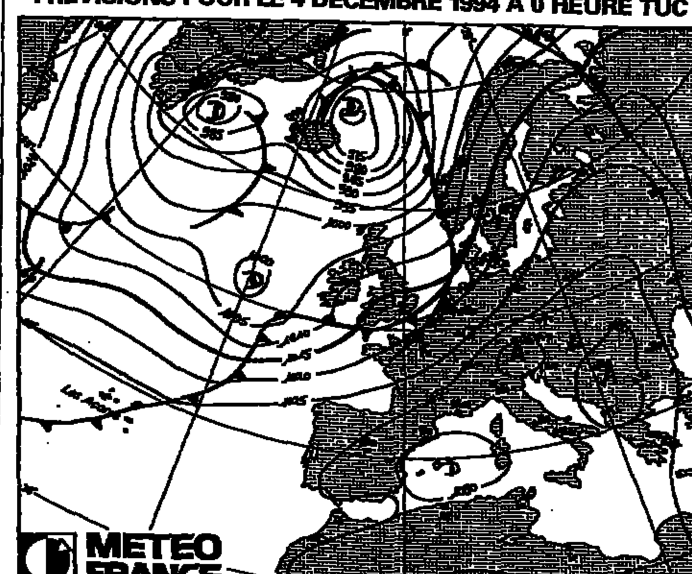
Sur le nord-est, la Bourgogne et les Alpes du nord, ce sera une journée bien ensoleillée.

Les températures commenceront à remonter : les gelées matinales disparaîtront, avec des minimales comprises entre 2 et 5 degrés sur le quart nord-est et Rhône-Alpes, entre 5 et 8 degrés sur le reste de la moitié nord, entre 9 et 12 degrés sur la moitié sud et l'ensemble des côtes ; quant aux maximales, elles seront également en hausse, avec 8 à 11 degrés sur le quart nord-est, 11 à 15 degrés sur le reste de la moitié nord, et 16 et 19 degrés sur la moitié sud.

Le vent de secteur sud soufflera assez fort sur la Bretagne et les côtes de la Manche, plus modérément ailleurs.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 4 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



VENDREDI 2 DÉCEMBRE

TF 1

14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 *Club Dorothée.*
Ici bébé : Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement :
Le Bébête Show (et à 1.30).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.50 Téléfilm :
La Montagne de diamants.
De Jeannot Szwarc, avec Isabelle Gélinas, Derek de Lint (2e partie).
22.55 Magazine : Tout est possible.
Présenté par Jean-Marc Morandini. Invitée : Amanda Lear. Reportages : J'ai acheté ma femme ; Je ne suis pas celui que vous croyez ; Tueur né.
0.00 Série : Agence tous risques.
Exécution, avec George Peppard, Dwight Schultz.
0.50 Magazine : Formule foot.
20e journée du championnat de France de D1.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série :
Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés :
La Chance aux chansons.
Emission présentée par Pascal Sevran. La fête espagnole ; Joselito, l'enfant prodige des années 50.
16.45 Jeu :
Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Téléthon 94.
Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz et Michel Drucker, en direct de l'Agora d'Evry et en multiplex avec les centres de promesses. Début des appels des donateurs au 36-37 et sur le Minitel 3615 code Téléthon.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Téléthon : La Parole donnée.
Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz, Michel Drucker. Parrain : Pierre Perret. Invités : la chorale d'Asnières, duo Maurane et Liane Foly, duo Yves Duteil et Dee Dee Brigdewater, duo Michel Delpech et Ophélie Winter, Carlos, Nilda Fernandez.
22.15 La Téléthon, c'est vous !
Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz. Avec le Grand Orchestre du téléthon dirigé par Marc Golfeder.
1.30 Téléthon rythme.
Emission présentée par Claude Sérillon et Gérard Holtz. Concerts dans toute la France.
3.30 Téléthon lignes ouvertes.
Emission présentée par Valérie Maurice et Olivier Minne. En direct de Rouen, des chercheurs et des spécialistes répondent aux questions.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure.
Invité : Martin Lamotte.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (6e épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine :
Une pêche d'enfer.
Invité : Jean-Claude Killy.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
L'Œil du coursier, de Paul Nizon.
18.55 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa.
Comme un poisson dans l'eau : l'apnée, d'Yves Pélissier, Guy Nevers et René Heuzey.
21.50 Magazine : Faut pas rêver.
Invité : Jean-Louis Aubert. Brésil : les derniers troubadours, de Julien Meije et Philippe Vieillescazes ; France : grainas d'écureuil, de Jean-Claude Morin et Antoine de Maximy ; Italie : courses clandestines à Palerme, de Rémy Sautet et Daniel Brosset.
22.55 Météo et Journal.
23.20 Magazine : Pégase.
« We Must go to the Moon » : les vingt-cinq ans d'Apollo 2.
0.15 Court métrage : Libre court.
In Plain View, de Félix Olivier, avec Jim McCauley, Paul Spencer, Enrique Munoz (v.o.).
0.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.20 *Musique : Cadran lunaire* (15 min).

CANAL +

13.35 Cinéma :
Le Dernier des Mohicans. ■
Film américain de Michael Mann (1991).
15.25 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
15.50 Surprises (et à 17.50, 5.10).
16.05 Cinéma : La Différence. ■
Film américain de Robert Mandel (1992).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine :
Nulle part ailleurs.
Invitée : Taslima Nasreen.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm :
L'Obsession d'Amy Fischer.
D'Andy Tennant.
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma :
Cavale sans issue. □
Film américain de Robert Harmon (1992).
0.35 Cinéma : Red Rock West. ■
Film américain de John Dahl (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Histoire parallèle.
Actualités françaises et américaines de la semaine du 26 novembre 1944, commentées par Marc Ferro et Jean-Pierre Rioux (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam.
Chico Hamilton. Avec Charlie Watts, Hale Smith, Gerry Mulligan, Roman Polanski, Maurice Cullaz (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Trinidad, carnaval des cultures.
D'Helen et Hello Heltorff.
20.10 Documentaire : Clichés.
2. L'affaire Waterloo, de Catherine de Clippel et Elisabeth Kapnist.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : L'Incruste.
D'Emilie Deleuze.
21.40 Documentaire : Bucarest, visages anonymes.
De Marta Bergman et Frédéric Fichefet.
22.35 Cinéma : Calendar. ■
Film germano-canadien d'Atom Egoyan (1992) (v.o.).
23.45 Documentaire :
Atom Egoyan.
0.55 Documentaire :
Bruno Schulz.
D'André S. Labarthe, avec Bernard Fridman, Véronique Rodet, Agathe Loye (30 min).

M 6

13.20 Téléfilm : Grace Kelly.
16.00 *Magazine : Allô Cauet.*
16.25 Magazine : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine :
Vu par Laurent Boyer.
L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm :
La Secte des forcenés.
De Charles Haid.
22.30 *Série : Mission impossible, vingt ans après.*
23.30 ▶ Magazine :
Love me doux.
Présenté par Difool. Les gros seins.
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine :
Culture rock

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison.
Rameau, Voltaire et Rousseau (5).
20.30 Radio Archives.
Queneau entretiens.
21.32 Musique : Black and Blue.
Critiques croisées. Avec Paul Benjimoun et André Clergeat.
22.40 Les Nuits magnétiques.
Les petites ondes.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda.
Le tour du monde en 50 Ocora: l'Asie Mineure (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Le Festin de l'araignée, *de Roussel ; Shéhérazade,* Concerto pour piano et orchestre en sol majeur, de Ravel ; Stabat Mater, de Poulenc, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en ut majeur op. 76, de Haydn, Sonate pour violoncelle et piano en sol mineur op. 19, de Rachmaninov ; Ich liebe dich, de Beethoven.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. Le Quintette de Buster Williams, contrebassiste.

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Oraison funèbre

VISIBLEMENT assommé par le court bulletin d'informations de « Nulle part ailleurs », l'écrivain Michel Le Bris, invité du jour, ne trouvait plus ses mots. D'abord l'hypocrisie de Boutros-Ghali promettant de lutter contre le sida, puis le suicide de Guy Debord, c'était trop en quelques minutes. Dans sa barbe d'ermite breton, quelques grommellements se bousculèrent pour dire, précisément, qu'il ne trouvait pas les mots : la collision de l'annonce du suicide de Debord et de ce concentré de société du spectacle dépassait manifestement son indignation et son écœurement. Mais une petite part de cet écœurement, crut-on deviner, était dirigée contre lui-même. De se trouver, en un tel jour, dans cet épicentre du spectacle qu'est le plateau de « Nulle part ailleurs », on devinait que Michel Le Bris n'en était pas particulièrement fier.

Comme pour mieux donner raison, outre-tombe, au fondateur du situationnisme, Philippe Gildas, tout en s'excusant vaguement, annonça que l'écrivain suicidé – quelle coïncidence ! – venait d'achever huit jours plus tôt l'enregistrement, pour la première fois de sa vie, d'une émission de télévision. Seconde coïncidence : cette émission serait diffusée le 9 janvier sur Canal Plus, *« ce qui était prévu avant l'annonce de sa mort »*, précisa Gildas. Ainsi, le cadavre étant encore tiède, la ronde des scoops et des exclusivités, des bandes-annonces et des « soirées exceptionnelles » reprenait le dessus sans difficulté.

En choisissant, pour se donner la mort, la Journée mondiale contre le sida, Guy Debord s'organisait il est vrai, à la télévision, des funérailles à sa mesure. Prendre congé de la société du spectacle dans une apothéose de rubans rouges, de lâchers de ballons, de malades du sida chassant les morts de Bosnie, de ministres solennels et de bons sentiments : de quelles obsèques plus perverses eût pu rêver le fondateur du situationnisme ? Alors que la planète, célébrant le mal de la fin de siècle, s'offre à elle-même un macabre feu d'artifices de souffrance et de mort, alors que fleurissent les rubans de la solidarité aux boutonnières des vedettes, voyez ce pauvre corbillard qui glisse dans la rue basse, suivi de quelques chiens perdus, emportant le triste prophète sans visage...

Qui connaissait Guy Debord ? M. Boutros Boutros-Ghali, qui riait à Paris après être allé rire à Sarajevo, connaît-il Guy Debord ? PPDA a-t-il lu Guy Debord ? Après un débat entre Simone Veil et Line Renaud, le présentateur de TF 1 mentionna par une brève la mort de l'écrivain, agrémentée d'une citation molle et insignifiante. Quant à France 2, toute aux préparatifs du Téléthon, elle ignora l'événement. A moins qu'il ne fallût considérer comme une sorte d'oraison funèbre fellinienne l'image finale d'un grand préservatif de glace, qui vint clore un « 20 heures » assourdi de stars et de compassion.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Mésaventures (et à 4.10).
6.25 Club mini Zig-Zag.
Pif et Hercule ; Gil et Julie ; Clyde ; Costa.
7.20 Club mini.
Bof ; Candy ; Terre, attention danger ; Clip.
8.25 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée.
Power Rangers ; Goldorak ; Dragon Ball ; Jem ; Jet Man ; Jeux ; News ; Tests vidéo.
10.43 Météo (et à 12.18).
10.45 Ça me dit... et vous ?
Avec les séries : Petite Fleur, La Maison en folie.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.53 Météo et Journal.
13.15 Magazine : Reportages.
Les hommes du GIGN, de Thomas Hugues et Jean-Claude Fontan.
13.50 Série : Sydney Police.
14.45 Série : Cannon.
15.45 Série : Chips.
16.40 Série : Tarzan.
17.05 Magazine :
Trente millions d'amis.
17.35 Série : 21, Jump Street.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Divertissement :
Les Grosses Têtes.
Présenté par Philippe Bouvard. Avec Guy Montagné, Carlos, Amanda Lear, Sim, Philippe Castelli, Jacques Pradel, Vincent Perrot, Léon Zitrone, Bernard Haller.
22.45 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. Une pyramide au-dessus de la Polynésie. La patrouille Ecureuil, de Pierre Kaufmann ; Bush Pilot, de Bruno Cusa ; Des cerfs-volants à Lanzarote, de Philippe Lallet ; Vol au-dessus de Moorea, de Bernard Guerrini.
23.50 Série : Un privé au soleil.
La Dame blanche, de Pierre Aknine, avec Pierre Aknine, Lucien Melki.
1.20 Journal et Météo.
1.30 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.50 TF 1 nuit (et à 3.00, 4.00, 4.30).
2.00 Téléfilm :
Le Vignoble des maudits (dernière partie).
3.10 Documentaire :
L'Equipe Cousteau en Amazonie.
Message d'un monde perdu.
4.40 Musique.
5.05 Documentaire : Histoires naturelles.
Insolites.

FRANCE 2

6.00 Téléthon matin.
Emission présentée par Claude Sérillon. Avec De Palmas à Evry, Frédéric Chateau à Villefranche-sur-Mer, Pascal Obispo à Perpignan.
8.30 Téléthon jeunesse.
Emission présentée par Claude Sérillon et Maureen Dor. Avec la Famille Adams à Evry, Jérôme Pigeon à Strasbourg, Tribal Jam à Sarlat.
11.05 Les Exploits du Téléthon.
Emission présentée par Claude Sérillon. Avec Marie Fugain et Christian Vadim.
12.00 La Grande Parade du Téléthon.
Emission présentée par Claude Sérillon. Avec Martin Lamotte et Chantal Ladesou.
12.55 Météo (et à 13.30).
12.59 Journal.
13.35 Le Téléthon des animaux.
Emission présentée par Claude Sérillon et Allain Bougrain-Dubourg. Avec Jean Lefebvre, Jane Manson à Strasbourg, Vallée à Rouen.
15.05 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
15.15 Téléthon passion.
Le sport. Avec Bernadette Lafont, Sabine Paturel, Alain Roche et David Ginola à Evry.
17.05 Thé-léthon dansant.
Emission présentée par Claude Sérillon. Avec le Glenn Miller Memorial Orchestra, Les Années Twist, Mambo Mania à Villefranche-sur-Mer.
18.15 Les Sourires du Téléthon.
Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz et Pierre Perret. Avec Renaud Handson, Michel Boujenah, Marc Jolivet à Evry, Cherche-Midi à Rouen.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 La Grande Fête du Téléthon.
Spectacle présenté par Claude Sérillon, Gérard Holtz, Michel Drucker, Pierre Perret et tous les animateurs du Téléthon. Avec Dave Stewart, Laurent Voulzy, Lucio Dalla, Maurane, Raymond Devos, duo Véronique Sanson et Manu Dibango, Zouk Machine à Evry, Jane Manson à Strasbourg, Pascal Obispo à Perpignan.
1.35 Le Tour de France du caméthon.
Emission présentée par Claude Sérillon et Gérard Holtz. Les plus belles images du Téléthon 1994.
2.30 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
4.10 Documentaire :
Nuit blanche.
4.20 Documentaire :
L'Ecole des autres.
5.25 Dessin animé.
5.30 Documentaire : Urti.
Initiation à la vidéo.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 ▶ Bonjour Babar.
Budgie, le petit hélicoptère ; Rupert ; Oui-oui ; Mon âne ; Mine de rien ; Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée (2e épisode).
8.30 Magazine :
Terres francophones.
La longue marche du Québec.
9.00 Magazine olympique.
9.30 Magazine : Rencontres à XV.
Le comité Drôme-Ardèche.
10.00 Magazine :
D'un soleil à l'autre.
10.30 Magazine : Outremers.
11.00 Magazine :
Le Jardin des bêtes.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : New-York District.
Confession, de Robert Palm, avec Paul Sorvino, Christopher Noth.
17.45 Magazine : Montagne.
Sonneur de foudre, de Claude Francillon.
18.20 Expression directe. FNSEA.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Biologie des passions, de Jean-Didier Vincent.
18.55 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 ▶ Série :
Les Enfants du juge.
Histoire de Marie, de Christine François, avec Frédéric Pierrot, Karen Oubraham.
21.55 Sport : Patinage artistique.
Symphony Stars on Ice, gala professionnel au Summit de Houston (Etats-Unis). Avec Kristi Yamaguchi, Scott Hamilton, Paul Wylie, Ekaterina Gordeeva et Sergey Grinkov, etc.
23.15 Magazine : Ah ! Quels titres !
Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Biographies ; livres de jeunesse. Débat avec François Bayrou *(Henri IV),* Daniel Pennac *(le Tour du ciel),* Max Gallo, Patrick Grainville.
0.15 Météo et Journal.
0.40 Magazine :
Musique et compagnie.
Présenté par Alain Duault. Il Teatro Olimpico de Vicenza. Avec Véronique Dietschy, Alain Zaepfel. Œuvres de Scarlatti.
1.40 Musique : Cadran lunaire.
Préludes, de Debussy, par Catherine Collard, piano (20 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 *Pin-up* (et à 7.28, 12.29, 1.19).
7.00 CBS Evening News.
Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.30 Documentaire : Cent ans de cinéma américain.
6. La comédie romantique.
8.25 Téléfilm :
L'Ile aux mômes.
De Caroline Huppert, avec Christophe Malavoy, Philippine Leroy-Beaulieu.
La fugue de trois enfants de la DDASS.
10.00 Téléfilm :
La Véritable Histoire de Cathy Mahone.
De Richard Colla, avec Mariel Hemingway, Jeff Kober.
11.30 Surprises (et à 16.10, 5.00).
11.40 Documentaire :
Le Réveil des ours bruns.
De Roger Jones.

En clair jusqu'à 14.00

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures.
Présenté par Erik Gilbert. Jungle Music à Londres.
13.30 Magazine : L'Œil du cyclone.
Chansons débiles.
14.00 Sport : Basket.
Asvel-JDA Dijon. Match de la 11e journée du championnat de France, en direct. A la mi-temps, résumé du slalom géant à Tignes.
15.45 Documentaire :
La Victoire des fourmis.
De Peter Jones et Nick Upton.
16.25 Les Superstars du catch.

En clair jusqu'à 20.30

17.15 Décode pas Bunny.
18.15 Dessin animé : Les Simpson.
18.40 Magazine : Tellement mieux.
18.55 Flash d'informations.
19.00 Magazine : L'Hebdo.
Présenté par Michel Field. Les forces politiques de Marseille.
20.00 Série : Absolument fabuleux.
La naissance.
20.30 Téléfilm : L'Enfer du ring.
De Koos Roets, avec Timothy Brantley, Robert Vaughn.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Sport : Boxe.
Championnat du monde WBC *des poids lourds-légers* : Anaclet Wamba (France) - Marcello Dominguez (Argentine), à Salta (Argentine).
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Le Talisman.
Film américain, classé X, de Paul Thomas et Jane Waters (1993). Avec Krysti Lynn, Janine, Mark Davis.
1.20 Cinéma :
Le Nombril du monde. □
Film franco-tunisien d'Ariel Zeitoun (1992). Avec Michel Boujenah, Delphine Forest, Thomas Langmann.
Un personnage totalement antipathique.
3.45 Cinéma : Shadows. ■ ■
Film américain de John Cassavetes (1959). Avec Ben Carruthers, Lelia Goldoni, Hugh Hurd (v.o.).
Une expérience d'improvisation fort troublante.
5.30 Cinéma : L'Ecrivain public. ■
Film franco-suisse de Jean-François Amiguet (1992). Avec Robin Renucci, Anna Galiena, Laurent Grevill.
Histoire sentimentale compliquée.
6.45 Surprises (14 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire :
Vivre l'interprétation avec Jeffrey Tate.
De Christian Leblé et Claude Mourièras.
17.55 Magazine : Mégamix.
La Mano Negra en Colombie ; Alternative NRG ; Me'Shell Ndegeocello ; Nino Ferrer ; Tiddas ; Cab Calloway ; XC-NN (rediff.).
18.50 Série : One-Reelers,
comédies burlesques (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.25 Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor. L'Irak et son pétrole (3e partie).
19.35 Histoire parallèle.
Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 3 décembre 1944, commentées par Marc Ferro et Jean Meyer.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire :
Hard City.
De Kim Flitcroft.
Dans la ville industrielle de Sheffield, quatre laissés-pour-compte de la crise rêvent de réussir dans le show-biz. Drôle, cruel, grand prix du Festival international du film documentaire de Marseille, « Vues sur les doc », en 1994.
22.00 Téléfilm : Le Succès.
De Franz Seitz, avec Bruno Ganz (1re partie).
Adaptation du roman du même titre écrit par Lion Feuchtwanger en 1930. L'ambiance et les mœurs de l'Allemagne des années 20, sur fond de national-socialisme naissant.
23.35 Magazine : Snark.
Fin ; Vie, d'Artavazd Pelechian ; Girl from Moush, de Gariné Torossian.
0.00 The Return of the Brecker Brothers.
Concert filmé par Larry Jordan. Avec Randy Brecker, Michael Brecker, James Genus, Mike Stern, George Whitty (35 min).

M 6

8.00 M 6 Kid.
Info Kid ; Kilitout : les loups ; Kidimot. Peter Pan ; Christophe Colomb ; Hurricanes ; Cadillacs et dinosaures.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Magazine : Hit Machine.
Présenté par Yves Noël et Ophélie Winter.
11.55 Série : Loin de ce monde.
12.25 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 La Saga des séries.
13.00 Série :
Les Rues de San-Francisco.
14.10 Série : Tonnerre mécanique.
15.15 Série : Les Champions.
16.20 Série :
Poigne de fer et séduction.
16.50 Série : Chapeau melon **et bottes de cuir.**
17.55 Série : Agence Acapulco.
18.40 ▶ Magazine : Love me doux.
Présenté par Difool. Les gros seins.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes.
Shirley McLaine.
20.45 Téléfilm :
Les Portes de l'espoir.
De Jerry London, avec Faye Dunaway, Richard Burton.
Au début du siècle, un Russe, un Italien, et deux Irlandaises s'embarquent pour les Etats-Unis...
0.50 Six minutes première heure.
1.00 Musique : Boulevard des clips
(et à 6.55).
2.55 Rediffusions.
La Tête de l'emploi ; Fax'O ; Culture pub ; Le Monde des hélicoptères ; Harley Davidson ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique:
Le Temps de la danse.
Les travaux du Palais Garnier.
20.30 Photo-portrait.
Jules Roy.
20.45 Fiction.
Si vous êtes des hommes! de Serge Valetti.
22.35 Musique: Opus.
Vaslav Nijinsky, ou la prière d'une étoile.
0.05 Clair de nuit.
Rencontre avec Jean Negroni, comédien.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné lors du Festival de Beaune) : Armida abbandonata, de Jommelli, par les Talens lyriques, dir. Christophe Rousset.
23.00 Les Magiciens de la Terre. Par Daniel Caux. Japon, Turquie, Inde du Sud.
0.05 Musique pluriel. Par Cécile Gilly. Speculorum memoria, de Naon, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Laurent Cuniot.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 h 10 : « Si le cœur vous en dit... » (« Rue des Entrepreneurs »).

Radio Classique, 12 heures : Louis Schweitzer, PDG de Renault (« Questions orales »).

RTL, 13 heures : Pierre Perret, parrain du Téléthon (« Le journal inattendu »).

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

A cache-élections

IL fallait bien, à force d'à force, que rumeur se fasse. Et elle se fait. Cela y est, il faut le dire comme il ne l'a pas dit, mais comme il l'aurait fait dire par ses collaborateurs de Bruxelles qui l'auraient susurré à des proches qui l'auraient fait savoir rue de Solférino où on l'aurait affirmé à Emmanuelli qui ne serait pas optimiste mais ne confirmerait pas, n'empêche que ce serait dramatique, c'est mon cheval qui me l'a dit, juste avant la fâcheuse défaillance d'Ariane.

Elle court, elle court la rumeur. Depuis quelques jours dans les salles de rédaction, dans les ruches politiques, dans les salles des pas perdus pour tout le monde, dans les dîners en ville et les cercles de jeux politiques, il n'est question que de cela. Chez tout ce qui bruisse et papote, écrit et commente, projette et fomente, spécule et espère, sonde les reins, les cœurs et les âmes, c'est désormais rumeur entendue : il n'irait pas. Il n'ira pas. Il ne va pas y aller. Il a renoncé. Il ne veut plus, s'il a jamais voulu. Il jette l'éponge. Il refuse l'obstacle. Il désespère Solférino.

Et vogue la rumeur, comme vaisseau fantôme pour capitaine introuvable. Remarquez qu'il ne l'a pas volé, Jacques Delors, à ainsi jouer du temps et de ses tourments de devoir. A force d'à force, cela, et tout le reste, le bal des candidats réels, présumés, présomptifs, potentiels, putatifs, les chaises musicales à droite, les primaires trompe-électeurs, les sondages au gré des variations saisonnières de l'opinion, devient un peu lassant. Et même très lassant.

La France est-elle en si radieux état, le chômage si radicalement éradiqué, l'exclusion et la pauvreté si totalement absentes du quotidien, l'avenir si dégagé qu'on puisse ainsi sans cesse remettre les vraies questions à plus tard ? S'agit-il de discuter l'avenir du pays ou de disserter sur le sexe des candidats ? S'agit-il de fournir un dessein et un programme ou de préserver des ambitions ?

Il vient un moment où il faut dire et se dire. Déclarer et se déclarer. Il vient un moment où il faut cesser d'infantiliser un pays en fin de règne, de le faire circuler au motif qu'il n'y aurait rien pour l'instant à débattre. Certes, il faut convenir que parmi les possibles candidats, Edouard Balladur, Jacques Delors ont depuis longtemps prévenu qu'ils entendaient rester maîtres de leur calendrier et feraient connaître leur décision, positive ou négative, en temps et en heure. Et ils s'y tiennent, l'exemple de Jacques Chirac, en plein vent, ne les incitant assurément pas à précipiter le mouvement. Il n'empêche : si l'art de la politique est celui, quasi stratégique, du choix du moment et du terrain, il est aussi et d'abord celui de sentir le pays. Et le pays semble désormais bien las de jouer à cache-élections.

Un rapport de l'IGPN sur l'intervention des CRS le 12 novembre

L'enquête administrative sur la bavure d'Amiens est accablante pour les policiers

L'Inspection générale de la police nationale (IGPN, la « police des polices ») a rendu son rapport sur l'intervention brutale de CRS contre des jeunes d'Amiens qui avait déclenché, le 12 novembre, deux nuits d'émeutes dans la cité. Accablante pour les policiers de la CRS 16, cette enquête administrative a été remise mercredi 30 novembre au ministre de l'intérieur Charles Pasqua qui s'était engagé à rendre public ce rapport après les protestations du préfet de la Somme estimant avoir été abusé par les policiers sur le déroulement des faits (« le Monde » du 17 novembre).

Quinze jours après le scoop vidéo sur la « bavure » d'Amiens et l'extraordinaire *mea culpa* d'un préfet trompé par les policiers, le rapport de la « police des polices » est accablant pour les fonctionnaires de la compagnie républicaine de sécurité (CRS 16) qui sont intervenus samedi soir 12 novembre dans un local associatif d'Amiens. L'IGPN a entendu le vidéaste amateur, les jeunes gens âgés de dix à vingt ans présents à la soirée dansante de la rue Fafet, les voisins témoins des faits, ainsi que les policiers. Son rapport éclaire les erreurs policières à l'origine des affrontements qui, selon l'hypothèse privilégiée par l'IGPN, pourraient avoir été provoqués par un CRS ayant fait un usage intempestif de sa bombe lacrymogène.

La série d'erreurs, puis de mensonges et d'omissions maladroitement répétés par des CRS tentant de dissimuler la vérité, ne plaide pas en leur faveur. *« Contrairement à ce qui avait été affirmé initialement au préfet de la Somme, deux sections de la CRS 16 étaient bien intervenues, le 12 novembre entre 22 heures et 23 heures au 17 rue du Docteur – Fafet*, note le rapport. *Ces sections s'étaient retrouvées en ce lieu à la suite d'une erreur de trajet de leur responsable, ce qui constitue une grave négligence compte tenu des consignes reçues.* » En mission de sécurisation à Amiens du 4 au 18 novembre, la CRS 16 avait reçu pour consigne d'éviter la rue le Docteur – Fafet qui lui avait été présentée comme *« l'endroit le plus sensible de la zone nord d'Amiens »*. Des cartes du quartier avaient été remises à la CRS habituellement basée à Saint-Omer. Ses hommes avaient été familiarisés avec les quartiers nord à l'occasion d'une visite discrète du secteur et de la rue du Docteur – Fafet aux côtés d'un îlotier. Enfin, l'attention de la CRS 16 avait été attirée par les policiers locaux sur la rue du Docteur – Fafet, placée dans la rubrique des *« zones particulièrement sensibles, hostiles aux forces de police, notamment en tenue, avec caillassage des véhicules administratifs »*. Une rue à éviter, donc.

Samedi soir 12 novembre, les CRS étaient chargés de « sécuriser » les quartiers nord et le centre-ville (contrôles routiers, patrouilles dans la zone commerciale, surveillance de certaines rues parmi lesquelles la rue du Docteur – Fafet ne figure pas). Un convoi de vingt policiers, circulant à bord de deux camionnettes J5 et de deux cars, va pourtant pénétrer dans la rue du Docteur – Fafet et s'y arrêter. Selon le brigadier-chef qui conduisait alors les deux sections, une carte du quartier en main, il s'agirait d'une *« méprise »* car il croyait *« se trouver rue César-Franck »*. Une version contestée par l'IGPN : *« Cette méprise s'explique difficilement car les deux rues sont fort dissemblables. »* Le convoi s'était ensuite arrêté rue du Docteur – Fafet, alors même que certains CRS *« ne comprenaient pas la nécessité de cet arrêt. »*

Les omissions des comptes-rendus

Là, les policiers ont *« bien été la cause ou les témoins de l'évacuation d'un local situé au sous-sol »* où se tenait la soirée dansante. Selon les témoignages des participants à cet anniversaire et des voisins, la fête n'était *« pas particulièrement bruyante »*. Vers 22 h 30, un garçon avait cependant prévenu les organisatrices de la soirée que des CRS se trouvaient dans la cité. *« Peu après, une odeur de gaz lacrymogène ayant envahi le local, les jeunes le quittaient précipitamment*, ajoute le rapport. *Un dialogue s'instaurait avec les CRS qui devenait rapidement houleux (...). Des pierres commençaient à voler. »*

Outre ce cachet officiel donné à la version du vidéaste amateur, le rapport souligne crûment les omissions policières : *« Les comptes-rendus relatant les activités de la demi-section »* au moment des faits *« ne reflétaient ni le lieu exact de l'intervention ni sa véritable nature, exagérant le nombre des agresseurs et omettant de relater le différend avec les jeunes sortis du sous-sol de l'immeuble. » « Nulle part, il n'est fait état d'une intervention de la CRS 16 rue du Docteur – Fafet »*, est-il encore indiqué.

S'agissant de l'utilisation du gaz lacrymogène, *« les fonctionnaires nient en bloc leur utilisation, même à titre individuel »*. Les salles du sous-sol accueillant la soirée étant aérées par des soupiraux ouvrant de l'intérieur et protégés de grilles métalliques, un envoi de grenades lacrymogènes par les CRS est écarté par l'IGPN, dont les enquêteurs n'ont retrouvé *« aucune trace matérielle d'un éventuel emploi »* sur place. Il n'a pas davantage été *« possible de vérifier si les bombes aérosols dont sont équipés les véhicules de CRS avaient été employées (...). Néanmoins, seule l'utilisation de bombes aérosols, de dotation ou personnelles, était à retenir. »*

C'est donc la conclusion retenue par le rapport, qui, sans être à ce jour en mesure de savoir quel policier aurait envoyé un jet de gaz lacrymogène par le soupirail, *« privilégie la possibilité d'emploi d'une bombe aérosol. »*

ERICH INCIYAN

Après le constat parlementaire sur l'impossibilité de l'organisation de « primaires » à droite

M. Pasqua propose de choisir « le roi » en janvier

Après l'avis négatif donné par le groupe de travail de la majorité parlementaire sur l'organisation des « primaires », le promoteur du projet, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a estimé, jeudi 1er décembre, dans les couloirs de l'Assemblée nationale que *« le mois de décembre prévoit la trêve des confiseurs, respectons-la, en janvier nous choisirons le roi »*. Auparavant, dans la matinée M. Pasqua avait assuré : *« Moi, mon travail est terminé. Les primaires, c'est l'affaire des partis politiques »*.

La majorité UDF-RPR a accueilli diversement la décision du groupe de travail parlementaire. Jean-Jacques Guillet, député RPR des Hauts-de-Seine et proche de M. Pasqua, a jugé que ce n'est *« pas un enterrement, mais un assassinat »*. François-Michel Gonnot (UDF-PR, Oise), Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine), Thierry Mariani (RPR, Vaucluse), ont également vivement regretté l'avis rendu par le groupe, alors qu'Hervé Novelli (UDF-PR, Indre-et-Loire), coordonnateur des députés PR, a demandé que le RPR et l'UDF *« réaffirment le principe stratégique d'unicité de candidature aux élections présidentielles »*. Michel, Hunault, député RPR de Loire-Atlantique, a souhaité *« après l'annonce par le RPR et l'UDF que les primaires n'auront pas lieu, que les partis de la majorité s'engagent derrière la candidature unique du premier ministre Edouard Balladur »*. Ce dernier a indiqué, après avoir pris connaissance des conclusions du groupe de travail sur les primaires, qu'*« une candidature de rassemblement n'en demeure pas moins nécessaire »*. Du côté des proches de Jacques Chirac Jean-Jacques de Peretti, secrétaire général adjoint du RPR, a estimé que si *« la candidature de rassemblement demeure bien sûr nécessaire »*, *« le rassemblement se prépare au premier tour et se réalise au second »*. *« La clarté, c'est la déclaration de candidature, l'intention entretenue ou le souhait des amis déstabilise le corps électoral, interpelle son humeur, retarde la réflexion qui précède son choix »*, a ajouté M. de Peretti. Jean-Louis Debré, premier secrétaire général adjoint du RPR, a réclamé *« un pacte d'union et de bonne conduite »*.

Simone Veil, proche de l'UDF, a enfin affirmé, sur Europe 1 n'avoir *« jamais cru »* aux « primaires ». Jean-François Deniau (UDF-PR) a menacé jeudi, au « Grand O-O'FM-*la Croix* » d'être candidat à l'élection présidentielle, si trop de membres de la majorité se portent sur le rang, *« pour montrer que ce n'est pas raisonnable »*.

▶ Lire la revue de presse page 19.

Le financement de la chaîne de la connaissance

La Cinquième diffuserait moins de publicités que les autres chaînes publiques

La Cinquième diffusera de la publicité, comme le prévoyait récemment le budget de la chaîne, détaillé par Nicolas Sarkozy devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 7 octobre). Mais ces « écrans » seraient limités dans le temps. C'est en tout cas l'hypothèse qu'étudient actuellement les services du ministre du budget chargé de la communication.

Alors que les chaînes publiques et privées ont l'autorisation de diffuser six minutes de publicité horaire en moyenne (douze minutes maximum, dans une heure donnée), la chaîne présidée par Jean-Marie Cavada pourrait se voir imposer des dispositions plus sévères.

Réticences du CSA

Dans le budget de la chaîne de la connaissance, qui doit démarrer ses émissions le mardi 13 décembre, il est prévu, en plus du financement de l'Etat, 55 millions de francs de ressources propres : 25 millions proviendraient de la publicité, 10 millions de parrainages, le reste venant de diverses autres sources (produits financiers et dérivés, par exemple). L'hypothèse de la limitation des écrans publicitaires prend en compte, au moins partiellement, les réticences du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Dans un avis consultatif publié au *Journal officiel*, le CSA avait jugé, fidèle à sa doctrine, que *« la publicité n'*[avait] *pas sa place sur La Cinquième »* (*le Monde* du 23 novembre).

Ar. Ch.

L'ESSENTIEL

AU COURRIER DU MONDE

Les lettres de nos lecteurs ; L'avis du médiateur, par André Laurens : « Pour complément d'information » ; Trait libre *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Yasser Arafat veut une presse aux ordres

Les journalistes palestiniens, qui ont subi et qui subissent encore la censure militaire de l'occupant, se font un malin plaisir de publier des informations défavorables ou déplaisantes pour Yasser Arafat. Les deux principaux quotidiens palestiniens, *El Qods* et *An Nahar*, édités à Jérusalem-Est, sont depuis quatre jours systématiquement retenus par la police « autonome » à leur entrée à Gaza *(page 7)*.

ESPACE EUROPÉEN

Les bégaiements de l'élargissement

Les pays de l'Est sont pressés d'adhérer à l'Union européenne. Les étapes de préparation et d'adaptation proposées par les Occidentaux leur paraissent du temps perdu. Pour cette partie de l'Europe qui a longtemps enduré un retard économique, on a la hantise de voir se refermer la « fenêtre d'opportunité » qui s'est soudain ouverte *(page 8)*.

POLITIQUE

Les députés ont adopté le projet sur l'aménagement du territoire

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du jeudi 1er décembre au vendredi 2, en deuxième lecture, le projet de loi d'orientation relatif à l'aménagement et au développement du territoire, qui doit encore faire l'objet d'une lecture au Sénat. Le texte a été voté par la majorité RPR et UDF, tandis que l'opposition socialiste et communiste s'est prononcée contre *(page 13)*.

SOCIÉTÉ

Le doyen Debbasch reste en prison

Abus de confiance, faux témoignages et filières suisses : le dossier d'instruction de l'« affaire Vasarely » laisse échapper des secrets particulièrement compromettants pour l'ancien doyen Charles Debbasch, dont l'incarcération aux Baumettes a été maintenue jeudi 1er décembre. L'enquête conforte les accusations portées par Victor Vasarely et sa famille contre celui qui présida, de 1981 à 1993, la Fondation crée par le grand maître de l'Op Art *(page 15)*.

COMMUNICATION

Un entretien avec Jean-Noël Tassez, président de la Sofirad

Vice-président-directeur général de Radio-Monte-Carlo (RMC) et PDG du réseau musical Nostalgie, Jean-Noël Tassez voudrait *« pouvoir céder RMC en meilleur état qu'elle n'était dans le passé »*. Pour atteindre cet objectif, il compte sur la vente de l'immeuble de la station et une restructuration juridico-financière *(page 19)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

« Le Monde Radio-télévision »

Plusieurs enquêtes sur « les émissions de radio et de télévision parlant des médias », sur les magazines littéraires diffusés par les chaînes généralistes et sur le traitement par le petit écran de « l'affaire du foulard ». Des articles à propos des programmes de la semaine à venir : sur les exclus (un hors-série de « la Marche du siècle »), sur le dernier documentaire du cinéaste haïtien Raoul Peck (*Haïti, le silence des chiens*). En radio, à noter le compte rendu d'une émission sur la naissance du *Monde*, le 19 décembre 1944.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté vendredi 2 décembre 1994 a été tiré à 474 262 exemplaires

صكنا من الاجل

Le Monde

temps libre

VOYAGE

Lhassa, dernier carré

Submergée par la construction de nouveaux bâtiments autant que par l'afflux des Chinois, la capitale du bouddhisme tibétain disparaît lentement. Sombre état des lieux avant la visite du dalaï-lama à Paris, les 5 et 6 décembre.


C. HENRIETTE/ICÔNE

Les forces de l'ordre aux aguets et omniprésentes.

Naguère foyer vibrant de la spiritualité en haute Asie, Lhassa est en passe de devenir une quelconque ville chinoise. Submergés par l'afflux de colons han, les Tibétains ne forment plus qu'un tiers des quelque cent cinquante mille habitants que compte leur capitale historique. Alors que les limites de l'agglomération urbaine ne cessent de s'étendre et que la présence militaire se fait de plus en plus pesante, l'aire tibétaine n'en finit pas de se restreindre. A tel point que des architectes norvégiens viennent de prendre l'initiative, avec des chercheurs français et allemands, de lancer une campagne mondiale d'urgence afin de sauvegarder ce qui reste encore de la vieille ville de Lhassa (1).

Au pied du Potala, la grande citadelle rouge et blanc de Lhassa, le pittoresque hameau de Shol n'existe pratiquement plus. Le petit village mal famé, où le sixième dalaï-lama aimait à courir le guilledou, à partager les chansons à boire de ses gardes et à participer à des tournois de tir à l'arc, disparaît derrière des échoppes de guingois, de bric et de broc. Ses derniers remparts de pierres soigneusement ajustées au fil des siècles, surmontés d'ultimes paires de cornes de yacks, s'effacent sous le chancre du béton et du plastique, minable trompe-l'œil qui donne une allure de village Potemkine aux alentours. Depuis longtemps, la demi-douzaine de sanctuaires blottis entre la base de la colline et les logis civils est retournée à la poussière, quand bien même la mémoire demeure et des mains dévotes savent encore fleurir les lieux désacralisés. Et toute la capitale du Tibet, naguère cité interdite et mystérieuse, est en voie de clochardisation accélérée.

Si le halo de mystère s'est estompé et si la cité-soleil se fond désormais dans le moule réducteur d'un prétendu modernisme, fort peu adapté à son particularisme géographique et culturel, arriver sur le haut plateau tibétain demeure une expérience saisissante. La profondeur du ciel surprend à tous les coups, et la transparence de l'air confère au paysage une puissance sans pareille. Le parcours de l'aérogare flambant neuf, surdimensionnée et aux murs déjà flétris, jusqu'à Lhassa, réveille en une heure et demie des impressions assoupies. Un pont, un coracle en peau de yack sur la rivière, des bannières de prières sur les toits plats des hameaux, le chant alterné des hommes et des femmes qui battent les moissons, l'automne doré dans les arbres – les souvenirs se ravivent. Avant le choc.

Peu après la halte rapide au sanctuaire d'Atisha, l'un des très rares à avoir échappé à la tourmente, juste le temps d'un coup d'œil au reliquaire du sage, le regard retrouve la grande effigie de Bouddha taillée dans le roc. Elle signale que, bientôt, c'est l'orée de la ville : l'endroit où, traditionnellement, le voyageur aperçoit enfin le Potala. *Stupeur* : l'horizon a reculé, il est comme voilé malgré l'implacable limpidité de l'atmosphère, un alignement de bâtiments uniformes, gris et tristes, parallélépipèdes de béton posés à même le sol et percés d'une volée de petites fenêtres, fait écran à la vision.

Le macadam se brise et dans le va-et-vient vrombissant de camions brinquebalants, les images se brouillent, tandis que le minibus longe un vaste camp militaire qui s'arrête aux abords de la cimenterie, qui, elle, a doublé de volume. Une fine poussière blanchit uniformément les alentours, et, en passant, c'est à peine si l'œil distingue le grand monastère de Drepung accroché à ses collines. En 1988, la célèbre université religieuse était encore à quelque 6 kilomètres du centre-ville, aujourd'hui, elle est cernée par les faubourgs.

De notre envoyé spécial
Jean-Claude Buhrer

Lire la suite page IV

EN VILLE/LA HAVANE

Rue Obispo

A La Havane, les habitants ont toujours aimé déambuler rue Obispo, même quand elle avait perdu son lustre d'avenue commerciale. Patience récompensée : depuis peu, on rouvre !


JEAN-PIERRE FAVREAU

La plus grande librairie de la ville marque l'entrée de la rue.

A La Havane, tout s'écroule. Et *pourtant tout change*. Lente métamorphose. Les voitures circulent. Les dollars aussi. Impensable il y a deux ans. La vieille ville sent le kérosène. La rue Obispo, réputée depuis le XVII[e] siècle pour ses commerces affairés, lieu favori de déambulation des Havanais, fait timidement peau neuve. Des magasins sont autorisés à réouvrir. Des galeries d'art se créent. Elles côtoient les files d'attente de ceux qui font la queue pour obtenir une portion de pizza « à la cubaine ». *Les touristes ne sauveront* pas Cuba, mais leur présence oblige le gouvernement à affronter la réalité. Les Cubains traquent la monnaie américaine. Un très bon salaire en pesos vaut à peine 10 dollars. Ceux qui ne rentrent pas dans ce système toléré perdent leur vie à tenter de survivre.

Rue Obispo. C'est l'axe *étroit qui* mène tranquillement du haut du paseo José-Marti à la place d'Armes, à la mer, au port. Miguel, un habitué de la rue, remarque : « *A lire la presse internationale, Cuba se réduirait à la prostitution et aux* balseros. *Les journalistes devraient se préoccuper davantage du terrain, plutôt que d'enquêter à partir de la communauté de Miami. Quand ils viennent à La Havane, ils prennent leurs informations et leurs adresses auprès de leur ambassade, ce qui nous vaut des papiers copies-carbone. Vous voulez écrire sur la rue Obispo ? Drôle d'idée. A moins que vous ne vous intéressiez à la beauté poignante des magasins vides.* » Humour paradoxal, salvateur. Il triomphe à Cuba.

Dérision qui fait écho à ce que dit plus crûment Diego, le héros du film *Fraise et chocolat*, alors qu'il contemple la baie de La Havane : « *Une des plus belles villes du monde part en couilles.* » Vue d'en haut, en effet, la décrépitude saute aux yeux. Splendeur effondrée des colonnades à chapiteaux, des balcons à volutes, rongés par les embruns et les pluies, lumière soufrée des tropiques, annonciatrice des cyclones. Minéralité de la pierre grise, décor de façades aux couleurs délavées. Dégringolade. Dégradation inévitable d'appartements surpeuplés. Pénurie généralisée. Vue d'en haut, on ne voit pas la rue Obispo.

Tout y change pourtant. Tout s'y échange dorénavant en dollars. Sauf à la Moderna Poesia. Mausolée sévère dédié à la lecture, la plus grande librairie de la ville, telle la sentinelle, signale l'entrée de la rue. Nationalisée en 1961, fermée en 1969 pour servir d'entrepôt, elle a retrouvé sa fonction initiale en 1983. Dédale de présentoirs en bois, plafond très haut, vendeuses époussetant dans l'ombre une invisible poussière : Orson Welles aurait aimé planter sa caméra dans cette « Poésie moderne » où trône en bonne place le livre de Fabian Escalante : *Cuba, la Guerre secrète de la CIA*.

« *Nous n'avons plus de papier*, explique Sara Hernandez, la directrice. *Les seuls livres qui sortent sont ceux en coédition avec l'étranger. La distribution est au point mort. En revanche, nous essayons de renouer avec la tradition du Samedi du livre, une manifestation qui nous permet de présenter une nouveauté en présence de l'auteur. Il faut voir les queues qui se forment à ces occasions. Ici, tout le monde lit. Tout le monde est allé à l'école. Il n'y a pas de décalage entre les romanciers et les gens. Alejo Carpentier venait régulièrement signer ses livres, discuter avec ses lecteurs. Nos meilleurs ventes en ce moment sont Miguel Barnet, Alberto Garrido, Roberto Fernandez Retamar. Et, bien sûr,* Sang bleu *de la jeune Zoé Valdés, plébiscité par la jeunesse. Je n'ai même plus un exemplaire en réserve.* » Un ami ira lui acheter *Sang bleu*, vendu en dollars dans les boutiques pour étrangers de l'Hôtel Havana libre, fameux à jamais pour avoir abrité, en 1966, la conférence de la Tricontinentale à laquelle furent conviés les dirigeants des mouvements révolutionnaires du tiers-monde. Epoque proche, époque pourtant préhistorique.

De notre envoyée spéciale
Dominique Frétard

Lire la suite page III

Lire aussi

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Gennevilliers et « son » Caillebotte

Tandis que l'œuvre de Caillebotte attire les foules au Grand Palais (jusqu'au 2 janvier), la commune de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine, n'a pas manqué de célébrer à sa manière le peintre et ses amis impressionnistes, dont l'un des plus fameux, Edouard Manet, partageait avec Gustave le goût des régates et avait, comme lui, sa maison au bord de l'eau, au Petit-Gennevilliers. L'endroit a été bombardé en 1940, les usines de la Snecma ont pris la place du chantier naval, mais cette histoire méritait d'être racontée. Une exposition, mise en place par Patrice Bachelard, le fait, autour de Caillebotte peintre, collectionneur et mécène, mais aussi redoutable régatier et architecte naval réputé. Jusqu'au 30 décembre, espace Grésillons, rue Paul-Vaillant-Couturier, 92230 Gennevilliers, tél. : 40-86-54-66. Entrée libre, tous les jours, sauf le mardi. Un bel ouvrage collectif, *De Manet à Caillebotte*, a été édité (Plume, 162 p., 350 F), il retrace et illustre l'aventure. Les écoles de la commune ont fait travailler leurs élèves sur le thème et exposent le résultat de leurs travaux. Enfin, des conférences complètent l'information : Caillebotte, le peintre, par Françoise Georgen, le 2 décembre à 20 h 30 ; l'architecte naval, par Daniel Charles, le 9 décembre ; l'impressionniste, par Jean-Marie Baron, le 16 décembre.


D.R.

Lumière du Tage

Comédienne et metteur en scène, notamment pour Pinter et Racine, Anne Petit s'attaque cette fois à deux grandes figures féminines de la littérature portugaise contemporaine : Sophia de Mello-Breyner et Maria-Judite de Carvalho. Cela donne une scintillante lecture spectacle, mise en musique par Dominique Probst et Ramon de Herrera et qui nous emmène à Lisbonne, « *dans la lumière du Tage* », à travers deux écritures très différentes, deux femmes très impliquées dans leur ville, leur époque et leur langue. Un voyage littéraire immobile et dynamique. *Du côté du Tage*, trois représentations les 5, 12 et 19 décembre à 21 heures. Théâtre de la Vieille-Grille, 1, rue Puits-l'Ermite, 75005 Paris. Tarif unique : 60 F. Réservation nécessaire : tél. : 43-79-11-61.

Salon du cheval

Quatre cents exposants, deux carrières et deux ronds d'animation, 20 nations, 400 boxes et stalles pour accueillir 300 poneys et 500 chevaux de races françaises et étrangères (chevaux lourds et chevaux de sang), 15 tonnes de foin et 60 tonnes de paille. Vitrine du monde hippique et carrefour international de la vie équestre, le 23e Salon du cheval et du poney, rassemble, du 2 au 11 décembre, porte de Versailles, à Paris, l'ensemble des partenaires des secteurs de l'élevage, des loisirs, des courses et de la compétition, ainsi que les produits et matériels concernant le cavalier, le cheval et son environnement *(lire notre reportage en page VIII)*. Le Salon accorde aussi une large place aux jeunes (initiation aux diverses disciplines équestres) et au spectacle grâce à de nombreuses animations (garde républicaine, messe de Saint-Hubert, maréchalerie, attelages des Haras nationaux), concours (élevage de poneys, jeune cheval de selle, cheval de trait, monte en amazone, épreuves de dressage, saut d'obstacles) et compétitions, dont les championnats du monde du cheval arabe et du poney shetland, la coupe de France de horse-ball, les épreuves « hunter » et un concours hippique international (réservations au (1) 44-68-44-44, dans les FNAC et Virgin Megastore), les 8, 9 et 10 décembre. En ouverture, le vendredi soir 2 décembre, un grand spectacle équestre (réservations au (1) 49-09-60-00, entrée : 80 F). Parc des expositions de Paris, porte de Versailles, de 10 à 19 heures (jusqu'à 22 heures le 6 décembre), entrée 60 F pour les adultes, tarifs jeunes. Renseignements sur Minitel 3615 code FFE.

Yanaon, Mahé, Karikal...

Un voyage dans le sous-continent, ça se prépare, notamment au 7 rue d'Argenteuil, à Paris. La Route des Indes, dont c'est le pied-à-terre, y présente en effet, jusqu'au 15 décembre, une exposition au titre explicite : « Quarante ans après... les comptoirs de l'Inde ». Les photographies des années 30 sont de Bernard Touillon, les mouchoirs de Madras, les thés de Mariage Frères. Occasion, pour le voyageur, de faire le point sur l'Inde à Paris (conférences, concerts, cours de spiritualité et actualité économique figurent dans *la Lettre* du voyagiste), de feuilleter des journaux indiens et d'acquérir la nouvelle édition de l'excellent guide Arthaud *Inde du Sud* (312 p., 140 F), remaniée par son auteur, Didier Sandman, co-fondateur de la Route des Indes (tél. : 42-60-60-90).

RÉGIONS

La montagne sur grand écran

Rendez-vous annuel des amoureux de la montagne, de l'aventure et du cinéma qui se retrouvent, devant un écran, pour partager la même passion. Rétrospective des grandes expéditions de l'année. Plaque tournante du marché du film documentaire. Le XIe Festival international du film d'Autrans (Isère) se tient du 8 au 11 décembre, au cœur du massif du Vercors. En vedette, le centenaire du cinéma qui sera célébré à travers les thèmes de la montagne, de l'aventure, du sport et de l'exploit, la projection de *la Loi du Nord* de Jacques Feyder et des *Etoiles du midi* de Marcel Ichac, et une exposition, « Les montagnes du cinéma », présentée par le Musée national de la montagne de Turin. En compétition pour le Prix du meilleur long métrage, plus de trente films représentant quinze nations dont *Croc-Blanc, le Mythe du loup*, de Ken Olin et *Pushing the Limits*, de Thierry Donard avec Fiona Gelin. Forfait Festival, 200 F. Renseignements auprès de l'office du tourisme d'Autrans (tél. : 76-95-30-70). A signaler le remarquable dossier réalisé à cette occasion par *Montagne Magazine*.

Noël à la carte

Cette année, les vacances scolaires de Noël débutent le mardi 20 décembre au soir. Pas très commode pour les organisateurs de voyages. Qu'à cela ne tienne, l'UCPA a mis au point plusieurs formules sur mesure. A ceux qui souhaitent skier la première semaine et réveillonner à la montagne sont proposés des séjours du 21 au 25 décembre à Flaine (1 950 F tout compris), à Argentières (1 840 F) ou aux Contamines (du 19 au 25, 2 830 F), dernier-né des centres de montagne de l'UCPA avec des hébergements pour 2 personnes. Quant à ceux qui désirent rentrer le 23 décembre pour passer les fêtes en famille, ils pourront se rendre à Val-d'Isère (2 590 F) ou aux Deux-Alpes (2 240 F), du 18 au 23 décembre. Renseignements au siège de l'association, 62, rue de la Glacière, 75013 Paris, tél. : (1) 43-36-05-20.

Gîtes de Savoie

Pour le citadin, les vacances en Savoie sont souvent synonymes de petit chalet. Avec, pour réveille-matin, le chant du coq. Du rêve à la réalité, il n'y a qu'un pas grâce à la brochure 1995 des *Gîtes de France Savoie* qui présente une sélection de gîtes spacieux et confortables, tous situés dans un cadre rural et paisible. Vendue 70 F, on y trouve une information complète (photos, descriptif, tarifs) ainsi que diverses formules (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, chalets d'alpage, gîte de groupe), à travers les différentes régions savoyardes. Des gîtes d'hiver (il est encore temps) aux gîtes d'été (mieux vaut s'y prendre à l'avance) avec, cette année, une nouveauté : le Minitel 3615 Gîtes de France qui permet de consulter la liste des 2 000 gîtes disponibles, de choisir le gîte de son choix voire, pour environ 300 d'entre eux, la possibilité de réserver directement. Renseignements auprès des Gîtes de France Savoie, 24, bd de la Colonne, 73000 Chambéry, tél. : 79-33-22-56.

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Le dernier taxi où l'on cause

Marrant, dans un pays à ce point curieux de l'opinion de l'homme de la rue – si on votait dimanche prochain, vous, ce serait pour qui ? –, en ville plus personne n'a le temps ni l'audace de le lui demander de vive voix. Même les instituts de sondage ne s'y risquent que par téléphone. On le croise sans le voir, sur un quai de métro ou dans une grande surface. Et on ne l'écoute que frileusement planqué derrière la vitre de sa télé à l'occasion d'un micro-trottoir. Le seul endroit où l'on ose encore échanger trois mots, en tête à tête, ou plutôt en tête à dos, c'est le taxi.

A condition 1) Qu'il accepte la course. 2) Qu'il ne vous éjecte pas sur un axe rouge ou dans un quartier désert sous prétexte que vous lui pompez l'air. Exemple. Lui : – Pourriez pas attendre d'être arrivée pour bouffer votre croissant ? Mon bahut, c'est pas un buffet... Ni une coiffeuse, alors rangez-moi cette brosse à cheveux ! Moi : – Non mais je rêve, vous avez peur qu'ils salissent votre banquette en poils de chien mouillé, mes tifs... Ou mes miettes ?

Lui, il a les nerfs en pelote, rapport aux embouteillages, aux accrochages, aux boers, la police des taxis, à la plaque d'artisan et à la belle Mercedes, l'un dans l'autre, ça va chercher dans les 600 000 balles qu'il va mettre des années à rembourser. Moi, j'ai l'œil braqué sur le compteur : – Pourquoi c'est marqué tarif B ?... 57 F pour venir me chercher, même de plus loin, il se fout de moi... Où il va, là, il me balade, ma parole... Quel supplément de bagages ? Ce petit sac cabine ? Non, mais ça va pas !

Quand ça va, en revanche, quand le courant passe, c'est génial. Ça relève ou du confessionnal ou de l'isoloir. Deux extravertis bavards, le chauffeur et son client, que les hasards de la circulation vont enfermer ensemble pendant une vingtaine de minutes, sans témoin, n'hésiteront pas à s'en raconter de toutes les couleurs. A ce titre, les plus loquaces, ce sont les vieux mâles blancs et les jeunes blacks. Allons, allons, ne vous énervez pas, je tiens à rester politiquement correcte, et ça d'autant plus facilement qu'ils le sont, eux, contrairement à ce qu'on croit.

Demandez-leur un peu ce qu'ils pensent des collègues, vous serez surpris. L'Asiatique ? On l'admire, on l'envie. Ils s'entraident, ces gens-là, une vraie maffia, dans le bon sens du mot, attention ! Ça bosse, croyez-moi ! Et ça joue ! Vous verriez un peu ces parties de rami acharnées à 50 balles le point organisées à la sauvette pendant les heures d'attente dans les aéroports ! Le beur, lui, on le plaint. Remarquez, beur, black ou blanc, s'il est petit, c'est du pareil au même, il est truandé par ces salopards de patrons genre G 7, qui font suer le burnous : plus de 5 000 francs par semaine rien que pour la location d'une bagnole pourrie... A 35 balles la course en moyenne, c'est le bagne.

Bon, alors, question sondages, qui elle voit à l'Elysée en 1995, l'OCTP, l'Opinion des chauffeurs de taxis parisiens ? D'après mes pointages, ce sera Delors, pas de problème. Bien fait pour la droite, elle a trop déconné. Chirac ? C'est un guignol. Et Ballamou ? Un enflé dégonflé. Et Le Pen ? Qui ça Le Pen ? Et Pasqua ? Ah, Pasqua... Mais bon, faut pas rêver !

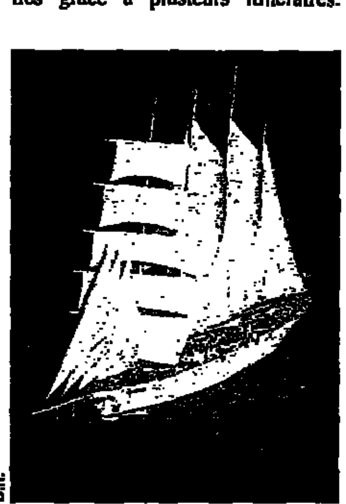
ÉTRANGER

Réveillons chez Kipling

Au programme, quatre des plus belles réserves naturelles de l'Inde (Corbett, Bandhavgarh, Kanha et Kaziranga, en Assam), sanctuaires d'animaux protégés, dont le tigre du Bengale (que l'on piste à dos d'éléphant), les derniers bisons d'Asie, les rhinocéros unicornes, les sambars et le rarissime barasingha, un cervidé à douze cornes. Sans oublier une multitude d'oiseaux dont les migrateurs venus du Tibet ou de Sibérie. A Noël, on partage le Christmas pudding avec les fantômes des anciens maharajas (on loge dans leurs anciens *lodges* de chasse) et, au Jour de l'an, on sable le champagne (ou le brandy) à la santé de Kipling. En compagnie de Mireille Rosenberger, directrice du voyagiste Ikhar (32, rue du Laos, 75015 Paris, tél. : (1) 43-06-73-13), qui, non contente d'organiser ce périple, entend faire partager sa passion de la flore et de la faune indiennes. Départ le 21 décembre. Prix : 25 900 F, 18 jours Paris/Paris, tout compris.

Deux lévriers aux Caraïbes

Les « lévriers des mers » : ainsi surnommait-on les clippers américains du XIXe siècle dont le *Star-Flyer* (et son jumeau le *Star-Clipper*) est la fidèle réplique. Conçu par Mikael Krafft – un fou de mer et de navigation qui a créé la compagnie Star Clippers –, le plus haut quatre-mâts du monde déploie avec élégance ses 3 600 mètres carrés de voiles. A la fois sportif et romantique, il associe – pour 170 passagers – charme d'antan, confort et atmosphère chaleureuse : piano-bar, bibliothèque très « cosy », 90 cabines climatisées (avec douche ou jacuzzi) et deux piscines d'eau de mer. En vedette, sports nautiques et découverte des îles grâce à plusieurs itinéraires.


D.R.

Avec le *Star-Flyer*, Iles du Vent et Iles sous le Vent (départ de Saint-Martin chaque dimanche) et, pour le *Star-Clipper*, les Antilles et les Grenadines (départ de la Barbade, chaque samedi). Une réelle tentation pour les amateurs de mer, à des prix très abordables (de 7 300 F à 9 300 F la semaine, selon la saison, et trois croisières de 5 nuits, de 3 500 à 8 300 F, à l'occasion des fêtes de fin d'année), avion non compris. Dans les brochures de Caraïbes System, Frantour, Havas Voyages, Nouvelles Frontières, Novatours, Travel'Am et Zénith. Renseignements au (1) 39-21-10-98 et dans les agences de voyages.

La guerre revisitée à Bruxelles

Traiter, d'une manière originale, le 50e anniversaire de la Libération et de l'Armistice, tel est le but d'une exposition présentée, du 3 décembre au 14 mai, au Musée royal de l'armée et de l'histoire militaire, situé dans le parc du Cinquantenaire, à Bruxelles. Baptisée « J'avais vingt ans en 45 », elle retrace l'histoire complète de la seconde guerre mondiale sous un angle original et dynamique destiné à stimuler le sens civique et à interpeller les jeunes générations. Résultat : une fresque historique vivante, à dimension pédagogique, réalisée à partir d'objets (uniformes, V1 et V2, Mercedes blindée de Hitler), de documents et de photos (dont celles du photographe personnel du Führer) pour la plupart inédits, en provenance du monde entier. En vedette, de nombreuses reconstitutions en trois dimensions traduisant les ambiances et les atmosphères significatives du conflit mondial : les tranchées de 1917, les réfugiés dans le métro londonien, l'univers concentrationnaire, Berlin en ruine, les appartements privés du Führer dans son bunker berlinois, le débarquement vu de l'intérieur d'un blockhaus. Tous les jours (sauf le lundi), de 10 à 19 heures, nocturnes le mercredi jusqu'à 22 heures. Renseignements auprès de l'association « Collections et patrimoines », rue Belle-Vue 1, 4840 Welkenraedt (Belgique), tél. : 0-32-87/88-10-00. Ou a l'Office belge de tourisme, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. : (1) 47-42-41-18.

VENTES

Sir Walpole dans ses meubles

Christie's dispersera le 8 décembre le mobilier d'un des plus célèbres châteaux de Grande-Bretagne, Houghton Hall, construit pour Robert Walpole (1676-1745), premier ministre du Royaume. Considéré comme un des grands hommes de l'histoire anglaise, Robert Walpole jeta les fondements du système parlementaire britannique et de son empire colonial entre 1715 et 1742.

D'inspiration palladienne, le château fut édifié au début du XVIIIe siècle, et aménagé par William Kent (1685-1748), un des premiers créateurs de meubles à avoir intégré cet art dans un ensemble dont l'influence fut considérable en Angleterre dans les années 1720-1730. Conservées dans une réserve depuis plusieurs générations, différentes paires de sièges appartenant aux deux plus importantes suites réalisées pour Houghton Hall sont encore recouvertes du velours vert choisi par Robert Walpole, qui l'utilisa abondamment dans tout le château.

Dans cette série figurent deux paires de chaises en noyer doré, à dossier droit et pieds mouvementés terminés par des griffes enserrant une boule, ornées de masques de lions, coquilles et rinceaux, estimée chacune 1,3 à 1,7 million de francs. Les pièces les plus remarquables du mobilier anglais proposées à cette vente sont deux fauteuils en bois doré d'époque George Ier (1660-1727, couronné en 1714) dont on attend de 3,4 à 5 millions de francs.

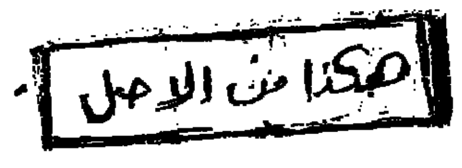
Sous l'égide de sir Robert, Houghton Hall abrita la collection de tableaux la plus belle d'Angleterre, jusqu'en 1778, où son petit-fils la vendit à Catherine II de Russie, sur une estimation faite par James Christie's, fondateur de la maison. Horace Walpole, fils cadet de Robert, un des écrivains précurseurs du roman noir, et fidèle ami de Mme du Châtelet, furieux de cette perte, n'habita jamais plus le château, quand il en hérita à la mort de son neveu. Par la suite, l'arrière-petit-fils du premier ministre vint s'y installer, le modifia et l'enrichit d'œuvres d'art. Ainsi des tableaux de première importance font-ils partie de cet ensemble, parmi lesquels *la Lecture de Molière*, de Jean-François de Troy (1679-1752), dont l'estimation se situe de 25 à 42 millions de francs. Peinte entre 1725 et 1735, cette toile de 74 sur 93 centimètres illustre le raffinement de la société parisienne cultivée pendant la Régence. Acquise d'abord par l'empereur Frédéric II de Prusse pour son palais de Sans-Souci, elle appartint ensuite à Dominique Vivant Denom (1), figure atypique de l'histoire des arts et de la littérature.

Egalement à l'honneur, de nombreux meubles et objets d'art français, comme cette paire de coffres de mariage en marqueterie de Boulle d'époque Louis XIV (estimation : de 3,4 à 5 millions de francs) ou ces deux vases en porphyre à monture de bronze doré de la fin de l'époque Louis XV (estimation : de 2 à 3 millions de francs).

Catherine Bedel

▶ **Jeudi 8 décembre, Christie's Londres. Renseignements chez Christie's Paris, 6, rue Paul-Baudry, 75008 Paris. Tél. : 42-56-17-66.**

(1) Dominique Vivant Denon, protagoniste de la fameuse *Description de l'Egypte* et aussi l'auteur d'une nouvelle, *Point de lendemain*, dont Louise de Vilmorin et Louis Malle ont tiré leur film *les Amants*.



EN VILLE/LA HAVANE

Rue Obispo

Suite de la page 1

Dans la *mémoire ancestrale*, sentimentale, de chaque Cubain, elle symbolise la rue des élégances, des belles mulâtresses pour lesquelles les hommes savaient mourir, incarnées à jamais par le personnage de Cecilia Valdés, l'héroïne mythique du roman de Cirilo Villaverde. C'est la rue des nouveautés françaises, des bijoux, des étoffes, de l'épicerie et des sucreries fines. Etroite, elle est protégée du soleil par des immeubles aux appartements étonnamment hauts sous plafond, ainsi conçus pour favoriser la circulation de l'air, avec des portes et des fenêtres fermées par des vitraux aux couleurs heurtées. Les hommes, maîtres dans l'art d'observer les femmes, prenaient position pour de longues heures dans la fraîcheur carrelée de La Pina de Plata, tout en *sirotant* des cognacs à l'eau. Le café existe toujours. Les élégantes actuelles ont remisé les uniformes kaki de la révolution pour des shorts ajustés au plus près, des brassières qui laissent la taille libre. Souvent passe, nonchalante, une silhouette-modèle. Parfaite.

Calle Obispo. Rue de l'Evêque. Patronyme paradoxal : il n'y a pas si longtemps, être catholique vous interdisait l'accès à l'université. Mais le gouvernement n'avait pas eu le temps de tout débaptiser. Depuis que les Russes ont laissé tomber les Cubains du jour au lendemain, les changements de noms s'effectuent plutôt dans un autre esprit : ainsi la librairie Maximo Gorki, juste en face de la Moderna Poesia, s'appelle-t-elle la Librairie internationale, où seules les devises sont acceptées. Reste encore le théâtre Carlos Marx : ses jours sont-ils comptés ?

Rue Obispo, tout change. Sauf le bar Floridita, estampillé à vie « Hemingway ». Ce chef-d'œuvre du kitsch des années 50 est probablement un des meilleurs tiroirs-caisses de l'île. Tables en formica rouge, chaises aux dossiers formés de flèches en fer forgé, profondes banquettes, bar en bois exotique, dur, capable de soutenir les buveurs professionnels de daïquiri ou de *mojitos* « à la cubaine », à savoir sans eau, ni cet excès de glaçons qui, ailleurs, gâte le meilleur des rhums. Ici, le temps s'est arrêté. Ici, la lumière du jour n'entre pas. Une machine à rêves. Hemingway, alias Thomas Hudson, héros d'*Iles à la dérive* (Gallimard), écrit : « *Le Floridita était ouvert à présent et il acheta les deux journaux qui étaient parus,* Crisol *et* Alerta, *et il les emporta au bar. Il s'assit sur un haut tabouret à l'extrémité gauche du comptoir. Il était adossé au mur du côté de la rue et sa gauche était abritée par le mur du fond du bar. Il commanda un double daïquiri glacé à Pedrico, qui eut ce sourire qui était presque le rictus d'un mort décédé d'une brusque fracture de la colonne vertébrale, et pourtant un sourire vrai et sincère, et il se mit à lire le* Crisol. *La guerre était en Italie (...).* »

Tennessee Williams évoque dans ses *Mémoires d'un vieux crocodile* (Points/Laffont) sa rencontre avec Ernest Hemingway : « *Nous sommes donc allés au Floridita, qui était le repaire de jour et de nuit d'Hemingway quand il n'était pas en mer, et il se montra on ne peut plus charmant. Exactement le contraire de ce à quoi je m'attendais. Je m'attendais à trouver un type très viril, du genre super macho, brutal et parlant grossièrement. Bien au contraire, Hemingway me fit l'impression d'un monsieur doué d'une timidité très touchante.* » Aujourd'hui, les autocars aux vitres fumées stationnent devant la porte. Des garçons en livrée écarlate accueillent les touristes comme des seigneurs.

Un soir, à l'heure où la foule a déserté, l'écrivain français Erik Orsenna, à la recherche d'ancêtres cubains, savourait un daïquiri et vivait pour la première fois le choc que procure la découverte de Cuba. « *Cohibas, cohibas* », murmure un vendeur en découvrant furtivement des cigares de fort calibre cachés dans un cabas. Le sculpteur Roberto Fernandez Martinez est sur le pas de son atelier. L'air revenu de tout. Il présente ses œuvres et celles de quelques compatriotes. Il a transformé une partie de son atelier et de sa maison pour produire des statuettes artisanales, essentiellement des divinités aux formes fécondes. Plus intéressante l'œuvre du céramiste Alfredo Sosabravo. Ce dernier, absent, exposait à la Grande Canarie. Mais Omar Rodriguez, son assistant, de son état ingénieur industriel à mi-temps, en chômage technique pour cause d'absence de matières premières, fait visiter l'atelier. Des bustes aux viscères apparents, couturés au point de surjet. Des peintures où les différents éléments ne tiennent ensemble que par de gros points surajoutés, tel le fil qui maintient Cuba encore debout.

Dehors, des hommes transportent des sommiers de lattes grossières. Files d'attente devant les marchands de glaces. Une femme dévore trois cornets à la fois. Il est midi. De la musique partout. Sous une enseigne déglinguée, La Lluvia de Ora (La pluie d'or), se trouve un bureau de placement désert. Chez Ensueno, le coiffeur, des matrones se font faire les ongles, tandis que devant la porte un cordonnier répare des chaussures épuisées. Plus loin, des colonnes de marbre signalent l'entrée de l'Union des jeunesses communistes municipales. Au coin d'Obispo et d'Aguiar, se cache la patricienne pharmacie Johnson. Cette merveille de boiseries et de loggias, dotée d'un ascenseur art déco, fondée au début du siècle par des Anglo-Cubains, tourne au ralenti. Non loin, Beatriz Candaburu vient d'ouvrir la galerie Forma. Elle attend de pied ferme les visiteurs étrangers avec des sculptures qui ne devraient pas les effaroucher, hormis leur prix. Environ 100 dollars !

JEAN-PIERRE FAVREAU

Au coin d'Obispo et d'Aguiar, se cache la patricienne pharmacie Johnson.

Sans ses deux millions d'habitants, La Havane ne serait qu'une beauté suffocante mais vide. Les Havanais vivent dans la rue, en attente, sous tension, en colère, pas à vendre au plus offrant. Pas plus aux Etats-Unis qu'à quiconque. Toute la journée, des groupes d'hommes, des jeunes, des vieux, discutent politique avec véhémence, renvoyant dos à dos le gouvernement, l'embargo américain, l'abandon brutal de la Russie. Certains croient au tourisme, tout en refusant ce qu'il entraîne : la prostitution de leurs femmes. Il faut voir comment un vieillard, ou presque, légèrement éméché, entre à l'Hôtel d'Angleterre, plastronnant parce qu'une fille endimanchée, trop jeune, est suspendue à son bras. Ada, journaliste qui pige pour la radio et pour *Granma*, le quotidien du Parti communiste, fusille la scène du feu de ses yeux vert menthe.

L'argent. Les entrailles du ministère des finances de la rue Obispo expose en sous-sol un mini-Musée de la monnaie. La porte de la chambre forte, qui protégeait les trésors et les lingots accumulés sous la dictature de Batista, dessinée comme un gouvernail de gallion, fut construite, en 1910, par les Américains. Quatorze tonnes d'une marqueterie de bronze, de chrome et de cristal. Dans une autre salle, sous la photo de Che Guevara et de Pastora Nunez, des billets portent pour toute signature, tracée d'une écriture appliquée : Che ! Il fut ministre de l'économie de 1961 à 1964, avant de repartir en Amérique du Sud, en désaccord avec les choix de Fidel Castro, puis de mourir assassiné en 1967 dans les maquis boliviens. En face, les marins de La Comar attendent dehors de toucher leur salaire d'octobre... Passons sur l'horrible monument qui commémore la première université de la ville, construite en 1728, déménagée depuis dans le quartier du Vedado. Le Museo del Plata, consacré aux objets et au mobilier, est en travaux. Hemingway, à nouveau à l'honneur avec l'Hôtel Ambos Mundos. C'est là que le plus Cubain des Américains prit ses quartiers lors du premier séjour qu'il effectua dans l'île, en 1930.

Le Café Paris, *halte courue* avec sa tour Eiffel sur mosaïque, a été autorisé à réouvrir il y a sept mois. Une femme aux cheveux blancs, toute petite, vêtue d'une robe claire ornée de dentelle aux poignets, achève de boire un Tropicola. Des Cubains qui visiblement possèdent des dollars. Peut-être les consommateurs sont-ils des marins venus du port tout proche. Qu'importe, le dollar a droit de cité à La Havane. Il se recupère partout, et officiellement dans les marchés d'objets artisanaux tolérés dans différents endroits de la ville. Faut-il voir un signe quelconque d'ouverture du régime que le plus grand marché aux puces se tienne justement, tous les samedis après-midi, sur l'avenue du Président ?

Toutes les architectures qui fleurissent à La Havane s'enchevêtrent dans la rue Obispo. Gothique espagnol, baroque et néo-baroque créolisé, mais aussi style *mudejar*, qui inscrit l'influence de l'art arabe aux côtés des façades néo-classiques importées de New-York. « *Quand je me promène dans Obispo, je découvre toujours un détail qui m'a échappé, un vitrail, la sculpture d'une belle femme,* explique Narciso, guide occasionnel. *On y respire les odeurs fortes du port, des cargos, du pétrole qui brûle au fond de la baie. Cette odeur de mer, parfois apportée par le vent, s'impose aux narines au fur et à mesure qu'on approche de la place d'Armes. Obispo a un goût de vertige.* » Tous les Cubains sont des poètes. Obispo, en effet débouche sur la vaste place d'Armes. C'est à partir d'un premier camp militaire, bordant l'estuaire étroit de la baie, port naturel à la forme oblongue, que la ville a développé ses rues, envahissant rapidement la campagne. Ce centre historique restauré contient un florilège de monuments entourés d'arbres impressionnants. Il raconte l'évolution historique et architecturale de La Havane. Cette histoire figure dans tous les bons guides : le Templete, petit temple dans le genre grec, consacre le souvenir de la première messe célébrée par les colons ; la forteresse de la Real Fuerza, qui fut la première fortification érigée de 1558 à 1577, protège désormais les archives de la Bibliothèque nationale. A l'angle d'Obispo et de la place d'Armes, les fastes sévères du palais des Capitaines-Généraux abritent l'hôtel de ville et le Musée de la Ville. Dans le patio, la statue de Christophe Colomb veille sans broncher sur les vicissitudes récentes de la « Perle des Antilles » qu'il découvrit cinq siècles auparavant. Un étage plus haut, sous les lambris sculptés, peints en vert foncé, Eusebio Leal Spengler, l'historien de la ville, chargé de la rénovation et du développement, a des préoccupations plus immédiates : réussir l'impossible avec rien.

De notre envoyée spéciale
Dominique Frétard

RIVERAIN

L'homme pressé

Eusebio Leal Spengler est l'homme le plus occupé de La Havane. Il est l'historien de la ville, et participe à la rénovation de la capitale avant qu'il ne soit trop tard. De taille moyenne, petites lunettes, stressé comme un Parisien, il arrive, s'assied. Il est accompagné d'une traductrice. L'entretien ressemble à une course contre la montre. Ou à un cours magistral, débit *staccato*. « *Au XVIIe, Obispo était la rue des orfèvres ; ils travaillaient l'argent qui venait du Mexique et du Pérou. Les plus célèbres se nommaient Geronimo de Espelloza* et *Servando Cabrera. Autre orfèvre de renom, le prêtre Felix Varela, théoricien de la philosophie. On avait coutume de parler de la rue des bijoutiers. Elle prit le nom d'Obispo, rue de l'Evêque, à cause d'un prélat du diocèse voisin qui aimait fréquenter l'artère. Au XIXe, la rue est envahie par les tailleurs, les couturiers pour femmes. Le rendez-vous des élégantes s'appelait le Palais de cristal. C'est aussi la rue des confiseurs, des glaces à tous les parfums, des « natillas », ces sortes de crèmes brûlées que l'on déguste toujours chez le pâtissier situé juste en face de l'Hôtel de Ville. Parmi les curiosités : la Western Union, le premier télégraphe installé dans l'île. Je vous signale qu'une des pharmacies de la rue a été créée par un Alsacien. Est-il besoin de vous parler du Floridita ? Nous entreprenons une rénovation proche de celle réalisée dans le Marais à Paris.* » Eusebio Leal se lève, disparaît, la traductrice sur ses talons. Il a eu le temps de nous glisser qu'il avait été fait chevalier des arts et lettres par Jack Lang. Le sort de La Havane est entre de bonnes mains.

D. F.

Lhassa, dernier carré

Suite de la page I



Des édifices prétendument modernes s'insinuent dans le centre de la capitale tibétaine, sans le moindre respect de la tradition architecturale locale.

Au carrefour des deux routes, une statue géante d'un couple de travailleurs dans le plus pur style réaliste socialiste monte une garde incongrue, sous le regard indifférent de soldats affalés au bar du coin et sous l'œil ébahi d'un groupe de pèlerins en train de secouer la poussière de leurs habits. Sur sa colline, le Potala se profile enfin, rapidement caché par une succession d'immeubles nouveaux le long de l'artère où roulent minibus, camions, vélos et rickshaws. Des panneaux en grands idéogrammes chinois et en petits caractères tibétains indiquent des directions inconnues. A un autre croisement, comme surgi de l'enclume d'un forgeron sans âme, un énorme couple de yacks hirsutes et dorés, dressés sur un haut socle, semble désespérément chercher un chemin de fuite.

Bâtisses informes, entrepôts, remises et magasins, sans oublier gargotes, night-clubs et karaokés, se succèdent sans discontinuer sur les trottoirs bosselés jusqu'à la grand-place du Jokhang, au cœur de la vieille ville. Même là, Lhassa n'est plus que le pâle reflet de sa propre altérité. Deux mondes se côtoient devant le sanctuaire. Les rickshaws s'arrêtent en bordure de la place envahie de marchands ambulants chinois et Hui musulmans, qui offrent pommes, mandarines, fruits secs et soupe aux nouilles aux passants. Près du temple central, la foule se fait plus dense et uniquement tibétaine. Dans leurs plus beaux atours colorés, sous des bonnets fourrés, le cœur aux lèvres tellement leur émotion est visible d'être là, nomades et pèlerins se pressent sur le parvis, s'arrêtant juste pour faire tourner le pesant moulin à prières à l'entrée. Devant le lourd portail, des fidèles répètent sans se lasser la grande prosternation traditionnelle. Des moines veillent dans la cour intérieure sur des milliers de lumignons alignés dans des coupelles à beurre. Dans les multiples caveaux et chapelles, le flot des pèlerins s'écoule paisiblement.

Pourtant, ce qui frappe d'emblée, ce sont les policiers en uniforme dans les parages. Entre vendeurs et chalands, les forces de l'ordre sont aux aguets sous l'œil impassible de plusieurs caméras vidéo montées bien en évidence sur les toits adjacents. Il suffit de trois ou quatre Tibétains qui s'agglutinent un bref instant autour des brûleurs à encens pour qu'un représentant de l'ordre surgisse : *« Circulez, il n'y a rien à voir ! »* L'intarissable circumambulation reprend alors. Mais pas la moindre photo du dalaï-lama n'est aux étalages, à peine quelques clichés jaunis de feu le panchen-lama ou du jeune karmapa : ils ont échappé à la vigilance des serviteurs de l'ordre chargés fin septembre d'un grand nettoyage, avant l'afflux massif des nomades et paysans qui gagnent généralement leur ville sainte après les moissons. C'est sans doute pourquoi d'aucuns ne ratent pas l'occasion, quand ils aperçoivent un étranger, de s'en approcher pour demander une photo du guide spirituel et temporel exilé. Geste parfois dangereux pour eux s'ils sont surpris à s'entretenir avec des touristes, ou même pour le visiteur de bonne foi accédant à leur demande.

Parfois, certains guides officiels vont jusqu'à prévenir les étrangers qu'ils cornaquent en groupe de se montrer circonspects dans tel ou tel sanctuaire. Ce qui n'est d'ailleurs pas sans conséquences pour des employés soumis au bon vouloir de leurs employeurs : une circulaire récemment envoyée à toutes les agences de tourisme de ladite Région autonome du Tibet enjoint les responsables de licencier tous les Tibétains exerçant le métier de guide, sous prétexte que nombre d'entre eux ont une formation scolaire trop complète ou qu'ils sont des enfants de réfugiés éduqués en Inde et rentrés au pays, et qu'ils rechignent à se conformer aux instructions établies. Parmi les indications à respecter strictement : rapporter à la direction de l'agence les faits et gestes des touristes, leurs remarques sur la situation locale, s'ils sont en possession de photos du dalaï-lama ou s'ils s'arrêtent pour photographier des lieux jugés sensibles – sous peine naturellement de sanctions ou de mesures disciplinaires.

A proximité du Jokhang, le monastère de Ramotché est désormais inscrit à l'itinéraire des circuits organisés. Il y a dix ans, il nous avait fallu des ruses de Sioux pour en trouver le chemin et y découvrir, entre toiles d'araignées et gravats, un gigantesque portrait de Mao. Une année plus tard, le tableau avait disparu et des menuisiers s'affairaient à façonner des linteaux neufs, tandis que des jeunes gens grattaient patiemment la couche de poix noirâtre recouvrant les murs. Aujourd'hui, Ramotché a retrouvé sinon ses fastes, du moins une partie de ses fonctions religieuses. Mais pour y accéder, Tibétain ou étranger, il faut s'acquitter d'un ticket d'entrée. De vieux Lhasséens y voient l'expression de la transformation du sanctuaire en musée, et d'autres vont même jusqu'à prétendre que si Ramotché bénéficie ainsi de la sollicitude officielle, c'est pour des raisons bien précises. En effet, ce monastère qui date du VII[e] siècle a été érigé selon les instructions de Wen Cheng, cette fameuse princesse chinoise donnée en mariage au grand roi Song-tsen Gampo afin d'assurer le fils du ciel de la bienveillance de son belliqueux voisin...

De fait, Lhassa la tibétaine n'est plus qu'un ultime carré qui rétrécit comme une peau de chagrin. Des édifices prétendument modernes s'insinuent jusque dans ses venelles, s'élevant insolemment à trois ou quatre étages, sans le moindre respect de la tradition architecturale locale selon laquelle aucune construction ne devait dépasser en hauteur les bâtiments religieux. Il aura fallu le grondement mécontent de la population avec à la clé menace de troubles, pour que certains petits sanctuaires, celui de Palden Lhamo, la divinité tutélaire des dalaï-lamas par exemple, soient épargnés. Mais aujourd'hui ils sont flanqués de hideuses HLM ou de bazars dont les utilisateurs parlent tous chinois.

Des voix s'élèvent parfois pour lancer un cri d'alarme devant cette mise à mort annoncée, ne serait-ce que pour tenter d'alerter l'opinion. Ainsi, dans un document adressé à l'Unesco, M[me] Heather Stoddard, directrice des études tibétaines et professeur associé à l'Institut des

CITADELLE

Le Potala au pas

Souveraine et impressionnante, sa présence rassure. Œuvre maîtresse faisant harmonieusement corps avec le paysage, sur sa colline, le Potala est devenu emblématique d'une architecture, d'une culture, d'un pays. Depuis sa fondation au VII[e] siècle comme résidence fortifiée du grand roi Songtsen Gampo jusqu'à récemment, en passant par sa reconstruction au XVII[e] siècle et ses divers réaménagements, l'étonnant édifice a été tour à tour siège du gouvernement, centre administratif, forteresse quand les temps l'exigeaient, foyer d'étude et d'érudition, théâtre de cérémonies fastueuses, palais d'hiver des dalaï-lamas et symbole d'un peuple. Autant dire, à la fois demeure des dieux et cœur vivant d'une terre haut perchée à en donner le vertige.

Aujourd'hui, sous une apparence immuable, le Potala n'est guère plus qu'un musée, d'une rare richesse certes, mais comme exsangue, dénué de vitalité depuis qu'il a été dépossédé de ses fonctions essentielles. Des touristes le parcourent et s'exclament, des visiteurs le visitent, des pèlerins y pérégrinent, quelques moines y prient et s'échinent à l'entretenir, des gardiens veillent à l'ordre, et des caméras vidéo tiennent à l'œil tout ce qui passe ou qui bouge. Il faut aussi s'acquitter d'un droit d'entrée : forfaitaire pour les groupes qui y accèdent par la grand-porte tout en haut à gauche, 3 yuans pour les Tibétains et 45 pour les étrangers par la petite porte en bas à droite. C'est gratuit pour les cadres et camarades chinois ; les colons, eux, n'ont pas de temps à perdre dans cette imposante citadelle qui n'a rien à voir avec leurs us et coutumes.

Au début du mois d'août, les autorités chinoises ont célébré en grande pompe la restauration du Potala, en partie fermé pour travaux durant les cinq dernières années. Devant un parterre choisi d'invités triés sur le volet, les responsables ont souligné que 53 millions de yuans, soit environ 32 millions de francs, ont été dépensés pour étayer les fondations et consolider les assises de ce chef-d'œuvre de l'architecture tibétaine et mondiale. Cette somme importante est censée symboliser les largesses de Pékin à l'égard d'une région excentrique et rétive, qualifiée d'arriérée et à la traîne. Curieusement, cependant, à l'exception des fonctionnaires locaux, les Tibétains brillaient par leur absence aux festivités. Et, le mois précédent, cinq civils accusés d'activités contre-révolutionnaires et séparatistes, avaient été condamnés à des peines allant jusqu'à quinze ans de prison.

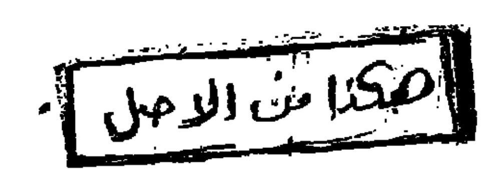
A en croire certains experts, le gros œuvre de renforcement aurait été exécuté dans le respect des structures et assurerait la bonne tenue des murailles menacées par l'érosion. En revanche, pour le visiteur, la surprise frise le désastre. Sous prétexte de les protéger, nombre des fresques qui courent sur les murs intérieurs ont été passées au vernis incolore, recouvrant d'un voile glauque les traits fins et la riche palette de couleurs. Ailleurs, des draperies masquent les peintures, et les statues et plusieurs salles sont toujours cadenassées. Les clés des cryptes des VII[e], VIII[e], IX[e] et XIII[e] dalaï-lamas sont depuis plus d'un an en mains chinoises, et même les moines du Potala n'ont plus accès à ces tombeaux.

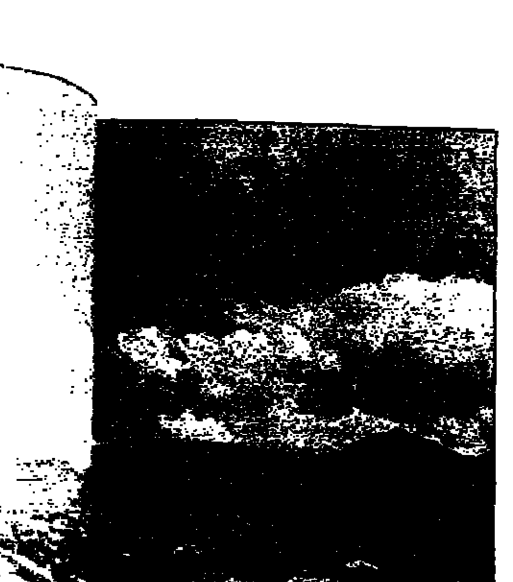
Outre les grandes pancartes en idéogrammes chinois qui ont fait leur apparition au-dessus des chapelles, des grottes et des salles, alors que les indications en tibétain sont réduites à leur plus simple expression, la rénovation la plus visible consiste en un système de caméras et de micros, installés bien en évidence dans l'ensemble des bâtiments. Officiellement, pour prévenir les incendies. Des esprits mal tournés y voient un réseau de surveillance sophistiqué, permettant de suivre commodément d'éventuels échanges de propos entre visiteurs et moines. Et, comme la visite des lieux peut s'avérer fatigante, une cafétéria a été aménagée à l'étage du déambulatoire des appartements privés du XIV[e] dalaï-lama.

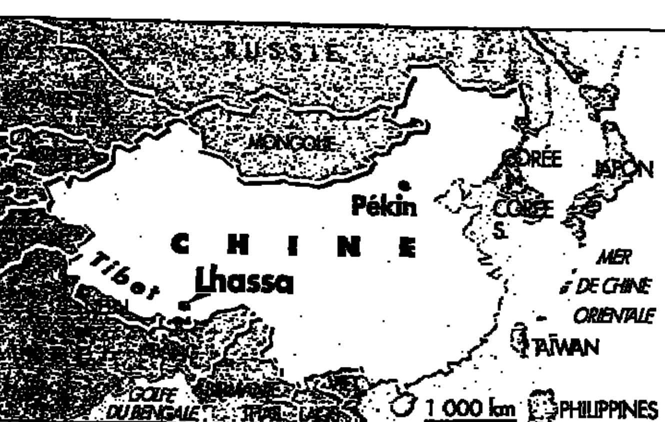
Enfin, dans la mesure où l'accès au palais n'est autorisé que de 10 heures à 12 h 30, dès midi un gardien fait le tour des salles pour inciter les visiteurs à se presser, et éteint partout les lumignons dans les vasques à beurre au pied des statues. Mais dans la salle du Lam Rim violemment illuminée par des spots, deux « experts » chinois continuent à prendre des photos et à faire des relevés, sans que le moine du lieu sache pour qui ou pour quoi. Et le silence s'appesantit dans un Potala réduit à la portion congrue de figurant, comme un patient replongé dans un coma de mauvais augure.

Visiblement, la contradiction est malaisée à résoudre. D'une part, question d'image pour Pékin : le Potala est trop connu pour le confiner au rôle de décor, et les autorités chinoises ne peuvent qu'en tirer bénéfice en le sauvegardant. D'ailleurs, il avait été à peu près épargné durant la révolution culturelle, quand bien même une partie de ses trésors ne sont plus en place. Mais, d'autre part, le grand palais rouge et blanc est tellement lié à l'histoire du Tibet qu'il reste le symbole de son passé différent de celui de la Chine, et de son altérité culturelle. De quoi donner des insomnies aux locataires de la Cité interdite. En tout cas, en attendant que les sorts se délient et que l'UNESCO se décide à l'inscrire au patrimoine de l'humanité, ce témoin têtu d'une beauté puissante et digne témoigne à sa manière de la pérennité d'une identité singulière.

De notre envoyée spéciale
Claude B. Levenson







THOMAS LAIRD/TCS

langues orientales, note : *« Dans peu de temps, si cet afflux* [de colons chinois] *n'est pas stoppé ou inversé, il réduira les Tibétains à une petite minorité sans importance sur leur propre territoire ancestral. Il apparaît que le gouvernement chinois utilise cette tactique en tant que solution finale de la difficile question du Tibet. »* Et d'ajouter : *« La ville de Lhassa a été fondée au VIIe siècle et se trouve sur la liste des vingt-quatre cités historiques protégées de Chine. En dépit de son statut très particulier de lieu saint du bouddhisme tibétain et d'Asie centrale, on dit qu'elle a besoin d'être modernisée. Néanmoins, la destruction accélérée de bâtiments parfaitement conservés est alarmante. Des cartes du Projet de développement de la vallée de Lhassa (1980-2000) indiquent même la disparition complète de la vieille ville en l'an 2000, en flagrante contradiction avec son statut de site protégé. Il devrait être tout à fait possible de sauvegarder ce qui reste de la magnifique tradition architecturale du Tibet, tout en développant un nouveau style esthétique adapté à un environnement de haute altitude, au lieu de sacrifier l'identité tibétaine au nom d'un modernisme de pacotille. »*

Dans ce panorama désolant, à l'improviste – un miracle : petit ou grand, mais un miracle quand même, comme un pied de nez au silence complice. A la pleine lune de septembre dernier, alors que par centaines les Tibétains se pressaient devant le Jokhang pour y brûler herbes et encens comme le veut le rituel de purification de ce jour, ils virent se dérouler sur le toit du sanctuaire deux immenses rouleaux de soie brodée, qui faisaient partie d'une série de trois dont la plupart des spécialistes s'accordaient à dire que la trace était perdue. L'un était bien apparu lors d'une vente aux enchères il y a quelques mois à New-York, où un quidam s'en était porté acquéreur pour 1 million de dollars, mais nul ne connaissait le sort des deux autres.

Et pourtant... Un collectionneur français aussi avisé qu'obstiné gardait en mémoire une méchante copie d'une mauvaise photo en noir et blanc aperçue il y a quelques années dans une revue archéologique chinoise. Passionné d'art tibétain, dûment muni de toutes les autorisations octroyées par le chef des antiquités locales persuadé que l'amateur poursuivait une chimère, il rôdait dans les couloirs du Jokhang, à l'affût, interrogeant sans relâche moines, chantres et artisans. Jusqu'au moment où un vieux sculpteur occupé à façonner des images sacrées se souvint : la bordure singulière de la photo était celle d'une vieille remise scellée dans un coin obscur où personne ne mettait jamais les pieds...

Inutile de chercher à mettre en mots la course éperdue et l'émoi qui suivirent l'ouverture du local, l'émerveillement de la foule ébahie devant pareille splendeur, pas plus que l'émotion des gardiens et la stupeur des responsables accourus en hâte au sanctuaire. Quant au fin limier à l'origine de ce mémorable branle-bas, il est aujourd'hui en possession des photos témoins de l'événement, tandis que les précieux rouleaux dûment rangés sont maintenant sous bonne garde. Il est vrai que la tradition tibétaine est riche en grands découvreurs de « termas », ces trésors cachés qui *ne peuvent réapparaître qu'au* moment où les temps sont venus. Peut-être conviendrait-il d'y déceler le signe d'une prise de conscience de l'urgence de protéger efficacement une culture menacée d'anéantissement, et d'en recenser systématiquement les richesses encore mal connues, ne serait-ce que pour éviter qu'elles disparaissent à jamais.

De notre envoyé spécial
Jean-Claude Buhrer

(1) Association Gedun Chompel pour la protection et le développement du patrimoine culturel tibétain, 127, rue de Sèvres, 75006 Paris.



C. HENRIETTE/ICÔNE

La fidélité au dalaï-lama, toujours présente chez les Tibétains.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication,
n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Reproduction interdite de tout article
sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde
PUBLICITE
S A
Président-directeur général :
Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction :
Dominique Alduy
Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.
Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 PP. Paris DTN

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ________ Prénom : ________
Adresse : ________
________ Code postal : ________
Localité : ________ Pays : ________
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

L'aliment roi

La pomme de terre rencontre un regain d'intérêt chez les grands chefs.

« *Indiquez les végétaux qui pourraient suppléer en cas de disette à ceux qu'on emploie communément à la nourriture des hommes et quelle en devrait être la préparation.* » Concours de l'académie de Besançon, en 1771. Lauréat : Parmentier, Antoine-Augustin (1737-1813), parmi sept autres candidats, qui tous ont évoqué la pomme de terre, plante de l'Amérique, *Solanum tuberosum* Linné, de la famille des solanacées. Son nom est « papa » pour les Incas de l'Altiplano andin, c'est l'origine de « patate », plus élégamment nommée « pomme de terre » au XVIIIe siècle, du néerlandais *aardappel*. La pomme de terre eut un certain succès comme fleur d'ornement, en Allemagne notamment. La fleur de pommes de terre offerte à pleins paniers par le publiciste entêté qu'est devenu Parmentier orne la boutonnière du roi Louis XVI et la coiffure fragile de la reine. Mais, à vouloir l'ériger en panacée de toutes les famines, on soupçonne bientôt cette pomme de terre d'avoir partie liée avec la nourriture « *des pauvres et des cochons* ». Le succès n'est pas encore acquis en haute cuisine.

L'Ancien Régime connaissait bien d'autres succulents légumes. Ils sont encore cultivés à Versailles, au Potager du Roi. Gérard Vié, restaurateur voisin (*Les Trois Marches* au Trianon Palace), nous propose avec modestie de revisiter ce domaine oublié et de remettre les recettes anciennes au goût du jour. Faire de la cuisine, c'est se ressouvenir, laisser monter les images d'un ancien jardin. Que font d'autre les chefs qu'inspire la nature : Charial et ses petits pois, Veyrat et ses infusions de légumes ? Dans cet ouvrage (1), les recettes présentées sont de Massialot (1660-1733), l'auteur du *Cuisinier royal et bourgeois* (1691). Massialot était un extra, c'est-à-dire un cuisinier intérimaire, chez les « grands », tel Monsieur à Saint-Cloud. Aujourd'hui, beaucoup de chefs rêvent d'être extra chez leur banquier ; à défaut, certains conseillent la grande distribution ! Gérard Vié actualise ces recettes, les commente, et transpose les manières de faire du XVIIe siècle. A nous donc artichauts ou poivrades, cardes de poirée, « porreaux » et potirons, régal de racines : salsifis et panais. Ou bien la classe à part des aigruns, dont le citron et la petite orange. Alors, vaut-il mieux attendre comme le chien la pâtée de pomme de terre, ou bien courir la campagne et se régaler des petits pois tant aimés, de l'arroche dite bonne-dame, de cardamine ou cresson de fontaine ? C'est un véritable renouveau de la diversité végétale, qui dépasse l'effet de mode écologique.

Curiosité des jardins botaniques, la pomme de terre n'accédera à la consommation de masse qu'au temps de la Révolution. Plante difficile à acclimater, tubercule des hautes altitudes, quasi lyophilisée au Pérou, par l'alternance du froid et de la chaleur diurne, la pomme de terre est sensible aux parasites, et elle contient une substance verte vénéneuse, la solanine. Sur elle pèse un soupçon. La pomme de terre est enracinée dans la mémoire collective comme fortement ambivalente : c'est la délicieuse frite croustillante et celle du fast-food, c'est la patate cellulaire, réglementaire, hospitalière ou de collège. Elle est la fine purée de bébé, elle est la trace au fond d'une gamelle qu'atteint la cuillère du prisonnier. Le discours sur la pomme de terre paraît souvent propos de dame d'œuvre s'adressant aux populations ouvrières, d'hygiéniste fin de siècle voulant réformer les habitudes des classes laborieuses. Notons qu'Escoffier lui-même se proposait d'étudier les moyens pour parvenir à « *l'extinction du paupérisme* ». Rien de tout cela dans *le Meilleur et le Plus Simple de la pomme de terre*, bel ouvrage de recettes que publie Joël Robuchon (2), assorti de commentaires d'un médecin nutritionniste. On y trouvera le secret de la fameuse purée dont parle le monde entier, qui tient certes dans le choix de la ratte de Jean-Pierre Clot à Jouy-le-Châtel (Seine-et-Marne), dans l'emploi de beurre et de lait frais entier en justes proportions (soit 1 kilo de pomme de terre pour 250 grammes de beurre, un demi-litre de lait et un peu de gros sel marin), mais surtout dans l'usage d'un moulin à légumes à grille fine et d'une spatule en bois, maniée avec constance et fermeté pour assurer la liaison ! Tous, nous avons le souvenir de plats auxquels est associée la pomme de terre. Souvenirs contrastés.

La crique maternelle, une galette poêlée que l'on faisait du côté de Lamastre, avec la pomme de terre râpée, l'ail, le persil, un jaune d'œuf. Les pommes Anna de chez Marius, autrefois ; ou l'incroyable poulet père Lathuile, du bon Jacques Manière. Et la purée à l'huile d'olive ou bien les bonnes petites grenailles du jardin d'altitude en Bourbonnais, sautées à couvert, avec une noix de beurre et une feuille de laurier ? A vanter la pomme de terre, il y a peut-être l'illusion rousseauiste de l'éducation du peuple. Mais la pomme de terre, c'est aussi la purée en flocons des cantines, la modernité qui s'attache à rassasier les nouveaux pauvres. On ne désespère pas de voir tel ou tel chef faire un extra chez Maggi et nous proposer des recettes améliorées.

Virtuose, Alain Passart nous régala voici quelque temps d'un repas entièrement consacré à la ratte du Touquet, annoblie par la magie des vins du Domaine de Chevalier. Un mariage d'humeur et de talent. Philippe de Givenchy (*La Timonerie*, 35, quai de la Tournelle, 75005 Paris ; tél. : 43-25-44-42. Fermé dimanche et lundi midi. Carte-menu à déjeuner 210 F) est catégorique : « *Je préfère la pomme de terre au brocoli ; le féculent est un meilleur support de goûts.* » Son plat de pommes de terre grossièrement écrasées, beurrées, passées au four et garnies d'une épaisse tranche de foie gras cru rôti est mariage d'amour. Les charlottes dont il accompagne le maquereau, aromatisées au citron confit, à la menthe, à l'échalote et au cumin, sont une union exotique et raffinée pour ce chef curieux du mariage des saveurs. De chaque variété, il faut apprendre l'usage. On trouvera aisément la bintje, la belle de Fontenay, la BF 15. Plus rares sont la saucisse de Vendée, la pompadour (variété nouvelle, plus intéressante que la mona lisa) ou la vitelotte, noire, appelée aussi « truffe de Chine ». Sur le marché, on trouvera la charlotte de Noirmoutier ou bien celle de la Sarthe, que produit Bernard Landreau à Montfort-les-Gesnois, avec la nicola, la ratte et la grenaille. Il faut savoir aussi que sous le nom de marque Touquet Savour l'on trouve une variété précoce venue d'Espagne. Mais que sont devenues la bonne wilhelmine, la segonzac, la marjolin, la quarantaine de Noisy ? Au Potager du Roi, peut-être ? Le grand nombre se satisfait, malgré lui, de pommes de terre ou de frites précuites, surgelées, lyophilisées, en flocons... La mal-bouffe, malgré les efforts de Robuchon, reste attachée encore à la patate, un effet induit, une reproduction du misérabilisme qui étreint les nouveaux pauvres. On songe au défi fameux que Baudelaire (3) lance au « mauvais vitrier » : « *Comment, vous n'avez pas de verres de couleur, des verres roses, rouges, bleus, des vitres magiques, des vitres de Paradis ? Impudent que vous êtes ! Vous osez vous promener dans les quartiers pauvres et vous n'avez même pas de vitres qui fassent voir la vie en beau !* »

Jean-Claude Ribaut

(1) *Le Potager du Roi*, Gérard Vié. Art Lys, 1994, 155 p., 195 F.

(2) *Le Meilleur et le Plus Simple de la pomme de terre*, Joël Robuchon et docteur Patrick Sabatier. Robert Laffont, 1994, 272 p., 299 F

(3) *Petits poèmes en prose*, Charles Baudelaire. « Poésie », Gallimard.

PAGES GOURMANDES

Guides cuvée 1995

Les guides paraissent désormais à l'automne. Nous en donnions un échantillon dans l'édition de « Temps libre » du 26 novembre. Nous complétons aujourd'hui cette liste

★ **Le Guide Pudlowski.** – Le Paris gourmand n'a pas de secret pour Gilles Pudlowski. Son guide est un tableau des mœurs de table de notre temps, avec description des usages nouveaux, des produits d'origines diverses, bâti sur ce qui subsiste, évolue, sans quoi il n'est pas de continuité ni d'art culinaire. Un palmarès distingue les nouveaux venus, par catégories. Parmi les chefs, cette année, le jeune Christophe Chabanel, du restaurant *La Dinée*, à Paris, est à l'honneur. La classification reste classique : les assiettes – de une à trois – suggèrent la qualité de la cuisine ; les fourchettes – de une à cinq – s'attachent au décor. Utiles tableaux de classement par spécialités. Quelques assiettes cassées maintiennent la tradition de la chronique d'humeur : c'est le guide des faux génies et des vrais méconnus. Nouvelle rubrique, cette année : les bonnes tables des grandes villes de province. Est-ce l'amorce d'un Guide Pudlowski de la France ?

▶ **Guide Pudlowski du Paris gourmand. Jean-Claude Lattès, 159 F.**

★ **Le Bottin gourmand.** – Sous la direction de Pauline Didier, ce guide nous rappelle délicieusement la géographie de l'école primaire. Hôtels et restaurants de France – mais aussi d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de Belgique et du Luxembourg – sont classés par départements, avec de belles cartes coloriées. A côté de remarques sobres et pertinentes, on apprendra que les habitants de Saint-Flour s'appellent les Sanflorains, et ceux de Salers, les Sagraniers ; à Sévrier, on est Sévriolain. Indispensable pour le « Jeu des 1 000 francs » ! Remarquables petites fiches sur les curiosités et sites touristiques, les spécialités culinaires, les principales manifestations régionales. C'est le guide du gourmet curieux.

▶ **Bottin gourmand 1995. Editions Bottin, 198 F.**

★ **Le Champérard.** – Marc de Champérard, Lyonnais et prosélyte de l'art de vivre et de la cuisine de terroir, revendique pour son ouvrage l'appellation « guide gastronomique de la France » et, pour faire bonne mesure, « de l'Europe ». Réalisé avec des partenaires des secteurs du luxe et de l'agroalimentaire, c'est aussi un outil d'animation, un miroir de l'activité des restaurateurs, heureux de se retrouver – ce n'est pas si fréquent – à chacune des étapes du tour de France de présentation et de promotion du guide. Le lecteur y trouvera une sélection régionale rigoureuse, aisément accessible grâce à un index des villes, et découvrira, peut-être, quelques nouvelles tables : celle de Reine Sammut (*La Fenière*, à Lourmarin), à l'honneur cette année, ou celle de Jacques Thorel (*Auberge bretonne*, à La Roche-Bernard).

▶ **Champérard 1995. Champérard Productions, 160 F.**

★ **Le Guide des croqueurs de chocolat.** – Les fous de chocolat ont leur guide. Celui que le Club des croqueurs de chocolat vient d'éditer sous la houlette de Claude Lebey propose cent quarante adresses à travers la France.

▶ **Guide des croqueurs de chocolat. Julliard, 75 F.**

J.-C. Rt.

TOQUES EN POINTES

L'Hostellerie de la Poste

Dans cette auberge remise à neuf dans un ancien relais de poste, Bertrand Lasserre tente depuis quelques mois de se faire un prénom, assisté d'Henri Pellen et d'une bonne équipe en salle. Les produits et les goûts sont ceux du Morvan. Les cèpes cueillis du matin ; les escargots du pays – mais oui ! – servis dans un feuilletage léger. Les poissons, dont le saint-pierre juste cuit « à la nacre », aiment les herbes du jardin. La campagne est au coin de la rue. Ici, le charolais est roi et ne cède son titre qu'au gibier, un col-vert rôti en deux services. Le corton grand cru 1989 (Delarche) et le chorey-les-beaune 1988 sont de la fête. Menu à 250 F. A la carte, environ 350 F.

▶ **Avallon. 13, place Vauban (89200). Tél. : 86-34-06-12. Ouvert tous les jours (fermeture du 5 décembre au 5 mars 1995).**

La Casa del Habano

C'est l'adresse – encore confidentielle – que se donnent les amateurs de havanes pour acheter leurs *puros*, boire un *mojito* au bar ou bien s'y restaurer d'une exceptionnelle entrecôte ou côte de bœuf normand. Les propriétaires font négoce de la viande, ceci expliquant cela. C'est une viande « mûre », explique Gérard Biret, « nourrie » par une graisse « saine ». La côte bleue mais chaude, grasse en effet, est une véritable soie, servie avec des frites « maison » ou bien une purée à la graisse d'oie. Quelques entrées tout aussi savoureuses, la salade de bœuf aux rattes, ou le jambon « ibaïona » et une mousse de la passion font grimper gentiment l'addition aux environs de 250 F. Un pot de beaujolais – c'est de saison – ou un « petit » bordeaux fera l'affaire. Les privilégiés – membres du club – iront bientôt fumer leur *robusto*, à l'étage, en sirotant un café de Cuba, si ! Avec leur adhésion (3 000 F), une carte magnétique leur donnera l'accès au monde des volutes, et à ses plaisirs, ici partagés.

▶ **Paris. 169, boulevard Saint-Germain (75008). Tél. : 45-49-24-30. Fermé le samedi et le dimanche.**

La Bauta

Le décor boisé est chargé des vestiges du *Lac de Côme*, ancien nom de l'établissement ; il est voué désormais à la cuisine vénitienne. Les *sarde in saor* (sardines cuites et mises en marinade d'oignons et de vinaigre), vieille recette de la Sérénissime, évoquent la Fête du Rédempteur : on les déguste, à cette occasion, à bord des gondoles. La *baccala mantecato* (morue montée à l'huile) n'a pas la légèreté de la vraie brandade, mais elle accompagne à merveille quelque *soave* de Vénétie. Les spaghettis à l'encre de seiche, comme les seiches cuites dans leur encre, font nécessairement partie du répertoire que Marie Lacombe offre avec générosité aux habitués. Goûtez la délicieuse salade de tripes aux oignons rouges (*trippa alla cipola di Tropea*). Il faut compter environ 200 F pour cette cuisine savoureuse (incomparables tomates confites) et parfois insolite (gnocchi à la canelle).

▶ **Paris. 129, boulevard du Montparnasse (75006). Tél. : 43-22-52-35. Ouvert tous les jours.**

Les Florentins

Ce fut pendant vingt ans le temple du cassoulet du magicien Roger Lamazère. Aujourd'hui, la truffe d'Alba remplace celle de Lalbenque, et l'adresse renoue avec l'Italie, car ici était autrefois *Le Florence*. Le grand volume a été italianisé, sans excès, les tables occupent le bel espace jusque sur la mezzanine. Pas moins de deux cents couverts donnent l'échelle des ambitions des propriétaires, avec un menu pour le déjeuner à 135 F (carpaccio, raviolis au beurre et sauge, dessert avec un verre de chianti) et pour le soir à 150 F (délicat sauté de moules et palourdes légèrement pimenté, tagliolinis aux cèpes ou côte de veau à la sauge, et tiramisu au café amer). A signaler le jambon de Sauris (65 F), très doux, le risotto à l'encre de seiche (70 F), abondant et savoureux, et un excellent *fritto misto* (95 F). Les prix sont mesurés ; le service a besoin de rodage ; on attend avec intérêt le *bollito misto*.

▶ **Paris. 25, rue de Ponthieu (75008). Tél. : 42-89-08-00. Fermé le samedi midi et le dimanche.**

JEUX

PHILATÉLIE

La presse, ma liberté

La Poste mettra en vente générale, lundi 12 décembre, un timbre à 2,80 F, *la Presse, ma liberté*. Ce timbre célèbre le 50e anniversaire de la Fédération nationale de la presse française, fondée le 29 décembre 1944 à l'initiative de la Fédération de la presse clandestine.



Ce thème avait déjà été mis à l'honneur, en 1981, avec un timbre pour le *centenaire de la* loi de 1881 qui institutionnalisa la liberté de la presse ; il était à l'effigie de Théophraste Renaudot, fondateur de *la Gazette*, en 1631, *et d'Emile de Girardin* (1806-1881), fondateur du premier journal à prix modique, grâce aux ressources tirées de la publicité.

Le timbre, au format horizontal 36 x 22 mm, dessiné par Gérard Caron, possède, sur fond violet, une devise, gravée en blanc, et un *macaron* et une légende de couleur jaune. Il est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

P. J.

▶ *Vente anticipée à Paris, les 9,* **10 et 11** *décembre,* **au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à l'Espace Champerret, place de la Porte-Champerret (17e arrondissement) dans le cadre du Salon philatélique d'automne organisé par la CNEP.**

▶ **Ce salon, dont l'entrée est gratuite, possédera une oblitération temporaire représentant l'Arc de triomphe. On y trouvera une cinquantaine de stands de négociants et ceux du Musée de la** *presse, des postes de Finlande,* **d'Islande et de l'île de Man. Deux expositions y seront présentées, l'une sur Paris et ses monuments, l'autre sur les grandes raretés de la** *poste aérienne.* **Des séances de dédicaces des dessinateurs et graveurs de timbres sont prévues.** *Le Monde des philatélistes* **y sera également présent.**

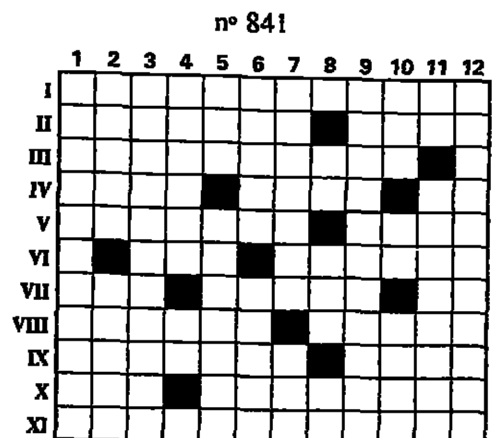
En filigrane

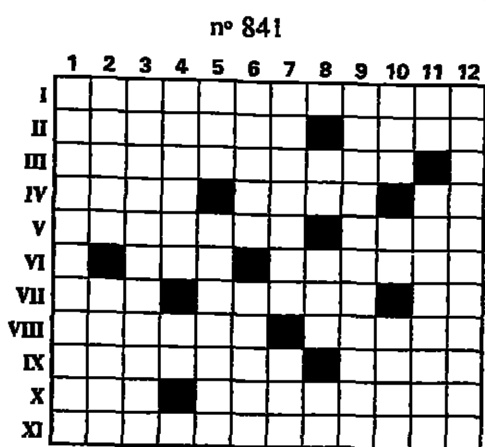
• *Journée mondiale contre* le sida. – La Poste a procédé à la mise en vente, le 1er décembre, d'une réimpression du timbre *Europa* consacré à la découverte du virus du *sida avec vignette* attenante sans valeur « Tous contre le sida », dessinée par Louis Briat. Pas de vente « premier jour », mais une exposition jusqu'au 31 décembre, *sur le* thème de la lutte contre le sida, au bureau de poste de Paris-Louvre, avec souvenirs philatéliques (carte et enveloppe) vendus 16 F pièce au profit de l'ARCAT-sida (La Poste du Louvre, F. Jobard, Guichets « Philatélie », 52, rue du Louvre, 75100 Paris. Tél. : (1) 40-28-20-53).

• **Courrier du Père Noël.** – Conformément à une tradition plus que trentenaire, La Poste répond au courrier adressé au *Père Noël qui lui est confié* en décembre. Le Service client courrier (nouvelle appelation du Centre des recherches du courrier) de Libourne recrute plusieurs dizaines d'intérimaires qui se transforment à cette occasion en secrétaires du Père Noël et envoient une carte postale-*réponse originale* à chacun de ses correspondants. L'an passé, La Poste a reçu 364 000 lettres, dont 14 300 en provenance d'écoles et 3 500 de l'étranger. Elle a expédié 692 000 cartes, dont 432 000 aux enfants des écoles.

Mots croisés

nº 841





HORIZONTALEMENT

I. Est-elle vraiment débarrassée de ses oncles ? – II. Vieille assiette. Vieille, elle devient désobligeante ou très familière. – III. Feues. – IV. A donc appris. Epaississeur. Note. – V. Mis en réserve. Il faut la faire pour en faire partie. – VI. Pronom. Promis à de mauvais jours. – VII. Moderne gendarme. Vieux Celtes. En tout. – VIII. Crampons. Mener à l'épuisement. – IX. Renvoya vers d'autres lois. N'est jamais non-non. – X. Vieil Indien. Vont à la fricassée. – XI. Pour Sartre, ça ne l'empêche pas d'être facile.

VERTICALEMENT

1. Appartient à une race qu'on voudrait en voie de disparition. – 2. Admiré par Mac Mahon. Suit la tierce. – 3. Quarantièmes féminines. – 4. Après le secondement. Conjonction. – 5. Brune. Celui de cette page. – 6. Jusqu'au-boutiste. Avant le sonar. – 7. Explose plus qu'elle ne tire. Un des sept. – 8. Dans l'auxiliaire. Station balnéaire. Conjonction. – 9. Paiera-t-il pour sa faute ? – 10. Possessif. Sous le muscle. Sans doute pour parfaire sa connaissance. – 11. Adverbe. Sauvegardent la chambre. – 12. Montre tout.

SOLUTION DU Nº 840

Horizontalement

I. Colin-maillard. – II. Ocelot. Diègue. – III. Réole. Jobards. – IV. Rani. Tolérées. – V. Un. Clouer. Asa. – VI. Point. Api. – VII. TEE. Luette. Gs. – VIII. Errais. Restai. – IX. Usera. Routine. – X. Récalcitrants.

Verticalement

1. Corrupteur. – 2. Océan. Erse. – 3. Léon. Perec. – 4. Illico. Ara. – 5. Noé. Lilial. – 6. Mt. Tonus. – 7. Joute. Ri. – 8. Idole. Trot. – 9. Libérateur. – 10. Lear. Pesta. – 11. Agréai. Tin. – 12. Rudes. Gant. – 13. Dessaisies.

François Dorlet

Scrabble (R)

nº 460

MAZARINADES

Un bon livre pour les futurs parents (et aussi pour ceux qui ne sont ni futurs ni parents, mais simplement scrabbleurs) : *la Cote des prénoms en 1995* de Philippe Besnard et Guy Desplanques (Balland, 119 F). Nous en avons sélectionné certains qui ne sont ni trop lourds à porter ni trop longs à écrire... puisque tous jouables au Scrabble. AMANDINE, *tartelette aux amandes*, populaire, prénom maintenant en déclin – AUBIN, *(cheval) qui galope et trotte à la fois ; cf AUBINER vi)*, courant dans le Bottin mondain. Saint Aubin (latin *albus*, blanc), évêque d'Angers, fut le grand pourfendeur de l'inceste – AUGUSTIN, E, *religieux*, prénom BCBG – AURÉLIE, *grande méduse, du latin aurum, or*, maintenant délaissé par les cadres – AXEL, *saut, d'après le nom du patineur suédois Axel Polsen*, est le diminutif du prénom juif Absalon – BAPTISTE, *qui pense que seuls les adultes doivent être baptisés*, renvoie à saint Jean-Baptiste, dont Salomé obtint la tête, au propre et au figuré, en dansant divinement devant Hérode, – BONIFACE, *personnage simplet (« qui a bon visage » en latin)*. Saint Boniface sacra Pépin le Bref ; le prénom n'est plus coté – BRANDON, *débris enflammé*, est nº 19 aux Etats-Unis – CALYPSO, *danse de la Jamaïque*, est licite depuis 1987, date où les prénoms « étrangers » furent admis en France – CAROLIN(E), *de Charlemagne*, était numéro un dans les milieux bourgeois de 1975 à 1979 – CASIMIR, *étoffe de laine légère*, n'a rien à voir avec le saint patron de la Pologne qui, ayant fait vœu de chasteté, refusa d'épouser la fille de l'empereur d'Allemagne : c'est l'altération de cachemire ou cashmere – CELESTIN, *religieux*, prénom d'une lignée de papes dont le cinquième fonda l'ordre, aujourd'hui disparu, qui porte son nom – CLARISSE, *religieuse de l'ordre de sainte Claire*. Conquise – spirituellement – par saint François d'Assise, celle-ci fit vœu de la plus stricte pauvreté.

Ces prénoms sont d'autant plus précieux que trois d'entre eux seulement génèrent des anagrammes, que voici. Ce sera pour vous un jeu d'enfant de retrouver les prénoms correspondants : ENGLORAI - CLIENTES - SCLICERAS.

Michel Charlemagne

Un dernier conseil : ne jouez pas « mazarine » mais AMARINEZ. Seul MAZARINADE, *pamphlet contre Mazarin*, est dans l'ODS.

Club de Sainte-Adresse, Espace Claude-Monet, Seine-Maritime. 8 février 1994. Tournois mardi et vendredi à 14 h 15

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	ATGEMNA			
2	QZEOJEG	MANGEAT	H 4	72
3	QOG+ISNT	JETEZ	10F	57
4	Q+NEHRSE	SINAGOT (a)	5E	32
5	-DEITRAI	HERSE	6J	33
6	AIDIRUP	TIEDIRA	O1	89
7	RVMIFEE	REPUDIAI	8G	62
8	M+SRBDYO	FEVIER	4A	36
9	MRBDOY+A	TIEDIRAS	O1	63
10	MB+UIEP ?	FOYARD (b)	A4	57
11	B+ANSLLU	IMPU(N)IE	N8	30
12	NLL+TOOF	BUSA	15L	37
13	NLTO+RUI	LOF	M11	25
14	-EMSCKAH	OUVRIT	C2	20
15	M+ELUWUN	KACHES (c)	1A	84
16	MLUU+TNA	NEWS	M3	26
17	N+EOBLNE	UMLAUT	B9	25
18	NNL+SLLO	LOBEE	11B	23
19	NLLLO+AN	ANSE	B1	14
20	NLL+T?EE	ZONAL	J10	16
		ENT(ELLE) (d)	15D	86
				886

(a) Ancien bateau breton ; (b) ou fayard, hêtre ; (c) ou kacha, plat populaire russe ; (d) singe d'Asie.

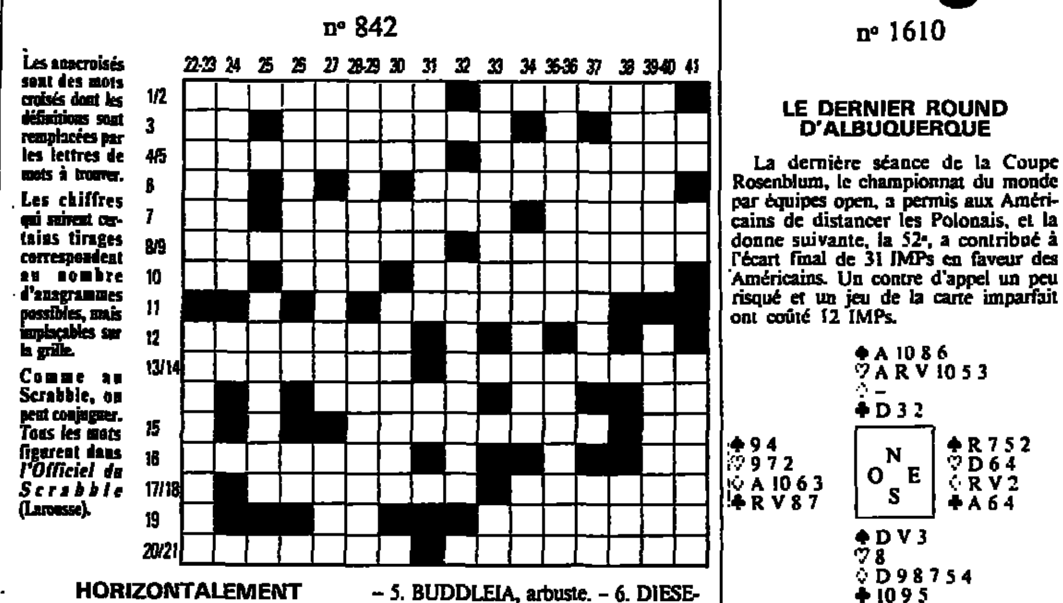
1. A. d'Alençon, 850 ; 2. R. Cozic, 832 ; 3. Nicole Hochstein et M. Falourd, 806.

Anacroisés (R)

nº 842

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).





HORIZONTALEMENT

1. AAENQRTU. – 2. EEFLSU (+ 1). – 3. AABEILM (+ 1). – 4. *CEIINOQU*. – 5. *DEHINOR*. – 6. EEMNORTU. – 7. AEEGILT (+ 1). – 8. EENNORSU. – 9. EEMNNOU (+ 1). – 10. AEILOSTT. – 11. DEEEPSS (+ 1). – 12. AENPRUU. – 13. EEIIRRZ (+ 1). – 14. EEILMNST. – 15. AEHOSSTT. – 16. AABINRT (+ 1). – 17. EEIORST (+ 1). – 18. EELRUV (+ 1). – 19. CEEMNRU. – 20. EELOPSX. – 21. AEEPSSSU.

VERTICALEMENT

22. EIINNQU. – 23. BEEPRSTY. – 24. CEINNSU. – 25. BERSUZZ. – 26. AEGNRRS. – 27. EEGGORU. – 28. *AINNQTU*. – 29. *ACHIINOS* (+ 1). – 30. ENOPRTU (+ 1). – 31. BEEEINST. – 32. DEEELOTT. – 33. EEEFMNRT. – 34. AEINOSS. – 35. ELOPRSTU (+ 1). – 36. EEMRSSS. – 37. DEIMORSS (+ 2). – 38. AEEILST (+ 2). – 39. EEEEGNN. – 40. AEENSTTU. – 41. AENRSTU (+ 2).

SOLUTION DU Nº 841

1. ARANEIDE. – 2. AVERANT (ENTRAVA, VANTERA). – 3. ITERATIF (FITTERAI). – 4. ENQUILLE. – 5. BUDDLEIA, arbuste. – 6. DIESERAS. – 7. AGRONOME. – 8. ABATAGE. – 9. NUANCIER. – 10. GESSES. – 11. RHESUS (RUSHES). – 12. BIMODAUX. – 13. MALIGNE. – 14. ADONIEN (ANODINE). – 15. GONADE. – 16. SENSAS (NASSES). – 17. ROCHEES (CHOREES). – 18. *AMORPHE (AMPHORE)*. – 19. ANTHELIX. – 20. IRRITEE. – 21. SALIERES (RESALIES...). – 22. AGENDANT, notant sur un agenda (helv). – 23. BASMATI, riz. – 24. IGUANIDE (ENDIGUAI). – 25. ARQUERA (RAQUERA). – 26. MONTOIR (MONITOR, MIROTON). – 27. SONGIONS (SOIGNONS). – 28. EVIDENCE. – 29. AESCHNE (ACHEENS, ENSACHE). – 30. DILUAMES (DUALISME). – 31. SEREUX. – 32. GEOLES (ELOGES, GELOSE, GLOSEE, LOGEES). – 33. ARAUCAN, chilien. – 34. AMONCELA *(MONACALE)*. – 35. *DOBERMAN* (DENOMBRA). – 36. ETUDIA (AUDITE). – 37. HILARE. – 38. AFFERAIS (AFFAIRES, EFFARAIS). 39. GEASTER (STERAGE...). 40. TAXACEES. 41. EXPORTS.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Echecs

nº 1614

FESTIVAL « ELENITE » DE BULGARIE, 1994
Blancs : A. Chalifman (Russie).
Noirs : E. Ermekov (Bulgarie).
Défense vieille indienne.

1. d4	Cf6	17. Fxa6	Cxa6
2. Cf3	ç5	18. Dxa6	b5 (g)
3. d5	g6 (a)	19. Cxb5 (h)	Fxb5 (i)
4. Cç3	Fg7	20. axb5	Ta8
5. é4	d6	21. Db7	Tb8
6. Fé2	0-0	22. Da6	Ta8
7. 0-0	Ca6 (b)	23. Dç6	Tç8 (j)
8. Ff4 !	Cç7	24. b4 !! (k)	Txç6
9. a4	b6	25. dxç6	é6 (l)
10. Té1	a6	26. Té-d1 ! (m)	Db8
11. h3	Cd7 (ç)	27. bxç5	d5
12. Fç4	Tb8	28. éxd5	éxd5
13. Dd3	f6 (d)	29. Txd5	Dé8 (n)
14. Ta-b1 !	Cé5	30. ç7	Df7 (o)
15. Cxé5	fxé5	31. b6 !! (p)	Dxd5
16. Fé3 (é)	Fd7 (f)	32. b7 !	abandon.

NOTES

a) Optant pour un schéma indien. Sur 3..., b5 les Blancs peuvent répondre par 4. Fg5 avec la suite possible 4..., Cé4 ; 5. Fh4, Db6 ; 6. Cb-d2, f5 ; 7. Cxé4, fxé4 ; 8. Cd2 ou par 4. a4, Fb7 ; 5. é4 !, Cxé4 ; 6. axb5 !, g6 ; 7. Fç4, Fg7 ; 8. 0-0, Cd6 ; 9. Ca3.

b) Ou 7..., é6 ; 8. a4, éxd5 ; 9. éxd5, Fg4 ; 10. Cd2, Fxé2 ; 11. Dxé2, Ca6 ; 12. Cç4, Té8 ; 13. Dd1, Cé4 ; 14. Cb5 !

ç) Le plan des Noirs consiste à attaquer sur l'aile-D *via* b6-b5. La mise en œuvre de cette idée n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Par *exemple, si* 11..., Tb8 ; 12. é5!

d) L'échange 13..., Fxf6 permettrait aux Noirs de gagner la case b5 mais affaiblirait gravement les cases noires et notamment le roque (après 14. Dxç3, b5 ? ; 15. Fh6). Le coup du texte pare l'attaque 14. é5 mais semble artificiel.

é) Menace 17. b4.

f) Avec 16..., Dd7, les Noirs *conquièrent la case b5 mais se heurtent* à d'autres problèmes en raison du clouage de la Tb8 : 17. b4, b5 ; 18. axb5, axb5 ; 19. Cxb5!, Txb5 (si 19..., Cxb5 ; 20. bxç5) ; 20. Fxb5, Dxb5 (si 20..., Cxb5 ; 21. bxç5, Cç7 ; 22. ç6) ; 21. ç4, Dd7 ; 22. bxç5, dxç5 ; 23. Da3, etc. Après 16..., Fd7, les Noirs sacrifient un ou deux pions afin d'entrer dans une variante forcée de *nulle !*

g) Enfermant la D blanche.

h) Ou 19. axb5, Ta8 ; 20. Db7, Tb8 nulle.

i) Et non 19..., Ta8 ; 20. Db7, Tb8 ; 21. Dç7, Dxç7 (ou 21..., Fxb5 ; 22. Dxd8, Tfxd8 ; 23. axb5, Txb5 ; 24. Fd2) ; 22. Cxç7, Fxa4 ; 23. b3, Fd7 ; 24. Ta1, Tb7 ; 25. Cé6 avec un net avantage aux Blancs.

j) Les Noirs ont obtenu ce qu'ils voulaient : enfermer la D blanche et obliger l'ennemi à accepter la partie nulle.

k) Un joli sacrifice positionnel de D pour une T.

l) Les pions passés des Blancs sont difficiles à arrêter. Si 25..., çxb4 ; 26. b6 ! et si 25..., Db6 ; 26. ç4!, Ta8 ; 27. Ta1!, Txa1 ; 28. *Txa1 suivi de* 29. Ta6 etc.

m) Menace 27. bxç5.

n) Empêche pour le moment 30. b6 à cause de 30..., Dxç6.

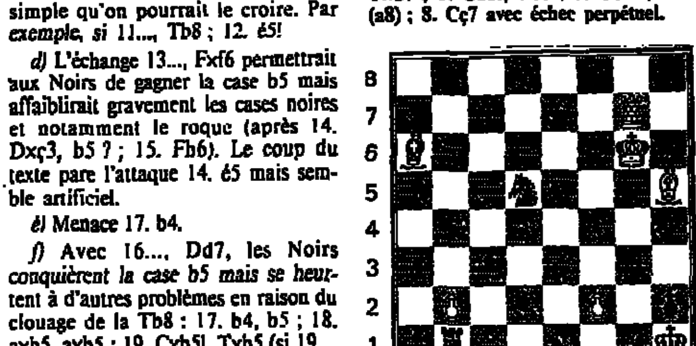
o) Attaquant la Td5 et le pion ç7.

p) La force des pions passés autorise ce sacrifice de T.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1613
N.A. NOVOTELNOV (1947)

(Blancs : Rç7, Tb7, Cd1, Pa3. Noirs : Rb5, Td6, Fé4, Pa5, b6, f7, f6. Nulle.)

1. Cç3+, Ra6 ; 2. Cxé4, Té6! ; 3. Tb8!, Té7+ ; 4. Rç6, Ra7 ; 5. Tb7+!!, Txb7 ; 6. Cd6!, Tb8 ; 7. Cb5+, Ra6 (a8) ; 8. Cç7 avec échec perpétuel.



Blancs (5) : Rg6, Tg7, Fh5, Pb2 et f2.

Noirs (5) : Rh1, Tb1, Fa6, Cd5, Ph2.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Bridge

nº 1610

LE DERNIER ROUND D'ALBUQUERQUE

La dernière séance de la Coupe Rosenblum, le championnat du monde par équipes open, a permis aux Américains de distancer les Polonais, et la donne suivante, la 52e, a contribué à l'écart final de 31 IMPs en faveur des Américains. Un contre d'appel un peu risqué et un jeu de la carte imparfait ont coûté 12 IMPs.

Ouest	Nord	Est	Sud
	♠ A 10 8 6 ♡ A R V 10 5 3 ◊ – ♣ D 3 2		
♠ 9 4 ♡ 9 7 2 ◊ A 10 6 3 ♣ R V 8 7		♠ R 7 5 2 ♡ D 6 4 ◊ R V 2 ♣ A 6 4	
			♠ D V 3 ♡ 8 ◊ D 9 8 7 5 4 ♣ 10 9 5

En salle fermée, le Polonais Zmudsinski avait ouvert de 1 Cœur, qui avait été le contrat final réussi avec une de mieux.

En salle ouverte, l'agressivité polonaise tourna mal.

Ouest	Nord	Est	Sud
Lasocki	Rosenberg	Gawrys	Bates
passe	1 ♡	contre	passe
2 ◊	2 ♡	passe	passe
3 ♣	passe	3 ◊	contre
passe	passe	passe	

Nord attaqua l'As, le Roi et le Valet de Cœur coupé par Sud qui contre-attaqua la Dame de Pique. Nord fit l'As et continua Cœur coupé par le Valet de Carreau et surcoupé par la Dame et l'As. Le déclarant (Ouest) rata l'impasse à Trèfle et chuta finalement TROIS CARREAUX de trois levées (800).

Après le retour du quatrième Cœur, *combien Ouest aurait-il pu faire de levées ?*

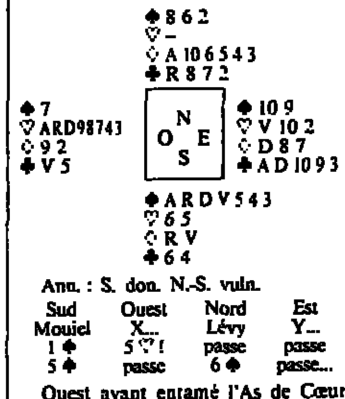
Réponse

Si Lasocki avait coupé le quatrième *Cœur* avec le 2 de Carreau, *il aurait* peut-être pu ne chuter que d'*une* levée! En effet, si Sud surcoupe le 2 avec le 7 de Carreau, le déclarant surcoupe avec le 10, tire le Roi de Pique, puis As et Roi de Trèfle, et *rejoue Pique* du mort. *Sud, qui n'a plus que des atouts*, coupe avec le 8 de Carreau surcoupé par l'As du déclarant qui rejoue Trèfle. Sud coupe, mais doit se jeter dans la fourchette à l'atout du mort (Roi, Valet).

Evidemment, Sud peut éviter cette issue en défaussant un second Trèfle quand le mort coupe avec le 2 de Carreau. Mais, de son côté, le déclarant peut jeter le 4 de Trèfle d'Est au lieu de couper... Comme l'a montré l'expert *John Lord dans le Bulletin d'Albuquerque*, les lignes de jeu possibles du déclarant et de la défense étaient multiples. En tout cas, Lasocki n'aurait pas dû perdre 800.

L'OSCAR DE L'ANNÉE

A Albuquerque, un jury de journalistes internationaux a attribué le prix de « la donne la mieux jouée de l'année » à un chelem réussi dans la dernière Coupe de France par le champion olympique Hervé Mouiel. C'est en effet un coup authentique avec des acteurs réels, des cartes exactes et plusieurs témoins. Le premier à avoir publié la donne est le rédacteur en chef de la *revue le Bridgeur, Jean-Paul Meyer.*



Ouest	Nord	Est	Sud
	♠ 8 6 2 ♡ – ◊ A 10 6 5 4 3 ♣ R 8 7 2		
♠ 7 ♡ A R D 9 8 7 4 3 ◊ 9 2 ♣ V 5		♠ 10 9 ♡ V 10 2 ◊ D 8 7 ♣ A D 10 9 3	
			♠ A R D V 5 4 3 ♡ 6 5 ◊ R V ♣ 6 4

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Mouiel	X...	Lévy	Y...
1 ♠	5 ♡ !	passe	passe
5 ♠	passe	6 ♠	passe...

Ouest ayant entamé l'As de Cœur (pour le 2 d'Est), *comment Hervé Mouiel a-t-il gagné* contre toute défense ce PETIT CHELEM A PIQUE ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 5 Cœurs » est un barrage vraiment exceptionnel, mais avec sa puissante ouverture il était normal pour Sud de dire « 5 Piques », sur lesquels *Alain Lévy, en Nord,* avec *trois* atouts et tous les contrôles, essaya le chelem.

SONDAGE A ALBUQUERQUE

Pendant les Olympiades d'Albuquerque, un sondage a été effectué pour désigner les meilleurs joueurs, et le résultat a été :

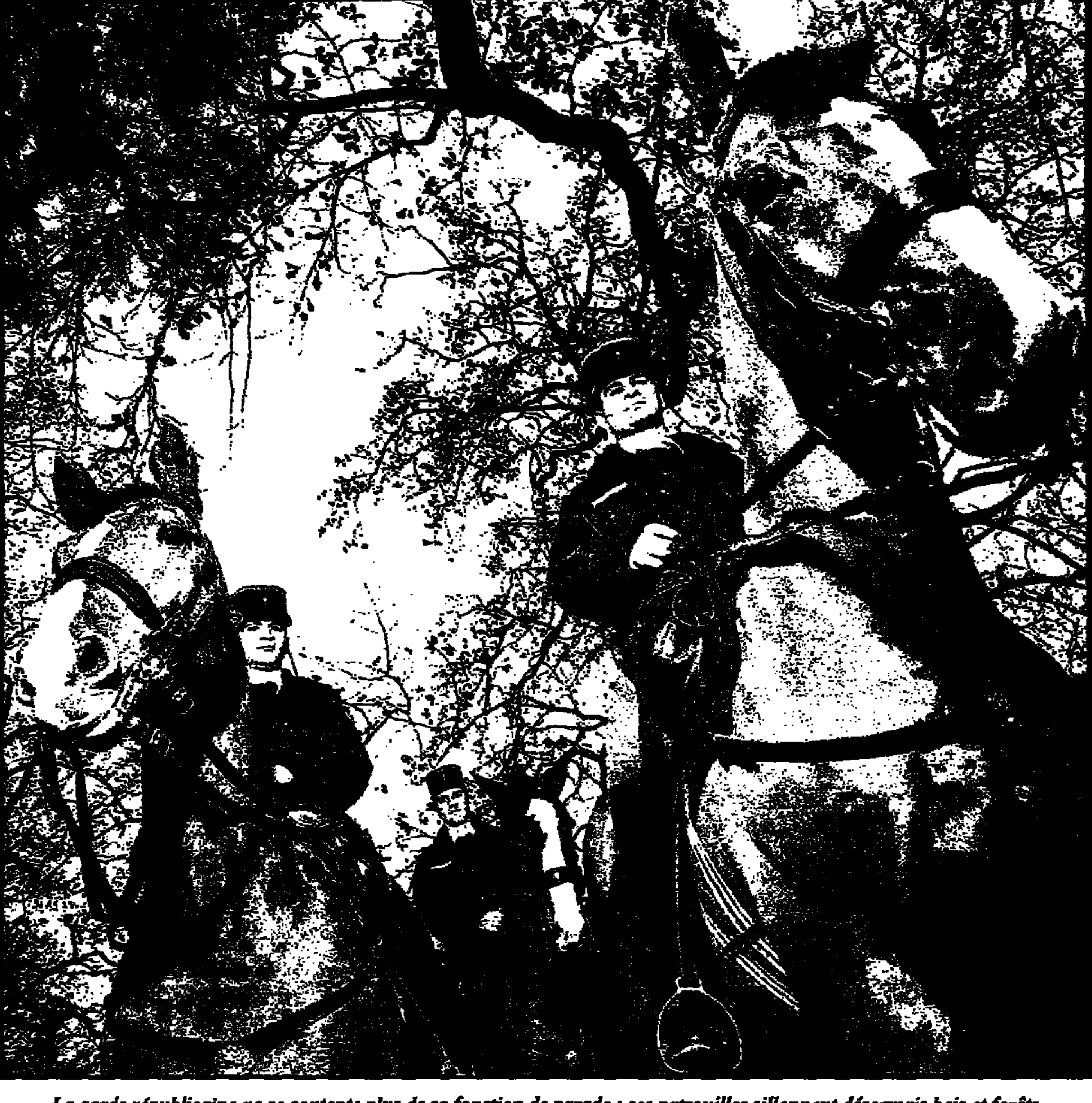
Hommes : Hamman (36 voix), Zia (20), Rodwell (16), Meckstroth (12), Chagas (8), Wolff (7). En France, le vote aurait certainement été différent.

Dames : K. Sanborn (38), S. Zenkel (32), M. Erhardt (12). Une Américaine, une Allemande et une Autrichienne, et pas de Française non plus...

Philippe Brugnon

Cheval de retour

Ils n'étaient plus vraiment à la mode, mais voilà que, depuis une petite dizaine d'années, les chevaux retrouvent leur place dans le cœur des Français. Rendez-vous est donné du 2 au 11 décembre à la porte de Versailles où se tient le Salon du cheval



FRANCE COURTES

La garde républicaine ne se contente plus de sa fonction de parade : ses patrouilles sillonnent désormais bois et forêts

« *La garde à cheval ? Au vingtième siècle ! Mais qu'est-ce que vous voulez que je fasse derrière la garde à cheval ? Je ne me nourris pas de crottin !* » La réplique est prêtée au général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire à la Libération, à qui son directeur de cabinet décrit le cérémonial républicain d'accueil des présidents étrangers en visite d'Etat (1). L'anecdote éclaire – un peu – la psychologie d'un homme et – beaucoup – l'esprit d'une époque. La France des lendemains de la seconde guerre mondiale goûte peu le romantisme des chevaux. L'agriculture et l'armée s'aprêtent à leur dire adieu, pas forcément avec regret. Qui sait même si le cheval n'est pas, plus ou moins consciemment, associé à la honte de la défaite de 40, à l'effondrement de l'armée française, vaincue par la « *force mécanique* », comme le rappelait le même général de Gaulle, dans l'appel du 18 juin ?

L'époque est donc à la « modernisation », mot magique qui marquera les « trente glorieuses » de la croissance française. Dans ce contexte, le souci de préserver le patrimoine génétique et culturel que représentent les chevaux est très accessoire. Chassé des campagnes, confiné dans le ghetto des courses et d'une équitation à l'image désastreuse, élitiste, enseignée par des militaires reconvertis qui traitent leurs clientes de la bonne société comme des recrues de l'ancien temps, le cheval manquera mourir d'indifférence.

Le premier sursaut est provoqué par une certaine démocratisation de l'équitation, appuyée par la poussée écologiste des années post-soixante-huitardes. Ces deux phénomènes assurent le développement du tourisme équestre et ouvrent de nouveaux débouchés aux chevaux de selle. Mais la seule manière de sauver les chevaux lourds consiste à les transformer en animaux de boucherie. Les professionnels s'y emploient, avec l'aide de l'administration, très ancienne et très prestigieuse, des Haras nationaux, qui, en l'espèce, joue le rôle de conservatoire génétique.

En 1982, Bernadette Lizet, cavalière, chercheuse au CNRS, publie *le Cheval dans la vie quotidienne* (2). « *C'était une entreprise d'ethnologue, qui repérait l'imminence de la fin d'un monde et engrangeait l'information, de façon à ce que tout cela ne se perde pas.* » Douze ans après, une partie du milieu du cheval s'est « *réapproprié* » le livre, qui, maintenant épuisé, circule par le biais des prêts et des bibliothèques. « *Certains utilisateurs du cheval de trait me disent qu'ils y ont puisé telle ou telle idée pour la mettre en application dans leur pratique actuelle* ». Aujourd'hui, Bernadette Lizet prépare une suite à son livre, non plus tournée vers un passé qui disparaît, mais vers une réalité qui se recompose.

Car le balancier s'est inversé. Depuis peu – moins de dix ans – les chevaux réapparaissent dans la vie quotidienne des Français : chevaux de sang de toutes races, chevaux lourds, et même chevaux militaires ! Ce régiment de cavalerie de la garde républicaine, que brocardait le général, vitrine son et lumière de l'histoire de France, survivance chamarrée d'un monde disparu, est aujourd'hui un « must » des spectacles équestres.

Le phénomène est d'autant plus observé, commenté, qu'il est délibérément médiatisé par ses acteurs – avec, au premier rang d'entre eux, les Haras nationaux, qui ont su prendre le virage de la communication. Presse et télévision répercutent donc largement les signes de ce « retour », des paires de chevaux de trait attelés au matériel de nettoyage urbain à Rambouillet, aux brasseurs et aux marchands de charbon qui font leur publicité en ressortant leurs vieilles charettes hippomobiles. Même des parkings d'hypermarchés de banlieue ont été confiés à des gardiens montés, prêts à fondre sur les petis voleurs d'autoradio. De proche en proche, quelques chevaux reviennent ainsi faire sonner leurs fers sur le pavé des villes. « *C'est un phénomène de tache d'huile, souvent. Les maires échangent leurs expériences, leurs idées. Cela s'est passé de cette façon pour le cheval de trait dans la voirie urbaine, par exemple entre les maires de Rambouillet et de Maisons-Laffitte* », explique Bernadette Lizet.

Dans les campagnes, des chevaux repeuplent les écuries de certaines fermes. Ici ou là, des « musées vivants » du cheval se créent, après le premier et le plus célèbre d'entre eux, celui de Chantilly. Le voyageur qui traverse l'Hexagone en train voit défiler, dans les pâtures de la France profonde, des chevaux de toutes tailles et de toutes couleurs – selle français « bien de chez nous », poneys hirsutes et robustes, chevaux américains à la robe tachetée. Le couple de chevaux dans un coin de pré, au bout de la zone pavillonnaire du village, fait désormais partie du paysage. En Ile-de-France, le cheval chasse la vache laitière (*le Monde* daté 6-7 novembre). Dans les départements « verts » de la région, la présence de boxes pour chevaux accolés à une maison est devenue un argument commercial pour agents immobiliers. De l'Est au Midi, en été, des cavaliers font des rondes pour prévenir les incendies de forêt.

La garde républicaine elle-même ne se contente plus de sa fonction de parade. Ses patrouilles montées sillonnent bois et forêts de la région parisienne. Des gendarmes « ordinaires » sont remontés à cheval et un cavalier figure désormais sur les affiches « engagez-vous, rengagez-vous » de la gendarmerie. A Bagnols-de-l'Orne, comme au voisinage d'autres forêts, deux gendarmes auxiliaires passent un service de rêve, juchés sur deux grands bais bruns, à patrouiller alternativement dans les rues et dans la grande forêt des Andaines, aux portes de la minuscule station thermale de la « Suisse normande ».

Tout cela ne s'inscrit pas seulement dans l'air du temps, dominé par la défense de l'environnement et du cadre de vie : « *Le développement de toutes ces formes de gardiennage à cheval,* analyse Bernadette Lizet, *va de pair avec l'idée que cet animal donne une image plus positive du contrôle de la violence sociale et des différentes formes de marginalité. On sait bien qu'elles sont un des grands problèmes des sociétés modernes et plus précisément dans les banlieues. Il faudrait vérifier s'il ne s'agit pas d'une localisation plutôt près des grandes villes et dans les forêts périurbaines. En tout cas, c'est mon hypothèse. Le cheval serait peut-être un moyen de pacifier cette relation, de mieux faire passer cette nécessité du contrôle* ».

Le retour du cheval de trait dans les campagnes est peut-être encore plus lourd de sens. Marquée par une résurgence d'activités agricoles ou para-agricoles – débardage, petits travaux agricoles, roulottes hippomobiles –, cette renaissance est concrète, mais aussi symbolique : avec sa nouvelle destinée d'animal de boucherie, le « cheval de labour » a perdu la place à part qu'il occupait dans l'imaginaire français, façonnée par son long compagnonnage avec les habitants des campagnes. Or, aujourd'hui, pour de multiples raisons, la fonction du cheval de boucherie est en train de s'effacer : « *Il fallait « refabriquer » une image du cheval de trait. Les organismes professionnels et les Haras nationaux – efficacement relayés par les journalistes – ont transformé le cheval de trait et les races régionales en patrimoine, en bien collectif. Ça a marché, parce que cela entrait en résonance profonde avec les histoires de vie des Français. Le cheval de trait, c'est l'agriculture traditionnelle malmenée par le productivisme agricole des années 60, mais qui trouve un second souffle aujourd'hui avec les produits de terroir et la culture locale. C'est un animal qui cristallise une inquiétude des Français – les citadins surtout – sur l'accélération du changement dans les campagnes et la perte des repères* ».

Un peu partout en France, des fêtes locales sont le lieu privilégié de cette nouvelle célébration du cheval-patrimoine. Un phénomène qui s'inscrit à l'évidence dans les retrouvailles des Français avec leur patrimoine (*le Monde* du 29 novembre) : « *Dans ces fêtes, le cheval de trait est une vedette, mais il se trouve en compagnie d'autres grands animaux ruraux. Les organisateurs prennent souvent le parti de déployer tout le bestiaire disponible dans ces défilés, ces fresques du travail d'antan, ces scènes de la vie rurale. Ces spectacles sont très inventifs, pas du tout répétitifs – contrairement à ce qu'on pourrait penser. Et ils ne sont pas seulement folkloriques ou nostalgiques. Ces fêtes traditionnelles jouent un rôle économique non négligeable. Elles sont rentables, et l'argent est réinvesti sur les communes, dans les villages. Les participants touchent la plupart du temps un peu d'argent, et, quand il en font un peu régulièrement, cela finit par compter dans les budgets de l'exploitation. Et ce qui se joue dans ces fêtes, c'est la relation ville-campagne, ruraux-urbains. On connaît bien la tendance au repli sur soi, avec la disparition des formes de solidarité traditionnelles dans les campagnes. Cet échange avec les urbains est aussi très gratifiant parce que les agriculteurs souffrent beaucoup de la remise en question de leur pratique professionnelle. Cela paraît anecdotique, mais, sur le plan qualitatif, c'est très important.* »

Certains, dans leur propre mode de vie, établissent ce lien entre deux mondes : « *On voit apparaître une nouvelle catégorie de résidents ruraux, qui ne sont plus des urbains, qui ne sont pas des agriculteurs, mais des ruraux au sens bien contemporain du terme : souvent des gens qui viennent des villes, qui travaillent en ville et vivent à la campagne. Dans certaines régions, la terre agricole se libère, et ces nouveaux habitants des campagnes récupèrent des hectares qui seraient devenus vacants, envahis par la friche. Leur motivation est de prendre le relais des agriculteurs. Et, très souvent, ils s'adonnent à un petit élevage de loisir sur ces terres. On les voit figurer dans les concours de races, pour les chevaux de sang comme pour les chevaux de trait. Ils prennent leur place, dans le monde qu'on disait très fermé, des éleveurs traditionnels. Ils ont la fierté d'avoir les « papiers » (3), ils font naître. Mais ils se livrent aussi à des expérimentations passionnées en fabriquant des croisements inédits entre les races. Je ne suis pas sûre qu'ils apparaissent dans les statistiques agricoles, et, pourtant, le phénomène n'est plus du tout marginal. Pour eux, le cheval est à la fois une bête d'élevage et un animal de compagnie : il est là pour occuper l'espace et l'entretenir, pour manger l'herbe. Il est aussi là pour « faire paysage », représenter son propriétaire et sa nouvelle fonction dans l'espace rural.* »

L'un des sujets d'étonnement de Bernadette Lizet a été de voir les professionnels du cheval de trait trouver leur place, aux côtés des néoruraux de tout poil, dans les nouvelles utilisations du cheval lourd. La rentabilité est-elle vraiment au rendez-vous ? La question ne se pose pas exactement de cette façon : « *On ne peut absolument pas isoler la motivation économique des autres, psychologiques et culturelles. Mais j'observe que la préoccupation de gérer avec rigueur les budgets de leurs entreprises est de plus en plus forte. Grâce à la diversification de leurs activités, ces petites entreprises s'en sortent d'ailleurs de mieux en mieux.* »

Les plus pessimistes, ou les plus lucides, pouvaient croire, il y vingt, trente ans, que les enfants de leurs enfants risquaient, un jour, de ne connaître de la civilisation du cheval que de tristes reliques, des animaux captifs aperçus dans un zoo, de vieilles photos, des histoires et des légendes devenues incompréhensibles. Aujourd'hui, une telle perspective ne semble plus à l'ordre du jour. Les effectifs de chevaux paraissent stabilisés – probablement autour de 500 000. Plus encore que d'autres espèces, le cheval bénéficie en outre de la montée en puissance, au moins dans les pays riches, des défenseurs des animaux : « *Le cheval est revenu sur la place publique, dans l'espace public des Français. Cela va de pair avec un changement de son statut, de l'image collective qu'on s'en fait. C'est particulièrement vrai pour le cheval de trait. Or, ce cheval est devenu une bête de sport. Peut-on encore le manger ? La question se pose très directement pour les éleveurs dont le débouché est encore largement celui de la viande. L'avenir des fameuses races de chevaux de trait paraît précaire. Mais la prise en charge de ce patrimoine par les Français, on l'a vu, est en train de s'amorcer. Les mouvements de protection de l'animal luttent contre l'hippophagie et aussi contre l'utilisation sportive de l'animal.* »

Le raisonnement vaut aussi pour les chevaux de selle : le club qui s'aviserait aujourd'hui de livrer au « couteau » ses vieux chevaux déclencherait un tollé chez ses clients, tant le lien affectif entre les cavaliers – de plus en plus souvent des cavalières au demeurant –, surtout les jeunes, et leurs montures, est devenu fort. Bref, les cavaliers ne supportent plus l'idée que leurs chevaux finissent à l'abattoir. Ils les rachètent, ou leur paient une « *retraite* » au vert. Mais cette sensibilité finit par créer une situation étrange : une revue équestre, récemment, se défendait d'inciter ses lecteurs à ne plus monter leurs chevaux !

Pour Bernadette Lizet, il y là une limite à ne pas franchir : « *En France, on retrouve l'héritage de la pratique militaire du cheval dans l'équitation sportive, sous toutes ses formes. Il me semble – que diable ! – qu'il ne faut pas censurer ce rapport de violence contrôlée à l'animal. Il faut respecter des règles, mais il ne faut pas s'enlever cette échappatoire, cette possibilité de se défouler ensemble selon des modalités tout à fait acceptables. On se pose des questions métaphysiques... Il faut être raisonnable ! Sans des relations d'autorité, que peut comprendre un animal puissant et dangereux potentiellement comme le cheval, on finit par se faire casser la figure ! On connaît le problème avec les chiens, mais avec un cheval mal élevé, cela devient carrément dangereux pour les cavaliers eux-même !* »

Jean-Louis Andréani

(1) *De Gaulle ; « pensées », répliques et anecdotes*, de Marcel Jullian, le Cherche-Midi éditeur, collection « Les pensées », 240 p. 88 F. 1994

(2) Ed. Berger-Levrault, 1982. Bernadette Lizet a également publié *la Bête noire, à la recherche du cheval parfait*, Editions de la Maison des sciences de l'homme-ministère de la culture, 1989.

(3) Les chevaux appartenant à des races reconnues par les Haras nationaux peuvent disposer de documents d'identification très précis qui, seuls, les autorisent à participer à des concours officiels.

